

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES
REFORMEES EVANGELIQUES DE FRANCE

Mémento

Préparé sous l'égide
de la Commission des Ministères

Printemps-Eté 2014

NUANCE PUBLICATIONS

Avant-propos

En 2004, le Synode national d'Alès a chargé la Commission des Ministères de constituer une « boîte à outils » pour répondre aux besoins de ceux qui démarrent dans le ministère comme les nouveaux pasteurs, les stagiaires et les suffragants ou qui prennent de nouvelles responsabilités comme celle d'ancien ou de diacre.

En principe, on trouve dans une boîte à outils toutes sortes de clés utiles pour réparer un véhicule, voire même pour l'entretenir ou le maintenir en état de marche.

Appliquée à l'Eglise, cette image de la boîte à outils désigne tout ce qui permet de comprendre le fonctionnement de l'Eglise, mais aussi tout ce qui facilite sa bonne marche et son rayonnement.

Pour aider à la compréhension du fonctionnement de nos Eglises protestantes réformées évangéliques, nous avons regroupé plusieurs types de documents :

- **des articles de Discipline qui précisent le fonctionnement de l'Eglise ;**
- **des décisions synodales qui précisent le positionnement actuel de nos Eglises ;**
- **des modèles de registres en vigueur ;**
- **des modèles de formulaires à remplir chaque année ou dont on peut s'inspirer ;**
- **les différentes liturgies adoptées en synode ces dernières années ;**
- **les modalités de déroulement d'un ministère et l'évaluation quinquennale ;**
- **le mouvement de Lausanne, enfin, et les déclarations qui sont sorties de ce rassemblement comme des deux autres qui l'ont suivi.**

Vous trouverez donc en 400 pages et en six chapitres, le résultat de ce travail de compilation et d'ordonnancement.

Nous commençons en partant du projet d'Eglise que le Synode national et général de Bagard adopta en 2009. Le même jour, il changeait le titre de l'Union nationale. Puis nous présentons différents aspects de l'Union nationale liés à ses commissions ou coordinations.

Nous poursuivons avec l'Association cultuelle, son mode de fonctionnement et ses registres. Il existe en effet des registres administratifs et religieux qui

doivent être tenus à jour par le pasteur, le président du conseil presbytéral, le secrétaire ou le trésorier. Certains sont obligatoires, d'autres sont fortement conseillés.

Viennent ensuite les formulaires d'ordre général ou à caractère financier qui doivent être remplis en 2 ou 3 exemplaires avec une copie envoyée au trésorier régional ou au Secrétaire général, ou bien remis aux donateurs, ou encore adressés à la Préfecture.

Le chapitre suivant présente les liturgies en vigueur (mariage, baptême, Sainte Cène, reconnaissance de ministère et consécration des anciens et des pasteurs, envoi des aumôniers ou missionnaires).

Le chapitre suivant, quant à lui, intitulé « Les Ministères » présente le parcours à emprunter pour exercer un ministère dans l'Eglise, qu'il soit d'ordre pastoral ou autre.

Le dernier chapitre suit le chemin parcouru par le mouvement de Lausanne depuis son lancement à Lausanne, en 1974, jusqu'à son dernier rassemblement au Cap en 2010.

En souhaitant que ce dossier vous soit d'un grand profit.

Gérard FINES

Bibliographie

On consultera avec intérêt :

- Daniel Bordreuil, « les Associations cultuelles », Ed. Barnabbas, vol. 1 et 2.
- Jean Vercier, « Précis de législation des cultes, à l'usage des Eglises protestantes de France », 3ème édition, Alès (Gard)
- Actes 6 gestion, « Le culte et la législation » (Documentation de base 1905)

Sommaire général

AVANT PROPOS

Chapitre I	7
------------------	---

**L'Union nationale des Eglises protestantes
Réformées Evangéliques de France (UNEPREF)**

Décisions-clefs – Déclarations – Projets

Chapitre II	8
-------------------	---

L'Eglise locale

**1. - L'Association cultuelle selon la loi de 1905
(registres et déclarations)**

**2. - Le diaconat
(association selon la loi de 1901)**

Chapitre III	9
--------------------	---

Les formulaires

Chapitre IV	10
-------------------	----

Les liturgies

Chapitre V	11
------------------	----

Les Ministères

Chapitre VI	12
-------------------	----

Le mouvement de Lausanne et la déclaration de foi de l'AEF

Chapitre I

L'Union nationale des Eglises protestantes Réformées Evangéliques de France (UNEPREF)

Décisions-clefs – Déclarations – Projets

A. Le projet de l'UNEPREF et décisions-clefs

1. Le projet d'Eglise de l'UNEPREF (2009)	3
2. Le logo-type de l' UNEPREF	5
3. La déclaration de foi de 1872	19
4. La décision III du Synode national d'Aix-en-Provence affirmant l'attachement de l'Union nationale à la Réforme(1962)	21
5. La décision XIX du Synode national et général de Bagard indiquant le changement de titre de l'UN (2009)	23

B. Structure et fonctionnement de l'Union nationale

1. Le Système presbytérien synodal	11
2. Le fonctionnement de l'Union nationale	14
3. Les Commissions nationales de l'UNEPREF en 2014	17

C. Déclarations de l'Union nationale

1. La déclaration de l'Union nationale sur les dons spirituels (1993)	25
2. Les thèses de l'Union nationale sur l'herméneutique (1997)	27
3. La déclaration de l'Union nationale sur l'euthanasie (2001)	31

D. Les projets de l'Union nationale pour ses Commissions ou coordinations

1. Le projet national jeunesse (2000 - 2003)	33
2. Le Programme national de catéchèse (2006)	35
3. Le projet éducatif pour la CNJ (2011)	39
4. Les éléments stratégiques retenus pour la CGE en matière d'implantation d'Eglises (2011)	43
5. Le programme missionnaire commun (2010 - 2011)	49
6. Les rendez-vous annuels dans l'union nationale	61
7. Les représentants de l'Union nationale auprès de divers organismes en 2014	63
8. L'accord Sacem - FPF	65

Chapitre II

L'Eglise locale

1. L'Association culturelle selon la loi de 1905 (registres et déclarations)

A. Les statuts

1. Le registre des statuts et des modifications aux statuts 3
2. Les Statuts-types 5

B. Les aspects financiers et fiscaux d'une association culturelle

1. Les avantages d'une association culturelle en matière fiscale 9
2. Les dernières dispositions pour les dons, legs et reçus fiscaux ... 11

C. L'Assemblée générale

1. Le déroulement d'une Assemblée générale 17
2. Le registre des délibérations des assemblées générales 19
3. Le membre électeur 21
4. Le registre des membres de l'Association 25
5. Le fichier de l'Eglise 27

D. Le Conseil presbytéral

1. Le Conseil presbytéral (Comité directeur) 29
2. Le registre des délibérations du Conseil presbytéral 31
3. La déclaration en Préfecture de la composition du bureau 33
4. La déclaration de la composition du Conseil presbytéral 35

E. Les registres d'ordre religieux

1. Le registre des mariages 37
2. Le registre des baptêmes 39
3. Le registre des ensevelissements 41

2. Le diaconat (association selon la loi de 1901)

A. Les statuts

- Un modèle de statuts pour le diaconat 3

Chapitre III

Les formulaires

A. Les formulaires statistiques et état inventorié

1. Le formulaire « Statistiques » pour les Eglises affiliées 3
2. Le formulaire « Statistiques » pour les postes d'évangélisation ... 7
3. Le formulaire « Etat inventorié » pour toutes les Eglises 11

B. Les formulaires financiers pour l'Eglise locale

(fonctionnement courant, développement, mission et animation)

1. Le budget 15
2. Le compte financier 21
3. Le formulaire d'accusé de réception d'un don 27
4. Les reçus fiscaux 29
5. La participation financière de l'Eglise pour la mission 31
6. Canevas de présentation
et de financement d'un projet missionnaire 33

C. Les formulaires de projet

1. Le formulaire « Objectif de croissance » 39
2. L'accompagnateur de poste 45
3. Le formulaire « Critères pour conduire l'évaluation
des postes d'évangélisation » 47
4. Le formulaire « Décharge parentale » 50

Chapitre IV

Les liturgies

1. La liturgie de baptême des enfants	3
2. La liturgie de Sainte Cène	5
3. La liturgie de mariage	17
4. La liturgie de consécration des anciens et d'installation du Conseil presbytéral	27
5. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs	31
6. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des diacres	35
7. La liturgie d'envoi des aumôniers et des missionnaires	37
8. Matin de Promesses et liturgies des temps de fête	39

Chapitre V

Les Ministères

A . Cahier des charges et présentations

1. Le cahier des charges pour les pasteurs, les anciens et les diacres ... 3
2. Le questionnaire de présentation à remplir par le pasteur candidat 13
3. Le questionnaire de présentation à remplir par l'Eglise qui appelle 15

B . Le candidat au ministère pastoral, d'évangéliste ou diaconal

1. Le dossier de candidature 19
2. Le questionnaire de candidature pour les candidats pasteurs ... 23
3. Le questionnaire de candidature pour les candidats diacres 25
4. Le questionnaire sur les candidats 27

C. Le stage

1. La convention de stage pastoral UNEPREF 29
2. Le vade-mécum du candidat pasteur 33
3. Le vade-mécum du candidat pasteur-évangéliste 35
4. Instructions pour les pasteur-conseiller d'un candidat pasteur ... 37
5. Instructions pour les pasteur-conseiller
d'un candidat pasteur évangéliste 39
6. Instructions pour l'équipe d'accompagnement et d'évaluation ... 41
7. La convention de stage pour le master 2 professionnel
de la FJC d'Aix 43

D. Le pasteur intérimaire

1. Le dossier d'information pour le pasteur intérimaire 47
2. Le questionnaire du candidat pasteur intérimaire 51

E. Le proposanat : rappel de la Discipline 53

F. L'évaluation quinquennale 55

G. La cérémonie de reconnaissance de ministère et de consécration des pasteurs 59

H. La Formation permanente des pasteurs 65

Chapitre VI

Le mouvement de Lausanne et la déclaration de foi de l'AEF

1. La déclaration de Lausanne (1974)	5
2. Le manifeste de Manille (1989)	13
3. L'engagement du Cap (2010)	31
4. La déclaration de foi de l'AEF	89

Chapitre I

L'Union nationale des Eglises protestantes Réformées Evangéliques de France (UNEPREF)

Décisions-clefs – Déclarations – Projets

A. Le projet de l'UNEPREF et décisions-clefs

1. Le projet d'Eglise de l'UNEPREF (2009)	3
2. Le logo-type de l' UNEPREF	5
3. La déclaration de foi de 1872	7
4. La décision III du Synode national d'Aix-en-Provence affirmant l'attachement de l'Union nationale à la Réforme(1962)	9
5. La décision XIX du Synode national et général de Bagard indiquant le changement de titre de l'UN (2009)	11

B. Structure et fonctionnement de l'Union nationale

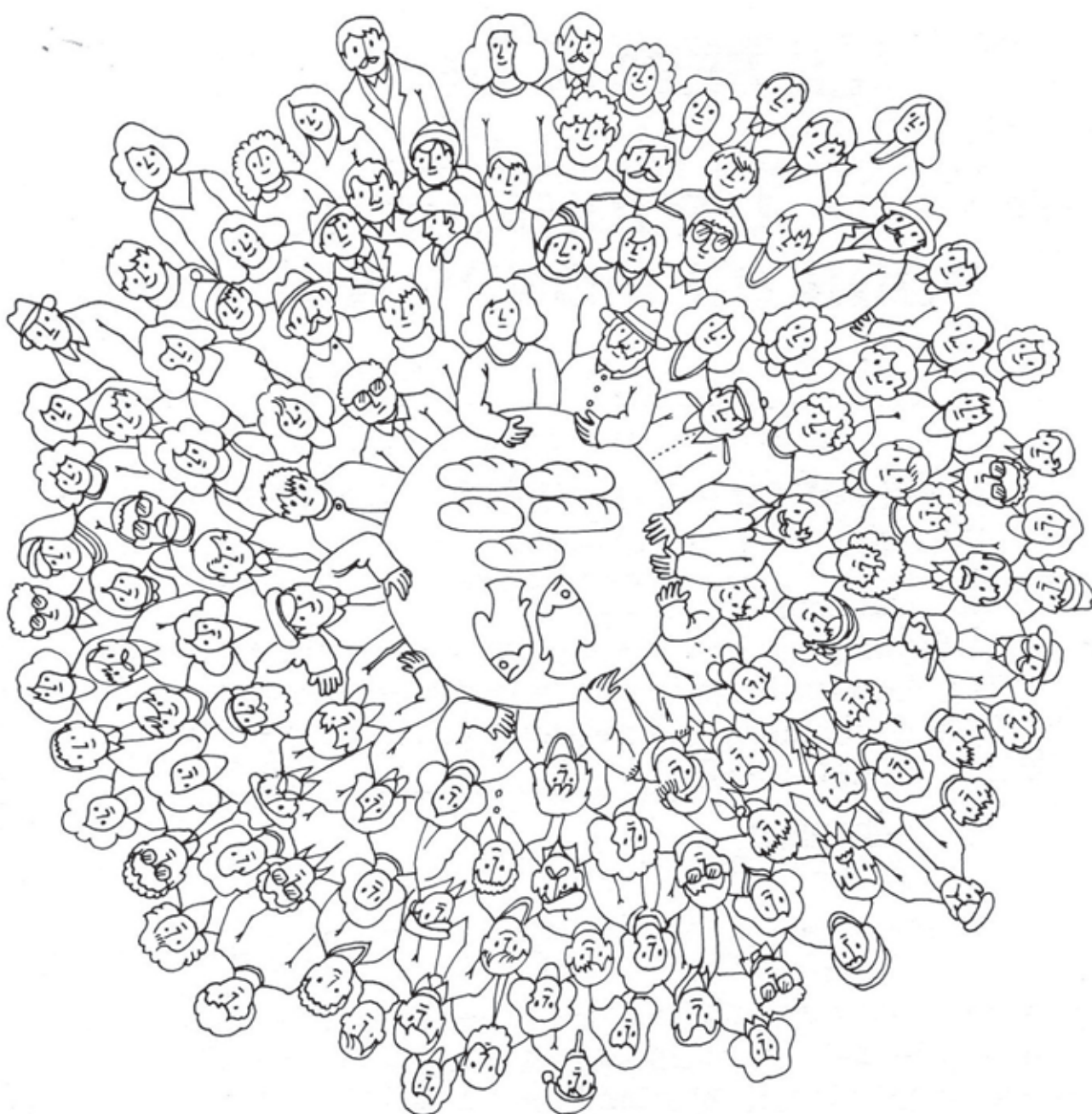
1. Le Système presbytérien synodal	13
2. Le fonctionnement de l'Union nationale	17
3. Les Commissions nationales de l'UNEPREF en 2014	21

C. Déclarations de l'Union nationale

1. La déclaration de l'Union nationale sur les dons spirituels (1993)	25
2. Les thèses de l'Union nationale sur l'herméneutique (1997)	29
3. La déclaration de l'Union nationale sur l'euthanasie (2001)	35

D. Les projets de l'Union nationale pour ses Commissions ou coordinations

1. Le projet national jeunesse (2000 - 2003)	37
2. Le Programme national de catéchèse (2006)	39
3. Le projet éducatif pour la CNJ (2011)	43
4. Les éléments stratégiques retenus pour la CGE en matière d'implantation d'Eglises (2011)	47
5. Le programme missionnaire commun (2010 - 2011)	53
6. Les rendez-vous annuels dans l'union nationale	67
7. Les représentants de l'Union nationale auprès de divers organismes en 2014	69
8. L'accord Sacem - FPF	71



A 1. Le projet d'Eglise de l'UNEPREF

Texte adopté au Synode national et général de Bagard en 2009

■ Déclaration d'intention

En ce début du XXI^e siècle, nous, les Eglises réformées évangéliques, désirons réaffirmer notre vocation en :

- nous référant à l'esprit de la Réforme du XVI^e et des réveils du XIX^e et du début du XX^e siècle dont nous sommes issus,
- renouvelant notre témoignage dans la société par des projets d'évangélisation, de diaconie et de mission.

1. Notre identité

Nous sommes des Eglises réformées évangéliques ce qui signifie que :

- nous recevons la Bible comme la parole de Dieu et désirons vivre notre foi en conformité avec elle,
- nous reconnaissons dans les grandes confessions chrétiennes (Symbole des apôtres, Credo de Nicée, Confession de foi de la Rochelle et Déclaration de foi de 1872) l'expression toujours actuelle de notre foi,
- nous appelons l'être humain à la conversion à Jésus-Christ et à rendre témoignage de l'amour de Dieu en confessant sa foi,
- nous vivons en communautés locales, représentées dans des synodes, selon une Discipline et des orientations théologiques qui précisent notre identité réformée.

2. Notre vision

- Nous voulons être des Eglises portées par le message de la grâce et qui encouragent chacun à croître dans la foi.
- Dans ce but, nous agissons pour que nos célébrations permettent une bonne intégration et la participation de tous.
- Nous insistons sur le vécu communautaire comme les temps de prière en commun, l'étude de la Bible en groupe et la convivialité.
- Nous invitons chaque membre de nos Eglises à développer les dons qu'il a reçus et à témoigner de sa foi à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté.

3. Nos engagements

A. La formation

Nous proposons des formations bibliques, éthiques, théologiques ou pratiques aux pasteurs, aux conseillers presbytéraux et aux membres des Eglises.

B. L'évangélisation, la diaconie et l'aumônerie

Nous encourageons chaque communauté locale à faire de l'évangélisation une priorité et à s'engager dans la diaconie comme dans les aumôneries.

C. L'implantation d'Eglises

Nous développons des stratégies pour de nouvelles implantations d'Eglises.

D. Les relations fraternelles

Nous cherchons à vivre des relations fraternelles avec toutes les Eglises chrétiennes en France et dans le monde, en particulier avec les différentes traditions et sensibilités protestantes.

E. Le soin de la création

Nous cherchons à aimer et à prendre soin de la création pour la gloire et l'honneur du Créateur en encourageant chaque communauté locale à s'impliquer dans des actions de développement durable.

A 2. Le logotype de l'UNEPREF

Logo adopté par la Commission permanente en 2010



Réalisé à la suite d'un concours, le logo de l'Union Nationale est composé d'une croix huguenote stylisée qui se détache sur un hexagone de couleur jaune.

La croix huguenote marque la référence au protestantisme réformé dont elle est l'emblème historique. Expurgée et traduite dans une forme moderne, elle renvoie à notre désir d'adaptation de notre foi au monde moderne.

Les 4 éléments stylisés qui renvoient aux 4 évangiles forment une croix qui renvoie à l'œuvre du Christ, centre de notre foi et lieu de notre justification (Galates 6. 14).

La colombe est le symbole du Saint-Esprit « qui témoigne à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu » (Romains 8. 16). Elle pend de la croix pour représenter que l'Esprit est un don qui s'accompagne de la repentance et de la sanctification (Actes 2. 38).

On peut également interpréter les 4 éléments comme des cœurs qui rappellent l'amour parfait de Dieu pour ses enfants dans lequel le Christ appelle ses disciples à demeurer (Jean 15. 9).

Ainsi, les trois éléments de la Trinité sont représentés : le Père, le Fils (la croix) et l'Esprit Saint (la colombe).

L'hexagone fait référence à la forme de la France. Il signifie notre appartenance au protestantisme français. Le décentrage de cette forme fait référence aux liens de communion établis entre notre Union et les Eglises réformées confessantes sœurs en Europe et dans le monde ainsi que, dans un second temps, ceux tissés avec l'ensemble des Eglises chrétiennes (cf. le projet de l'UNEPREF).

La couleur jaune, celle de la lumière, est une référence à la mission de l'Eglise qui est appelée par le Christ à être lumière du monde partout où elle se situe (Matthieu 5. 14).



A 3. La déclaration de foi de 1872

Déclaration de foi

telle qu'elle a été adoptée
au XXX^{ème} Synode général de l'Eglise Réformée de France
dans sa séance du 20 juin 1872

Au moment où elle reprend la suite de ses Synodes interrompus depuis tant d'années,
L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

éprouve avant toutes choses le besoin de rendre grâces à Dieu et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin Chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

Elle déclare par l'organe de ses représentants, qu'elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.

Avec ses Pères et ses Martyrs dans la Confession de La Rochelle, avec toutes les Eglises de la Réformation dans leurs divers symboles, elle proclame:

« L'autorité souveraine des Saintes Ecritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. »

Elle conserve donc et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens, représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la confession des péchés, dans le Symbole des Apôtres et dans la liturgie de la Sainte Cène.



A 4. La décision III du Synode national d'Aix-en-Provence (1962) indiquant son attachement aux confessions de foi réformées

Décision III : confessions de foi.

Attachement de l'Union nationale aux confessions de foi réformées

« Les Eglises rattachées à l'Union Nationale des EREI de France proclament solennellement leur résolution de maintenir sans changement en tant que document de base la Déclaration de Foi de 1872. Elles affirment en outre leur adhésion à la Confession de foi de 1559, dite de la Rochelle, apparentée aux autres confessions réformées historiques, qui contribuent à la compléter dans la ligne du principe de l'autorité des Saintes-Ecritures. En conséquence de quoi elles exigent que dans les Eglises de leur obédience, la prédication et l'enseignement soient accordés à la présente décision ».



A 5. La décision XIX portant mention du changement de titre de l'Union nationale (2009)

Texte adopté au Synode national et général

Décision XIX : Nouveau titre pour l'Union nationale

Le synode national et général, réuni à Bagard les 13, 14 et 15 mars 2009, décide que le nouveau titre de l'Union est : Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques de France (UNEPREF).



B 1. Le Système presbytérien synodal

La question de l'organisation de l'Eglise n'est pas évidente. Excessive, elle risque de faire obstacle à l'œuvre du Saint-Esprit. Insuffisante, elle ouvre la porte au désordre et à l'individualisme. Comme tout organisme vivant depuis la création, l'Eglise corps du Christ, fruit de la nouvelle création, a besoin d'être structurée.

Les Eglises réformées évangéliques, quant à elles, ont adopté une organisation qualifiée de « presbytérienne - synodale ».

1. L'Eglise locale est véritablement l'Eglise

« Sous cette Eglise universelle, les Eglises qui sont réparties par chaque ville et village sont comprises, de telle sorte que chacune a le titre et l'autorité d'Eglise » (Calvin, Institution Chrétienne, IV, 1.9).

L'Eglise locale n'est pas seulement une partie du corps de Christ : elle en est aussi la représentation dans un lieu donné. La plupart des lettres apostoliques sont en effet adressées à des Eglises locales qui, toutes, sont appelées à vivre pleinement la réalité, la grâce et la responsabilité d'être le corps du Christ. C'est pourquoi la confession de foi de La Rochelle dit : *« nous croyons qu'aucune Eglise ne peut prétendre sur aucune autre à quelque domination ou quelque souveraineté que ce soit. »* (art. 30).

La structure d'autorité de l'Eglise locale est le collège des anciens, appelé aussi Conseil presbytéral. Le terme *presbytérien* vient du grec *presbyteros* et désigne le ministère des anciens. Très tôt, les apôtres *« ont fait nommer des anciens dans chaque Eglise »* (Act 14.23).

Le ministère des anciens apparaît clairement comme étant local, pastoral et collégial. Ensemble, les anciens – parmi lesquels le pasteur assume un ministère particulier d'enseignement – prennent soin du peuple de Dieu, le nourrissent, le dirigent (Act 20.28 ; 1 Thess 5.12 ; 1 Tim 3.4-5 ; 1 Pi 5.17). Ils constituent le gouvernement de l'Eglise locale et, à ce titre, veillent avec l'ensemble des fidèles, à son unité, à sa fidélité, à son développement.

2. L'Eglise locale n'est pas toute l'Eglise

« Souvent, l'Ecriture appelle Eglise toute la multitude des hommes qui, répartis de par le monde, font une même profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ, témoignent de leur foi par le baptême, affirment en participant à la Cène leur unité de

doctrine et d'amour, et se conforment à la Parole de Dieu dont ils veulent garder la prédication... » (Calvin, Institution Chrét. IV 1,7)

Aucune Eglise locale, grande ou petite, ne peut ignorer les Eglises qui l'entourent, de près ou de loin. Le terme *synodal* est formé de deux mots grecs *sun* et *odos* qui signifient *cheminer ensemble*. Il correspond à la volonté qu'ont des Eglises de faire marche commune, de se rendre solidaires dans leur enseignement, leur discipline, leurs besoins, leurs engagements.¹

Le fondement biblique de cette dimension de l'Eglise apparaît dans le livre des Actes où nous voyons des délégués de l'Eglise d'Antioche envoyés à Jérusalem en vue de s'accorder avec les apôtres et les anciens de cette ville au sujet d'une question difficile (chap. 15). Dans la 2^{ème} lettre aux Corinthiens, nous voyons les Eglises se soutenir financièrement (chap. 8). Dans la lettre aux Philippiens, les Eglises sont appelées à échanger des nouvelles, des encouragements, dans un véritable esprit de dépendance mutuelle (chap. 2).

3. Soumission et responsabilité

Le fruit de la grâce de Dieu se démontre dans l'Eglise par une double attitude : *la soumission et la responsabilité*. Le régime presbytérien-synodal est à la fois le fruit et le garant de ce double engagement personnel et communautaire.

¹ En 1905, le législateur a donné aux Eglises un cadre juridique conforme au principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est ainsi que chaque Eglise locale est constituée en association culturelle, et se trouve tenue de respecter un certain nombre de mesures légales (nombre de membres, cotisation, assemblée générale, nomination d'un bureau, tenue des comptes). Ces dispositions assez peu contraignantes ne sont pas, quant à la forme, contraires aux règles d'organisation de l'Eglise. Le risque existe cependant de faire de cette structure associative prévue par l'Etat le cadre principal dans lequel l'Eglise trouve son identité et ses modes de fonctionnement. Les dérives – déjà constatées au cours du XIX^e siècle sous le régime du Concordat – tendent à ôter aux Eglises leur caractère propre et la mentalité qui devrait y prévaloir. C'est ainsi que le pasteur est quelques fois devenu le permanent salarié de l'association, l'assemblée générale un lieu de contestation ou de revendication, le projet majeur se bornant à honorer le budget annuel. Le pasteur Pierre Verseils a écrit à ce sujet : « En créant les associations culturelles, le législateur a, sans le vouloir, provoqué une confusion profonde qui va sans cesse s'aggravant. L'Eglise ne peut, en effet, être assimilée à une société ordinaire. Elle est une création originale, unique, qui ne peut entrer, sans être malmenée, dans un moule juridique. » (Définition du fidèle, 1955).

² L'importance de la Confession de Foi. C'est parce que l'Eglise véritable se définit aussi par la fidélité de sa prédication et de son enseignement que les liens qui unissent les Eglises dans un même synode se fondent sur leur commune adhésion à une Confession de foi.

Ainsi, si sur des points de doctrine secondaires, des positions différentes peuvent exister entre pasteurs et entre les Eglises, sur les points de doctrine principaux, les Eglises Réformées Evangéliques reconnaissent l'autorité des confessions de foi historiques de la Réforme, en communion avec les Eglises du passé ou d'autres pays qui les ont reconnues. Contrairement à la Discipline qui, s'appliquant à des situations particulières, peut être complétée ou modifiée, la Confession de foi constitue une autorité de référence pour les pasteurs et les anciens. La Confession de foi de La Rochelle, avec les autres confessions ou catéchismes de la Réforme (la Confession helvétique postérieure, la Confession des Pays Bas, la première Confession écossaise, la Confession de Westminster, les Canons de Dordrecht, les 39 articles et le Catéchisme de Heidelberg) tiennent leur autorité de la fidélité, l'équilibre et la clarté avec lesquels ils présentent et résument les doctrines majeures de l'Ecriture. Le lien privilégié qui unit ces Eglises ne restreint cependant pas leur vision de l'Eglise universelle, et les Eglises réformées se sentent en communion avec toutes les Eglises chrétiennes qui confessent leur foi au Christ de l'Ecriture.

Dans l'Eglise, *chacun* et *tous* sont rendus participants de la marche commune et de l'édification, au travers de vocations et ministères différents (I Thess 5.11-13 ; Hébr 13.7, 17 ; 1 Pi 5). L'écoute de Dieu, spécialement nourrie par la lecture personnelle de l'Ecriture et par la prédication (publique et privée), implique aussi l'écoute des frères et des sœurs (Eph 5.21 ; 1 Thess 5.19-21).

a. La direction collégiale de l'Eglise.

« Cette autorité n'était pas en la main d'un homme seul pour qu'il fit à sa guise tout ce qui lui plairait, mais il y avait la compagnie des anciens, qui était dans l'Eglise comme le conseil est dans une ville. » (Calvin, Institution Chrétienne IV, XI, 6)

« Quant à l'Eglise véritable, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon l'ordre établi par notre Seigneur Jésus-Christ : à savoir qu'il y ait des pasteurs, des surveillants (anciens) et des diacres, afin que la pureté de la doctrine y soit maintenue, que les travers y soient corrigés et réprimés, que les pauvres et tous les affligés soient secourus dans leurs besoins, que les assemblées se tiennent au nom de Dieu et que les adultes y soient édifiés, de même que les enfants » (Confession de La Rochelle, art. 29).

Face au système épiscopalien qui confie la direction de l'Eglise (à ses différents échelons) à une personne seule (pasteur, évêque) les Eglises réformées affirment l'importance d'une direction collégiale.

« Par un ministère de prière et d'exhortation collégiale, les anciens encouragent les fidèles pour que chacun, renouvelé par l'Esprit de Dieu, vive selon la Parole de Dieu. Les anciens constituent le Conseil presbytéral dont font partie le ou les pasteurs de l'Eglise. Le synode reconnaît l'existence d'un ministère d'autorité et d'ordre à qui sont confiés la direction spirituelle et le gouvernement de l'Eglise. Ce ministère est exercé collégialement par un conseil d'anciens. C'est à ce conseil qu'il est donné de paître le troupeau du Seigneur (1 Pi 5.1-2 ; cf. Act 20.28). Cette fonction revêt à la fois un aspect didactique (enseigner) et épiscopal (exercer la discipline). Le synode estime qu'il convient de distinguer, sans les séparer des autres anciens, ceux qui ont reçu vocation pour le ministère de la Parole :

- *ne pas séparer, parce que c'est ensemble qu'ils assument la charge du gouvernement de l'Eglise*
- *ne pas confondre, parce qu'il y a diversité de fonctions au sein du même collège. »*

(Discipline de l'UNEPREF, C, 3-4).

b. Les ministères, donnés par Dieu, sont reconnus par l'Eglise.

Aussi importants qu'ils soient, les ministères qui veillent sur l'Eglise sont aussi à l'écoute de l'Eglise et servent avec elle. Hommes, femmes et même enfants, sensibles au Saint-Esprit, participent au service de Dieu, au discernement de sa volonté, à la communication de sa grâce. *« A chaque membre de l'Eglise est donnée la charge d'édifier les autres, selon la mesure de grâce qui est en lui, moyennant que cela se fasse décemment et par ordre. »* (Calvin, Institution Chrétienne IV, I, 12)

Face au système catholique romain où chaque ministère tire son autorité d'un supérieur hiérarchique qui la lui confie, la Réforme introduit une autre dimension : toute autorité vient de Dieu, mais la reconnaissance de cette autorité *dans* l'Eglise doit se faire *par* l'Eglise, c'est-à-dire par les membres eux-mêmes. L'accord de l'assemblée quant à la direction de l'Eglise est visible en Actes 15.22-23 ; cependant, les ministères d'autorité (apôtres et anciens) ne sont pas écartés pour autant.

C'est ainsi que, selon notre Discipline, la nomination des anciens est proposée par le Conseil à l'approbation de toute l'Eglise locale (cf. Act 6.3 ; 14.23). Aux synodes, les anciens-délégués sont porteurs des réflexions menées par le Conseil de l'Eglise qui les envoie.

Charles Nicolas



B 2. Le fonctionnement de l'Union nationale en 2014

L'Union nationale des Eglises protestantes réformées évangéliques regroupe trois circonscriptions (Sud-Ouest, Languedoc-Cévennes et Provence Rhône Ile-de-France) qui regroupent à leur tour et en tout une cinquantaine d'associations cultuelles. L'ensemble se développe donc sur trois niveaux : les niveaux locaux, régionaux et nationaux.

En 1905, le législateur, en mettant en place la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, a demandé aux Eglises locales de se structurer en associations cultuelles. A chaque Eglise locale, correspond donc une association cultuelle ayant à sa tête un Comité directeur et composée de membres qui se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale.

En 2011, il y avait en tout 45 associations cultuelles rattachées à l'Union nationale: 14 pour la circonscription du Sud-Ouest, 23 pour celle de Languedoc-Cévennes et 9 pour celle de Provence Rhône Ile de France. A ces associations cultuelles, se rajoutent 2 postes d'évangélisation situés en Provence Rhône Ile de France et suivis par la Commission générale d'évangélisation. Par ailleurs, quatre Eglises, celles de Gardanne, de Lyon, de Saint-Girons et l'Eglise protestante internationale de France ont été reconnues comme Eglises associées.

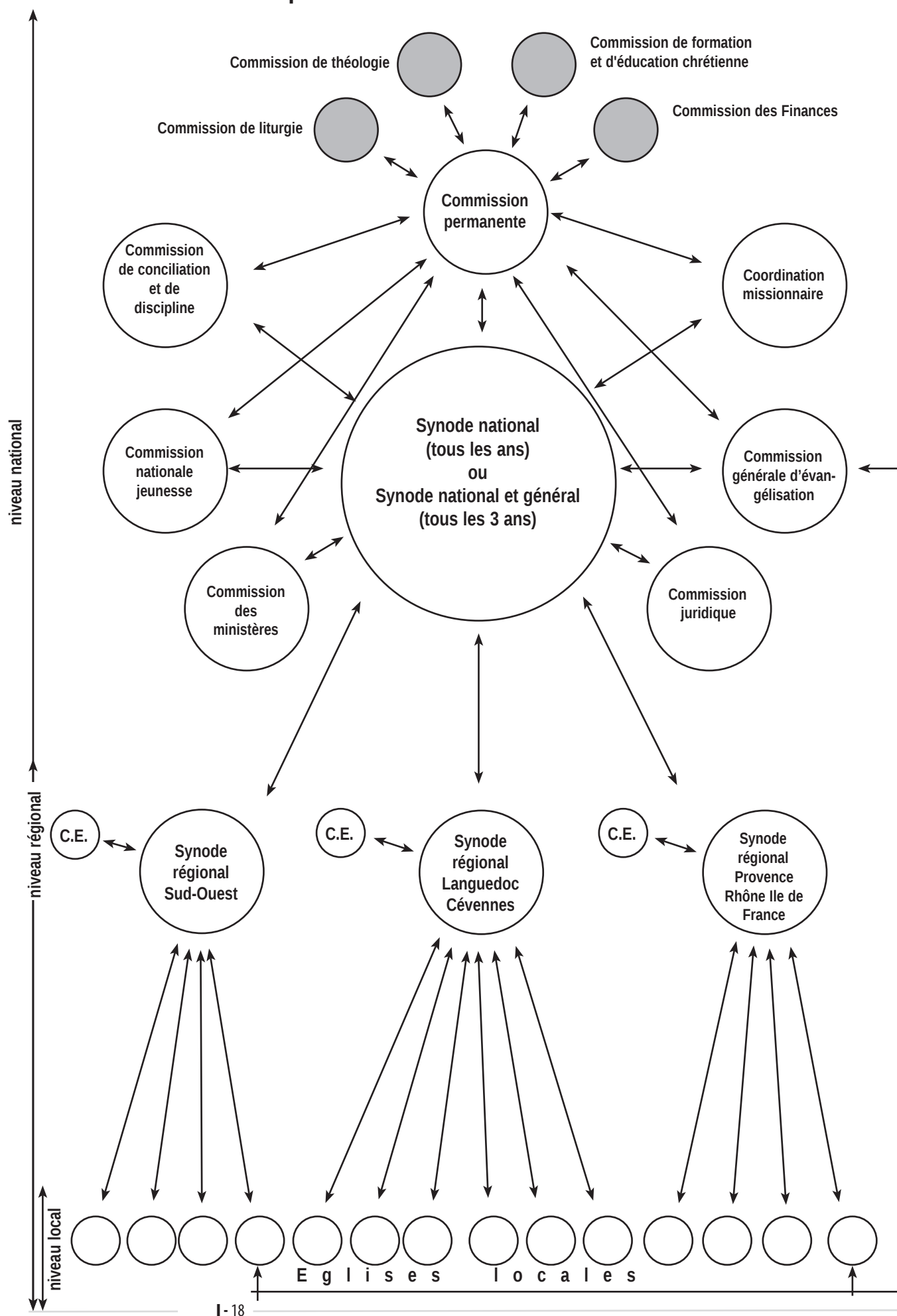
Aussi, pour comprendre le fonctionnement de l'Union nationale des Eglises protestantes réformées évangéliques, il faut réaliser qu'elles s'organisent et se développent sur trois niveaux qui se superposent et qui s'emboîtent les uns dans les autres : le niveau local, le niveau régional et le niveau national.

Le niveau local correspond aux Eglises locales et aux associations cultuelles qui en constituent les vitrines légales. Il se complète des postes d'évangélisation créés par le Synode national. Le niveau régional correspond aux Synodes régionaux et englobe les niveaux locaux. Deux Synodes régionaux sont organisés en association cultuelle, ceux du Sud-Ouest et de Languedoc-Cévennes. Le niveau national correspond, lui, au Synode national et englobe les niveaux locaux et régionaux. C'est le niveau qui est le plus structuré, notamment par l'existence de commissions nationales chargées par le Synode national de missions précises ou dépendant directement de la Commission permanente. Au niveau national correspond donc une association cultuelle intitulée Union nationale des Eglises protestantes réformées évangéliques de France qui regroupe l'ensemble des associations cultuelles membres.

1. Le niveau local

Au niveau local, se trouve l'Eglise locale qui se réunit chaque dimanche pour rendre un culte à Dieu et chaque année en assemblée générale pour décider de son devenir et pour effectuer les actes d'administration légale tels que

Schéma représentant le fonctionnement de l'UNEPREF en 2014



l'approbation des comptes de l'année écoulée et le vote du budget de l'année en cours.

A la tête de cette Eglise locale et pour la servir, se trouve en position de responsabilité le Conseil presbytéral présidé par son pasteur ou par un laïc quand le pasteur n'assume pas la charge de président. Ce conseil se réunit en principe une fois par mois et veille à l'entretien et au gouvernement de l'Eglise.

Il y a au moins quatre laïcs, hommes ou femmes, pour un pasteur et six laïcs pour deux (*cf.* art. 59 du titre A de la Discipline).

Chaque Eglise peut se doter de groupes de travail ou de comités qui varient selon les besoins locaux ou les possibilités d'action (comités d'évangélisation, diaconaux, missionnaires, de catéchèse ou autres).

2. Le niveau régional

Chaque année, à la fin du mois de novembre, se réunissent les Synodes régionaux. Ce sont eux qui correspondent au niveau régional. Chaque Association cultuelle s'y fait représenter par un délégué laïc et par son pasteur. Des dispositions particulières ont été adoptées pour assurer la représentation des postes dits « d'évangélisation ». Ensemble, les Eglises d'une même circonscription constituent donc une Union régionale et élisent une Commission exécutive qui est chargée de les représenter pendant l'intervalle des sessions synodales régionales.

Déjà à ce niveau, les Eglises qui constituent un même Synode régional s'accordent pour gérer en commun les salaires des pasteurs ou des diacres ou pour porter un certain des projets de formation, d'évangélisation ou autres.

Selon les circonscriptions, l'organisation interne varie. Comme pour l'échelon local, certaines circonscriptions se sont dotées de comités d'évangélisation, de jeunesse ou missionnaire, d'autres pas. Le rythme de réunions des Commissions exécutives varie également. Certaines se réunissent une fois par mois, c'est le cas de celle de Languedoc Cévennes, d'autres moins souvent, comme celles de Provence Rhône Ile de France ou du Sud-Ouest qui se retrouvent seulement 4 ou 5 fois par an.

3. Le niveau national

Chaque année, au cours du troisième week-end du mois de mars, se retrouvent, accueillis par l'une des Eglises de l'Union nationale les délégués des synodes régionaux, avec autant de pasteurs que de laïcs: 10 pour celui du Sud-Ouest, 12 pour celui de Languedoc Cévennes et 8 pour celui de Provence Rhône Ile de France, soit en tout 28 délégués avec voix délibérative. A ces personnes, se rajoutent un représentant de l'Association réformée évangélique pour l'évangélisation, correspondant à la commission générale d'évangélisation, deux représentants de l'Association cultuelle pour l'entretien de la faculté de théologie d'Aix.

Tous les trois ans, le synode national se transforme en Synode national et général où chaque association cultuelle y est représentée par un délégué laïc et par son pasteur avec en plus les pasteurs qui desservent les postes d'évangélisation.

Et c'est ce Synode national et général qui élit la Commission permanente, l'organe directeur de l'Union dans l'intervalle des Synodes nationaux, la Commission des ministères, la Commission générale d'évangélisation, la Commission nationale jeunesse, la Commission juridique, la Coordination missionnaire et la Commission de conciliation et de discipline. A chaque commission est attribuée une fonction bien précise (*cf.* page 41). Elles rendent compte devant le Synode national de l'action qu'elles ont engagée ou qu'elles projettent de faire..

Enfin, la Commission permanente s'est adjoint le concours d'autres commissions spécialisées qu'elle nomme elle-même pour l'assister dans sa tâche. Ce sont les Commissions de théologie, de liturgie, ainsi que la Commission de formation et d'éducation chrétienne. La Commission des finances, quant à elle, est composée de l'administrateur national, de la trésorière nationale, des trésoriers des circonscriptions et de la CGE ainsi que de deux personnes désignées par la Commission permanente.

Gérard Fines



B 3. La composition et les missions des Commissions nationales en 2014

La commission permanente

Composée de 11 personnes titulaires (6 laïcs et 5 pasteurs) et de 6 personnes suppléantes (3 pasteurs et 3 laïcs), La Commission permanente se réunit en moyenne 5 fois par an.

- Elle a pouvoir pour gérer les affaires de l'Union nationale et pour la représenter à l'égard des tiers.
- Elle veille au maintien de l'unité des Eglises entre elles.
- Elle demeure attentive à discerner ce qui est important dans la vie ecclésiastique, morale ou sociale en France et dans le monde.

La commission des ministères

Composée de 9 personnes titulaires (5 pasteurs et 4 laïcs) renouvelables par moitié tous les trois ans, la Commission des Ministères se réunit en moyenne 5 fois par an.

- Elle s'intéresse à l'éveil des vocations et se tient informée de la manière dont ces vocations se confirment. Elle suit de près le déroulement de leur formation.
- Elle organise des cours de formation pour tous ceux qui désirent accroître leurs connaissances, en particulier les anciens d'Eglises.
- Elle reçoit toutes les demandes de candidature et est seule habilitée pour valider les stages des candidats-pasteurs.
- Elle organise des rencontres entre tous ceux qui exercent ou ont exercé leur ministère dans l'Union nationale ou en son nom. Elle s'efforce de garder le contact avec chacun d'entre eux et de les soutenir.

La commission nationale jeunesse

Composée d'au moins 7 personnes (4 membres élus par le Synode national et général et 3 désignés par les Synodes régionaux), la Commission nationale jeunesse se réunit en moyenne 5 fois par an.

- Elle assure une coordination de tout ce qui se fait dans l'Union nationale auprès de la jeunesse.
- Elle travaille à la formation spirituelle des jeunes et à l'accompagnement ou à la réalisation de divers projets nationaux.
- Elle gère ses finances et en rend compte devant le Synode national.

La commission générale d'évangélisation

Composée de 10 personnes (pasteurs ou laïcs) renouvelables par moitié tous les trois ans, la Commission générale d'Évangélisation se réunit au moins 5 fois par an.

- Elle assure une mission de représentation.
- Elle suscite et entretient des liens avec tous ceux qui en France veulent participer au « Renouveau du témoignage réformé évangélique ».
- Elle travaille à l'implantation de nouvelles Eglises.

La coordination missionnaire

Elle est composée de 8 personnes élues pour trois ans (6 sont élues par le Synode et 2 sont désignées par la Commission permanente).

- Elle est responsable devant le synode et plus particulièrement devant la Commission permanente qui s'appuie sur elle pour tout ce qui concerne les relations extérieures en France et hors de France concernant les questions missionnaires :
 - Les relations avec un certain nombre d'Églises néerlandaises et américaines
 - Les engagements au sein de la communauté Défap-Cevaa
 - Le service Mosaïc (FPF)
 - Les relations avec d'autres missions
- Elle met en œuvre le Programme Missionnaire Commun de l'Union en accompagnant particulièrement les Projets missionnaires communs validés par le Synode national.

- Elle est habilitée à entreprendre de sa propre initiative des actions en faveur de l'œuvre et de l'animation missionnaire. Pour cela, elle peut recevoir directement des dons.
- Elle transmet à qui de droit les dons faits par les Églises ou les fidèles avec affectation spéciale.
- Elle reçoit de chaque Église locale la communication du montant et de la destination des dons missionnaires que les Églises affectent directement.

La commission juridique

Composée de 6 personnes (3 pasteurs et 3 laïcs) renouvelables par moitié tous les trois ans, la Commission juridique se réunit à la demande.

- Elle est consultée par la Commission permanente dans les affaires juridiques et fiscales. Elle est également au service des pasteurs et des conseils presbytéraux chaque fois que ces derniers désirent avoir un avis sur un problème juridique ou fiscal.
- Elle a également pour tâche d'informer la Commission permanente ou le Synode de l'évolution de la législation française.

La Commission de conciliation et de Discipline

La Commission permanente désigne sur la liste des six noms nommés par le Synode trois personnes : un pasteur et deux laïques, chaque fois qu'une situation précise doit faire l'objet d'un examen. En outre, la Commission permanente choisit sur cette même liste une équipe de deux personnes, aptes à donner un avis dans les cas de divorce.



C 1. Déclaration de l'Union nationale sur les dons spirituels

Texte adopté au Synode national de Toulouse en 1993

Le Synode national réuni à Toulouse du 18 au 21 mars 1993 approuve le document théologique ci-dessous considérant qu'il est en accord avec l'Écriture et qu'il constitue une réponse satisfaisante à la question sur les dons spirituels telle qu'elle a été posée à nos Eglises depuis 1991.

« L'Eglise est édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ étant la pierre de l'angle (Ephésiens 2.20). »

C'est pourquoi nous confessons que les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments constituent la règle absolue qui ordonne la vie de l'Eglise, comme celle de chaque fidèle, quelles que soient les circonstances ecclésiales et communautaires, privées et individuelles.

En déduction, « les dons spirituels » qui ont marqué la période fondatrice, ne sont pas transposables tels quels dans la suite du temps de la nouvelle Alliance.

Il n'y a plus d'apôtres et de prophètes fondateurs, et par conséquent, les démonstrations d'autorité et de puissance qui ont accompagné leur prédication et celle du Christ ne sont pas renouvelables :

- le miracle de Pentecôte est unique. Le phénomène de «xénoglossie» qui s'est produit alors était le signe d'ouverture aux peuples de la terre;
- de même, les manifestations « glossolaliques » d'Actes 10.46 (conversion de Corneille) et d'Actes 19:6 (conversion de quelques disciples de Jean-Baptiste) attestent le commencement du temps des nations (Matthieu 28:19) ;
- quant aux guérisons miraculeuses et spectaculaires accomplies par Jésus et les apôtres, elles prouvaient la messianité de Jésus (Luc 4.16-27, Matthieu 11.20) et consacraient l'autorité des paroles apostoliques (II Cor.12.12, Hébreux 2.3-4).

Néanmoins, nous reconnaissons qu'aujourd'hui encore, Dieu accorde des dons. Il le fait comme il lui plaît et quand il veut sans jamais ajouter une nouvelle révélation à celle qu'il nous a faite déjà par l'Écriture Sainte.

- Habitée par l'Esprit-Saint, l'Eglise devient un peuple de prophètes. Cela signifie que personne, dans l'Eglise, n'est écarté de l'exercice de ce don spirituel (I Corinthiens 12:11, Actes 9:31).

– La prophétie consiste en une aide spirituelle, pastorale et fraternelle. Elle contribue à l'édification du fidèle et de la communauté parce qu'elle dit l'aujourd'hui de Dieu. Elle se situe à côté du ministère de la proclamation de l'Evangile (kérygmatic) et de celui de l'enseignement (didactique). Elle prend sa place entre l'évangélisation et la réflexion théologique (I Cor 12:28).

C'est dire que la prédication est un acte prophétique, mais que la prophétie ne se limite pas à la prédication. Elle peut être enseignement, exhortation, consolation. (I Corinthiens 14:31).

b) Le parler en langues :

– Le « parler en langues » (glossolalie) est une libre expression vocale qui n'obéit à aucune des règles du langage conceptuel, et qui par conséquent est incompréhensible pour les autres.

– Ce don, légitime expression de la foi (I Corinthiens 14:18) ne saurait être imposé comme une norme de la vie dans l'Esprit (I Corinthiens 12:30).

– L'Eglise ne peut s'édifier que si la Révélation biblique est véhiculée par un langage clair et accessible à tous (I Corinthiens 14:13). Il est donc préférable d'éviter de pratiquer le « parler en langues » dans les rassemblements publics de l'Eglise (I Corinthiens 14:23).

– Le « parler en langues » pose à l'Eglise la question de savoir comment peut se vivre une piété qui inclut l'être tout entier et non seulement l'intellect.

c) La guérison :

– La guérison (physique et psychologique) est un signe du salut que Dieu gère dans sa souveraineté. Elle n'est pas un dû de la grâce. La prière pour les malades s'appuie sur la bonté de Dieu qui veut le meilleur pour ses enfants, mais non sur une prétendue autorité que des chrétiens pourraient avoir reçu sur la maladie.

– L'accent porté dans certains milieux sur le caractère spontané et quasi automatique de la guérison divine a des effets dangereux en ce sens qu'il déplace le centre d'intérêt du message évangélique et entraîne les fidèles sur des chemins d'illusion et de déception qui peuvent un jour se révéler particulièrement destructeurs pour la foi.

– Lorsque des malades appellent les anciens pour recevoir l'onction d'huile (Jacques 5:14-16), il est nécessaire de préciser :

❖ que ce geste exprime la dimension communautaire de l'Eglise. Ceux qui souffrent peuvent compter sur l'affection des autres membres de l'Eglise (Romains 12:15, Galates 6:2),

❖ que l'accent est mis sur la réalité de la grâce et du pardon des péchés pour celui qui se repent (Jacques 5:16),

❖ qu'il s'agit de dire à Dieu les besoins de celui qui se sait faible et fragile (Marc 10:51) et de lui demander avec confiance sa guérison.

– L'Eglise doit exercer un ministère d'accompagnement auprès des malades et de mourants en priant pour eux et en leur rendant visite (Matthieu 25:36). »

En guise de conclusion :

« Aspirez aux dons les meilleurs. Et je vais encore vous montrer une voie par excellence. Quand je parlerai les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'amour, je suis du bronze qui résonne ou une cymbale qui retentit; quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance; quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas l'amour je ne suis rien; et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert de rien. » (I Corinthiens 13).



C 2. Thèses de l'Union nationale sur l'herméneutique

Thèses adoptées au Synode national et général de Saint-Jean-de-Maruéjols en 1997

A1. Jésus-Christ au centre de la Bible

Les Ecritures, seule règle ou « canon » pour la foi et la vie chrétienne, sont à recevoir et à comprendre à partir de leur thème central : l'œuvre divine de salut en Jésus-Christ. Cette affirmation ne ressort pas d'un choix arbitraire mais du témoignage explicite de la Bible (Jean 5.39, 20.30-31).

Cette perspective ouvre nos intelligences au sens véritable et ultime des Ecritures (Luc 24.15-32). Elle va nous permettre de lire les textes et de les interroger quant à leur rôle, place et signification par rapport à ce thème central (Matt 5.17).

A2. La vérité de la Bible

La Bible est la Parole de Dieu. A ce titre elle est entièrement digne de confiance. En elle et par elle nous pouvons connaître la vérité sur Dieu, sur le monde et sur le salut.

Or, dans cette quête de la vérité, nous devons commencer par ne pas projeter nos propres conceptions de la vérité (par exemple comme une entité indépendante de Dieu, cf. Jean 14.6 ou Jean 17.17), mais bien plutôt nous laisser conduire dans celle que la Bible nous présente.

Dans cet esprit nous ne devons pas enfermer la question de la vérité dans une simple conformité aux faits historiques ou scientifiques (la vérité d'une parabole ou d'une proposition sapientiale n'est pas de cette nature). En conséquence, le niveau d'accord entre les énoncés bibliques et la réalité factuelle - et donc l'importance qu'il faut attacher à cette correspondance - est variable en fonction des genres littéraires et des intentions du texte.

A3. La clarté de la Bible

Bien qu'il y ait des passages difficiles dans la Bible (2 Pi 3.16), son enseignement est clair en tout ce qui est nécessaire au salut (Luc 16.29-31). C'est au sein du peuple de l'Alliance, dans le vécu « en Christ » et « par l'Esprit » que cette affirmation prend tout son sens et tout son poids.

En ce qui concerne les difficultés, celles-ci ressortent le plus souvent des enseignements éthiques. En effet, les ordonnances divines sont communi-

quées, dans la plupart des cas, non pas dans des normes de comportement immuables et universellement valables, mais en face de situations historiques concrètes que nous n'appréhendons pas toujours clairement aujourd'hui.

La recherche de sens, en ce qui concerne bien des passages bibliques continue donc d'être une réalité pour le croyant et pour l'Eglise.

A4. La suffisance de la Bible

La clôture du canon biblique indique que la Révélation qui nous parvient par ces écrits est achevée et par là-même suffisante pour nous conduire sur le chemin de la sanctification et du salut (Apoc 22.18).

Il en ressort que le travail de l'interprète n'a pas pour but de faire parler les silences (comme s'il y avait une insuffisance de l'Ecriture), mais d'éclairer notre contexte et nos questionnements contemporains par cette Parole révélée en montrant sa signification pour notre temps.

Ce faisant, l'interprète doit se garder d'imposer aux textes des « grilles de lecture » étrangères à leur genre ou à leur intention, ou même à la pensée biblique en général, dans le but d'obtenir des harmonisations faciles avec la pensée contemporaine.

Cependant, confesser la suffisance des Ecritures ne signifie pas que celles-ci surgiraient au sein d'un vide. Le Dieu qui nous guérit de notre cécité en Jésus-Christ et par l'Esprit, qui nous parle par la Bible, se révèle par ailleurs dans les œuvres qu'il a faites (Ps 19.2-5, Rom 1.18-20). Ainsi, la Bible elle-même n'a de sens pour nous que parce qu'elle s'inscrit dans un langage et un environnement qui ressort de l'ordre créationnel. Il découle de cela que le recourt à des informations extra-bibliques (qu'elles soient de l'ordre de la nature comme de celui de la culture) pour comprendre, voire pour appliquer correctement les ordonnances divines, peut être tout à fait légitime (1 Cor 11.14-15).

B1. Une nécessaire interprétation

De tout ce qui précède il ressort qu'entre le stade de la lecture et celui de la compréhension, se glisse obligatoirement une étape interprétative (Act 8.30-35). Celle-ci est peu perceptible lorsque l'enseignement de l'Ecriture est « clair » (voir A3), voire même massif (sur l'unicité de Dieu par exemple), ou bien lorsque les clés de compréhension sont données par la tradition unanime de l'Eglise (sur la Trinité par exemple) ; mais elle apparaît au grand jour et dans toute son importance face à certaines difficultés d'un texte (ou d'un sujet) et lorsque les clés traditionnelles sont inexistantes, inefficaces ou contestées.

On comprendra donc aisément que le maintien effectif de l'autorité de la Bible passe par des règles d'interprétation qui respectent l'objectivité des écrits dans leur diversité, tout en permettant au lecteur contemporain de saisir la cohérence du plan de Dieu et les applications qui en découlent pour lui.

B2. La Bible tout entière

La connaissance du « christocentrisme » de la Bible (voir A1) se nourrit de l'ensemble de l'univers biblique. Il ne saurait donc justifier un tri à l'intérieur du canon. Si la Révélation a bien un centre, elle n'est pas qu'un centre. Nous devons donc honorer les Ecritures dans leur totalité (Matt 5.19-20, 2 Tim 3.16), y compris les passages difficiles, obscurs ou qui ne s'appliquent plus directement.

Cette prise en compte de l'intégralité du message biblique fait surgir inévitablement des problèmes d'harmonisation, tant au niveau historique qu'éthique ou doctrinal. Ceux-ci peuvent être abordés grâce à un certain nombre d'outils parmi lesquels :

- une « exégèse » studieuse des passages concernés (voir B3) avec notamment une étude des contextes et des genres littéraires ;
- l'auto-interprétation des Ecritures (l'« analogie de la foi », cf. Romains 12.6, ou la Bible s'expliquant par elle-même)
- la priorité donnée aux passages les plus clairs sur ceux qui peuvent prêter à des interprétations diverses ;
- la reconnaissance d'un développement de la Révélation à travers son histoire (Rom 16.25-26).

Cette tentative, jamais achevée, d'une écoute et d'une compréhension de l'ensemble de la Bible recèle une grande force. Elle permet à la Sainte Ecriture d'être vraiment la pierre de touche de nos pensées et de nos croyances ; elle nous renvoie constamment vers une autorité toujours extérieure à nous-mêmes et qui, de ce fait, continue de corriger et de contrecarrer tout effort humain tendant à emprisonner son message.

B3. Faire sortir le sens des textes

Si la Bible est un tout, elle est également une incroyable compilation de documents divers, écrits pour des raisons variables, dans des circonstances différentes et par des hommes, eux aussi, très divers.

Comprendre le sens de ces textes, c'est donc d'abord les prendre au sérieux tels qu'ils sont. C'est pourquoi les approches mystiques ou allégoriques, largement utilisées dans l'Antiquité et au Moyen Age, ont été écartées par les Réformateurs. Celles-ci, non seulement ne respectent pas les écrits dans leur véritable signification, mais contribuent de plus au développement d'une gnose chrétienne que seuls des interprètes autorisés peuvent discerner. Par conséquent l'« exégèse » réformée fera appel, sans crainte, à des méthodes scientifiques (étude des langues, des manuscrits et de leur transmission, étude des contextes historiques, et tout ce qui découle des sciences du langage) afin (très modestement !) de seulement préciser et enrichir la compréhension naturelle que tout croyant peut avoir par la simple lecture.

Dans bien des cas, néanmoins, ce travail d'investigation permettra de résoudre des difficultés dont la solution n'est pas accessible sans cette recherche.

Bien entendu, l'étude du sens particulier d'un passage ne fait jamais abstraction du fait qu'il s'agit d'une parole biblique, parole inspirée de Dieu dont la signification ultime (ou sens « pleinier ») est éclairée par le rapport avec l'ensemble des Ecritures (voir B2), et leur intention fondamentale (voir A1).

B4. Le secours de l'Esprit-Saint

Comprendre la Bible est une démarche spirituelle en même temps qu'elle procède de méthodes rationnelles. Ainsi, dans cette volonté d'écoute de ce que Dieu veut nous dire, nous pouvons être assurés du secours de l'Esprit-Saint. Son action est en effet nécessaire et suffisante pour nous amener à recevoir la Parole écrite de Dieu dans sa vérité et son autorité. Les chrétiens ne sont dépendants à cet égard, d'aucune autorité magistérielle ou décision institutionnelle.

Néanmoins, le témoignage de l'Esprit n'est pas un témoignage libre et imprévisible, car il entretient avec celui de la Parole une relation à la fois exclusive et contraignante. L'Esprit est témoin, au sens le plus complet du terme, il ne dit rien de lui-même, il ne dit que ce qu'il a entendu (Jean 16.5-15). Il renvoie au témoignage extérieur de l'Ecriture, auquel il n'ajoute, ni ne retranche.

Grâce à la coïncidence de ces deux témoignages, l'exercice d'une discipline, et le « discernement des esprits » sont possibles dans l'Eglise. Toute forme de conviction ou de comportement ne peuvent pas se réclamer de l'Esprit (1 Jean 4.1-3). L'inspiration de l'Esprit se reconnaît concrètement à la détermination qu'elle éveille et fait grandir dans le cœur des croyants de vivre ce que l'Ecriture révèle.

Autrement dit, l'action de l'Esprit ne se substitue pas au travail d'interprétation de l'Ecriture, au contraire, elle le motive en renouvelant chez l'interprète (le croyant ou l'Eglise) le désir de connaître la vérité et de marcher en elle (1 Cor 2.10-13).

B5. La place de la tradition

Il n'y a pas d'Eglise où la lecture de la Bible serait dégagée de toute influence traditionnelle. L'interprétation de la Bible a une histoire et celle-ci joue un rôle important dans la définition à priori des thèmes théologiques majeurs. La tradition de l'Eglise universelle, comme celle des Eglises Réformées, fournit en quelque sorte un « prêt à porter » doctrinal et éthique que nous adoptons peu ou prou, consciemment ou inconsciemment.

Cette réalité n'est pas négative en soi, bien au contraire. S'il fallait, à chaque génération, repartir à zéro dans le travail d'interprétation de la Bible, l'Eglise serait en grande difficulté. Nous héritons et nous bénéficions de la réflexion et du vécu d'une foule de témoins si bien qu'on peut parler d'un progrès de la connaissance au cours des siècles (Eph 4.11-13).

Cependant ce progrès n'est réel et possible que si la référence à la tradition n'échoue pas dans le traditionalisme. En restaurant l'autorité souveraine des Saintes Ecritures, les Réformateurs ont mis en question la confiance inébranlable que l'Eglise avait en sa tradition. Celle-ci pouvait errer, se tromper, et entraîner finalement des foules de croyants loin d'une connaissance vraie de Dieu et du salut.

Ainsi, dans notre interprétation de la Bible, la compréhension traditionnelle doit être reconnue et prise au sérieux. Elle ne saurait cependant tenir lieu, à elle seule, de norme déterminante.

B6. Le discernement communautaire

La « méthode d'examen » que les Réformateurs ont mis en avant pour justifier leur résistance à l'autorité magistérielle de l'Eglise catholique romaine, a pu dégénérer en « libre examen », c'est-à-dire dans une philosophie selon laquelle l'accent n'était plus sur la primauté des Ecritures, mais sur celle de la conscience individuelle.

L'individualisme des « Lumières » (XVIII^e siècle) a en effet favorisé un indépendantisme dont on a dit ultérieurement qu'il était la marque du protestantisme. L'histoire a montré vers quels naufrages cet esprit a pu conduire les Eglises : schismes à répétition dans un premier temps, puis abandon délibéré de l'unité doctrinale dans le pluralisme ensuite.

Dans l'interprétation de la Bible, nous avons bien trop souvent oublié la dimension communautaire ou ecclésiale. Or le Nouveau Testament souligne fréquemment que c'est dans la communauté que l'on arrive à connaître Dieu en Christ - là où tous les croyants ensemble expérimentent la plénitude de l'amour et de la puissance du Christ. Depuis Calvin, la tradition réformée inclut cet accent sur la catholicité de la vérité. Ecouter les voix des frères et des sœurs, des pères et des mères, et respecter l'avis, la compréhension et même la réprimande des autres membres du corps des croyants est une base essentielle de la manière Réformée de lire et de comprendre la Parole de Dieu, et de discerner sa volonté. C'est sous cette condition, entre autres, que l'Eglise peut exercer son rôle maternel (Gal 4.26) et être pour le monde « colonne et soutien de la vérité » (1 Tim 3.15).

Cet accent devrait servir d'antidote à l'individualisme comme au subjectivisme, au libéralisme comme à l'illuminisme, et contribuer ainsi à maintenir la foi de l'Eglise et des croyants sur le fondement solide des Saintes Ecritures.

B7. Bible et piété personnelle

Ce qui vient d'être dit est valable tant pour l'Eglise et ses enseignants que pour les croyants en particulier. Ces derniers retireront de ces principes une saine pratique des Ecritures qui les fera avancer vers plus de connaissance et plus de maturité chrétienne.

Il est vrai cependant que nos questionnements personnels ne se rattachent pas toujours de manière directe et évidente à des enseignements explicites de la Bible, mais celle-ci nous fournit des principes généraux à appliquer à ces situations particulières. Ainsi, dans le dialogue avec Dieu, par la prière, la méditation et l'accompagnement de l'Eglise, le croyant peut être éclairé sur ces interrogations.



C 3. Déclaration sur l'euthanasie

Texte adopté au synode de La Bastide sur l'Hers en 2001

Décision XXVIII : Déclaration sur l'euthanasie

Le Synode national réuni à La Bastide sur l'Hers, les 16, 17 & 18 mars 2001, fait sienne la déclaration sur l'euthanasie du groupe de réflexion éthique et décide de la plus grande diffusion possible de ce document.

Le Groupe de Réflexion Ethique des Eglises Réformées Evangéliques a étudié le texte et les recommandations du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) sur la « fin de vie, l'arrêt de vie et l'Euthanasie ». (http://www.ccne-ethique.org/français/avis/a_063.htm)

Il constate avec satisfaction que dans son rapport, le CCNE affirme que « la mort donnée reste, quelles que soient les circonstances et les justifications, une transgression ».

Le Groupe de Réflexion Ethique désapprouve cependant fermement les conclusions du CCNE pour une « exception d'euthanasie » qui de fait ouvrirait la porte à l'euthanasie généralisée.

La Bible, fondement de notre foi, interdit à l'homme de donner la mort. Dieu est seul souverain. Il assigne à l'homme une vocation particulière, celle de l'amour du prochain, de la sollicitude et de la réconciliation, même et surtout dans les moments les plus tragiques et les plus désespérés. Nous disposons aujourd'hui des moyens médicaux et humains, économiques et sociaux, psychologiques et spirituels pour accompagner dans la dignité les malades incurables en phase terminale, sans avoir à réfléchir sur les circonstances qui justifieraient une mort active et prématurée.

Nous souhaitons que notre refus d'euthanasie :

Soit un encouragement à l'approfondissement et aux développements plus rapides des soins palliatifs.

Contribue à réconcilier dans la confiance tous les intervenants, les malades en fin de vie, les équipes médicales, les familles, les aumôneries et les visiteurs bénévoles.

Euthanasier, c'est manquer une occasion unique d'assister, d'entourer, de donner la main à nos semblables tout au long du dernier et dur chemin vers la mort. C'est manquer l'occasion d'une attitude authentiquement chrétienne, être au service des plus faibles.



D 1. Le projet national jeunesse

« Concrètement, ce ne sont pas tellement les jeunes qui manquent mais plutôt des adultes qui acceptent d'aller à leur rencontre ».

Cette réflexion dépasse largement le cadre du groupe de jeunes, pour concerner toute l'Eglise et la faire réfléchir sur la transmission de la foi. De ce constat est né « le projet national jeunesse ERE » qui a été adopté par l'ensemble de nos Eglises, en mars 2000, au synode national et général de St-Christol-lez-Alès.

I. Former

La mise en place de programmes régionaux de formation à l'animation d'un groupe de jeunes.

II. Coordonner

La coordination nationale des activités et efforts de jeunesse dans les régions.

III. Elaborer

La formulation d'un projet d'accompagnement cohérent des enfants et les jeunes de l'Union.

1. Susciter dans les Eglises des "accompagnants de jeunes":

Notre première proposition serait donc d'encourager des adultes, que nous appelons "accompagnants", à s'engager à suivre, sur plusieurs années, le parcours des enfants et des jeunes dans la paroisse et même quand ils partent de leur église d'origine (voir point 8). Notons l'importance des grands-parents dans un tel projet.

2. Former des animateurs pour les groupes de jeunes

En se basant sur la formation déjà mise en place par le passé, la C.N.J., en lien avec des organismes de formation existants, aimerait mettre en place des formations.

3. Dialoguer avec les groupes "extra":

Comprenez par ce terme les groupes qui dépassent le cadre de l'Eglise locale : EEUF, Agapé, Alléluia singers, etc.

4. Mettre en place des forums catéchétiques :

Les jeunes ont du mal à avoir une vision claire de notre Union Nationale notamment parce que nous manquons d'une certaine cohérence dans nos projets catéchétiques. Nous proposerions donc de créer une structure de réflexion, d'échange et d'élaboration de matériel catéchétique en lien avec la C.N.J.. Ces forums seraient conçus avant tout comme des moments

d'échange et d'élaboration d'outils communs qui pourront ensuite être retransmis au comité pour une diffusion nationale.

5. Encourager l'organisation de camps de catéchumènes et inter-groupes de jeunes

6. Créer des bibliothèques catéchétiques régionales

7. Accompagner les étudiants dans les villes universitaires

Pour le moment nous n'avons pas d'organisation nationale qui permette un suivi systématique des jeunes qui quittent leur région d'attache pour aller étudier dans une ville universitaire. Grâce au répertoire, la C.N.J. pourra encourager et épauler toutes les paroisses des villes universitaires dans leurs efforts d'accueil de ces jeunes en les signalant aux paroisses d'accueil.

8. Créer un répertoire national des jeunes

Réactualisé chaque année ce qui permettra un meilleur suivi de nos jeunes dans la durée à la fois régionalement et nationalement. Des outils d'information visant à donner un visage à l'Union seront envoyés nominativement à chaque jeune dont notamment le journal "7 Expérimental".

9. Création d'un comité d'accompagnement de la CNJ

10. Organisation de rassemblements nationaux

11. Créer des outils de communication internes et externes

la page "jeunes mais sage" dans le journal Nuance et un journal à destination des jeunes : le 7 Expérimental, des documents de présentation de la jeunesse des ERE (pour colloques, stands...), tracts regroupant tous les camps proposés dans les différents centres de vacances apparentés à l'union.

12. Diffuser le journal "7 Expérimental"

Ce journal de réflexion sur la vie spirituelle dans nos Eglises est destiné principalement aux adolescents. Il sera envoyé nominativement grâce au répertoire national. Il veut rejoindre les jeunes dans ce qu'ils vivent. Nous percevons ce journal comme un outil qui aidera nos jeunes à mieux connaître les E.R.E. et notre commission.

13. Création d'un page Internet et d'une boîte aux lettre électronique

14. Partir à la rencontre des conseils presbytéraux et des paroissiens

15. Favoriser l'action des centres de vacances

Nous aimerions coordonner et organiser des rencontres entre les directeurs et les responsables des centres de vacances rattachés à notre Union et produire un tract commun à tous les centres.

16. Maintenir les liens avec les autres commissions de l'Union

Nous visons la mise en place d'un lien plus fort entre la C.N.J., la Commission Générale d'Évangélisation, la Commission Permanente et les Commissions Exécutives ce qui permettra une meilleure cohérence et cohésion dans les différentes initiatives.

D 2. Le programme national de catéchèse (2006)

En 2006, le Synode national et général d'Alès a adopté le PNC. Il s'est donné six ans pour le mettre en place et le tester avant d'en faire une première évaluation.

En 2012, un premier bilan a donc été tiré de l'utilisation et de la pertinence de ce manuel. Il a été ainsi décidé d'en présenter une version simplifiée et plus accessible. Ce travail est en cours.

Nous reproduisons ici une partie de l'introduction du document originel puis nous concluons avec quelques remarques d'ordre pratique ou pédagogique.

La catéchèse de l'Eglise est la transmission progressive et structurée des fondamentaux bibliques et doctrinaux concernant la relation de l'être humain avec Dieu. Elle est basée sur ce que Dieu lui-même révèle par sa Parole. Ses objectifs sont la connaissance de Dieu et la pratique de sa volonté. Ainsi le but de toute catéchèse n'est pas juste de savoir, mais plutôt de devenir.

Il existe deux types de catéchèse : celle dite permanente, faite par l'entourage proche, tout au long de la vie; et celle dite ponctuelle, faite par les enseignants désignés dans le programme de l'Eglise. Les "cours" ponctuels ne constituent pas le coeur de cette formation ; ils sont un complément, au service de la formation permanente. Toute l'Eglise, peuple de Dieu, doit être sensibilisée à cette formation permanente et prête à aider ceux de son entourage à avancer dans leur croissance. La catéchèse n'est pas l'apanage de spécialistes dans l'Eglise (même s'il peut exister des ministères spécialisés de catéchète), mais c'est l'affaire de tous.

A. Le premier objectif général de la catéchèse sera la rencontre avec le Dieu de la Bible à la fois Père, Fils et Saint-Esprit :

La catéchèse de l'Eglise devra favoriser la rencontre entre un individu et le Dieu qui se révèle dans la Bible. Cette rencontre personnelle avec le Christ s'exprime par un acte de repentance et par la conversion. Cette catéchèse permettra à l'enfant, au jeune, à l'adulte de confesser un jour, en paroles et en actes, Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur.

B. Le deuxième objectif général sera l'intégration dans l'Eglise ou la prise de conscience d'une appartenance au peuple de Dieu en tant que fidèle.

La nouvelle naissance fait d'une femme, d'un homme, d'un enfant, un disciple de Jésus, un membre du corps de Christ, un fidèle. Le baptême et la

cène sont, parmi les moyens de grâce que Dieu nous donne, les signes visibles de cette grâce invisible de Dieu. La catéchèse insistera donc sur cette appartenance au peuple des rachetés et sur ses conséquences. Si dans la théologie réformée évangélique, les enfants de fidèles font déjà partie, dès leur naissance, du peuple de l'alliance, ils sont cependant appelés, comme tous les autres enfants, à passer par la nouvelle naissance et à devenir des fidèles.

“Le fidèle peut manifester qu’il appartient réellement à Jésus-Christ et qu’il croit en Lui en confirmant cette adhésion à la doctrine chrétienne par une confession orale de sa foi (...) Dieu seul est juge et l’Eglise doit accueillir comme un membre fidèle celui qui professe sa foi (...) le fidèle sera celui dont la vie est en harmonie avec la déclaration de foi (...) L’amour, comme la foi, est une réalité subjective. Comme elle cependant, il se traduit par des manifestations et des signes extérieurs sur lesquels nous avons le droit de nous baser pour définir le fidèle (...)

a) le premier de ces signes est la participation au sacrement de la Sainte cène.

b) Le fidèle manifeste encore son amour fraternel par une communion réelle et vivante avec ses frères dans le domaine spirituel.

c) Le fidèle manifeste enfin son amour fraternel par une communion non moins réelle et vivante avec ses frères dans le domaine matériel.”

C. Une approche globale

1. Le savoir

Les objectifs cognitifs seront développés en trois temps progressifs, de multiples manières et en tenant compte des spécificités de ceux qui sont enseignés et exhortés (âge, niveau de connaissance...).

1^{er} temps: connaître le Dieu de la Bible, Père, Fils et Saint-Esprit. (le “Kérygme”: le centre de la foi chrétienne)

En s'appuyant sur la Bible, reconnue comme parole de Dieu, et sur un bon témoignage de vie, la catéchèse aura pour objectif de faire comprendre ce que Dieu a fait pour l'humanité. Autrement dit tous, du plus petit au plus grand (de l'éveil à la foi jusqu'au catéchisme d'adulte), avec un rythme et des mots adaptés à chacun, écouteront la Bible puis apprendront à la lire, pour mieux connaître Dieu, son amour et ses exigences. L'Eglise espère et prie qu'un jour ils confessent leur foi en paroles et en actes.

“Le but de l'enseignement biblique est d'amener progressivement les enfants à prendre conscience que le plan de Salut que, par amour, Dieu a mis en place pour son peuple, trouve son accomplissement dans la venue, dans la mort et dans la résurrection de Jésus-Christ, et qu'il est appelé lui-même à faire partie de ce peuple”.

2^{ème} temps: découvrir la confession de foi de l'Eglise chrétienne (résumée dans le texte dit du symbole des apôtres, ou Credo)

La catéchèse aura comme objectif de permettre une meilleure vision et une meilleure connaissance de la vérité biblique, de la confession de foi de l'Eglise universelle et de la réalité de l'Eglise invisible. Elle devra aussi permettre de bien comprendre la différence entre le christianisme et les autres visions du monde (religions, philosophies...).

3^{ème} temps: mettre en lumière les points théologiques divergents entre chrétiens et la spécificité de la théologie réformée évangélique.

La catéchèse aura aussi comme objectif de permettre une meilleure compréhension des spécificités de la théologie réformée évangélique et de rendre possible une intégration au sein des Eglises Réformées Evangéliques.

2. Savoir faire et savoir être

La catéchèse touchera l'ensemble de la personne, dans sa globalité et dans ses implications avec le monde dans lequel elle vit.

La catéchèse ne sera jamais seulement un enseignement doctrinal. En effet les objectifs cognitifs ne sont pas suffisants. Elle se devra aussi de favoriser des comportements et des aptitudes, notamment celle de se situer dans le monde avec un regard qui soit à la fois reconnaissant (pour les effets de la grâce générale) et critique (afin de ne pas se conformer au monde).

D. Les différentes étapes de la catéchèse

- Fiche 1: Petite enfance: catéchèse des nourrissons (0-3 ans) et des non-lecteurs (4-6 ans)
- Fiche 2: Enfance: les 7 à 10 ans (les lecteurs)
- Fiche 3: Pré adolescence: les 11 - 12 ans (la catéchèse des 6ème)
- Fiche 4: Pré adolescence: les 13 - 14 ans (la catéchèse des pré ados)
- Fiche 5: Adolescence: les 15 à 18 ans (la catéchèse des ados et des post catéchumènes)
- Fiche 6: Jeune adulte (Adulthood) : plus de 18 ans
- Fiche 7: Age adulte (sans limite supérieure)

QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES

1. Une semence qui porte du fruit

Les objectifs présentés dans chaque étape restent valables pour les étapes suivantes et doivent être même approfondis. Ainsi, par exemple, le premier objectif qui concerne les tout petits (découvrir l'amour de Dieu) est un objectif qui reste pertinent à tous les âges.

2. Les enfants déjà acteurs

Les enfants ne sont pas l'Eglise de demain mais bien participants à celle d'aujourd'hui et il ne s'agit pas seulement d'activités pour les enfants mais bien d'une prise en compte des enfants et des jeunes au sein du peuple de l'alliance.

3. Lire la Bible seul ou en famille

La catéchèse doit développer l'envie de lire quotidiennement la Bible à la maison, comme celle de vivre un culte personnel et familial. « Apprendre à lire la Bible: nous faisons volontiers de cette réflexion le résumé de notre ambition catéchétique » (Antoine Nous).

4. Rendre un culte à Dieu

La catéchèse se devra d'être également une célébration rappelant ainsi que la première vocation de l'homme et de la femme est l'adoration (Romains 12.1-6).

D'ailleurs le culte dominical est également un lieu de catéchèse. Sans en modifier la structure, l'Eglise doit accueillir les plus jeunes afin qu'ils apprennent eux-mêmes à rendre un culte à Dieu (cela passe parfois par des parties du culte plus adaptées, des chants connus par tous,...).

5. La prière

L'apprentissage de la prière est une partie intégrale de la catéchèse. Encourager ceux qui prient à haute voix. Il est aussi possible de prier avec un psaume ; d'écrire des prières avec les catéchumènes ou de lire des prières écrites, d'organiser des prières dites « électriques ».

6. Le chant

Le chant est un support pédagogique essentiel de la catéchèse qui sera poursuivi tout au long de la vie du croyant. Toutefois il ne doit pas être vécu comme un simple temps de détente mais, déjà, avec les tout petits, comme un moment de recueillement et d'édification.

7. Les parents

En ce qui concerne la catéchèse des enfants et des préadolescents, prévoir une rencontre en début et en milieu d'année avec les parents.

8. Varier les moyens pédagogiques

Vidéo ; sketch ; photo langage ; jeux ; brainstorming ; « dessinez c'est gagner » ; diapos ; histoire contemporaine pour illustrer ; texte biblique lu ; étude biblique (par exemple : les méthodes de la Ligue pour la Lecture de la Bible avec les magazines pour les jeunes) ; BD ; raconter puis lire ; élaboration d'un roman photo, dessins ; enquête ; CD Rom ; exposition ; travaux manuels...

D 3. Le projet éducatif retenu par l'UNEPREF pour la CNJ

A la différence du projet pédagogique qui concerne uniquement un séjour déterminé, le projet éducatif est plus global et concerne ce que l'organisateur d'un séjour de vacances se propose de réaliser en matière d'accueil et d'éducation des enfants dans l'ensemble des séjours mis en place à plus long terme.

C'est également un dispositif qui considère l'enfant et le jeune dans ses différents temps de vie et qui révèle ce que l'organisateur se propose d'accomplir pour développer au maximum ses possibilités.

En proposant un projet éducatif pour guider son engagement et ses activités, la CNJ a voulu se doter d'un outil pour l'aider à faire ses choix en matière d'éducation de la jeunesse. Le texte qui suit a été adopté au Synode national de Toulouse en 2011.

Les Églises Protestantes Réformées Évangéliques (EPRE) :

- Se réclament de la Réforme du 16^e siècle.
- Elles affirment notamment l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification.
- Dans la forme actuelle, elles se sont constituées en Union d'Églises en 1938 ;
- Elles sont membres de la Fédération Protestante de France et de plusieurs autres organismes nationaux et internationaux.
- Elles ont une Commission Nationale de Jeunesse (CNJ) qui coordonne la réalisation d'activités et de projets jeunesse pour l'Union Nationale des EPREF.

Ce texte présente les éléments qui orientent le travail auprès de la jeunesse de l'UNEPREF confié à la CNJ :

◆ Une Vision

Les acteurs du travail éducatif de nos Eglises sont réunis autour d'une même finalité : permettre à chaque enfant, chaque jeune, de considérer :

- **La Bible comme référence de vie.**
- **Le Christ comme celui qui permet de surmonter le mal.**
- **L'être humain dans sa plénitude.**

La portée de cette vision éducative trouve son sens dans cette promesse biblique : « Nous parviendrons tous ensemble à l'unité de notre foi et de notre connaissance du Fils de Dieu; nous deviendrons des adultes dont le développement atteindra la stature parfaite de Christ (Éphésiens 4, 13) ».

Cette vision entraîne des convictions que nous voulons voir apparaître dans notre travail :

◆ Des valeurs

- **Une diversité enrichissante**

La CNJ favorise les occasions de rencontres entre groupes d'enfants, d'adolescents et de jeunes. Tous sont accueillis dans leurs différences et considérés semblables parce que créés par Dieu. Elle encourage la découverte de spiritualités chrétiennes différentes en soulignant ce qui nous unit en Christ.

- **Un développement global**

Pour les enfants, les adolescents et les jeunes, le développement que la CNJ envisage est une croissance des capacités physiques, intellectuelles, affectives et sociales, mais aussi spirituelles. Cette spiritualité trouve son origine, son épanouissement et sa finalité en Jésus-Christ.

- **Un enseignement cohérent**

L'enseignement dispensé aux enfants, aux adolescents et aux jeunes se fonde sur l'ensemble de la Bible : un passage biblique s'explique à la lumière d'autres textes bibliques. Nous cherchons à partager l'amour de Dieu pour les hommes en restant fidèle et cohérent avec le message inspiré par le Saint-Esprit.

- **Un engagement volontaire**

La CNJ invite les enfants, les adolescents et les jeunes à répondre à l'appel de Dieu par un engagement volontaire de tout leur être. Nos actes et nos pensées sont vécus dans la liberté individuelle. Elle sollicite chacun à prendre sa place dans l'Eglise et à vivre sa vocation de témoin dans le monde.

Les valeurs expliquent les actions éducatives de la CNJ qui se construisent autour des objectifs suivants :

◆ Des buts

- **Une diversité enrichissante**

- Soutenir les projets pédagogiques locaux ;
- Organiser, dans le cadre de notre union d'églises, des rassemblements régionaux ou nationaux, voire internationaux.
- Favoriser les partenariats avec d'autres Églises chrétiennes, d'autres associations ou ONG dans le cadre de projets fraternels, humanitaires ou missionnaires.

- **Un développement global**

- Diversifier le style des rencontres proposées aux enfants, aux adolescents et aux jeunes par la CNJ ;
- Proposer des formations catéchétiques, d'animation et/ou culturelles en lien avec la vie de nos Églises.
- Encourager la diffusion de matériel de formation et d'édification pour les groupes d'enfants, d'adolescents et de jeunes.

- **Un enseignement cohérent**

- Stimuler les enfants, les adolescents et les jeunes dans l'étude de la Bible.
- Inciter les contacts entre la jeunesse de nos Églises avec des théologiens, des membres des églises locales et des personnes qualifiés dans divers domaines .
- Inviter les enfants, les adolescents et les jeunes à vivre une spiritualité ancrée dans l'Écriture, désireuse de se laisser guider par l'Esprit Saint et de rendre gloire à Dieu.

- **Un engagement volontaire**

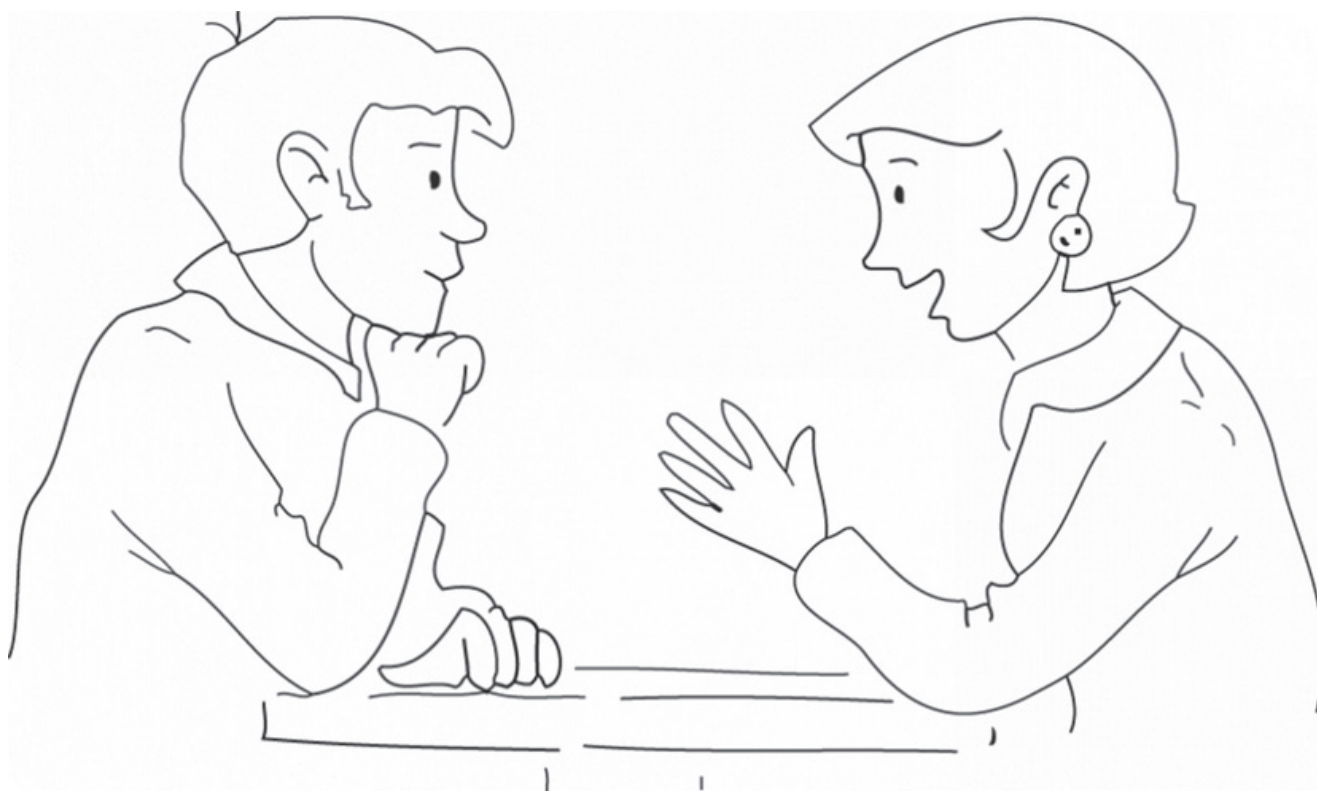
- Permettre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes de confesser que Jésus-Christ est Sauveur et Seigneur !
- Appeler les enfants, les adolescents et les jeunes à une vie consacrée au Christ pour le service de son église et dans le monde.
- Permettre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes de définir leur vocation personnelle et d'expérimenter l'exercice de leur dons.

Au service de ces objectifs, la CNJ veut se doter des moyens suivants :

◆ Des moyens

- Des aides financières et humaines pour la réalisation de projets jeunesses locaux ; de projets d'évangélisation, missionnaires et/ou humanitaires ;
- Des sessions de formation à l'animation pour les responsables d'école biblique, de catéchisme et de groupes de jeunesse, qui peuvent être en partenariat avec le CPCV ou d'autres organismes agréés ;
- Des formations sur la catéchèse et la mise en place de moments spirituels sur la base du Programme National de Catéchèse 2006 ;
- Une aide accordée aux directeurs des éventuels séjours pour la formulation et la mise en place de leur projet pédagogique ;

- Une bibliothèque de ressources pédagogiques comprenant des enregistrements de chants, un bulletin de liaison, d'information et d'édification pour les enfants, les adolescents et les jeunes, des fiches d'information sur divers aspects théologiques, éthiques et bibliques de notre vie de tous les jours, des dossiers facilitant la participation des enfants, des adolescents et des jeunes aux cultes ;
- Des week-ends et séjours ponctuant l'année (une liste détaillée des événements sera envoyée chaque année au ministère de la cohésion sociale du Gard).



D 4. Éléments stratégiques retenus pour la CGE en matière d'implantation d'Eglises

Ce document présente les éléments stratégiques approuvés par le Synode national de Nîmes en 2012. Il concerne d'abord la Commission Générale d'Évangélisation. Il ne s'applique donc pas forcément à tous les projets d'évangélisation portés dans l'Union. Il ne détermine pas non plus dans le détail le fonctionnement d'un poste CGE.

Introduction : Pourquoi implanter des Eglises locales ?

Les différents éléments de réponse que nous apportons à cette question n'ont pas tous la même importance. Certains, de l'ordre de l'obéissance à Dieu, sont capitaux. D'autres, de l'ordre du développement de l'UNEPREF, peuvent paraître seconds, mais dans la mesure où notre projet d'Eglise cherche à répondre fidèlement à la vocation que Dieu nous confie, il est juste que nous nous investissions en faveur de la croissance numérique de notre Union d'Eglises.

1. Par obéissance à Dieu qui nous rend participant à son œuvre.

Si l'implantation d'Eglises locales est contraire à la volonté de Dieu, il serait vain d'œuvrer dans cette direction. Nous reconnaissons que le NT ne transmet pas explicitement d'ordre aux chrétiens pour implanter des Eglises mais pour faire des disciples¹, être lumière du monde², être sel de la terre³, annoncer la Bonne Nouvelle de l'Evangile⁴, baptiser⁵, prêcher⁶... Cependant nous observons à la lecture du NT, le témoignage de l'action des apôtres, et en particulier de l'apôtre Paul, concernant l'implantation d'Eglises. Lors de ces voyages missionnaires, il rassemble les personnes qui reçoivent l'Evangile, il nomme à leur tête des anciens⁷, il organise la communauté qu'ils forment, il leur écrit... Il accomplit tout cela par la grâce de Dieu, le Père qui appelle les

¹ Mat. 26,19.

² Mat. 5,14.

³ Mat. 5,13.

⁴ 1 Co. 1,17.

⁵ Mat. 26, 19.

⁶ Marc 16,15.

⁷ Actes 14,23.

hommes⁸, le Fils qui a dit « je bâtirai mon Eglise »⁹ et le Saint-Esprit qui unit les chrétiens en un même corps¹⁰.

L'implantation d'Eglises locales partout dans le monde, n'est donc pas un projet personnel des apôtres mais bien un projet de Dieu par lequel nous obéirons aux ordres de Christ mentionnés précédemment. (Notes 1 à 6)

2. Parce que Dieu agit sur terre par l'Eglise.

En tant que communauté accueillante et engagée dans l'amour du prochain, Dieu offre au monde, différentes grâces dont il a besoin.

En tant que communauté prêchant et vivant l'Evangile, Dieu offre à l'homme la découverte de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ¹¹.

En tant que communauté administrant les sacrements, Dieu témoigne aux membres de son peuple, l'alliance qui les unit à lui.

3. Pour développer le nombre de lieux de culte.

Le but de l'Eglise n'est-il pas de glorifier Dieu, notamment par le culte que lui rend son peuple ras

semblé en différents lieux ? Il peut être intéressant de considérer que nous implantons des Eglises pas seulement en raison de ce qu'elles peuvent apporter au monde en général et aux hommes en particulier, mais aussi de ce qu'elles offrent à Dieu.

4. Pour enseigner la théologie réformée évangélique.

Toute union d'Eglises vit un projet qui envisage une croissance numérique des associations cultuelles qui en sont membres, afin de favoriser les valeurs et les convictions qu'elle incarne.

5. Pour continuer d'exister.

Toute union d'Eglises doit implanter de nouvelles Eglises locales pour remplacer celles qui naturellement disparaissent, ou pour suivre la migration de ses membres vers leurs nouveaux lieux de résidence. Faute de veiller à son renouvellement, une union d'Eglises disparaît peu à peu.

1^{er} élément : Soumission à Dieu.

Confessant l'autorité de Dieu sur toutes choses, mais conscients du risque de suivre aveuglément notre stratégie au lieu de répondre à l'appel de Dieu, nous retenons comme premier élément de notre stratégie : la soumission à la volonté de Dieu.

⁸ 1 Co. 1,9.

⁹ Mat.16,18.

¹⁰ 1 Co.12,13.

¹¹ « C'est par la présence de croyants nés de nouveau, fonctionnant localement comme un corps (en Christ), que l'Evangile devient ordinairement visible et compréhensible. » « Les récents efforts d'évangélisation en France démontrent selon nous que la meilleure méthode de développement pérenne du protestantisme évangélique est probablement l'implantation de nouvelles Eglises. » (Extraits de la présentation par le CNEF de l'objectif une Eglise pour 10 000 habitants.)

Remarquons que la volonté de Dieu, peut se présenter sous forme d'une stratégie. Avant son ascension, Jésus donne des indications stratégiques aux apôtres concernant la mission qu'il leur confie¹². Ne parlons-nous par ailleurs du plan, du dessein de Dieu ?

2^{ème} élément : Type d'Eglise implantée.

Conformément au projet d'Eglise de notre Union d'Eglises, nous voulons implanter des Eglises avec une identité réformée évangélique claire (confessante, presbytérienne synodale) mais ouverte à tous.¹³

3^{ème} élément : Lieux d'implantation.

Nous privilégions trois types de lieux d'implantation¹⁴ :

- la zone péri urbaine des grandes agglomérations.
- les quartiers d'une grande ville.
- les villes de taille moyenne.

4^{ème} élément : Décision de l'implantation.

Le moment et le lieu d'implantation d'une nouvelle Eglise doivent être une véritable décision prise par la CGE, la Commission permanente et les synodes¹⁵ selon les critères suivants¹⁶ :

- Accord entre le projet et notre stratégie d'implantation.
- Absence, dans le secteur, d'Eglises réalisant déjà la plus grande partie de notre projet d'Eglise.
- Conclusion positive de la mission exploratoire devant précéder la décision.
- Engagements financiers réalistes pour 7 ans.

5^{ème} élément : Moyens humains mobilisés.

Pour effectuer une implantation d'Eglise, nous privilégierons le travail d'équipe¹⁷, constituée de personnes partageant la même vision, présentant

¹² Actes 1,8 : Les paroles de Jésus aux apôtres qu'il envoie en mission, présente un ordre de développement de leur action qui peut être considéré comme un plan, une stratégie.

¹³ L'affirmation d'une identité claire assure dans le long terme la cohérence de la construction.

¹⁴ Plusieurs arguments motivent nos choix :

- Etre dans un lieu présentant un taux de population élevé et une croissance démographique, augmente la probabilité d'atteindre la personne en recherche d'Eglise.
- A partir des principales villes, l'Eglise rayonne et peut développer des actions dans les villes avoisinantes plus petites.
- Volonté de construire une Eglise qui rassemble des chrétiens habitant sur place, afin que par ses membres, la communauté soit impliquée dans la vie de la zone où nous nous implantons. Nous ne cherchons pas à nous implanter au cœur d'une grande ville, vers lequel convergeraient les chrétiens habitant la zone péri urbaine.
- Le type d'Eglise implantée dans ces lieux peut avoir un fonctionnement comparable avec la majorité des Eglises de notre Union qui sont implantées dans des petites villes ou même en zone rurale.

¹⁵ Au cas où un des 3 organes cités, ne serait pas d'accord, le projet doit être modifié pour tenir comptes des arguments qui ont empêché l'approbation du projet par tous, ou tout simplement abandonné.

¹⁶ Plusieurs arguments motivent ce choix : L'implication de l'ensemble de l'Union dans le choix, va responsabiliser chacun dans l'accompagnement de ce projet. La nécessité de parvenir à un accord de tous, va obliger à définir un projet pertinent dans ses objectifs aussi bien que dans les moyens envisagés pour le réaliser.

¹⁷ La constitution d'une équipe donne à l'implantation un noyau à partir duquel une communauté peut se développer. Le travail en équipe permet de rassembler plus de compétence.

des charismes complémentaires et une aptitude à travailler ensemble.

Cette équipe sera constituée d'au moins deux personnes.

Elle pourra comprendre des salariés et des bénévoles à temps partiel ou à plein temps.

Elle sera pilotée par un chef d'équipe qui participera aux côtés des instances dirigeantes de notre Union au recrutement des membres de l'équipe.

Cette équipe décidera, selon les moyens dont elle dispose, des actions qu'elle souhaite entreprendre pour atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans le projet.

A côté de cette équipe de travail, il sera constitué, selon le protocole rassemblant les divers partenaires de ce projet, une équipe d'accompagnement qui encouragera et conseillera les membres de l'équipe de travail dans les actions engagées pour atteindre les objectifs définis.

6^{ème} élément : Partenariats.

Avec reconnaissance et joie, nous voulons poursuivre et développer en toute clarté des partenariats avec les différents organismes missionnaires pouvant participer à nos projets par l'envoi d'ouvriers ou de finances¹⁸.

7^{ème} élément : Les bâtiments.

Dès le début de l'implantation, nous souhaitons pouvoir disposer de bâtiments (achetés par l'Union Nationale ou par une Mission) répondant, dans le long terme, aux besoins de l'Eglise que nous implantons¹⁹.

8^{ème} élément : Etapes d'une implantation.

Tout en restant conscient du fait que nous ne pouvons pas maîtriser tous les facteurs du développement d'une implantation, comme par exemple la foi avec laquelle la population d'une ville va accueillir le message de l'Evangile, nous pensons pouvoir dégager des expériences vécues, différentes étapes dans le développement d'une implantation d'Eglise par la CGE et en faire un modèle utile pour nous guider dans l'organisation des projets d'implantation et pour encourager l'Eglise naissante dans le franchissement de certaines étapes.

– La mission exploratoire.

Elle n'est pas un essai d'implantation, mais un temps de :

- recherches d'informations afin d'évaluer la pertinence de l'implantation d'une Eglise réformée évangélique dans un secteur donné²⁰,

Le travail en équipe évite les découragements liés à la solitude.

Tout en voulant privilégier le travail d'équipe, nous reconnaissons qu'il ne sera pas toujours possible de le mettre en place, en raison de son coût ou de la difficulté à recruter les personnes aptes à travailler ensemble dans une bonne entente.

¹⁸ Nos arguments : Nos moyens propres sont très limités. Nous voulons encourager les organismes missionnaires à travailler avec les Unions d'Eglises présentes dans le pays.

¹⁹ Nos arguments :

- La location coûte très cher.
- Dans une salle louée, les possibilités de travaux d'aménagement sont limitées.
- La recherche d'une location plus satisfaisante ou la fin d'un bail, conduisent à des déménagements qui provoquent un éloignement voire une séparation de certains membres de la communauté.

²⁰ Cette évaluation doit entre autre prendre en compte des données démographiques, la carte

- de découverte des besoins de la population à prendre en compte dans un projet d'implantation.
- conception du projet d'implantation avec déterminations des moyens (matériels, financiers et humains) qui vont être impliqués dans sa réalisation²¹.

Durant cette étape il n'est cependant pas exclu d'organiser certaines activités sur le site exploré afin de tester les réponses de la population concernée à l'éventuelle présence et action d'une ERE.

Cette mission devra être limitée dans le temps à deux années, trois maximum. Elle se termine par la prise de décision de l'ouverture ou non, d'un poste d'évangélisation.

– **Poste CGE : Période pionnière.**

Il s'agirait des premiers travaux d'évangélisation, de rassemblement d'une communauté chrétienne²² et d'acquisition de locaux. Ces actions pourraient faire l'objet d'un travail d'équipe.

La durée de cette période est évaluée à 5 ans.

Au terme de cette période, le nombre de participants au culte devrait être en moyenne d'au moins une vingtaine de personnes adultes, sans compter les missionnaires et leurs famille.

A la fin de cette période, l'acquisition de locaux doit être programmée sur le court-terme ou réalisée.

– **Poste CGE : Période d'édification de l'Eglise.**

Cette période sera prioritairement marquée par les questions d'organisation de la communauté, de constitution, d'une association culturelle, si cela n'a pas été déjà fait, et de mise en place d'une vie d'Eglise conforme aux dispositions de notre Union d'Eglises. Une fois l'association culturelle constituée, l'Eglise entamera des démarches vis-à-vis de l'UNEPREF afin d'obtenir le statut d'Eglise affiliée. Durant cette période, la communauté verrait le transfert de responsabilité des membres de l'équipe d'implantation vers des laïcs. La durée de cette période où la croissance numérique ne serait pas le principal objectif devrait être limitée à 2 ans.

– **1^{ère} Période de développement de l'Eglise affiliée.**

Le passage à cette étape pourrait être l'occasion d'un changement pastoral : départ du pasteur fondateur et venue d'un pasteur évangéliste, avec de nouveaux équipiers missionnaires ou d'anciens rentrés de congés annuels.

Les changements vécus au début de cette période doivent être préparés avec soin.

de répartition des Eglises dans le secteur, les liens qui pourront s'établir avec les autres Eglises de l'Union, la présence de laïcs motivés pour la constitution d'une ERE, les moyens disponibles sur place pour la réalisation d'un tel projet...

²¹ Les moyens financiers à prendre compte sont : le salaire pastoral, le logement du pasteur, les frais de desserte et d'acquisition de locaux. Pour passer à l'étape suivante, il est souhaitable de disposer d'engagements assurant la disponibilité des moyens nécessaires pour 7 ans.

²² Ce rassemblement va se faire autour de Christ, selon les principes soutenus par notre Union d'Eglises. Il sera donc important de veiller à leur enseignement et à leur application dans l'organisation et structuration de la communauté, sans attendre l'étape suivante, qui marquera un approfondissement de ce travail

Cette période pourrait correspondre à la période où les offrandes permettent de prendre progressivement en charge 30 à 60 % du coût du poste²³.

– **2^{ème} période de développement de l'Eglise affiliée.**

Il s'agirait de l'avant dernière étape avant de devenir une Eglise majeure. Cette étape pourrait être envisagée à partir de la prise en charge par la communauté locale de 60 % du coût du poste²⁴.

– **Période d'autonomie financière au niveau du coût d'un poste pastoral CGE²⁵.**

Cette étape pourrait être envisagée à partir de la prise en charge par la communauté de 100 % du coût d'un poste CGE.

– **Eglise majeure.**

9^{ème} élément : Evaluation.

Il est important que des évaluations de la mise œuvre de chaque projet d'implantation soient prévues dès l'ouverture d'une mission exploratoire. Organisées par la CGE, avant la date prévue pour le passage d'une étape à l'autre, et au moins tous les 3 ans, elles seront effectuées par des personnes non impliquées dans le projet. Elles devront analyser l'évolution de la réalisation du projet au regard de la stratégie d'implantation de la CGE, des objectifs et moyens précisés dans chaque projet d'implantation. Un compte-rendu de l'évaluation, avec des propositions éventuelles d'actions à engager, sera transmis à la CGE, qui décidera des suites à y donner.

10^{ème} élément : Situation actuelle des postes CGE et stratégie de mise en place.

Sans remettre en question la situation actuelle des postes CGE et encore moins leur existence en raison des différences qu'ils pourraient présenter avec les éléments stratégiques retenus par la CGE pour l'implantation d'Eglises, nous veillerons avec chacun d'eux, à mettre en valeur leurs éléments de convergence avec la stratégie adoptée et à harmoniser avec elle leur développement futur.

11^{ème} élément : Stratégie d'implantation par la CGE et développement de l'UNEPREF.

La CGE fait partie de l'UNEPREF et contribue à son développement à côté des autres actions d'évangélisation et d'implantation menées par les régions.

Les actions des régions complètent les actions de la CGE, dans les petites villes (au moins 10 000 habitants), et zones rurales proches d'une ERE existante à partir de laquelle le travail peut être initié et poursuivi sans l'engagement d'ouvriers salariés à plein temps. Même si idéalement on peut souhaiter former dans ces villes une Eglise majeure pouvant assumer toute seule un poste pastoral et la vie de la communauté, nous proposons que soit dès le départ élaboré un projet viable dont la réussite serait un fonctionnement avec un budget correspondant à 33 %, 50 %, 75 % d'une Eglise majeure.

²³ Coût du poste pastoral CGE + coût des locaux + coût des activités et de la desserte.

²⁴ Coût du poste pastoral CGE + coût des locaux + coût des activités et de la desserte.

²⁵ = 85 % du coût d'un poste pastoral.

D 5. Le programme missionnaire commun au sein de l'UNEPREF

Adopté au synode national de TOULOUSE en 2011

« Le Témoignage de l'Évangile, ce n'est pas ce que vous faites ensemble, c'est d'abord ce que vous êtes ensemble »

David Zac
Niringye

« Je ne veux pas que vous soyez des partenaires. Vous devez d'abord être des frères. Les deux sont différents »

Nous aimons le monde de Dieu

Nous partageons la passion de Dieu pour son monde, nous aimons tout ce que Dieu a fait, nous nous réjouissons de la providence et de la justice de Dieu dans toute sa création. Nous proclamons la bonne nouvelle à toute la création et à toutes les nations, et nous soupirons après le lever du jour où la terre sera remplie de la connaissance de la gloire de Dieu comme l'eau couvre le fond des mers. (Le cap 2010)

L'Eglise est missionnaire ou elle n'est pas

1. Le Programme Missionnaire Commun

L'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques de France, par la mise en place d'un Programme Missionnaire Commun, veut se donner les moyens de mieux vivre ensemble un des éléments importants de sa vision qui affirme en réponse à l'appel du Christ en Mtt. 28 v.19-20¹ :

Nous invitons chaque membre de nos Eglises à développer les dons qu'il a reçus et à témoigner de sa foi à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté.

Pour accomplir sa mission, l'UNEPREF s'est engagée sur plusieurs points :

◆ L'évangélisation, la diaconie et l'aumônerie

Nous encourageons chaque communauté locale à faire de l'évangélisation une priorité et à s'engager dans la diaconie comme dans les aumôneries.

◆ L'implantation d'Eglises

Nous développons des stratégies pour de nouvelles implantations d'Eglises.

◆ Les relations fraternelles

Nous cherchons à vivre des relations fraternelles avec toutes les Eglises chrétiennes en France et dans le monde, en particulier avec les différentes traditions et sensibilités protestantes.

Le Programme Missionnaire Commun doit servir de cadre à tout projet missionnaire mis en œuvre par une ou plusieurs Eglises membres de l'Union quel qu'en soit le mode de financement à l'intérieur ou à l'extérieur de la France.

2. Contenu théologique de la Mission de l'Eglise

Sans vouloir renier notre projet d'Eglise qui souligne notre volonté d'être en relation avec toutes les Eglises chrétiennes et en particulier celles issues de la tradition protestante, nous voulons cependant affirmer nos choix théologiques en matière d'action missionnaire et de partenariat. Le PMC de l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangélique de France, s'appuie pleinement sur les orientations données par la Déclaration de Lausanne (1974) et du Cap (2010) en particulier sur les affirmations suivantes :

¹ Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde »

2.1. Nous aimons le dessein de Dieu pour le Monde :

Nous affirmons notre foi au Dieu éternel et unique, créateur et Seigneur du monde, Père, Fils et Saint-Esprit, qui règne sur toutes choses selon le dessein de sa volonté. Il a appelé du milieu du monde un peuple qui lui appartient et Il l'a envoyé dans le monde pour servir et témoigner, pour faire avancer son règne, édifier le Corps du Christ et glorifier son nom.

Nous partageons la passion de Dieu pour son monde, nous aimons tout ce que Dieu a fait, nous nous réjouissons de la providence et de la justice de Dieu dans toute sa création. Nous proclamons la bonne nouvelle à toute la création et à toutes les nations, et nous soupirons après le lever du jour où la terre sera remplie de la connaissance de la gloire de Dieu comme l'eau couvre le fond des mers ².

a) Nous aimons le monde de la création de Dieu. Cet amour est plus qu'une affection sentimentale pour la nature (ce que la Bible n'ordonne nulle part), et encore moins une adoration panthéiste de la nature (ce que la Bible interdit formellement). Il est au contraire une mise en œuvre logique de notre amour pour Dieu par les soins apportés à ce qui lui appartient. « La terre et ses richesses appartiennent à l'Éternel. L'univers est à lui avec ceux qui l'habitent. » La terre est la propriété du Dieu que nous prétendons aimer et obéir. Plus simplement, nous prenons soin de la terre parce qu'elle appartient à celui que nous appelons Seigneur.

La terre est créée, soutenue et rachetée par le Christ. Nous ne pouvons prétendre aimer Dieu en abusant de ce qui appartient au Christ de droit par la création, la rédemption et l'héritage. Nous prenons soin de la terre, non selon le raisonnement du monde séculier, mais par amour pour le Seigneur. Si Jésus est Seigneur de toute la terre, nous ne pouvons dissocier notre relation au Christ de la façon dont nous agissons vis-à-vis de la terre. En effet, proclamer ce que dit l'Évangile : « Jésus est Seigneur », c'est proclamer l'Évangile qui inclut la terre, puisque la seigneurie du Christ s'étend sur toute la création.

Le soin de la création est ainsi un aspect de l'Évangile qui entre dans le cadre de la seigneurie du Christ.

Un tel amour pour la création de Dieu exige que nous nous repenions de la part que nous avons prise à la destruction, au gaspillage et à la pollution des ressources de la terre et de notre complicité de l'idolâtrie toxique du consumérisme. Au contraire, nous nous engageons à la responsabilité écologique urgente et prophétique, et nous soutenons les chrétiens dont l'appel missionnaire particulier est tourné vers le plaidoyer et l'action en faveur de l'environnement.

2.2. Nous aimons et affirmons l'autorité et la puissance de la Bible :

Nous affirmons l'inspiration divine, la vérité et l'autorité de l'Écriture, de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans sa totalité. Il n'y a point d'erreur dans

² Psaumes 145.9, 13, 17 ; Psaumes 104.27-30 ; Psaumes 50.6 ; Marc 16.15 ; Colossiens 1.23 ; Matthieu 28.17-20 ; Habacuc 2.14

tout ce qu'elle affirme. Elle est la seule Parole écrite de Dieu et l'unique règle infaillible de foi et de vie. Nous affirmons aussi que cette Parole est puissante pour accomplir le dessein de salut de Dieu. Le message de la Bible s'adresse à l'humanité entière car la révélation de Dieu en Christ, telle que nous la trouvons dans l'Écriture, ne saurait changer. Par elle, le Saint-Esprit continue à nous parler aujourd'hui; dans chaque culture, il illumine l'intelligence du peuple de Dieu afin qu'il perçoive personnellement et de façon nouvelle la vérité divine et qu'il révèle ainsi à l'Église entière la sagesse infiniment variée de Dieu.

2.3. Nous aimons et proclamons l'universalité de l'œuvre du Christ :

Nous affirmons qu'il n'y a qu'un seul Sauveur et un seul Évangile, bien qu'il y ait diverses manières d'évangéliser. Nous pensons que tous les hommes ont une certaine connaissance de Dieu, car ils peuvent le reconnaître dans ses œuvres. Mais cette révélation naturelle ne peut les sauver car, par leur injustice, ils retiennent la vérité captive. Jésus-Christ, qui est le seul Dieu-homme et qui s'est livré comme unique rançon pour les pécheurs, est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Il n'y a pas d'autre nom par lequel nous devons être sauvés.

La mission intégrale consiste à discerner, proclamer et démontrer en acte la vérité biblique selon laquelle l'Évangile est la bonne nouvelle de Dieu, annoncée par la croix et la résurrection de Jésus-Christ, pour les personnes individuellement, pour la société, et pour la création. Tous trois sont brisés et souffrent à cause du péché ; tous trois sont inclus dans l'amour et la mission rédempteurs de Dieu; tous trois doivent faire partie de la mission complète du peuple de Dieu.

2.4. Nous aimons nos prochains comme nous-mêmes.

Jésus a appelé ses disciples à obéir à ce commandement qui est le deuxième plus grand commandement de la loi, mais (dans le même chapitre) il a ensuite radicalement approfondi l'ordre à d'« aimer l'étranger comme toi-même » en le transformant en « aimez vos ennemis ».

Un tel amour pour le prochain exige que ce soit le cœur même de l'Évangile qui, en obéissance au commandement du Christ et en suivant son exemple, motive nos réponses à tous ceux qui nous entourent. Un tel amour du prochain s'étend à ceux qui professent d'autres religions, ainsi qu'à ceux qui nous haïssent, nous calomnient et nous persécutent, voire nous tuent. Jésus nous a appris à répondre au mensonge par la vérité, à ceux qui font le mal, par des actes de bonté, de miséricorde et de pardon, à la violence et au meurtre contre ses disciples par le sacrifice de soi, de manière à attirer tout le monde à lui et à briser la chaîne du mal. Nous rejetons énergiquement l'usage de la violence dans la propagation de l'Évangile et nous renonçons à la tentation des représailles et de la vengeance contre ceux qui nous font du tort. Une telle désobéissance est incompatible avec l'exemple et l'enseignement du Christ et du Nouveau Testament. Parallèlement, notre devoir aimant à l'égard de nos prochains qui souffrent exige de nous que nous cherchions la justice en leur nom par un appel approprié aux autorités légales et étatiques qui agissent comme des serviteurs de Dieu en punissant ceux qui font le mal.

2.5. Nous aimons la mission de Dieu

Nous nous engageons dans la mission mondiale (selon nos possibilités), parce qu'elle est centrale pour notre compréhension de Dieu, de la Bible, de l'Église, de l'histoire humaine et de l'avenir final. Toute la Bible révèle la mission de Dieu : conduire tout ce qui est au ciel et tout ce qui est sur la terre à être unis sous le gouvernement du Christ, en les réconciliant par le sang de sa croix. En accomplissant sa mission, Dieu transformera la création brisée par le péché et le mal en une nouvelle création où il n'y aura plus ni péché ni malédiction.

Dieu détruira le règne de la mort, de la corruption et de la violence quand le Christ reviendra établir son règne éternel de vie, de justice et de paix. Alors Dieu, Emmanuel, habitera avec nous et le royaume du monde deviendra le royaume de notre Seigneur et de son Christ, et il règnera d'éternité en éternité.

L'Église existe pour adorer et glorifier Dieu de toute éternité et pour prendre part à la mission de transformation engagée par Dieu dans le cours de l'histoire. Notre mission découle entièrement de la mission de Dieu, elle s'adresse à la totalité de la création de Dieu et elle est enracinée en son centre dans la victoire rédemptrice de la croix. Voilà le peuple auquel nous appartenons, dont nous confessons la foi et partageons la mission.

Nous croyons que le monde veut voir, le témoignage de l'évangile, non pas d'abord dans ce que nous faisons ensemble, mais ce que nous sommes capables de vivre ensemble. « À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ».

2.6. Notre Union maintient le lien étroit entre évangélisation et mission

Nous affirmons que l'évangélisation est au cœur de la Mission. Sans elle, il n'y a plus de Mission chrétienne.

L'évangélisation est fondamentalement une annonce, " c'est répandre la bonne nouvelle que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, qu'il est ressuscité des morts selon les Ecritures, qu'il règne en Seigneur et qu'il offre maintenant, à tous ceux qui se repentent et qui croient, le pardon des péchés et le don du Saint-Esprit pour nous rendre libres ". C'est une annonce suivie d'une interpellation, car il convient de " persuader les hommes de venir personnellement " à Christ, sans cacher la nécessaire confession du Seigneur, en parole et en actes, et ce que cela peut coûter.

2.7. Notre Union maintient le lien étroit entre prédication et solidarité

« Nous affirmons que Dieu est à la fois le Créateur et le Juge de tous les hommes ; nous devrions par conséquent désirer comme lui que la justice règne dans la société, que les hommes se réconcilient et qu'ils soient libérés de toutes les sortes d'oppressions.

L'homme étant créé à l'image de Dieu, chaque personne humaine possède une dignité intrinsèque, quelle que soit sa religion ou la couleur de sa peau, sa culture, sa classe sociale, son sexe ou son âge; c'est pourquoi chaque être humain devrait être respecté, servi et non exploité ».

Une Mission qui ne serait qu'un discours, sans entrer dans une relation authentique avec les populations que nous voulons atteindre, manquerait fatalement son objectif et ne serait pas en cohérence avec le message même de l'Évangile.

Nous affirmons que l'évangélisation et l'engagement sociopolitique font tous deux partie de notre devoir chrétien. Tous les deux sont l'expression nécessaire de notre doctrine de Dieu et de l'homme, de l'amour du prochain et de l'obéissance à Jésus-Christ. Le salut dont nous nous réclamons devrait nous transformer totalement dans notre façon d'assumer nos responsabilités personnelles et sociales. La foi sans les œuvres est morte. »

Mais nous rappelons que la mission intégrale est la proclamation et la démonstration de l'Évangile. Elle ne se limite pas à dire que l'évangélisation et l'engagement social doivent aller de pair. Notre proclamation a des conséquences sociales parce que nous appelons à l'amour et à la repentance dans tous les domaines de la vie. Et notre implication sociale a des conséquences d'évangélisation parce que nous témoignons de la grâce de Jésus-Christ qui transforme. Si nous ignorons le monde, nous trahissons la parole de Dieu qui nous envoie servir le monde. Si nous ignorons la parole de Dieu, nous n'avons rien à apporter au monde. »

3. Nos partenariats pour accomplir notre mission

La politique des relations extérieures de l'Union Nationale a fait l'objet de plusieurs débats au cours des années écoulées. Une étape importante en la matière a été marquée à l'occasion du Synode National et Général de la Grand Combe en 1991

3.1. L'Unité de l'Eglise universelle

Notre Eglise considère que le souci de manifester l'unité du Corps de Christ doit guider l'établissement des relations avec des organismes extérieurs à l'UNEPREF :

- a) L'Eglise est là où deux ou trois personnes sont rassemblées par le Seigneur pour invoquer son Nom, pour étudier sa Parole et s'y soumettre, pour recevoir le baptême et participer à la Cène ;
- b) L'unité de l'Eglise universelle est manifeste dès lors que les différentes Communautés, sises en France et hors de France, confessent, dans l'amour, la même foi, la même espérance, et qu'elles s'appliquent à obéir à l'ordre du Seigneur d'aller jusqu'aux extrémités de la terre pour enseigner et vivre l'Évangile du salut.

3.2. Les partenaires de l'UNEPREF en France

Tout en reconnaissant le réel intérêt qu'il y a de connaître les mouvements et les religions non chrétiens existants en France ou ailleurs, notamment le Judaïsme avec lequel il partage un attachement commun à la Bible vétéro testamentaire, et aussi l'Islam, l'UNEPREF distingue, donc, plusieurs types de partenaires :

a) Les Eglises Orthodoxes et l'Eglise Catholique romaine avec lesquelles, malgré des divergences profondes, elle a de nombreux points communs : par exemple, la foi au même Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.

b) Les Eglises protestantes dites «historiques», dont elle se sent solidaire aussi bien en France que dans le monde à cause d'une vision de l'Eglise et d'un passé communs, notamment celles rassemblées dans la Fédération Protestante de France.

c) Les Eglises et les mouvements évangéliques avec lesquels elle est en communion spirituelle sur la base de la Déclaration de l'Alliance Evangélique Universelle (Londres 1846) et celles plus récentes de Lausanne (1974) et de Manille (Lausanne II en 1989).

d) Les Eglises fidèles en même temps aux symboles œcuméniques et à la foi évangélique selon les confessions de la Réforme.

Par son adhésion à la Fédération Protestante de France, au Service Protestant de Mission (DEFAP), à la Communauté d'Eglises en Mission (CEVAA) et au Conseil National Evangélique de France (CNEF), l'UNEPREF :

a) confirme sa volonté de vivre en relation fraternelle avec les Eglises protestantes historiques en France et à l'étranger.

b) encourage les Eglises à maintenir et à développer les liens existant avec les communautés et mouvements évangéliques.

c) souhaite que les liens avec les Eglises réformées confessantes se poursuivent, de préférence d'une manière bilatérale d'Eglise à Eglise, pour parvenir à la communion spirituelle, à un réel partage en vue du témoignage commun à rendre dans le monde.

4. Nos priorités stratégiques pour notre Mission

4.1. Notre Union organise sa mission extérieure en développant des relations avec des Eglises sœurs

Dans la perspective de l'accomplissement de la Mission globale confiée à l'Eglise Universelle par notre Seigneur, notre Union d'Eglises, par le partage de ressources humaines et financières, développe des relations durables avec :

- des Eglises qui ont placé comme priorité l'annonce de l'Evangile à des populations non encore atteinte, notamment en terre d'Islam.
- des Eglises qui partagent les valeurs de notre projet missionnaire en termes de prédication et de solidarité. Nos collaborations se font, en général, avec des Eglises et des organismes qui ont une confession de foi normative. Un élément de la décision du synode de 1991 le précise : « le synode souhaite que les liens avec les Eglises réformées confessantes se poursuivent, de préférence d'une manière bilatérale d'Eglise à Eglise, pour parvenir à la communion spirituelle, à un réel partage en vue du témoignage commun à rendre dans le monde ».

Il n'est pas envisageable de développer des actions de manière complètement indépendante. La mission en dehors de notre pays doit donc se baser sur l'établissement de relations véritables avec des Eglises, la recherche d'échanges profonds dans les domaines les plus variés. Notre mission nous conduit à apprendre à recevoir autant qu'à apprendre à donner. Nous serons partenaires après avoir commencé à apprendre à être frères.

4.2. Notre Union construit ses engagements selon des principes définis

- L'annonce d'une bonne nouvelle pour toutes les nations ne peut faire l'impasse sur la sauvegarde de la création, sur la lutte contre les injustices, sur le partage et la solidarité. Action missionnaire et engagement humanitaire sont pour nous deux aspects indissociables du témoignage rendu à Jésus-Christ.
- Notre engagement missionnaire ne consiste pas à imposer une vision particulière ou des schémas préconçus aux Eglises du Sud, mais à accueillir leurs sollicitations et à répondre, dans la mesure de nos moyens, aux besoins exprimés par elles.
- Conformément à notre souhait de créer des relations avant même d'établir des partenariats, nous donnons priorité aux projets missionnaires qui mettent en œuvre les rencontres entre Eglises (groupe de jeunes, professeurs de faculté de théologie et groupes professionnels, pasteurs, femmes, etc.).
- Nous favorisons les projets fédératifs qui amènent plusieurs Eglises locales à collaborer, ou une Eglise de l'Union et une Eglise sœur (d'Europe ou d'outre mer) pour la mise en œuvre d'un projet innovant d'évangélisation, de formation ou de solidarité au sein d'une autre Eglise ou d'un autre territoire.
- Nous nous inscrivons lorsque cela est possible dans les projets mis en œuvre par les organismes dont nous sommes membres (FPF, Cevaa, etc.), notamment dans les actions d'urgence et celles de plaidoyer pour la justice.

4.3. Notre Union conduit ses actions selon des critères définis

- Veiller à ce que les acteurs locaux restent toujours maîtres d'œuvre des projets pour qu'au terme du partenariat, ils puissent poursuivre les actions entreprises.
- Prévoir avec les différents partenaires les procédures d'évaluation dès la conception de projet : moyens, calendrier, critères. Se donner les moyens de pouvoir rendre compte des actions entreprises.
- Chercher à développer des actions qui permettent de joindre la dimension de la rencontre avec ceux qui la mettent en œuvre et qui en bénéficient.
- Inscrire les actions mises en œuvre, en dehors de celles répondant à des situations d'urgence, dans une certaine durée pour approfondir les relations et la communion et en permettre une meilleure gestion globale (impact, finances, communication).
- Communiquer en direction de l'ensemble des Eglises de l'Union toute l'évolution des projets auxquels participent une des Eglises membres quel que soit le montant du financement provenant de l'Union.

4.4. Le Programme Missionnaire met en œuvre des projets soutenus par toutes les Eglises membres

L'objectif du Programme Missionnaire consiste à rassembler les efforts des différentes Eglises pour renforcer notre témoignage commun en tant qu'Union Nationale.

Chaque année, l'Union dans son entier soutient trois Projets Missionnaires Communs qui s'inscrivent dans les lignes du Programme missionnaire (charte théologique, principes et critères).

Par projets, nous entendons aussi bien des engagements solidaires au plan du développement durable que des projets de développement sanitaire ou éducatif ou agricole ou des envois de prédicateurs et des actions d'évangélisation ou de formation théologique. Ces projets sont réalisables dans les deux sens : ceux de l'envoi comme celui de l'accueil.

Chaque Eglise est donc invitée fortement à considérer les projets missionnaires de l'Union comme prioritaires et à les soutenir. Le choix de ces projets suivra une procédure particulière qui doit permettre un consensus au niveau de la majorité des communautés.

L'Union Nationale fournit un canevas permettant la présentation des projets selon les principes du Programme Missionnaire et respectant un certain nombre de critères en termes de faisabilité, de respect de l'environnement, de prise en compte des bénéficiaires, de pérennisation, d'évaluation, etc.).

4.5. Notre mission intérieure

Notre Union organise sa mission en France en s'appuyant sur l'ensemble des Eglises locales, la Commission de Formation et d'éducation Chrétienne (COFEC), la Commission Générale d'Évangélisation (CGE), en développant :

- des formations à l'évangélisation et au témoignage.
- des actions de revitalisation des communautés.
- des stratégies d'implantation de nouvelles Eglises.

Pour sa mission intérieure, notre Union s'appuie sur les principes fondamentaux définis dans ce « Programme Missionnaire Commun ».

5. Le choix des projets

Pour que notre Programme Missionnaire puisse véritablement être un moyen de renforcement de notre témoignage, de notre enthousiasme et de notre joie à être Eglises ensemble, les projets mis en œuvre doivent pouvoir bénéficier du soutien de la plupart de nos Eglises locales. Des choix seront nécessaires et sans doute ne conviendront pas complètement à toutes les communautés. C'est à ce niveau que se jouent notre capacité à vouloir vivre en Union et à refuser la tentation du congrégationalisme et à être solidaire ici, avant de vouloir l'être à l'autre bout du monde. La procédure de choix des projets soutenus collectivement s'inscrit dans la ligne presbytéro-synodale de notre Union.

5.1. Les projets sont élaborés par les Eglises au plan local ou régional

Les projets doivent s'inscrire dans la vie des Eglises locales de notre Union ou de groupes d'Eglises. Quels que soient les financements envisagés, tous les projets élaborés respectent les lignes directrices du Programme Missionnaire de notre Union.

Les responsables du projet cherchent à susciter l'intérêt du plus grand nombre à l'intérieur et suivant les cas à l'extérieur de la communauté des membres de l'Eglise. Ce soutien local ou régional constituera la base humaine et financière du projet. Les projets regroupant plusieurs paroisses sont recommandés.

Les projets dont le soutien de l'ensemble de l'Union Nationale est sollicité respectent le canevas fourni par l'Union. Avant d'être transmis à l'Union Nationale, le projet missionnaire doit être approuvé par le Conseil presbytéral de l'Eglise. Le projet missionnaire sera alors présenté au synode régional qui donne son accord pour être présenté au synode national.

Si le projet est validé par l'Union nationale en vue d'un financement commun, l'Eglise locale ou la région conservera un rôle moteur dans la mise en œuvre du projet, son suivi et la communication vis-à-vis de toute l'Union.

5.2. Les projets sont instruits et suivis par la Coordination Missionnaire (CM)

Les projets sont instruits par la Coordination Missionnaire (CM). Les projets retenus sont présentés à la Commission Permanente avant d'être validés par un synode national. Cette procédure ne concerne pas les situations d'urgence (catastrophes naturelles, accidents, etc.).

Une fois le projet validé, la CM assure le lien avec les initiateurs du projet. Tout en laissant la maîtrise d'œuvre à l'Eglise ou au groupe local, la CM veille au bon déroulement des procédures d'exécution mises en place (rapports financiers et d'exécution, évaluation, durée du soutien, etc.) Notre engagement financier pour les projets missionnaires communs sera voté par le synode national sur présentation d'un budget élaboré par la CM.

5.3. Les projets doivent être validés par le Synode national

Il appartient au synode national de fixer chaque année les projets nouveaux que l'UNEPREF veut soutenir. Les projets missionnaires validés deviennent des « Projets Missionnaires UNEPREF » (PMU). Ils reçoivent ainsi la légitimité nécessaire pour bénéficier du soutien de toutes les Eglises de l'Union. Le synode, à partir d'un rapport de la CM fait, chaque année, le point sur tous les projets en cours.

Le synode national reçoit le rapport de ses délégués à l'Assemblée Générale de la Cevaa et au Conseil du Défap. A l'occasion du vote du budget annuel de l'Union Nationale, il fixe le montant du soutien de l'UNEPREF au Projet Missionnaire de la Cevaa/Défap. Lors des synodes nationaux généraux, le synode nomme ses délégués auprès de ces institutions.

5.4. Les projets validés sont soutenus par toutes les Eglises

Les projets ne bénéficient pas d'un soutien du budget national. Ils sont soutenus par l'ensemble des Eglises qui s'engagent à le faire selon leurs possibilités. La CM rassemble les fonds et les redistribue selon les affectations indiquées par les Eglises. Celles-ci peuvent soutenir d'autres projets ou organismes missionnaires, mais les PMU doivent être prioritaires.

6. La Coordination Missionnaire

6.1. Les Missions de la Coordination Missionnaire (CM)

Cette commission doit jouer un rôle primordial dans la politique de l'Union Nationale dans sa politique missionnaire :

– une mission de représentation

Responsable devant le synode, la CM l'est plus particulièrement devant la Commission permanente qui s'appuie sur elle pour tout ce qui concerne les relations extérieures en France et hors de France concernant les questions missionnaires :

- Les relations avec un certain nombre d'Eglises néerlandaises et américaines.
- Les engagements au sein de la communauté Défap-Cevaa.
- Le service Mosaïc (FPF).

– une mission de coordination et d'action

La tâche principale de la CM est de mettre en œuvre le Programme Missionnaire Commun de notre Union en accompagnant particulièrement les Projets Missionnaires Communs validés par le synode. Elle sera amené à :

- Relayer les informations en provenance des Eglises dont sont issus les projets en cours.
- Coordonner les circuits financiers en relation avec l'ensemble des Eglises, les structures missionnaires d'envoi et les Eglises d'accueil.
- Etudier et accompagner les dossiers d'envois, d'échanges et de rencontre en provenance de nos paroisses en vue d'une validation par les synodes nationaux.
- Assurer l'accompagnement des projets, notamment au plan financier en relation étroite avec les Eglises d'origine et les organismes pouvant intervenir en partenariat dans ces échanges.
- Soutenir activement le week-end missionnaire annuel national.
- Communiquer à toutes les paroisses des informations susceptibles de développer l'intérêt missionnaire
- Etc.

En relation avec les équipes du Service protestant de Mission - Défap ou de la Cevaa-Communauté d'Eglises en mission, la FPF, notamment au travers du programme Mosaïc, la CM peut suivre les animations missionnaires qui sont mises en place dans les Eglises et tous les projets en faveur de l'action missionnaire qui sont portés par ces mêmes Eglises.

Elle peut également avoir un rôle moteur en la matière. Elle a en effet toute latitude pour engager et soutenir une action missionnaire (vers l'extérieur)

ou pour proposer et mettre en place des animations missionnaires dans les Eglises (vers l'intérieur).

6.2. Organisation de la Coordination Missionnaire

Les membres de la CM sont ainsi désignés.

- six membres sont élus par le synode national sur proposition des synodes régionaux,
- deux membres sont nommés par la commission permanente

La nouvelle CM reprend les missions de l'ancienne CREM et son cadre défini dans la discipline à l'exception des relations œcuméniques en France (FPF, CNEF, MTW, autres Eglises) qui elles sont traitées directement par la Commission Permanente.

7. Evaluation

Le Programme Missionnaire Commun, en particulier son mode d'application sera évalué à l'occasion du synode national et général en 2015.



Pour mémoire, rappel du texte adopté en 1991 à La Grand Combe concernant la politique de l'Union nationale en matière de relations exté- rieures

I. A. Le Synode National et Général réuni à la Grand'Combe les 15-17 mars 1991, considérant que le souci de manifester l'unité du Corps de Christ doit guider l'établissement des relations extérieures de l'Union nationale, rappelle :

a) que l'Eglise est là où deux ou trois personnes sont rassemblées par le Seigneur pour invoquer son Nom, pour étudier sa Parole et s'y soumettre, pour recevoir le baptême et participer à la Cène ;

b) que l'unité de l'Eglise universelle est manifeste dès lors que les différentes Communautés, sises en France et hors de France, confessent, dans l'amour, la même foi, la même espérance, et qu'elles s'appliquent à obéir à l'ordre du Seigneur d'aller jusqu'aux extrémités de la terre pour enseigner et vivre l'Evangile du salut.

B. Tout en reconnaissant le réel intérêt qu'il y a de connaître les mouvements et les religions non chrétiens existants en France ou ailleurs, notamment le Judaïsme avec lequel il partage un attachement commun à la Bible vétéro testamentaire, et aussi l'Islam, le Synode distingue, donc, plusieurs types de partenaires :

1. Les Eglises Orthodoxes et l'Eglise Catholique romaine avec lesquelles, malgré des divergences profondes, il a de nombreux points communs : par exemple, la foi au même Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.

2. Les Eglises protestantes dites « historiques », dont il se sent solidaire aussi bien en France que dans le monde à cause d'une vision de l'Eglise et d'un passé communs.

3. Les Eglises et les mouvements évangéliques avec lesquels il est en communion spirituelle sur la base de la Déclaration de l'Alliance Evangélique Universelle (Londres 1846) et celles plus récentes de Lausanne (1974) et de Manille (Lausanne II en 1989) ;

4. Les Eglises fidèles en même temps aux symboles œcuméniques et à la foi évangélique selon les confessions de la Réforme;

C. 1. Par son adhésion à la Fédération Protestante de France, au Département Evangélique Français d'Action Apostolique (DEFAP) et à la Communauté Evangélique d'Action Apostolique (CEVAA), le Synode confirme sa volonté de vivre en relation fraternelle avec les Eglises protestantes historiques en France et à l'étranger. Il charge la Commission permanente de manifester son intérêt pour le service des Relations œcuméniques et le travail accompli au sein du Département des relations extérieures de la Fédération.

2. Il encourage les Eglises à maintenir et à développer les liens existant avec les communautés et mouvements évangéliques.
3. Il souhaite que les liens avec les Eglises réformées confessantes se poursuivent, de préférence d'une manière bilatérale d'église à église, pour parvenir à la communion spirituelle, à un réel partage en vue du témoignage commun à rendre dans le monde.



D 6. Les rendez-vous annuels dans l'Union nationale

Initiées par la Commission permanente, par une Commission exécutive ou par une Commission nationale, plusieurs rencontres ponctuent et rythment la vie des Eglises comme celle du corps pastoral et diaconal. Dans la plupart des cas, elles reviennent régulièrement chaque année.

Les synodes

Les Synodes régionaux

Chaque année, au cours du dernier week-end du mois de novembre, se tiennent les trois synodes régionaux. En principe, ils sont accueillis par une Eglise locale et rassemblent tous les pasteurs en poste ou en activité et un délégué laïc par association culturelle

Les Synodes nationaux

Chaque année, au cours du troisième week-end du mois de mars, se tient le synode national.

Y participent avec voix délibérative, les délégués désignés par les Synodes régionaux ainsi que deux représentants de l'ACEF, et un des pasteurs - associés MTW ainsi que le président de la Commission permanente s'il n'est pas déjà désigné.

Les synodes nationaux et généraux

Tous les trois ans, le synode national se transforme en synode national et général et regroupe alors l'ensemble des pasteurs travaillant dans le cadre de l'Union nationale ainsi qu'un délégué laïc par association culturelle ou par poste pastoral. L'objectif, c'est de maintenir la parité entre les pasteurs et les laïcs.

Les pastorales

Les pastorales régionales

Organisées à l'initiative des Commissions exécutives qui ont généralement désigné un ou plusieurs responsables pour les organiser, elles ont lieu 2 à 3 fois par an selon les régions.

La pastorale nationale

Chaque année, dans les dix premiers jours de novembre, se tient dans un centre d'accueil ou de vacances la Pastorale nationale. Le programme commence le lundi matin et s'achève le mercredi après le repas de midi. Un thème est choisi et est traité par un ou deux invités. La pastorale est organisée sous l'égide de la Commission des Ministères qui en assure maintenant la gestion financière.

De temps en temps, elle s'élargit à la famille pastorale (épouse ou époux et enfants).

Le rendez-vous de la CGE

La journée des responsables de poste (JRP)

Après les journées d'évangélisation, la CGE a mis en place des journées de partage, de formation et de réflexion pour les responsables des postes d'évangélisation ou assimilés.

Généralement, cette rencontre se tient au printemps (en mai ou juin) . une fois, elle s'est tenue à la rentrée scolaire. Y sont invités tous ceux qui occupent un poste d'évangélisation reconnu par la commission comme tous ceux qui participent de près ou de loin à ce beau ministère que représente le témoignage à rendre à Jésus-christ sur cette terre.

Les rendez-vous de la CNJ

Oxyjeunes

Toujours placé le premier week-end des vacances de la Toussaint, ce premier rendez-vous de l'année scolaire invite les jeunes à s'engager dans un ou plusieurs aspects de la vie de l'Eglise. Le cinéma a une place de choix dans ces rencontres puisque y est toujours visionné un film qui a un lien avec le thème annuel. Parfois, ce sont les groupes de jeunes qui participent à un festival amateur. En 2010, le thème était : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple du Saint-Esprit ? »

Le camp chrono

Le rendez-vous est toujours au même moment, du 27 décembre au 2 janvier. Une occasion de bien finir l'année et d'en commencer une nouvelle dans la prière et l'étude de la Parole. Le réveillon est un temps fort sans que les moments spirituels soient de reste car ils sont plus poussés que d'habitude ! Un temps de réflexion spirituelle et personnel mis à part pour les catéchumènes et les jeunes de nos Eglises.

Le week-end sportif

Ayant habituellement lieu lors du week-end commun (quand cela est possible) à toutes les zones de vacances scolaires du printemps, ce rendez-vous est l'occasion idéale pour que les jeunes invitent des amis pour une rencontre ludique où le témoignage et l'évangélisation riment avec sport et compétition ... tout ceci dans un esprit très fair-play ! Le week-end où il fait bon inviter des amis pour découvrir qu'on sait s'amuser au groupe de jeunes !

Les camps KT

Camp National depuis 2012, ce rendez-vous s'adresse aux collégiens de nos Eglises qui se réunissent au Centre Protestant Cévenol de Branoux le samedi et le dimanche du week-end de l'Ascension. Une occasion de découvrir les jeunes des autres Eglises et de vivre un temps fort autour de la Bible.

D 7. Les représentants de l'Union nationale en 2012 – 2013

Représentants de l'Union nationale auprès de :

Fédération Protestante de France(Conseil)	Philippe GIRARDET
Fédération Protestante de France (A.G.)	Philippe GIRARDET
.....	M. Pascal COLIN
Commission de l'Aumônerie aux Armées	Pierre UNGER
Commission Radio	M. Jean-Paul PASCAL
Commission des Relations oecuméniques	Pierre-Alain JACOT
Commission de dialogue avec les Orthodoxes	Pierre-Alain JACOT
Commission de l'Aumônerie des Etablissements sanitaires et médico-sociaux	Charles NICOLAS
Commission Eglise et Société	M. François d'HAUTEVILLE
CEEEFE	Philippe GIRARDET
Commission des Finances de la FPF	M. Gérard KURZ
Commission jeunesse	Marc TOUREILLE
Association pour les familles pastorales	Françoise VIERNE
Service Protestant de Mission - Défap	M. Guy MAILLARD
CEVAA-Assemblée générale	M. Guy MAILLARD
.....	Mme Michèle VAYTET
CEPPLE	Bernard BORDES
Ass. cult. pour l'Entretien de la FLTR	Gérard KURZ
Association Nuance Publications	Josiane CAMBON
Groupe de concertation des Eglises évangéliques rattachées à la F.P.F.	J-Raymond STAUFFACHER
Conseil national des Evangéliques en France	Marc TOUREILLE
Est nommé observateur à :	
– l'Alliance Biblique Française	Hugh WESSEL



D 8. L'accord SACEM- FPF

Entre les soussignés :

– La SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE, ci-après désignée la S.A.C.E.M., dont le siège social est à NEUILLY (92521) – avenue Charles de Gaulle n° 225 – représentée par son directeur général, Monsieur Jean Loup TOURNIER, domiciliée pour les présentes à l'adresse précitée.

– La SOCIÉTÉ POUR L'ADMINISTRATION DU DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS, désignée ci-après la S.D.R.N., dont le siège social est à NEUILLY (92521) avenue Charles de Gaulle n° 225 – représentée par son directeur général, Monsieur Jean FERRATON.

d'une part,
et

– La FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE dont le siège social est à PARIS 9^{ème} – rue de Clichy n° 47 – stipulant par le pasteur Pierre VALLOTON, partie dénommée dans les présentes : LA FÉDÉRATION.

d'autre part,

PREALABLEMENT A L'OBJET DES PRESENTES, LES PARTIES SONT D'ACCORD POUR EXPOSER :

1° – que messieurs les pasteurs ou responsables des temples dépendant de la fédération

sont, dans le cadre de leurs fonctions, appelés à assurer, tant au cours des offices religieux que lors des manifestations artistiques, présentés dans les lieux de culte relevant de leur autorité, une certaine animation musicale soit à l'aide de musiciens, organistes ou chanteurs, soit par l'utilisation de procédés mécaniques, disques, bandes magnétiques sonores ou chargeurs ou non.

2° – droit d'exécution

Messieurs les pasteurs ou responsables de paroisses sont autorisés à exécuter, faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres musicales ou littéraires appartenant au répertoire général de la S.A.C.E.M. entrant dans le cadre de l'Article 21 de la loi du 11 mars 1957, soit à l'aide de musiciens, organistes ou chanteurs, soit à l'aide de disques, bandes magnétiques et autres procédés du commerce, soit à l'aide des enregistrements susvisés, et ceci dans les limites prévues à l'article 4.

3° – exceptions

Les autorisations sont concédés sous réserve du droit que possèdent les sociétés d'interdire, chacune en ce qui la concerne et à la requête des ayants-droits, la reproduction et l'exécution d'une ou plusieurs œuvres déterminées de leur répertoires ceci conformément à la loi.

4° – réserves

Sont exclus de la présente autorisation :

- a) Tout enregistrement d'œuvres musicales appartenant au répertoire des sociétés et destiné à être utilisé en d'autres lieux et à d'autres fins que ceux prévus au présent protocole, en particulier à la vente, location ou prêt à titre onéreux pour usage privé, personnel ou collectif.
- b) Toute exécution ou représentation réalisée hors des lieux de culte dépendant des paroisses.
- c) Toute retransmission ou réception par moyen de radiodiffusion ou télévision.
- d) Toute reproduction ou exécution de vidéogrammes réalisés et présentés soit sous forme de bandes magnétiques sonores et visuelles en chargeurs ou non, soit sous forme de vidéo-causettes soit encore par pellicule photographique ou cinématographique.

Article 3 – DROIT MORAL

Les modifications que messieurs les pasteurs ou responsables de paroisses croiraient devoir apporter à une œuvre pour satisfaire aux nécessités de l'enregistrement ne devront jamais avoir pour effet d'altérer ou de modifier le caractère de l'œuvre et les sociétés réservent expressément le droit moral des auteurs.

Messieurs les pasteurs sont seuls responsables des aménagements qu'ils apporteraient à une œuvre.

Article 4 – PORTÉE DE L'AUTORISATION

Sont couvertes par les autorisations définies à l'article 2. , les cérémonies religieuses constituant les offices du culte proprement dit, les concerts spirituels étant assimilés à des cultes à condition qu'ils soient gratuits et qu'ils comportent : invocation de la Trinité, une lecture biblique, des commentaires spirituels, la prière, une collecte et la bénédiction ; les chants du peuple (cantiques traditionnels) et la sainte-cène étant laissés au choix de l'organisateur. Sont normalement soumis à paiement, au titre de droits d'auteur qui seraient dus à la SACEM/SDRM, les œuvres exécutées au cours des concerts ou audition musicales exceptionnels, organisés dans les lieux du culte avec entrée payante ou non.

Article 5 – RÈGLEMENT DES REDEVANCES*A. Cérémonies de mariages et d'obsèques*

Paiement à expiration de chaque trimestre d'une redevance forfaitaire de QUATRE FRANCS (4.00 F.) par cérémonie de mariage ou d'obsèques comportant la participation de chanteurs et musiciens rétribués en dehors de l'orga-

niste ou la diffusion de toute musique extra liturgique.

Un état indiquant pour chaque trimestre le nombre de ces cérémonies sera remis à l'appui du paiement.

B. Concerts spirituels, auditions musicales et cérémonies exceptionnelles (qui n'entrent pas dans le cadre d'offices décrits à l'article 4/ ci-dessus).

Paieement d'une redevance maxime de HUIT QUATRE VINGT POUR CENT (8.80%) sur les recettes réalisées à l'occasion de ces manifestations avec un minimum de perception de TRENTRE FRANCS (30 F.) par séance se déroulant dans les limites de la ville de paris, minimum ramené à QUINZE FRANCS (15F.) par séance se déroulant hors de ses mêmes limites.

Article 6 - RÉVISION DES FORFAITS ET MINIMA

Les forfaits et minima de perception prévus à l'article 5 ci-avant, seront revus au début de chaque année et modifiés dans la même proportion que les barèmes généraux de la SACEM.

Article 7 – PROGRAMMES : FOURNITURES ET COMPOSITION

Chaque fin d'année, à l'appui du règlement des droits dus pour le mois de décembre, messieurs les pasteurs et responsables des paroisses adresseront à la S.A.C.E.M. la liste des œuvres ayant fait l'objet d'enregistrement ou de reproduction réalisées ou utilisés par eux-mêmes et visés à l'article 2 ci-avant, ceci afin de permettre d'assurer entre les ayants droits des œuvres musicales en question la répartition des sommes encaissées.

Seront également fournies les listes complètes des œuvres musicales exécutées par les organistes et chanteurs au cours des cérémonies religieuses constituant les offices du culte proprement dit visés à l'article 4, 1^{er} alinéa.

Les programmes de concerts spirituels, auditions musicales et cérémonies religieuses exceptionnelles visés à l'article 5, titre B, seront remis à l'issue de chacune de ces manifestations.

Sur les programmes, devront être indiqués les titres des œuvres et, dans la mesure du possible, les noms d'auteurs et compositeurs.

Article 8 –

Les tarifs ci-dessus indiqués seront dus quelle que soit la composition des programmes, même s'il n'est exécuté aucune œuvre relevant du répertoire de la S.A.C.E.M. . C'est en effet pour tenir compte des emprunts qui pourraient être faits aux œuvres soit tombées dans le domaine public, soit non protégées par la S.A.C.E.M. , que cette dernière a consenti un tarif réduit.

Toutefois, les concerts spirituels, auditions musicales et cérémonies exceptionnelles verront le pourcentage d'intervention des sociétés modifié proportionnellement à l'utilisation qui est faite de leur répertoire sur présentation du programme détaillé des œuvres exécutées, ceci pour chaque séance considérée.

Article 9 –

Le règlement des droits s'effectuera entre les mains des délégués de la S.A.C.E.M. dans la circonscription desquels sont situés les temples :

- chaque fin de trimestre pour les cérémonies de mariages et d'obsèques,
- à l'issue de chacune des manifestations prévues à l'article 5.

Article 10 –

Tout différend survenant entre les sociétés et un temple dépendant de la FEDERATION sera soumis à une Commission Paritaire composée de deux représentants de la FEDERATION et deux représentants de la S.A.C.E.M.

A défaut de conciliation réalisée par cette commission, les sociétés se réservent le droit, après en avoir informé par lettre recommandée la FEDERATION de Paris, pris en la personne de son représentant, signataire du présent protocole, de reprendre leur entière liberté d'action à l'égard de l'affaire considérée.

Article 11 –

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an, du premier janvier mil neuf cent soixante-dix-sept au trente et un décembre mil neuf cent soixante-dix-sept.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction chaque année, s'il n'est pas dénoncé par l'une des parties contractantes, par lettre recommandée avec accusé de réception un mois au moins avant l'expiration de chaque période annuelle.

Fait à Neuilly, le 7 mai 1977.

P. la société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,
Le directeur général,
J. L. TOURNIER

P. la société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs,
le directeur général,
J. FERRATON

P. la Fédération protestante de France, le pasteur,
P. VALLOTTON

Chapitre II

L'Eglise locale

A. - L'Association cultuelle selon la loi de 1905

(registres et déclarations)

A. Les statuts

1. Le registre des statuts et des modifications aux statuts 3
2. Les Statuts-types 5

B. Les aspects financiers et fiscaux d'une association cultuelle

1. Les avantages d'une association cultuelle en matière fiscale 11
2. Les dernières dispositions pour les dons, legs et reçus fiscaux ... 13

C. L'Assemblée générale

1. Le déroulement d'une Assemblée générale 19
2. Le registre des délibérations des assemblées générales 21
3. Le membre électeur 23
4. Le registre des membres de l'Association 27
5. Le fichier de l'Eglise 29

D. Le Conseil presbytéral

1. Le Conseil presbytéral (Comité directeur) 31
2. Le registre des délibérations du Conseil presbytéral 35
3. La déclaration en Préfecture de la composition du bureau 37
4. La déclaration de la composition du Conseil presbytéral 39

E. Les registres d'ordre religieux

1. Le registre des mariages 41
2. Le registre des baptêmes 43
3. Le registre des ensevelissements 45

B. - Le diaconat (association selon la loi de 1901)

A. Les statuts

- Un modèle de statuts pour le diaconat 47

A sa création, toute Association cultuelle doit ouvrir un registre spécial pour y inscrire les statuts et, par la suite, pour y transcrire les modifications à ces mêmes statuts.

De plus, pour répondre aux exigences d'une bonne administration et satisfaire au vœu de la loi, toute association doit posséder plusieurs registres destinés à mentionner les actes les plus importants de la vie de l'Association cultuelle comme les délibérations des assemblées générales et du Comité directeur.



A 1. Le registre des statuts et des modifications aux statuts ou registre spécial

Il est appelé «registre spécial» par la loi du 1er juillet 1901, article 5, dernier paragraphe :

«Les modifications et changements (administration, direction, modifications aux statuts) seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, chaque fois qu’elles en feront la demande. »

Il est imposé par la loi.

Préalablement à son ouverture, il doit être visé et paraphé par le préfet ou le sous-préfet. Il sert à la transcription des statuts et aux modifications qui y sont apportées, avec l’indication de la date de l’Assemblée générale qui les a modifiés.

Certains inscrivent sur ce même registre la liste des membres minimum. Cette liste peut comprendre cinq colonnes mentionnant les indications suivantes : nom, prénom, âge, adresse, signature, observation.

Il reçoit donc :

- a) le texte des statuts votés par l’Assemblée générale constitutive ;
- b) la liste des membres fondateurs de l’Association cultuelle. Cette liste est mise à jour de temps en temps pour avoir toujours le nombre minimum requis de membres, avec renseignements habituels à leur sujet (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, profession, adresse) ;
- c) la liste des membres du Comité directeur, avec les renseignements voulus pour chacun d’eux;
- d) les modifications éventuelles aux statuts.
- e) Le récépissé de déclaration de l’Association à la Préfecture ou à la Sous-préfecture ainsi que la page du Journal officiel où figure son inscription officielle..



A 2. Les Statuts-type

En 1991, le Synode national et général de l'UNEPREF qui s'est tenu à La Grand Combe a adopté des statuts-types et invité les Eglises de l'Union à leur conformer leurs propres statuts. Ils comprennent un préambule et 15 articles pour préciser le cadre de fonctionnement de l'Eglise locale.

Préambule

L'Eglise Réformée Evangélique de (titre de l'Association) reconnaît l'autorité souveraine des Saintes Ecritures en matière de foi et de vie et déclare sa foi par référence aux canons de l'Eglise ancienne (Symbole des Apôtres, Symbole de Nicée-Constantinople, Symbole dit d'Athanase), complétés par les documents issus de la Réforme du XVI^e siècle (notamment, la Confession de Foi de 1559, dite de La Rochelle et le catéchisme de Heidelberg) et la déclaration de Foi de 1872.

Article 1

L'Association culturelle dite « Eglise Réformée Evangélique de . . . (titre de l'Association) » est constituée conformément aux lois des 9 décembre 1905 et 1^{er} juillet 1901 et aux décrets des 16 mars 1906 et 16 août 1901.
Sa circonscription comprend le territoire de (étendue de son action)

Article 2

Cette association a pour objet l'exercice du culte public réformé évangélique sur la base définie par le Préambule des présents statuts et d'assurer les activités qui peuvent s'y rattacher légalement.

Article 3

Son siège social est fixé à (lieu du siège social)
Il pourra être transféré ailleurs, à l'intérieur de la circonscription, par décision du Comité directeur soumise à la ratification de l'Assemblée générale suivante.
L'Association se compose d'au moins membres majeurs, domiciliés ou résidant dans la circonscription.
Sa durée est illimitée.

Article 4

Pour être inscrit comme membre de l'Association, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- A – avoir 18 ans révolus ;
- B – en réponse à l'appel de Dieu, croire en Jésus-Christ, divin chef de l'Eglise, mort et ressuscité pour nous ; vouloir, avec l'aide du Saint-Esprit, grandir et se fortifier dans la crainte du Seigneur et vouloir vivre selon les préceptes de l'Evangile ;
- C – utiliser tous les moyens de grâce que Dieu met à notre disposition, notamment la lecture et la méditation de la Bible, les cultes publics et les sacrements, sauf cas particulier dont le Comité directeur est juge ;
- D – être attaché de cœur à l'Eglise Réformée Évangélique locale en acceptant ses statuts et la discipline de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Évangéliques.
- E – fréquenter depuis un an au moins une Eglise protestante ;
- F – en cas de mariage, avoir demandé la bénédiction de Dieu et élever ses enfants selon la foi en Christ, sauf cas particulier dont le Comité directeur est juge ;
- G – payer une cotisation chaque année, en ayant à cœur de contribuer à la vie de l'Eglise par une offrande proportionnée à ses ressources ;
- H – adresser par écrit une demande d'inscription individuelle au président du Comité directeur et recevoir un avis favorable.

Le ou les pasteurs titulaires sont inscrits d'office sur la liste des membres.

La liste électorale annuelle des membres est arrêtée au 31 décembre de chaque année.

Article 5

La qualité de membre se perd :

1. par démission, chaque membre pouvant se retirer en tout temps après paiement des cotisations échues et de la cotisation de l'année en cours ;
2. par décès ;
3. par décision du Comité directeur pour non-paiement de la cotisation annuelle, après rappel ;
4. par radiation prononcée par le Comité Directeur pour motif considéré par lui comme grave, lequel peut notamment consister à ne plus remplir une des conditions pour être membre. Avant cette décision, l'intéressé est invité, un mois à l'avance, à présenter ses observations écrites ou orales devant le Comité directeur.

Toute contestation relative au refus d'inscription ou à la radiation sur la liste des membres peut être portée devant la Commission exécutive dans le délai d'un mois après la notification de cette décision.

Article 6

L'Association est dirigée par un Comité qui prend le nom de Conseil presbytéral. Ce conseil comprend le ou les pasteurs titulaires et un nombre de membres laïques élus qui doit être au minimum de quatre laïques pour un pasteur titulaire, six pour deux, sept pour trois.

Sont éligibles tous les membres de l'Association ayant 23 ans révolus.

Le ou les pasteurs titulaires sont membres de droit du Conseil qui les a nommés.

Les membres laïques sont élus par l'Assemblée générale, au scrutin secret, pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Ils sont rééligibles.

Le vote est organisé par le Conseil presbytéral aux dates prévues par la Commission permanente. Les membres doivent être convoqués au moins quinze jours avant la date fixée. L'élection est prononcée à la majorité absolue des membres présents pour le premier tour de scrutin et à la majorité relative pour le second tour. Celui-ci ne pourra intervenir qu'après un délai minimum de quinze jours après le premier. En cas de partage égal des voix entre deux candidats, le plus âgé est proclamé élu.

Si un membre n'a pas la possibilité de prendre part à cette élection, il ne peut ni se faire représenter, ni voter par correspondance.

Quand le Conseil a perdu le tiers de ses membres élus, il doit procéder dans un délai de deux mois à des élections complémentaires. Chaque nouveau membre élu par l'Assemblée générale achève le mandat de son prédécesseur.

Pour la première fois, il sera tiré au sort, avant le premier renouvellement par moitié, entre les membres du Conseil presbytéral, les noms de ceux qui cesseront leur fonction.

Article 7

Le Conseil presbytéral désigne parmi ses membres, après chaque renouvellement partiel, son bureau composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire archiviste.

Si le président est laïque, le premier vice-président est pasteur.

Le président, ou tout autre membre mandaté par le Conseil, représente l'Association auprès des pouvoirs publics et remplit les formalités administratives édictées par les lois et règlements. Il en est de même pour la représentation en justice de l'Association, mais après délégation spéciale du Conseil presbytéral.

Le trésorier, sous sa seule signature, perçoit les recettes et paie les dépenses après leur engagement par le président et fait tous versements, virements et retraits sur les comptes courants de l'Association. Un ou deux autres membres du Conseil, outre le président, peuvent recevoir délégation pour effectuer les mêmes opérations sous leur seule signature.

Article 8

Le Conseil presbytéral se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du président. Cette convocation est obligatoire si la demande en est adressée au président par trois membres du Conseil, précisant la ou les questions à mettre à l'ordre du jour. Le bureau peut ajouter d'autres questions à cet ordre du jour.

La présence de la moitié plus un des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Tout membre laïque du Conseil qui, sans excuse admise, n'a pas assisté à trois séances consécutives peut être déclaré démissionnaire.

Article 9

Le Conseil presbytéral veille à l'ordre et au maintien de la discipline des membres de l'Association, travaille au développement religieux de l'Association en étroite collaboration avec le ou les pasteurs titulaires et en accord avec les statuts et la discipline de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques et avec les décisions des Synodes ; il nomme les pasteurs.

Le Conseil presbytéral a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'Association et la représenter au regard des tiers. Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non-limitatifs : il loue et entretient les édifices religieux, il fixe les dépenses générales d'administration, il reçoit les cotisations, offrandes et rétributions diverses, il emploie les ressources disponibles à la constitution de réserves dans le cadre de la législation, il représente l'Association devant les Tribunaux, il arrête le compte financier à soumettre à l'Assemblée générale, il dresse l'état inventorié des biens, meubles et immeubles, exigé par l'article 21 de la loi du 9 décembre 1905, il prépare le budget.

Il ne peut toutefois contracter des emprunts, consentir des hypothèques sur les immeubles appartenant à l'Association, acquérir ou céder des immeubles sans un vote de l'Assemblée générale à la majorité absolue des membres inscrits et une décision favorable du Synode régional, ou de la Commission exécutive en cas d'urgence. Sur proposition du Conseil presbytéral, l'Assemblée générale peut mandater un des membres du Conseil pour réaliser ces opérations et signer valablement les actes.

Article 10

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés, aucun membre du Conseil ne pouvant être tenu comme personnellement responsable.

Article 11

L'Assemblée générale, composée comme il est dit à l'article 4, est réunie chaque année au premier trimestre et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil presbytéral, qui en arrête l'ordre du jour.

Le président doit convoquer une Assemblée générale lorsque cette convocation est demandée par trois membres du Conseil ou par le quart des membres de l'Assemblée. Cette demande doit préciser la ou les questions sur lesquelles ses pétitionnaires demandent que l'Assemblée générale se prononce. La réunion doit avoir lieu dans les deux mois.

Les convocations doivent être individuelles et envoyées au moins quinze jours à l'avance aux membres de l'Association, à leur adresse connue ; elles

doivent indiquer l'ordre du jour.

Le bureau de l'Assemblée générale est celui du Conseil presbytéral.

L'Assemblée générale entend un rapport sur l'activité du Conseil presbytéral pendant l'année écoulée, approuve les comptes du trésorier, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Tout membre inscrit sur la liste électorale, arrêtée au 31 décembre de l'année précédente, empêché d'assister à l'Assemblée générale, peut se faire représenter par un membre électeur de son choix. Aucun membre présent ne peut disposer de plus de trois pouvoirs.

Article 12

Modifications aux statuts. Les statuts ne pourront être modifiés que par décision d'une Assemblée générale extraordinaire, sur proposition du Conseil presbytéral ou du quart des membres électeurs adressée au président deux mois avant la séance.

L'Assemblée ne peut délibérer valablement que si le nombre des membres électeurs présents est supérieur aux deux tiers des membres figurant sur la liste électorale. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée générale peut être convoquée après un délai de quinze jours ; les décisions seront prises quel que soit le nombre de membres électeurs présents.

Dans tous les cas, les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres électeurs présents.

Le vote par correspondance ou par délégation n'est pas admis.

Pour être valable, toute modification aux présents statuts devra avoir reçu préalablement l'approbation de la Commission exécutive et avoir été ratifiée par le Synode régional et la Commission permanente.

Article 13

L'Association adhère à l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques dont l'Assemblée générale est le Synode national. Elle est représentée aux Synodes régionaux et nationaux par les délégués qui ont été nommés conformément aux statuts de l'Union nationale et des Unions régionales et à la discipline.

Elle reconnaît sa solidarité avec les autres Associations cultuelles membres de cette Union nationale.

Article 14

L'Association peut se retirer en tout temps de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques, après paiement des contributions de l'année en cours. La décision prononçant ce retrait ne peut être prise que par une Assemblée générale extraordinaire dûment convoquée à cet effet, sur la proposition du Conseil presbytéral ou du quart au moins des membres de l'Association.

Cette Assemblée générale extraordinaire se déroulera en deux temps. Au cours d'une première session, l'Assemblée, convoquée au moins quinze jours à l'avance, sera informée du projet de désaffiliation, la Commission exécutive et la Commission permanente étant invitées à venir présenter leurs observations.

Au cours d'une deuxième session, 15 jours au moins après la première, seuls les membres inscrits depuis trois ans et plus sur les listes électorales seront invités à se prononcer par un vote à bulletin secret. Le vote par correspondance ou par délégation de pouvoir ne sera pas admis. Le total des suffrages favorables au retrait devra représenter la majorité absolue des membres inscrits sur les listes électorales depuis trois ans et plus.

Cette deuxième session sera présidée par le président de la Commission permanente ou par son représentant attitré, lequel ne sera pas choisi parmi les membres de l'Association et, par conséquent, n'aura pas droit de vote.

Article 15

Dissolution. Si la dissolution a reçu l'accord du Synode régional, puis du Synode national, celle-ci est prononcée par l'Assemblée générale extraordinaire dans les mêmes conditions que pour une modification aux statuts. En ce cas, la dévolution des biens est décidée par l'Assemblée générale au profit d'une autre Association cultuelle membre de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques ou au profit de l'Union nationale elle-même.

Dans le cas où la dissolution de l'Association ou la dévolution des biens n'est pas approuvée par le Synode régional, puis par le Synode national, elle ne peut être votée par l'Assemblée générale que dans les conditions fixées à l'article 14 pour le retrait de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques.

B 1. Les avantages fiscaux d'une association culturelle

En sa qualité d'association loi 1905, toute Eglise déclarée en Association culturelle et exonérée de toute imposition fiscale peut recevoir des dons et des legs et délivrer des reçus fiscaux.

1) Toute association culturelle peut recevoir des particuliers des dons manuels, c'est-à-dire sans formalité particulière, de la main à la main par conséquent, et délivrer aux donateurs un reçu fiscal. Ce reçu ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Cette réduction comporte une double condition : 66 % du don retenu et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les dons versés au titre d'une année qui excèdent ces 20 % sont reportés sur les cinq années suivantes.

A noter que c'est à l'association bénéficiaire de faire la preuve qu'elle remplit bien les conditions pour délivrer des reçus fiscaux, à savoir qu'elle est bien une association culturelle. Il n'y a plus d'autorisation préalable à solliciter, comme précédemment, du Préfet ou du Directeur des services fiscaux.

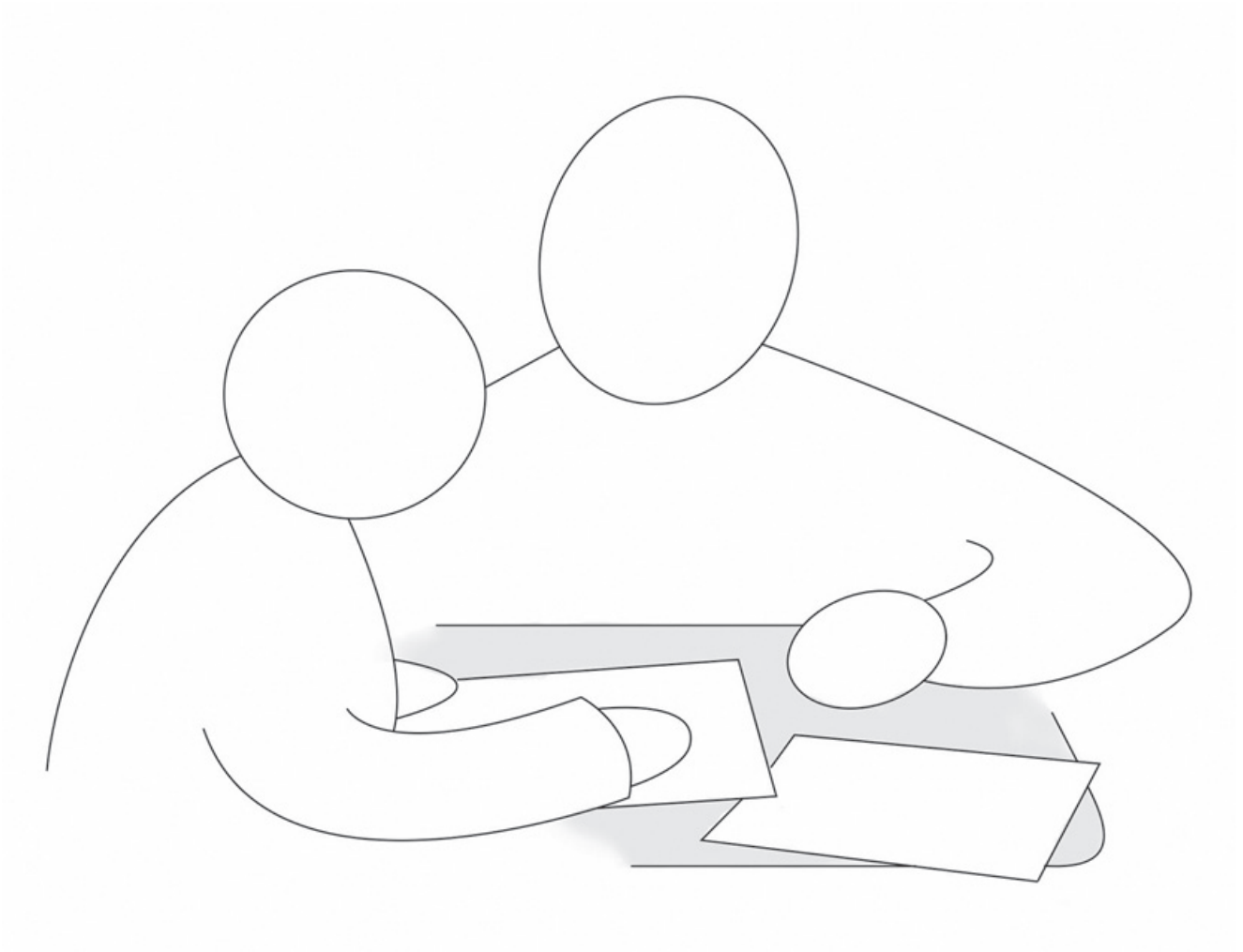
2) Les associations culturelles peuvent recevoir des libéralités testamentaires (legs) ou entre vifs (donation) destinées à l'accomplissement de leur objet, exonérées des droits de succession ou de mutation. Tout notaire chargé d'une succession contenant un legs en faveur d'une association culturelle en informe celle-ci et la déclare au Préfet du département où est le siège de l'association. C'est l'association qui établit cette déclaration si elle est bénéficiaire d'une donation, à bien distinguer du don manuel qui ne peut concerner qu'une somme d'argent et d'un montant moindre, la plupart du temps, à une donation proprement dite. Le Préfet doit faire connaître son opposition éventuelle dans un délai de quatre mois à compter de la date de déclaration du legs ou de la donation. S'il ne notifie pas sa décision dans ce délai, la libéralité est réputée acceptée.

3) Enfin les associations culturelles peuvent recevoir également des dons faits par des entreprises, déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 60 % de leur montant et de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Pierre Filhol

Aix, le 26 mars 2013

Note : Dans le cas du legs, le testament doit clairement indiquer l'association bénéficiaire (en toutes lettres) avec si possible l'adresse du siège social ainsi que la nature du bien transmis : somme d'argent, obligations, actions, bien immobilier, etc.



B 2. Nouvelles procédures pour les dons, legs et reçus fiscaux

Associations, fondations, congregations et établissements publics du culte

La présente note¹ a pour objet d'attirer l'attention des institutions membres de la Fédération sur les nouvelles dispositions applicables depuis le 21 Avril 2010 en matière de libéralités et de délivrance de reçus fiscaux.

Jean-Daniel Roque

Pour les libéralités, l'ordonnance n° 2005-856 du 28 Juillet 2005 a substitué à l'autorisation administrative préalable antérieurement nécessaire une simple déclaration² (par le donataire s'il s'agit d'une donation ou par le notaire s'il s'agit d'un legs), sous réserve que le préfet ne s'oppose pas à l'acceptation par la personne morale gratifiée.

Mais l'application du nouveau dispositif avait été à l'origine de plusieurs difficultés liées soit à l'approche excessivement restrictive de certains services fiscaux, abordant ces questions tout autrement que les services préfectoraux gardiens des libertés publiques, soit aux incertitudes quant à la procédure en cas de contentieux judiciaire suite à un refus d'autorisation. En outre, avait disparu la sécurité juridique apportée par le décret du 13 juin 1966 (validité de cinq années de toute décision favorable, sauf décision contraire expresse). Une nouvelle législation, et la modification du décret pris pour son application, devraient permettre de mettre fin à ces difficultés. Les modifications publiées portent principalement sur deux domaines : la procédure proprement dite d'acceptation des libéralités et le rétablissement d'une validité pluriannuelle des décisions favorables³.

Ce nouveau dispositif est complété par la création de la procédure du « rescrit administratif », qui instaure une nouvelle voie pour répondre aux interrogations d'une association (quand elle n'a pas reçu de libéralités) sur sa capacité à délivrer des reçus fiscaux pour les dons manuels qu'elle reçoit.

1 La présente note de la FPF fait suite à la note du 3 décembre 2009 et se substitue à celle du 16 septembre 2007 relatives aux mêmes questions.

2 Sauf pour les associations et fondations dont les dirigeants ont fait l'objet de condamnations pénales pour l'une des infractions visées à l'article 1^{er} de la loi du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales : la procédure d'autorisation préalable est maintenue et le préfet dispose d'un délai de six mois pour se prononcer (l'absence de décisions expresse valant autorisation implicite d'acceptation).

3 Ainsi que, nouveauté par rapport au décret du 13 juin 1966, la possibilité pour une association de recevoir une libéralité avant le délai de trois exercices complets de fonctionnement.

1. LIBERALITES

1.1. REFERENCES

L'article 111 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures est venu à nouveau modifier la rédaction du second alinéa de l'article 910 du code civil, dorénavant rédigé comme suit : « *Les dispositions entre vifs ou par testament au profit des fondations, des congrégations et des associations ayant la capacité de recevoir des libéralités (...) sont acceptées librement par celles-ci. Si le représentant de l'Etat dans le département constate que l'organisme légataire ou donataire ne satisfait pas aux conditions légales exigées pour avoir la capacité juridique à recevoir des libéralités ou qu'il n'est pas apte à utiliser la libéralité conformément à son objet statutaire, il peut former opposition à la libéralité (...).* »

Le décret n° 2010-395 du 20 avril 2010 relatif au régime de libéralités consenties aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte précise les documents à produire par les associations mentionnées à l'article 6, dernier alinéa, de la loi du 1^{er} juillet 1901 (associations à but exclusif d'assistance, de bienfaisance, de recherche scientifique ou médicale) ou aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905 (associations cultuelles) à l'appui de leur déclaration d'une donation ou d'un legs, afin de permettre au préfet d'apprécier si elles ont effectivement la capacité juridique à accepter des libéralités.

La circulaire NOR/IOC/D/10/16586/C du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 23 juin 2010 commente ces nouvelles dispositions.

Les personnes morales bénéficiant de ces nouvelles dispositions sont :

- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique,
- Les associations ayant pour but exclusif la bienfaisance, l'assistance, la recherche médicale ou scientifique,
- Les associations cultuelles et les congrégations.

1.2. LES ASSOCIATIONS QUI PEUVENT RECEVOIR DES LIBERALITES BIEN QUE N'ETANT PAS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE

On entend par « libéralités » les dispositions entre personnes vivantes (donations) établies par acte notarié ou les dispositions testamentaires (legs), à l'exception des dons manuels en espèces, par chèque ou mandat. Toute disposition relative à un bien foncier ou immobilier doit faire l'objet d'un acte notarié.

La jurisprudence du Conseil d'Etat ne considère comme association ayant pour but exclusif la bienfaisance qu'une association poursuivant un but philanthropique et social à destination de bénéficiaires autres que les membres de l'association. Le ministère de l'intérieur rappelle qu'en application de cette jurisprudence, sont notamment exclues de la capacité de recevoir des libéralités les associations :

- Dont les activités de bienfaisance sont exclusivement réservées à leurs membres, ou
- Qui accomplissent des actions de bienfaisance mais dont les activités principales sont d'une autre nature, ou

- Qui gèrent un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou un établissement de soin qui n'accueille pas de personnes relevant de l'aide sociale.

Pour les associations cultuelles, une circulaire du 30 août 1906 du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes – rappelée par la circulaire NOR/IOC/D/10/16585/C du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie du 23 juin 2010 relative au support institutionnel de l'exercice du culte – indique qu'une « association cultuelle ne peut avoir pour objet direct ou indirect que l'exercice public d'un culte, ses frais et son entretien » et en tire la conséquence qu'« il faut considérer comme entrant dans les attributions exclusives des associations cultuelles non seulement la célébration du culte public sous toutes les formes mais encore la propagande religieuse lorsqu'elle se manifeste publiquement par des pratiques cultuelles ainsi que les dépenses de toute nature qui les rattachent à l'exercice public d'un culte, qu'elles concernent le personnel ecclésiastique (recrutement, préparation des futurs ministres du culte, traitements, secours et pensions à allouer aux ministres ou anciens ministres du culte, etc.) ou les édifices cultuels (décorations, réparations, etc.) ». En revanche, elle exclut du domaine d'action des associations cultuelles « les œuvres, mêmes confessionnelles, consacrées à l'enseignement, à la bienfaisance, à l'assistance ou tout autre objet d'utilité sociale. » mais la circulaire du 23 juin 2010 précise que la qualification d'association cultuelle ne peut être refusée à une association qui exerce, parmi ses activités à caractère cultuel, des activités d'enseignement religieux (même si l'administration fiscale a – en ce qui concerne l'exonération de la taxe foncière [hors Alsace-Moselle] – une interprétation très stricte de la notion d'« édifice affecté à l'exercice du culte » et en exclut les locaux servant à l'enseignement religieux ou à usage de garderie lorsque ces locaux ne servent pas aussi aux célébrations de cérémonies religieuses).

De son côté, la jurisprudence du Conseil d'Etat a retenu trois critères indispensables pour qu'une association puisse être qualifiée de cultuelle : l'exercice public d'un culte, l'exercice exclusif de ce culte et le respect de l'ordre public. L'avis d'assemblée de 24 octobre 1997 ajoute que « le respect de la condition relative au caractère exclusivement cultuel de l'association doit être apprécié au regard des dispositions statutaires de l'association et de ses activités réelles », étant précisé que « la poursuite d'activités autres est de nature, sauf si ces activités se rattachent directement à l'exercice du culte et présentent un caractère strictement accessoire, à l'exclure du bénéfice du statut d'associations cultuelles. »

[Les unions d'associations familiales (UDAF et UNAF), et, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les associations inscrites relevant du code civil local, peuvent recevoir des libéralités, mais ne sont pas concernées par ces dispositions].

1.3. DECLARATION DE LA LIBERALITE

Tout notaire chargé du règlement d'une succession contenant des legs en faveur d'une personne morale mentionnée ci-dessus en informe celle-ci et la déclare à l'autorité administrative. Toute personne morale mentionnée ci-dessus bénéficiaire d'une libéralité entre vifs la déclare aussitôt à l'autorité administrative.

A cet effet, il y a lieu d'établir et de transmettre, en recommandé avec demande d'avis de réception, un dossier composé de :

- 1) Dans tous les cas :
 - a) Les statuts et les documents attestant que la personne morale a été régulièrement déclarée ou a vu ses statuts approuvés (établissement reconnu d'utilité publique),
 - b) L'acceptation de la libéralité par l'organe désigné comme compétent par les statuts,
- 2) Selon la nature de la libéralité :
 - En cas de legs : copie ou extrait du testament, ainsi que copie d'un bulletin de décès,
 - En cas de donation : copie de l'acte (notarié ou non) de donation,
- 3) Pour les associations :
 - Le budget prévisionnel de l'exercice en cours ainsi que les comptes des trois derniers exercices clos (ou, si l'association a été créée depuis moins de trois ans, les comptes annuels des exercices clos depuis sa date de création),
 - Toute justification tendant à établir que l'association bénéficiaire réunit les conditions pour répondre à l'une des qualifications énumérées ci-dessus (liste des associations bénéficiaires à la fin du § 1.1. « références ») : par exemple rapports présentés à l'assemblée générale sur la situation financière et morale.

1.4. INSTRUCTION PAR LES SERVICES PREFECTORAUX

Dans tous les cas, l'autorité administrative compétente est le préfet du département où la personne morale concernée a son siège.

Quand le dossier déposé est complet (si une association déclare plusieurs libéralités dans l'année, il y a lieu de rappeler les envois antérieurs, sans renouveler ceux relatifs aux statuts ou comptes annuels ; si des pièces sont manquantes, le délai d'instruction ne court qu'à partir de la réception de la dernière), les services préfectoraux envoient un accusé de réception mentionnant la date à laquelle, à défaut de décision expresse, l'absence d'opposition sera acquise.

Les services préfectoraux disposent de quatre mois pour l'instruction du dossier.

1.5. OPPOSITION PREFECTORALE

Le préfet peut s'opposer à l'acceptation de la libéralité pour deux motifs : l'organisme bénéficiaire

- Soit ne satisfait pas aux conditions légales pour avoir la capacité juridique à recevoir des libéralités, le préfet pouvant à cet effet faire procéder à une enquête par les services de police ou de gendarmerie (en ce qui concerne le respect de l'ordre public), ou solliciter l'avis de la direction départementale des finances publiques ou enfin celui des services des administrations compétentes en matière d'action sociale ou de recherche ;
- Soit n'est pas apte à utiliser la libéralité à une activité non conforme à l'objet statutaire et, compte tenu, en particulier, de l'impossibilité pour les associations de détenir un patrimoine autre que « strictement

nécessaire à l'accomplissement du but » statutaire (articles 6-3 et 11 de la loi du 1^{er} juillet 1901)⁴.

Lorsque le préfet envisage de faire usage de son pouvoir d'opposition, il en informe le bénéficiaire (par lettre recommandée avec demande d'avis de réception) et l'invite à présenter ses observations dans un délai de quinze jours. De même, la décision d'opposition, motivée en droit et en fait et comportant la mention des voies et délais de recours, est notifiée selon la même procédure.

1.6. ABSENCE D'OPPOSITION

A l'issue du délai de quatre mois mentionné sur l'accusé de réception (ou compté à partir de la réception de la dernière des pièces manquantes), en l'absence de décision expresse, les associations peuvent se prévaloir de l'absence d'opposition du préfet. Elles peuvent demander une attestation d'absence d'opposition.

Cette absence d'opposition a une durée de validité de cinq ans.

Elle peut être abrogée si le préfet constate que l'association ne remplit plus les conditions requises, selon la même procédure que celle mentionnée ci-dessus au §1.5, en cas d'opposition préfectorale. Dans une telle hypothèse, l'attestation de non-opposition cesse de produire ses effets à compter de la date de notification de la décision préfectorale.

1.7. TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces dispositions sont applicables en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (à l'exception de la Guyane, où prévaut l'ordonnance du 27 août 1828) ainsi que dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie (à l'exception des dispositions relatives aux associations culturelles, dont le régime n'a pas été introduit dans ces territoires).

2. RESCRIT ADMINISTRATIF⁵

2.1. REFERENCES

L'article 111 de la loi du 12 mai 2009 comporte également la disposition suivante :

« V- toute association qui, n'ayant pas reçu de libéralité au cours des cinq dernières années précédentes, souhaite savoir si elle entre dans l'une des catégories d'associations ou aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat pour prétendre au bénéfice des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la catégorie d'associations dont elle revendique le statut, peut interroger le représentant de l'Etat dans le département

⁴ La circulaire d'application rappelle aux préfets que l'accusé de réception de la déclaration doit rappeler, le cas d'échéant, que les immeubles légués doivent être vendus dans les trois ans s'ils ne sont pas strictement nécessaires au fonctionnement de la personne morale bénéficiaire.

⁵ Cette nouvelles possibilité n'entraîne aucune modification relative à celle du « rescrit fiscal », défini à l'article L.80 C du livre des procédures fiscales, issu de l'article 1-III de « la loi n° 21003-709, et dont la procédure est précisée aux articles R*80 C-1 à R*80 C-4 du livre des procédures fiscales : les associations concernées ont donc dorénavant le choix entre ces deux procédures.

qui se prononce sur sa demande dans des conditions définies par décret. »

Le décret du 20 avril 2010 définit la procédure à suivre, commentée par la circulaire ministérielle du 23 juin 2010 (cf. Références au §1.1. ci-dessus)

Les personnes morales bénéficiant de ces nouvelles dispositions sont :

- Les associations ayant pour but exclusif la bienfaisance, l'assistance, la recherche médicale ou scientifique [article 6, dernier alinéa, de la loi du 1^{er} juillet 1901].
- Les associations culturelles [articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905].

2.2. DOSSIER A CONSTITUER & PROCEDURE

La demande de l'association doit être envoyée au préfet du département du siège de l'association et être accompagnée des pièces suivantes :

1. Les statuts,
2. La liste des personnes chargées de son administration, avec indication de leurs noms, prénoms, profession, domicile et nationalité,
3. Le budget prévisionnel de l'exercice en cours ainsi que les comptes annuels des trois derniers exercices clos (ou, si l'association a moins de trois ans d'existence, les comptes annuels des exercices clos depuis sa création),
4. Toute justification tendant à établir que l'association réunit les conditions requises pour répondre à la catégorie demandée.

La procédure est identique à celle mentionnée ci-dessus aux §1.3. à 1.6, il est expressément prévu une concertation entre les services préfectoraux et la direction départementale des finances publiques, notamment pour éviter les divergences d'appréciation quand cette dernière a été saisie antérieurement dans le cadre de la procédure du « rescrit fiscal » institué par la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. La circulaire précise que lorsque le préfet envisage de ne pas répondre favorablement, il doit inviter l'association à lui présenter des observations (sous un délai de quinze jours) au plus tard dans la première quinzaine de troisième mois de la procédure, afin de respecter la durée totale de quatre mois.

La possibilité (et la procédure) d'abrogation sont les mêmes que celles mentionnées au § 1.6.

C 1. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est appelée à délibérer sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Conseil presbytéral et touchant à la vie de l'Eglise. Elle approuve notamment les comptes, vote le budget et délibère sur la marche de la communauté. Les articles 51 à 57 du titre A en précisent les différents aspects.

Article 51

L'Assemblée générale est la réunion des membres de l'Association. Elle délibère publiquement sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, sauf si elle décide de le faire à huis clos.

Article 52

Elle se réunit si possible au cours du premier trimestre de chaque année notamment pour approuver les comptes de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année en cours, ainsi que les actes d'administration légale accomplis par le Conseil presbytéral. Elle entend le rapport sur les activités de l'Association pendant l'année écoulée.

Article 53

L'Assemblée générale est convoquée par les soins du président du Conseil presbytéral dans les cas prévus à l'article précédent et aussi quand la demande lui est adressée par trois membres du Conseil ou le quart des membres de l'Assemblée.

Cette demande doit indiquer la ou les questions sur lesquelles l'Assemblée aura à se prononcer. La réunion doit avoir lieu dans les deux mois au plus tard.

Article 54

Les convocations doivent être individuelles, faites au moins quinze jours à l'avance et mentionner l'ordre du jour.

Article 55

Seules ont voix délibérative les personnes inscrites sur le registre des membres arrêté le 31 décembre de l'année précédente.

Article 56

Le bureau de l'Assemblée générale est celui du Conseil presbytéral. La réunion s'ouvre par la prière et la lecture de la Parole de Dieu.

Elle se termine par la prière.

Au début de chaque séance, lecture est faite, pour modification éventuelle et approbation, du procès-verbal de la séance précédente.

Article 57

L'Assemblée se prononce sur les questions mises à l'ordre du jour. Celles qui n'y figurent pas et font l'objet d'une proposition sont ou bien écartées sans débat ou renvoyées à l'examen du Conseil presbytéral, qui décidera s'il y a lieu de les mettre à l'étude et de les transmettre à une prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée vote à main levée ou à bulletin secret, lequel est de droit quand il est réclamé par le quart des membres présents.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des présents ou représentés, et valables quel que soit leur nombre. Elles sont inscrites sur le registre des délibérations de l'Assemblée générale, tenu par le secrétaire sous le contrôle du Conseil presbytéral.

Tout membre inscrit sur la liste arrêtée au 31 décembre de l'année précédente, empêché d'assister à l'Assemblée générale, peut se faire représenter par un autre membre de son choix. Aucun membre présent ne peut disposer de plus de trois pouvoirs.

Toute interruption ou toute manifestation troublant l'ordre sont interdites. Le président rappelle à l'ordre toute personne qui trouble la séance. Après deux rappels à l'ordre, le président, après avoir consulté le bureau, peut prononcer l'exclusion du perturbateur pour le reste de la séance.

Deux expéditions des délibérations de l'Assemblée générale approuvant le budget et le compte financier ou portant sur des questions importantes doivent être transmises au président de la Commission exécutive.

C 2. Le registre des délibérations des assemblées générales

Ce registre est fortement recommandé et bien nécessaire, mais il n'est pas obligatoire, sauf s'il est prévu par les statuts de l'association.

L'article 57 du titre A de la Discipline stipule :

« Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des présents ou représentés, et valables quel que soit leur nombre. Elles sont inscrites sur le registre des délibérations de l'Assemblée générale, tenu par le secrétaire sous le contrôle du Conseil presbytéral. »

Ce registre a donc pour but de relater les délibérations prises par cette assemblée.

Chaque procès-verbal doit indiquer :

- la date et le lieu de la réunion,
- le nombre de membres présents,
- la composition du bureau.

Si un quorum est exigé, on dira s'il a été atteint.

On mentionnera ensuite la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

On relatera succinctement les échanges de vues, les propositions faites et les résolutions adoptées.

Celles-ci devront être rédigées de façon claire et précise.

La fin du procès-verbal fera mention de la levée de la séance après épuisement de l'ordre du jour ou de son renvoi pour continuation de l'examen de celui-ci et prière prononcée par l'un des membres..

Chaque procès-verbal doit être signé par le Secrétaire et le président du bureau.

Les renvois et ratures doivent être approuvés et paraphés.

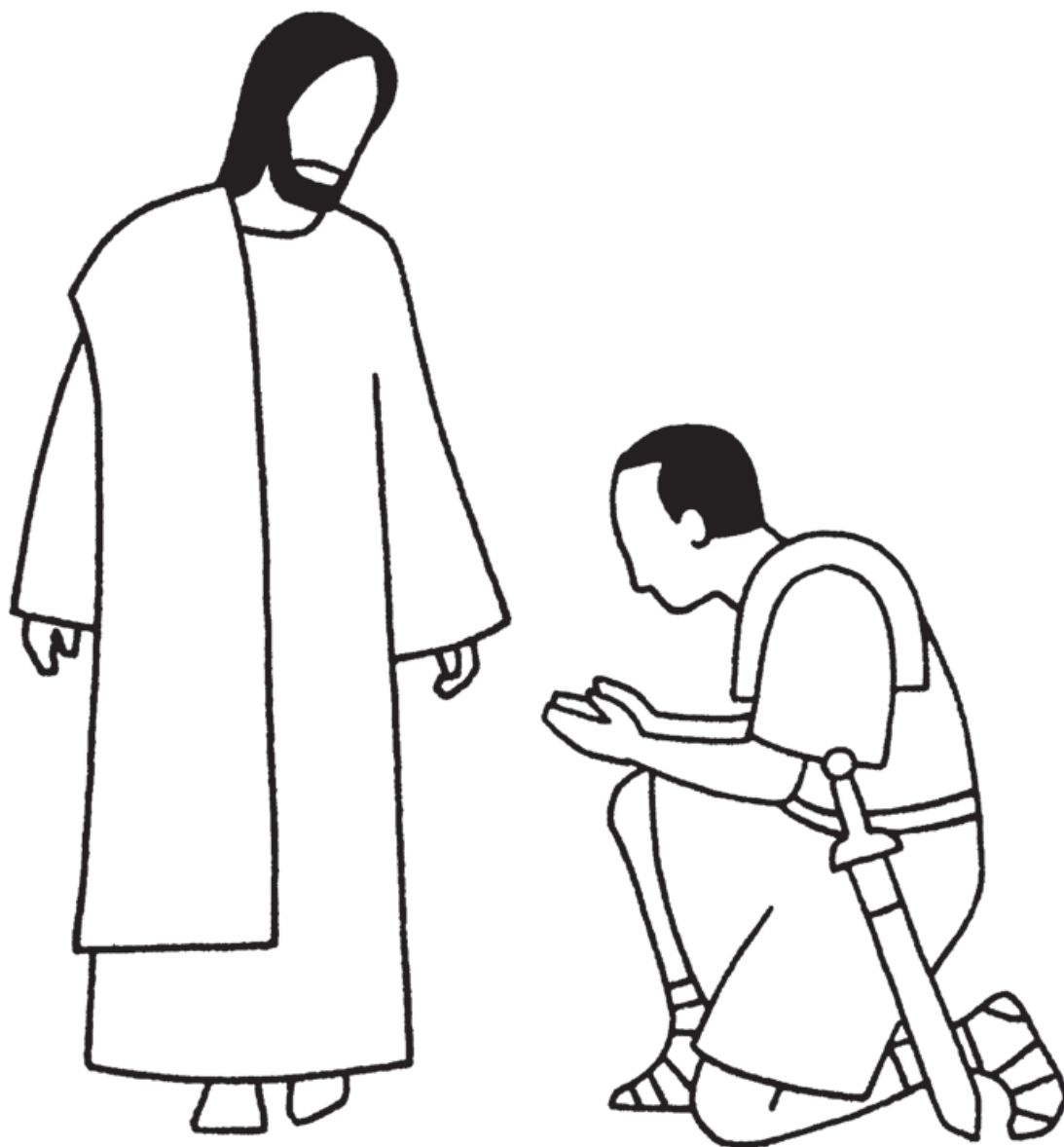
Modèle de procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire

L'Assemblée générale ordinaire (ou extraordinaire) de l'Eglise Réformée Évangélique de s'est réunie le à, sous la présidence de ...

1. Lecture biblique et prière
2. Appel des membres (ou signature de la feuille de présence préparée à l'avance, ce qui fait gagner du temps). Nombre de présents, nombre de pouvoirs. Sur un total de ... membres. (les pouvoirs distribués aux mandataires seront repris par le secrétaire de séance à la fin de l'AG).
3. Adoption du P.V. de la dernière assemblée générale
4. Adoption de l'ordre du jour proposé par le Conseil presbytéral
5. Rapport moral du président
6. Rapport du trésorier
7. Rapports d'activités
8. Autre sujet
9. Divers

C 3. Le membre électeur

Organisée en association cultuelle, l'Eglise locale est composée des personnes majeures qui ont été inscrites à leur demande comme membres électeurs par le Conseil presbytéral. Tout candidat membre doit remplir une demande d'inscription et la remettre au président de l'Association cultuelle. Pour pouvoir participer à l'Assemblée générale annuelle avec voix délibérative, il convient d'avoir été accepté comme membre avant le 31 décembre de l'année précédente. Un modèle de demande d'inscription se trouve au verso.



DEMANDE D'INSCRIPTION COMME MEMBREà remettre au président du Conseil presbytéral

Je soussigné(e) (Nom et prénom)

Né(e) le à

demeurant actuellement

..... Tél. :

demande à être inscrit comme membre de l'Association
culturale dite Eglise Réformée Evangélique de :

(Nom de l'Eglise)

Je déclare croire en Jésus-Christ notre divin Sauveur, mort et
ressuscité pour nous, et vouloir, avec l'aide de Dieu, vivre selon
les préceptes de l'Evangile.J'accepte les statuts de l'Eglise dont je veux être membre et
m'engage à en maintenir les principes fondamentaux.

Fait à le

Signature

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

(U.N.E.P.R.E.F.)

Les Eglises Réformées Évangéliques de France font partie du protestantisme tel qu'il est issu du mouvement religieux du XVI^e siècle. Elles sont membres de la Fédération Protestante de France.

LES FONDEMENTS

Les documents mis à la base de ces Eglises sont :

- Premièrement, la DÉCLARATION DE FOI DE 1872.
 - Avec d'autres Eglises, les Eglises réformées évangéliques accordent à l'Écriture Sainte le statut de Parole de Dieu et confessent que Jésus – à la fois pleinement homme et pleinement Dieu – est le seul par lequel le salut de tous ceux qui croient a été accompli (Jésus-Christ est mort pour nos offenses et il est ressuscité pour la justification de tous ceux que Dieu a appelés à lui).
 - Deuxièmement, la CONFESSION DE FOI DE 1559, dite de « La Rochelle » qui souligne leur spécificité « réformée ».
- En conséquence, la prédication et l'enseignement qui sont donnés en leur sein doivent être en accord avec ces textes qui fondent et manifestent l'unité de ces Eglises.

Dans leur attachement à la conception de l'Eglise, peuple avec lequel Dieu a fait alliance, les Eglises réformées évangéliques baptisent les croyants et leurs enfants, comme signe des promesses que Dieu leur fait.

L'ORGANISATION

Les Eglises réformées évangéliques ont une structure « presbytérienne - synodale ». Chaque Eglise locale est dirigée par un CONSEIL PRESBYTERAL. Les membres de ce Conseil (les anciens) forment le Comité directeur de l'Association culturelle et sont élus par les MEMBRES, en Assemblée générale, pour une période de 6 ans.

Les délégués des Eglises forment, avec les pasteurs les SYNODES. Dans les limites de l'obéissance à la Parole de Dieu tout entière, les Synodes constituent l'autorité (humaine) à laquelle tous sont appelés à se soumettre.

DES DOCUMENTS POUR FAIRE CONNAISSANCE.

Voici, à titre d'information, une liste non exhaustive de documents et d'écrits susceptibles de vous intéresser :

1. La spécificité de la foi réformée évangélique

Les documents du passé :

- La Confession de foi de La Rochelle ⁽¹⁾
- Le Catéchisme de Heidelberg ⁽¹⁾

Les documents du présent:

- Les cahiers de Nuance Publications ⁽²⁾ :
Vivre en Eglise
Vivre en chrétien
Vous allez vous marier
Baptisez-les... au nom du Père, du Fils ...
- Le dossier : « Les raisons de notre Espérance »
- Le programme national de catéchèse 2006
- *Matin de Promesses*
- Promesses de fête (Le temps de l'Avent et Noël)
- Les brochures des éditions Kérygma ⁽¹⁾.

2. Le fonctionnement des Eglises réformées évangéliques

- La brochure : Eglises Réformées Évangéliques ⁽²⁾
- La Discipline de l'U.N.E.P.R.E.F. ⁽²⁾
- La plaquette de présentation du projet d'Eglise.

3. La vie des Eglises réformées évangéliques

- Le Bulletin d'Information et de Liaison (BIL) ⁽²⁾
- *Nuance*, le mensuel réformé évangélique ⁽²⁾

Vous pouvez vous procurer les documents :

⁽¹⁾ Editions Kérygma, 33 avenue Jules Ferry, 13100 Aix en Provence.

⁽²⁾ U.N.E.P.R.E.F., 74 rue Henri Revoil, 30900 Nîmes.

LE MEMBRE DE L'EGLISE

Pour être inscrit comme membre de l'association culturelle, il faut remplir les conditions suivantes* :

- a) - avoir 18 ans révolus ;
- b) - en réponse à l'appel de Dieu, croire en Jésus-Christ, divin Chef de l'Eglise, mort et ressuscité pour nous ; vouloir, avec l'aide du Saint-Esprit, grandir et se fortifier dans la crainte du Seigneur et vouloir vivre selon les préceptes de l'Evangile ;
- c) - utiliser tous les moyens de grâce que Dieu met à notre disposition, notamment la lecture et la méditation de la Bible, les cultes publics et les sacrements, sauf cas particuliers dont le Comité Directeur est juge ;
- d) - être attaché de cœur à l'Eglise Réformée Evangélique locale, en acceptant ses statuts et la discipline de l'Union nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques ;
- e) - fréquenter depuis un an au moins une Eglise protestante ;
- f) - en cas de mariage, avoir demandé la bénédiction de Dieu et élever ses enfants selon la foi en Christ, sauf cas particuliers dont le Comité directeur est juge ;
- g) - payer une cotisation chaque année, en ayant à cœur de contribuer à la vie de l'Eglise par une offrande proportionnée à ses ressources ;
- h) - adresser par écrit une demande d'inscription individuelle au président du Comité directeur et recevoir un avis favorable.

La liste électorale des membres est arrêtée au 31 décembre de chaque année.

Dès son admission, le membre jouit de tous les droits déterminés par les statuts de l'Association culturelle. Cependant, il ne peut avoir voix délibérative dans les Assemblées d'Eglise qu'à partir du 1er janvier qui suit la date de son inscription au registre des membres de l'Association (article 47 du titre A)

* Toutefois, il faut tenir compte des conditions statutaires de l'Eglise locale.

DÉCLARATION DE FOI

telles qu'elle a été adoptée
au XXXème Synode Général de l'Eglise Réformée de France
dans sa séance du 20 juin 1872

Au moment où elle reprend la suite de ses Synodes interrompus depuis tant d'années,

L'EGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

éprouve avant toutes choses le besoin de rendre grâce à Dieu et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin Chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

Elle déclare par l'organe de ses représentants, qu'elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.

Avec ses Pères et ses Martyrs dans la Confession de La Rochelle, avec toutes les Eglises de la Réformation dans leurs divers symboles, elle proclame :

« L'autorité souveraine des Saintes Ecritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nous offensés et ressuscité pour notre justification. »

Elle conserve donc et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens, représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la confession des péchés, dans le Symbole des Apôtres et dans la liturgie de la Sainte Cène.

LE SYMBOLE DES APÔTRES

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit et qui est né de la vierge Marie ; il a souffert sous Ponce Pilate ;

il a été crucifié, il est mort, il a été enseveli,

il est descendu aux séjours des morts ;

le troisième jour il est ressuscité des morts ;

il est monté au ciel ;

il siège à la droite de Dieu, le Père tout-puissant ; il viendra de là pour juger les vivants et les morts.

Je crois en l'Esprit-Saint ;

Je crois la sainte Eglise universelle, la communion des saints,

la rémission des péchés,

la résurrection de la chair et la vie éternelle. Amen.

C 4. Le registre des membres de l'Association culturelle

L'article 48 du Titre A stipule :

« Il est tenu un registre des membres de l'Association où sont inscrits leur nom, leurs prénoms, leurs date et lieu de naissance, ainsi que l'adresse exacte de leur domicile. »

Leur liste comprendra un certain nombre de colonnes, destinées aux indications suivantes : n° d'ordre, nom, prénom, profession, date de naissance, adresse, observation. Dans cette dernière colonne, on pourra mentionner la cause pour laquelle l'intéressé a cessé de faire partie de l'association.

Chaque année, on porte à la suite de la première liste celle des nouveaux adhérents. Lorsque ces listes successives deviennent difficiles à consulter par suite de nombreuses modifications, on les annule et on établit une nouvelle liste générale.



C 5. Le fichier de l'Eglise

En principe, chaque Eglise possède un fichier sur lequel sont consignés des renseignements d'ordre général sur les personnes qui la composent ou avec lesquelles elle est en relation. Nous proposons ici un exemple de fiche qui regroupe les renseignements par famille.

EGLISE RÉFORMÉE EVANGÉLIQUE DE :

FICHER

Liste des familles en contact avec l'Eglise

(mis à jour le)

(époux)

Nom :

Prénom :

né le :

Profession :

Membre ☐ **Paroissien** ☐ **Autre** ☐

Adresse :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

Port. :

Fax :

Email :

(épouse)

Nom :

Prénom :

née le :

Profession :

Membre ☐ **Paroissienne** ☐ **Autre** ☐

ENFANTS				
Prénoms	Date de naiss.	Lieu de naiss	Date du baptême	Observations

SITUATION DE LA FAMILLE**Autres membres :**

.....

.....

.....

Événements marquants (baptêmes, mariages, décès) :

.....

.....

.....

Lieux d'engagement des membres de la famille :

.....

.....

.....

Divers / remarques particulières :

.....

.....

.....

D 1. Le Conseil presbytéral

Le Conseil presbytéral correspond au Comité directeur d'une association culturelle. Placé à la tête de l'Eglise locale, il a pour tâche de la conduire et d'en prendre soin. Il est composé des conseillers presbytéraux qui sont élus lors d'une assemblée générale extraordinaire et du (des) pasteur (s) qui en est (sont) membre (s) de droit. Les articles 58 à 73 du titre A de la Discipline en précisent les attributions et le mode de fonctionnement.

Article 58

L'Association est dirigée par un Comité qui prend le nom de Conseil presbytéral. Ce Conseil presbytéral veille à l'entretien et au gouvernement de l'Eglise.

Article 59

Le Conseil presbytéral est composé du pasteur et, le cas échéant, des pasteurs de l'Eglise et d'un nombre de laïques qui doit être au minimum de quatre laïques pour un pasteur, de six pour deux, de sept pour trois ; le nombre minimum de laïques devant être ensuite au moins le double de celui des pasteurs.

Le Conseil est élu pour six ans et renouvelable par moitié chaque trois ans. Lorsqu'il a perdu un tiers de ses membres, il doit procéder dans le délai de deux mois à des élections complémentaires. Les nouveaux élus sont nommés pour le temps qui reste à courir jusqu'au terme assigné aux fonctions de ceux qu'ils remplacent. Lors du premier renouvellement, le tirage au sort détermine quels sont les membres sortants.

Article 60

Tous les membres de l'Association, inscrits en vertu des articles 44 et 47, sont électeurs. Sont éligibles sur proposition du Conseil presbytéral tous les membres de l'Association de sexe masculin ou féminin ayant 23 ans révolus. Les époux, épouses et descendants ou ascendants des conseillers presbytéraux ne peuvent être élus, non plus que les anciens pasteurs et les agents employés de l'Eglise.

Les membres sortants sont rééligibles.

Article 61

Le Conseil presbytéral est élu à bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents pour le premier tour et à la majorité relative pour le second tour. Celui-ci ne pourra intervenir que 15 jours après le premier. Le vote est organisé par le Conseil presbytéral et a lieu aux dates prévues par la Commission permanente.

Si un membre ne peut pas prendre part à cette élection, il ne peut ni se faire représenter, ni voter par correspondance.

Article 62

Le dépouillement du vote a lieu en public par deux scrutateurs, membres de l'Association, désignés par l'Assemblée au début de la séance. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne pour le calcul de la majorité.

En cas de partage égal des voix entre deux candidats, le plus âgé est proclamé élu.

Si on procède, en même temps, au renouvellement triennal et au remplacement des membres du Conseil partis, décédés ou démissionnaires dont le mandat n'était pas arrivé à expiration, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont réputés élus pour la période la plus longue.

Le vote terminé, les bulletins sont détruits en public, à l'exception des bulletins nuls ou sujets à discussion, lesquels sont annexés au procès-verbal de vote après avoir été paraphés par les membres du bureau. Toute réclamation ou contestation au sujet d'une élection doit être portée dans le délai d'un mois après l'élection devant la Commission exécutive par lettre recommandée adressée à son président. La Commission exécutive statue.

Article 63

Après chaque renouvellement triennal, le Conseil presbytéral élit pour trois ans son bureau composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire-archiviste. Si le président est un laïc, le ou le premier vice-président est pasteur.

Article 64

L'installation solennelle du Conseil presbytéral devant l'Eglise a lieu l'un des dimanches qui suit l'élection. On utilise alors la liturgie spéciale adoptée par le Synode national.

Article 65

Le président convoque le Conseil presbytéral et l'Assemblée générale et dirige leurs débats. Il représente l'Association cultuelle, vise les pièces comptables et mandate les dépenses.

Article 66

Le ou le premier vice-président remplace dans toutes ses fonctions le président absent ou empêché.

Article 67

Le secrétaire-archiviste rédige les procès-verbaux de l'Assemblée générale et du Conseil presbytéral et les signe en même temps que le président. Il établit les pièces nécessaires notamment celles exigées par l'autorité administrative et tient à jour le registre des membres de l'Association. Il est chargé du soin des archives et en assure la conservation et le classement.

Article 68

Le président, au tout autre membre mandaté par le Conseil, représente l'Association en justice et signe valablement les actes sous seing privé et, après délégation spéciale du Conseil, les actes authentiques. Il est chargé également de remplir toutes les formalités fiscales ou parafiscales ordonnées par les lois et règlements.

Article 69

Le Conseil nomme les pasteurs dans les conditions déterminées par les Statuts et la Discipline.

Article 70

Le Conseil doit se réunir au moins quatre fois par an et si possible une fois par mois. Il est convoqué par son président trois jours à l'avance au moins. Sa convocation est obligatoire si elle est demandée par le tiers des membres du Conseil, ou au moins trois personnes. Elle fait connaître l'ordre du jour.

La séance commence par la lecture de la Parole de Dieu et la prière. Elle se termine par la prière.

Les questions ne figurant pas à l'ordre du jour sont renvoyées à la prochaine séance à moins que le Conseil, à l'unanimité des membres présents, ne se prononce pour une discussion immédiate.

Article 71

Le président dirige les débats et rappelle à l'ordre tout membre du Conseil qui, par ses propos et ses actes, trouble la séance.

Article 72

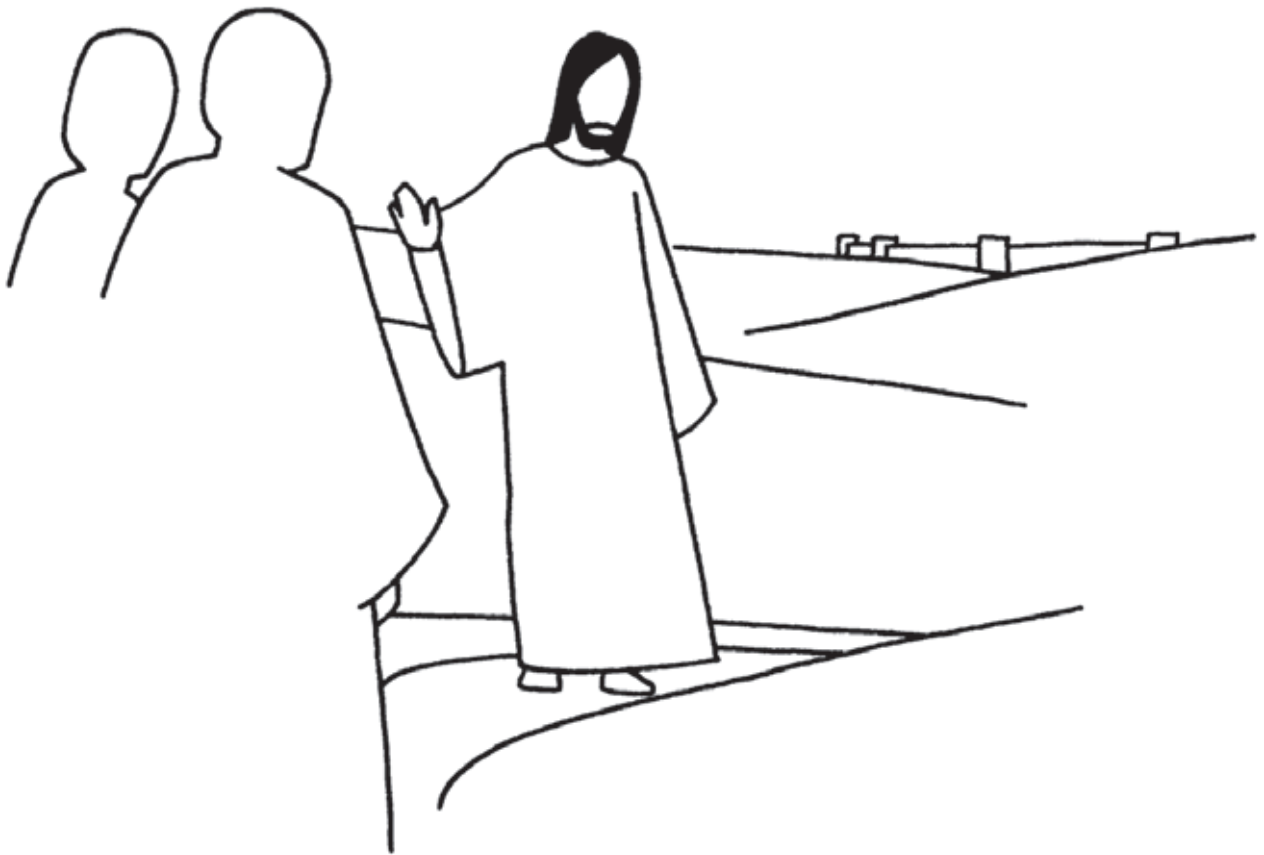
Le Conseil presbytéral vote à main levée ou à bulletin secret. Celui-ci est de droit quand il est demandé par deux membres du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents à condition de représenter la moitié plus un du nombre statutaire des membres du Conseil. A la deuxième convocation nécessitée par cette absence de quorum, les délibérations sur les mêmes objets sont valables à condition que trois membres au moins, dont un pasteur, soient présents, ou encore que le tiers des membres laïques du Conseil, lorsque celui-ci en comprend statutairement plus de neuf, aient pris part à la délibération ainsi qu'un pasteur.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la séance est prépondérante.

Article 73

Tout membre laïque du Conseil qui, sans motifs agréés, aura été absent pendant trois séances consécutives peut être déclaré démissionnaire.



D 2. Le registre des délibérations du Conseil presbytéral

Ce registre sert à l'inscription des procès-verbaux des séances du Conseil presbytéral (Comité directeur).

L'article 67 du Titre A de la Discipline stipule :

« Le secrétaire-archiviste rédige les procès-verbaux de l'Assemblée générale et du Conseil presbytéral et les signe en même temps que le président. »

Chaque procès-verbal doit commencer par indiquer la date et le lieu de la réunion, la liste des membres présents, des absents ou excusés. Il mentionne ensuite la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Il présentera enfin les différents sujets mis à l'ordre du jour tout en relatant succinctement les échanges de vues, les propositions faites et les résolutions adoptées. Celles-ci devront être rédigées de façon claire et précise. La fin du procès-verbal fera mention de la levée de séance après épuisement de l'ordre du jour ou de son renvoi pour continuation d'examen.

Modèle de procès-verbal d'un Conseil presbytéral

Le Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée Évangélique de
 s'est réuni le à sous la présidence de

Etaient présents :

Absents :

Excusés :

Invités ou Observateurs :

1. Lecture biblique et prière par M.(Mme) X sur le thème de

2. Ordre du jour : Le président propose l'ordre du jour qui est discuté puis adopté;

3. Procès-Verbal de la dernière séance

Les modifications suivantes sont proposées et adoptées:

Puis le texte est mis aux voix et adopté à l'unanimité
 (ou différemment) des présents.

4. Finances (...)**5. Différents sujets** mis à l'ordre du jour

Le Conseil ayant épuisé son ordre du jour, le président demande à M. (ou Mme)

..... de terminer par la prière.

Le président
 (signature)

Le secrétaire
 (signature)

D 3. Déclaration du renouvellement de bureau du Conseil presbytéral

A chaque renouvellement de bureau du comité directeur de l'Association culturelle (président, vice-président, secrétaire, trésorier), il convient d'en déclarer la nouvelle composition à la préfecture ou à la sous-préfecture de rattachement. Nous proposons un modèle de déclaration en deux parties : la lettre proprement dite au recto suivie de la composition du bureau au verso.

ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DE..... (adresse , téléphone)

M. (Mme)
Président(e) du Conseil presbytéral
ou Pasteur.....

A... , le 20.....

Monsieur le PREFET
Préfecture de
adresse

Objet : renouvellement du bureau de l'Association culturelle « Eglise Réformée Evangélique de

.....
Association ref.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que lors de la séance de son conseil d'administration en date du, l'association dite « Eglise Réformée Evangélique de », dont le siège est à adresse....., déclarée le, a procédé au renouvellement de son bureau, composé désormais comme suit (feuille jointe).

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE**DE**

Extrait de délibération du Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée Evangélique de

.....

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Eglise réformée Evangélique de, du, le Conseil presbytéral, réuni ce à heures, dûment convoqué par son président, a élu son bureau constitué comme suit:

Président

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

Vice-Président

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

Trésorier

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

Secrétaire

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

Secrétaire-adjoint *(si c'est le cas)*

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

Le Conseil nomme également comme comptable de l'Eglise *(si c'est le cas)* :

Monsieur (Madame) né(e) le..... à
 de nationalité Profession
 Adresse Tél.

D 4. La déclaration de composition du Conseil presbytéral

Après chaque élection, le président ou le secrétaire communique au Secrétariat général de l'UNEPREF la composition du nouveau Conseil presbytéral en prenant soin d'indiquer les fonctions de chacun et en précisant ceux qui ont été élus pour la première fois. Un formulaire à remplir est prévu à cet effet. Il figure au dos de cette page.

Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques

ENSEMBLE - CIRCONSCRIPTION :

Eglise Réformée Evangélique de :

CONSEIL PRESBYT RAL

**MEMBRES
du
BUREAU**
(Noms et adresses)

1

Président:

Premier Vice-Président:

Second Vice-Président :

Secrétaire :

Trésorier :

MEMBRES
(Noms et adresses)

1

Délégué

Synodal :

Titulaire {

Suppléant {

Date des Elections Presbytérales :

Fait à, le

20

Le Président,

(1) Faire précéder le nom des membres élus
pour la première fois d'un N.

E 1. Le registre des mariages

A côté des registres d'ordre administratif, les Associations cultuelles doivent posséder des registres religieux.

Ils ne sont pas imposés par la loi civile, mais leur tenue est traditionnelle et prescrite par les Synodes.

C'est notamment le cas des mariages pour lesquels un registre est prévu.

L'article 35 du titre A de la Discipline stipule :

« Il est tenu un registre sur lequel figurent la date et le lieu du mariage, l'état civil des époux, les noms des parents et des témoins éventuellement. Le registre est signé par le pasteur et les intéressés. »

Année _____ N° _____ OBSERVATIONS _____ P. C. _____ P. C. ————	L'an _____ le _____ Nous soussigné, Pasteur de la Paroisse de _____ avons procédé en l'Eglise de _____ à la bénédiction religieuse du mariage contracté entre M. (1) _____ (2) né à _____ le _____, fils de _____ et de _____ _____, profession de _____, demeurant à _____ et (3) _____ (2) née à _____ le _____, fille de _____ et de _____ _____, profession de _____, demeurant à _____ Furent témoins au présent acte : 1° M. _____ 2° M. _____ 3° M. _____ 4° M. _____ En foi de quoi avons dressé le présent acte et l'avons signé avec les époux, leurs parents présents, les témoins des époux et leurs amis. Fait à _____ les jour, mois et an que dessus. Les Époux, Le Pasteur,
---	--

(1) Nom et prénoms de l'époux.
 (2) Indiquer, quand il y a lieu, si le conjoint désigné est : 1° veuf, veuve ou divorcé; 2° appartient à la religion catholique ou à tout autre culte. Ne devront être considérés comme Protestants que ceux qui sont nés de familles protestantes ou qui se sont rattachés publiquement à une église protestante.
 Effacer suivant le cas la lettre P. ou la lettre C.
 (3) Nom et prénoms de l'épouse.

Exemple d'une page de registre de mariage

E 2. Le registre des baptêmes

A côté des registres de mariages, il existe un registre de baptêmes d'adultes ou d'enfants qui doit être également rempli soigneusement.

L'article 22 du titre A de la Discipline stipule :

« Il est tenu un registre des baptêmes où figurent :

- les nom et prénom(s) du baptisé ;
- les noms et prénoms du père et de la mère et ceux des parrain et marraine ;
- la date et le lieu de naissance du baptisé ;
- la date du baptême. »

N° _____ _____ _____	<i>L'an mil neuf cent soixante _____, le _____, à _____ heure</i> <i>Nous soussigné, Pasteur de la Paroisse de _____</i> <i>avons baptisé, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,</i> (1) _____ (2) _____ <i>né à _____, le _____</i> <i>fil (3) _____ de M (4) _____</i> <i>profession de _____, et de M^{me} _____</i> <i>_____ , domiciliés à _____</i> <i>Cet enfant a été présenté au baptême par :</i> 1° _____ 2° _____ 3° _____ 4° _____ <i>lesquels ont signé le présent acte avec nous.</i> Le Pasteur,
---	--

(1) *En l'église de ou à domicile.*

(2) *Nom et prénoms de l'enfant.*

(3) *Légitime ou naturel.*

(4) *Suivant le cas, on indiquera à la place voulue : 1° si le père ou la mère sont décédés; 2° si le père est inconnu; 3° s'il s'agit d'un enfant trouvé; 4° si le père ou la mère de l'enfant appartiennent à la religion catholique ou à tout autre culte. Ne devront être considérés comme Protestants que ceux qui ont fait profession publique de cette religion.*

Mod. 50018. - Berger-Levrault, Nancy - 505672-3-71.

Exemple d'une page de registre de baptême d'enfant

E 3. Le registre des ensevelissements

Il existe aussi des registres d'ensevelissements présidés par un pasteur, que ce soit celui de l'Eglise locale ou non, ou par un laïc et qui mentionnent divers renseignements sur le (a) défunt (e).

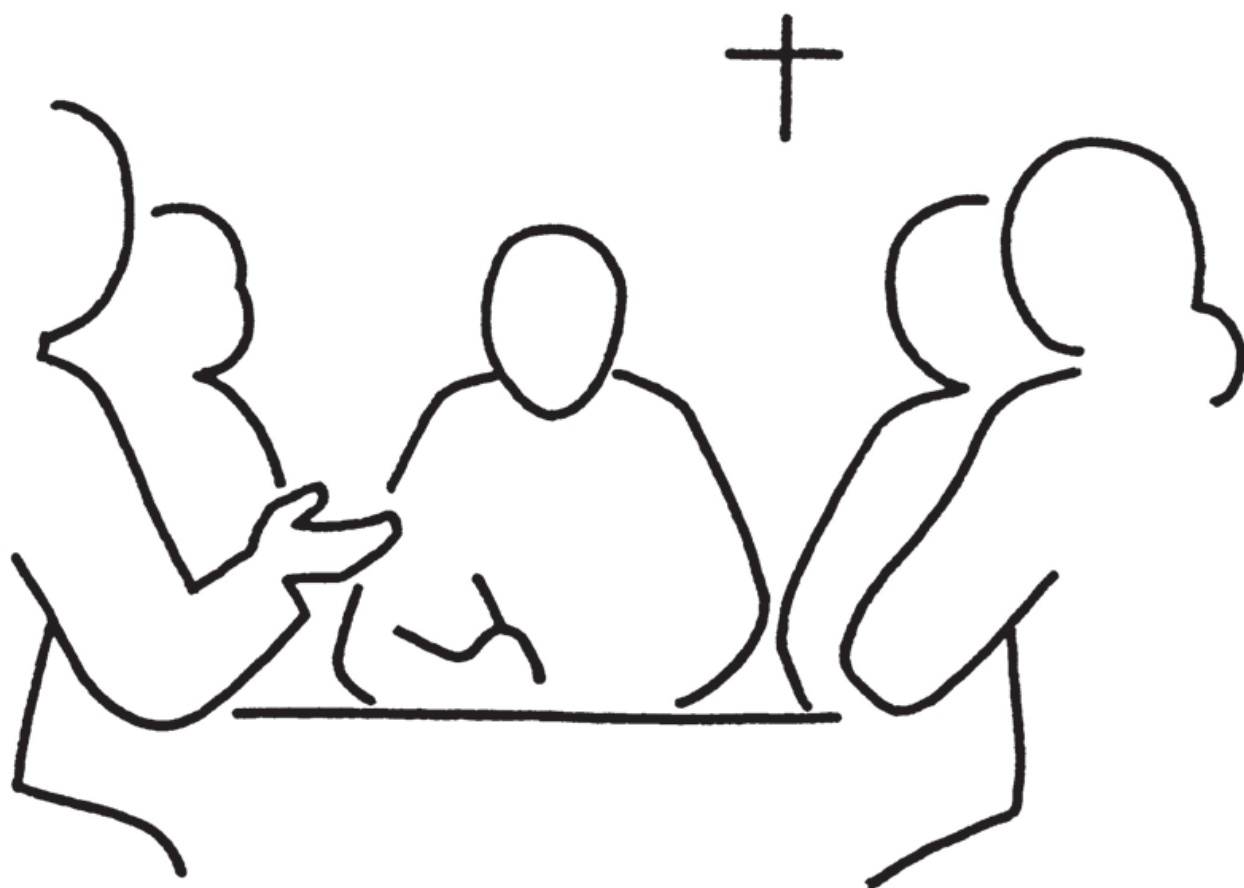
Attention, avant que ne commence la cérémonie religieuse, l'officiant doit recevoir, des mains du responsable des services funèbres généralement, une autorisation d'inhumer le (a) défunt (e), laquelle autorisation est délivrée par la municipalité du lieu ou ses services.

L'article 38 du titre A de la Discipline stipule :

« Il est tenu un registre des services funèbres. »

Année 19	L'an mil neuf cent, le
N°	Nous soussigné, Pasteur de la Paroisse d'.....
.....	avons présidé, dans le cimetière de
.....	à l'enterrement ou à l'incinération de
.....	profession, né(e) à
.....	, le
.....	fils (fille) de
.....	et de
.....	époux (épouse) de
.....	décédé(e) à, le
.....	En foi de quoi nous avons dressé le présent acte.

Exemple d'une page de registre des ensevelissements



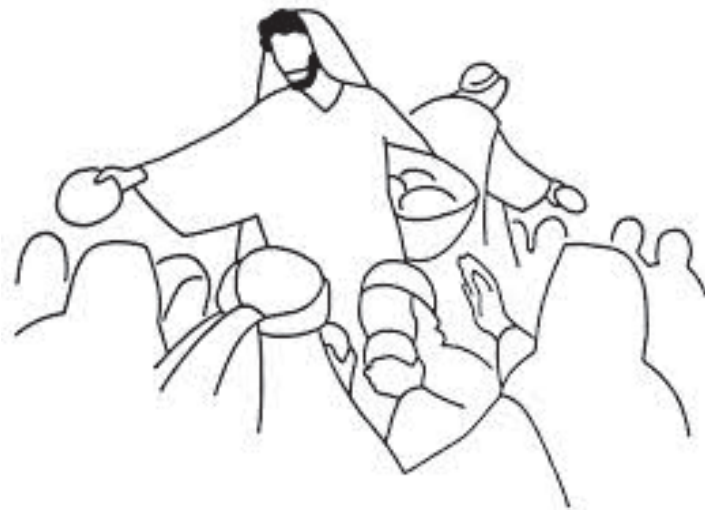
B 1. Un modèle de statuts pour le diaconat

La note 1 de l'article 43 du Titre A de la Dicipline stipule :

« La loi de séparation ne permettant pas aux Associations cultuelles de s'occuper matériellement de charité, le diaconat doit constituer une Association distincte dont les comptes sont séparés de ceux de l'Association cultuelle. »

Nous proposons ici un modèle de statuts pour ce type d'association.





EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DE**DIACONAT****STATUTS****Article 1er****LE REGIME**

Il est créé à, pour fonctionner sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, une association dont le titre est «Diaconat de l'Eglise réformée évangélique de».

Article 2

Son but est de secourir spirituellement, moralement et matériellement, non seulement les protestants appartenant à l'Eglise réformée évangélique de mais aussi, dans la mesure de ses moyens, toute personne séjournant dans la région et ne possédant pas les ressources suffisantes, ainsi que toute personne susceptible de bénéficier d'une de ses activités éducatives.

Article 3

La durée de l'association est illimitée. Elle a son siège à Il pourra être transporté en tout autre endroit de la ville sur décision du comité directeur.

Article 4

Le diaconat se compose au maximum de vingt membres recrutés par désignation de l'assemblée générale. Ces membres doivent être majeurs et appartenir à l'Eglise réformée évangélique de.....

Article 5

La qualité de membre se perd par démission, départ de ou radiation. Le membre à radier doit être invité à s'expliquer et peut faire appel dans les 30 jours de la notification de la décision le concernant devant l'assemblée générale suivante.

Article 6

Le diaconat est administré par un Comité comprenant un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut être complété par un vice-président et trois autres membres.

Article 7

Les premiers membres de ce comité sont :

Président : ...;

Secrétaire : ... ;

Trésorier : ;

Membres : .

Ils sont choisis pour un temps indéterminé et remplacés par cooptation.

Article 8

L'assemblée générale est composée de tous les membres du Diaconat. Elle choisit ses membres et ratifie la cooptation des membres du comité. Elle a les pouvoirs les plus étendus. Elle doit être réunie une fois par an et un rapport moral et financier écrit doit lui être présenté. Une copie de ce rapport doit être transmise au Conseil presbytéral de

Article 9

Le comité, qui n'a que des pouvoirs de gestion, administre l'association et fait apporter aux intéressés les secours dont ils ont besoin. Le président ou la personne déléguée par le comité assure l'exécution des décisions. Il représente l'association auprès des tiers et en justice.

Article 10

Les ressources de l'association se composent des cotisations de ses membres, des subventions qui peuvent lui être accordées ainsi que de toutes les recettes autorisées par la loi. Les fonds disponibles sont déposés à la Caisse d'Epargne des Bouches du Rhône. Ils peuvent être retirés en tout ou en partie sur la seule signature du trésorier ou du secrétaire.

Article 11

Les présents statuts ne pourront être modifiés que par l'assemblée générale à la majorité des deux-tiers des membres présents, lesquelles modifications ne seront valables que si elles ont reçu au préalable l'approbation écrite du Conseil presbytéral de l'Eglise réformée évangélique de

Article 12

La dissolution de l'association pourra en tout temps être prononcée, même d'office, par le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée évangélique de Elle pourra l'être aussi, sur proposition du comité, à la majorité des deux tiers des membres présents, ces membres devant représenter les deux tiers des membres de l'association. En cas de dissolution, le conseil presbytéral de l'Eglise réformée évangélique de fixera lui-même la dévolution des biens.

Déclaration à la Sous-Préfecture de..... , le 20.....

Insertion au Journal Officiel du....., page

Chapitre III

Les formulaires

A. Les formulaires statistiques et état inventorié

1. Le formulaire « Statistiques » pour les Eglises affiliées 3
2. Le formulaire « Statistiques » pour les postes d'évangélisation ... 7
3. Le formulaire « Etat inventorié » pour toutes les Eglises 11

B. Les formulaires financiers pour l'Eglise locale

(fonctionnement courant, développement, mission et animation)

1. Le budget 15
2. Le compte financier 21
3. Le formulaire d'accusé de réception d'un don 27
4. Les reçus fiscaux 29
5. La participation financière de l'Eglise pour la mission 31
6. Canevas de présentation
et de financement d'un projet missionnaire 33

C. Les formulaires de projet

1. Le formulaire « Objectif de croissance » 39
2. L'accompagnateur de poste 45
3. Le formulaire « Critères pour conduire l'évaluation
des postes d'évangélisation » 47
4. Le formulaire « Décharge parentale » 50

A 1. Les formulaires

« statistiques » pour les Eglises affiliées

Les Associations cultuelles doivent chaque année, avant le 25 février, indiquer à l'Union nationale (Secrétaire général), le nombre d'actes pastoraux qui ont eu lieu dans l'Eglise au cours de l'année écoulée. Elles doivent également indiquer le nombre de familles inscrites sur le fichier en détaillant notamment entre les membres, les sympathisants et les enfants et donner quelques indications sur les actions d'évangélisation.



UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

Siège social : 74 rue Henri Revoil, 30900 NIMES

INFORMATION STATISTIQUES

pour l'année

à renvoyer, dès que possible à :

UNEPREF 74 rue Henri Revoil 30900 NIMES

EGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE

=====

1. EFFECTIFS EN 20.....

Nombre de familles inscrites sur votre fichier d'Eglise en

Soit environ personnes comprenant :

Membres de l'Association cultuelle

Paroissiens

Sympathisants

Personnes adultes avec qui vous avez un contact

Jeunes

Catéchumènes

Enfants qui suivent un enseignement religieux (7 et 10 ans)

Enfants qui ne suivent pas d'école biblique (- de 7 ans)

Nombre de foyers cotisants

2. ACTES PASTORAUX EN 20.....

Baptêmes d'enfants

Baptêmes d'adultes

Mariages

Ensevelissements

Confirmations ou cérémonies de fin d'instruction religieuse

3. PARTICIPATION EN 20.....

Nombre de personnes participant :

au culte du dimanche

à un culte de fête

à des réunions de prières

à des études bibliques

à des activités de jeunesse

4. ÉVANGÉLISATION EN 20.....

Avez-vous mis en place des activités dites d'évangélisation?

OUI ☐NON ☐ ⁽¹⁾

Si oui, lesquelles ? :

.....

.....

.....

⁽¹⁾ Cocher la bonne case



A 2. Le formulaire « statistiques » pour les postes d'évangélisation ou les Eglises accompagnées par la CGE

Les postes d'évangélisation et les Eglises dépendant de la Commission générale d'évangélisation doivent chaque année, avant le 30 décembre, indiquer à la CGE (président), le nombre d'actes pastoraux qui ont eu lieu dans leur Eglise au cours de l'année écoulée. Elles doivent également indiquer le nombre de familles inscrites sur le fichier en détaillant notamment entre les membres, les sympathisants et les enfants et donner quelques indications sur les actions d'évangélisation.

Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques de France
COMMISSION GENERALE D'EVANGELISATION

Information statistique pour l'année 20.....

Joindre un compte financier faisant apparaître les recettes et les dépenses locales

A remplir en deux exemplaires

Renvoyer un exemplaire au président de la CGE avant le 31 mars 20.....

Conserver un exemplaire pour l'Eglise locale

EGLISE/POSTE D'EVANGELISATION DE

PASTEUR/RESPONSABLE

EFFECTIFS :

- Membres de l'Association cultuelle (au 31/12/2006)
- Nombre total d'adultes rattachés à l'Eglise/Poste
(18 ans et +)
- Nombre de couples dont les 2 époux
sont engagés dans l'Eglise
- Enfants de l'Eglise
(0 à 17 ans, dont un des parents au moins est rattaché)
- Enfants qui suivent une Ecole Biblique ou un catéchisme
- Eventuellement : chrétiens sympathisants
mais rattachés à une autre Eglise.

PARTICIPATION :

- Présence moyenne aux cultes ordinaires
1° - compter tout le monde, y compris les enfants
en bas âge, même s'ils n'assistent pas à l'ensemble du culte
- 2° - compter seulement les adultes
et les jeunes à partir de 15 ans
- Présence moyenne lors des cultes exceptionnels
(compter tout le monde)
- Autres réunions et activités / fréquence / participation
-
-

- Commentaire

EVANGELISATION : activités spécifiques et impression d'ensemble

-

-
 -

ACTES PASTORAUX :

- Baptêmes d'enfants
 - Baptêmes de jeunes ou d'adultes
 - Mariages entre protestants
 - Mariages mixtes
 - Ensevelissements

RENOUVELLEMENT (compter les enfants)

En moins départs / déménagements
 changés d'Eglise
 décès
 éloignement à cause d'un conflit
 ou refroidissement spirituel

commentaires :

En plus chrétiens qui viennent de s'installer dans votre région
 chrétiens qui viennent d'une autre Eglise
 naissances dans l'Eglise
 démarches spirituelles (intégration d'un prosélyte)
 démarches spirituelles à l'intérieur de l'Eglise
 (conversion, confession de foi, réengagement)

commentaires :

PROJETS D'EVANGELISATION POUR L'ANNEE ECOULEE :

.....

Rempli le Signature du pasteur / Responsable

A 3. Le formulaire « Etat inventorié » pour toutes les Eglises

Les Associations cultuelles doivent chaque année, avant le 30 juin, dresser un état inventorié de leurs biens, c'est-à-dire établir un inventaire détaillé de la consistance de leurs biens meubles et immeubles au 31 décembre précédent. Cet état inventorié doit être conservé pendant cinq ans. Une copie est envoyée à l'Union nationale (Secrétaire général).

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES
SIEGE SOCIAL : 74 RUE HENRI REVOIL 30900 NIMES



Etat inventorié

Exercice 20.....

Association cultuelle :

Eglise Réformée Évangélique de :

Circonscription :

Département :

MODE D'EMPLOI :

- compléter les rubriques du verso;
- si l'association ne possède pas de biens correspondants à telle rubrique, inscrire : Néant.

Les biens sont estimés article par article ;
l'état inventorié doit être conservé
pendant cinq ans.

(Loi du 9 décembre 1905)

RUBRIQUES À COMPLÉTER**I. BIENS ATTRIBUES**

a) Valeurs mobilières :

.....

b) Meubles et objets servant au culte :

.....

c) Immeubles :

.....

d) Biens acquis en remploi et provenant de la vente des biens attribués :

.....

II. VALEURS MOBILIERES

Dont les revenus servent à acquitter les fondations pour cérémonies
et services religieux.

.....

III. RÉSERVE ORDINAIRE

Formée avec les excédents de recettes et constituée par des valeurs
nominatives.

.....

IV. RÉSERVE SPÉCIALE

Formée avec les excédents de recettes et déposée soit en argent,
soit en valeurs nominatives à la Caisse des Dépôts et Consignation

1) Espèces - 2) Valeurs nominatives.

.....

.....

V. AUTRES BIENS, MEUBLES & IMMEUBLES

Acquis par l'Association.

.....

.....

.....

CERTIFIE EXACT,

A le 20.....

Le président de l'Association**Signature :**

B 1. Le budget

On appelle budget un état de prévision des recettes et des dépenses se rapportant à une période déterminée ou exercice, généralement une année. Le projet de budget est établi par les soins du Comité directeur et soumis ensuite à l'approbation de l'Assemblée générale qui peut le modifier. Il est d'usage de transmettre une copie de ce budget à l'Union nationale (Secrétaire général) ainsi qu'à la Commission exécutive du Synode régional (cf. article 37 du règlement intérieur « Organisation financière »). Le budget doit être conservé pendant cinq ans.

Les Associations cultuelles ne pouvant avoir qu'un objet, celui de subvenir aux besoins et aux frais du culte, il en résulte que leurs dépenses doivent se limiter aux seules choses qui se rapportent à l'exercice du culte.

- 1) Achat, location, construction, entretien, réparations, assurances des édifices du culte et de leur mobilier.
- 2) Frais de chauffage, d'éclairage, de bureau, etc.
- 3) Traitement, logement, retraite, formation des pasteurs ou des futurs pasteurs.
- 4) Paiement des dettes arriérées, des emprunts, des impôts, etc.

Un budget se divise en deux parties comprenant, l'une, les recettes, l'autre, les dépenses.

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES

SIEGE SOCIAL : 74 RUE HENRI REVOIL 30900 NIMES

Budget

de l'Exercice 200É

Eglise Rřormře Evangřique de :

Circonscription :

Etabli par Monsieur : Trřsorier

Madame : Trřsori•re

Les comptes doivent •tre conservřs
pendant cinq ans, avec les pi•ces
justificatives.

(Loi du 9 dřcembre 1905)

RECETTES

	NATURE DES RECETTES	RECETTES				OBSERVATIONS
		D'APRES LE DERNIER COMPTE FIN.		VOTEES PAR LE CONSEIL PRESBYTERAL		
	Cotisations					
	Collectes et offrandes					
	Dons directs					
	Offrandes spŽciales					
	Offrandes pour ŽvangŽlisation					
	Offrandes et dons pour missions					
	Participations diverses					
	Autres recettes locales :					
	-.....					
	-.....					
	-.....		...			
	-.....				...	
	Total des recettes locales					
Autres recettes						
	Participations diverses					
	Subventions					
	Revenus des valeurs mobili•res					
	Revenus de biens immobiliers					
	Total des autres recettes					
	Total des recettes					

Df PENSES

	NATURE DES DEPENSES	DEPENSES				OBSERVATIONS
		D'APRES LE DERNIER COMPTE FIN.		VOTEES PAR LE CONSEIL PRESBYTERAL		
Frais locaux						
	Eclairage					
	Chauffage					
	Autres frais					
						
						
		...		...		
	Frais de bureau					
	Frais de téléphone					
	Frais de déplacement					
	Entretien & réparations bâtiments					
	Achat de mobilier					
	Impôts					
	Assurances					
	Evangelisation locale					
	Autre					
	Activités spéciales					
	Frais divers :					
	-.....					
	-.....					
Total des frais locaux						
Autres frais						
	Contribution à l'Union Nationale					
	Contribution à l'Union Régionale					
	Contribution à la Commission Générale d'Evangelisation					
	Contribution aux missions					
Total des autres frais						
Total des dépenses						

VU ET ARRETE :

**en sŽance du Conseil presbytŽral du 20 É É , les recettes du prŽsent
budget ^ la somme de
et les dŽpenses ^ la somme de**

Le TrŽsorier

Le PrŽsident du Conseil presbytŽral

Signature :

Signature :

B 2. Le compte financier

On appelle compte financier le compte-rendu détaillé des recettes et des dépenses faites au cours d'une période déterminée ou exercice. Si le budget est un état des recettes et des dépenses envisagées, l'état financier est l'état des recettes et des dépenses réellement faites. Le compte financier est arrêté chaque année par le Comité directeur, à la fin de chaque exercice, et il doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, chaque année, avant le 30 juin. Une copie de ce compte doit être tenue à la disposition de l'Administration fiscale et lui être envoyée, contre récépissé, si elle en fait la demande, accompagnée d'une expédition certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée générale l'ayant approuvé. Il est d'usage de transmettre une copie de ce compte à l'Union nationale (Secrétaire général) ainsi qu'à la Commission exécutive du Synode régional (cf. article 37 du règlement intérieur « Organisation financière »).

Les comptes financiers doivent être conservés pendant cinq ans.

Comme le budget, le compte financier n'est d'ailleurs qu'une sorte de compte-rendu d'exécution. Il se termine :

1) par une balance récapitulative faisant apparaître soit un équilibre des recettes et des dépenses, soit un excédent de recettes ou de dépenses ;

2) le cas échéant, par un état des restes à recouvrer ou à payer.

Les restes à recouvrer sont les sommes que l'association aurait dû recevoir, selon son budget, au cours de l'exercice écoulé, mais qui ne lui ont pas été encore versées. Les restes à payer sont les sommes que l'Association aurait dû payer, mais dont elle n'a pas encore assuré le paiement, soit parce qu'elle n'avait pas de fonds disponible ou encore parce que les factures ne lui ont pas été présentées, etc. Pour simplifier les écritures en évitant ces restes à payer et à recouvrer, il convient donc de faire rentrer toutes les recettes et de payer toutes les dépenses avant la fin de l'exercice.

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES
SIEGE SOCIAL : 74 RUE HENRI REVOIL 30900 NIMES



Compte Financier

de l'Exercice 20.....

Eglise Réformée Evangélique de :

Circonscription :

Etabli par Monsieur : Trésorier

Madame : Trésorière

Les comptes doivent être conservés
pendant cinq ans, avec les pièces
justificatives.

(Loi du 9 décembre 1905)

RECETTES

	NATURE DES RECETTES	TOTAL EN EUROS		OBSERVATIONS
	Cotisations			
	Collectes et offrandes			
	Dons directs			
	Offrandes spéciales			
	Offrandes pour évangélisation			
	Offrandes et dons pour missions			
	Participations diverses			
	Autres recettes locales :			
	-.....			
	-.....			
	-.....			
	-.....			
	Total des recettes locales			
	Participations diverses			
	Subventions			
	Revenus des valeurs mobilières			
	Revenus de biens immobiliers			
	Total des autres recettes			
	Total des recettes			

Df PENSES

	NATURE DES DEPENSES	TOTAL		OBSERVATIONS
	Reste ^ ržgler sur exercice pržcždent			
	Frais locaux			
	Eclairage			
	Chauffage			
	Autres frais		..	
				
				
	Frais de bureau			
	Frais de tžžphone			
	Frais de džplacement			
	Entretien & ržparations ždifices			
	Achat de mobilier			
	Imp^{ts}			
	Assurances			
	Evangžisation locale			
	Autre			
	Activitžs spžciales			
	Frais divers :			
	-.....			
	-.....			
	Total des frais locaux			
	Contribution ^ l'Union Nationale			
	Contribution ^ l'Union Ržgionale			
	Contribution ^ la Commission Gžnžrale d'Evangžisation			
	Contribution aux missions			
	Džpenses extraordinaires			
	Total des autres frais			
	Total des džpenses			

Résultat de l'Exercice financier 20.....

Recettes de l'Exercice :

Dépenses de l'Exercice :

Résultat de l'Exercice :

Excédent antérieur au fonds de roulement :

Situation du fonds de roulement à la fin de l'Exercice :

CERTIFIE EXACT,

A, le20É É

Le trésorier de l'Association

Signature :

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil presbytéral.

A, le20É É

Signatures :

B 3. Formulaire d'accusé de réception d'un don

Eglise Réformée Evangélique de :

.....

adresse :

.....

..... le 20.....

Le Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée Evangélique de

vous remercie pour le don de € que vous avez

fait à l'Eglise à l'occasion du

Votre offrande nous est précieuse pour une double raison.

Elle nous permet de faire face à nos besoins ; elle manifeste votre attachement à l'œuvre de Dieu.

C'est pourquoi, nous vous adressons nos sentiments reconnaissants.

Le trésorier

« *Dieu pourvoira à tous vos besoins selon sa richesse* »

(Phil. 4.19)

B 4. Les reçus fiscaux

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt, les donateurs doivent justifier leurs demandes de réductions d'impôts en joignant à leur déclaration de revenus un reçu de dons rempli par le trésorier de l'Eglise locale. Ces reçus sont à établir pour chaque année civile.

cerfa
N° 11580*03

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....
.....
.....

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- ☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- ☐ Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

B 5. Participation de l'Eglise en faveur de l'œuvre missionnaire

Chaque année, avant la fin du mois de janvier, le trésorier de l'Eglise locale indique sur ce formulaire le montant et la destination des sommes affectées par l'Eglise à l'action missionnaire. La Coordination missionnaire est alors à même de présenter au Synode national qui suit l'ensemble des versements des Eglises pour la mission.

L'article 50 du titre B stipule :

La Coordination Missionnaire est habilitée à entreprendre de sa propre initiative des actions en faveur de l'œuvre et de l'animation missionnaire. Pour cela, elle peut recevoir directement des dons. Elle transmet à qui de droit les dons faits par les Églises ou les fidèles avec affectation spéciale. Elle reçoit de chaque Église locale la communication du montant et de la destination des dons missionnaires que les Églises affectent directement.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA MISSION

EN 2009

à renvoyer dès que possible à :
UNEPREF 13 rue Auguste Bosc 30900 Nîmes

EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DE :

1. A quel(s) organisme(s) missionnaire(s) votre Eglise a-t-elle fait parvenir une contribution financière en 2009?

- le Service Protestant de Mission - DEFAP OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- la mission WYCLIFFE OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- la SIM OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- la Mission Evangélique contre la lèpre OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- le Service d'Entraide et de Liaison OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- la Mission « Portes Ouvertes » OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- la Mission Franco-Suisse au Tchad OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- l'Association « Je Tu Il » OUI ☐ NON ☐ (1)
Si oui, pour quel montant?
- une autre mission OUI ☐ NON ☐ (1)
si oui, laquelle (ou lesquelles) et pour quel(s) montant(s)? :
.....
.....

2. Avez-vous été en relation directe avec un ou plusieurs envoyés ou missionnaires?OUI ☐ NON ☐ (1)Si oui, lequel, laquelle (ou lesquels)? :
.....**3. Un groupe de votre Eglise (école biblique, groupe de jeunes, cercle féminin,...) a-t-il pris en charge un ou plusieurs parrainages ?**OUI ☐ NON ☐ (1)

Si oui, par quel(s) organisme(s) et pour quel(s) montant(s)?

.....
.....

Rempli à le

Signatures du trésorier et du président :

(1) Cocher la bonne case

B 6. Canevas de présentation et de financement d'un projet missionnaire

Version corrigée à la suite du synode tenu à Toulouse en 2011





Canevas de présentation et de financement d'un projet missionnaire

EGLISE	PAYS	NOM DU PROJET

1 INFORMATIONS GENERALES
1 - Liens entre le projet et le Programme missionnaire de l'Eglise : 2 - Localisation du projet dans le pays : 3 - Organisation locale responsable du projet : - i Nom et adresse : - i Coordonnées (téléphone, fax, e-mail) : 4 - Partenaires concernés (autres que l'Eglise indiquée ci-dessus) : - i Noms et adresses :

2 - PRESENTATION RESUMEE DU PROJET (1 page)

1. Objectifs du projet.
2. Bénéficiaires du projet.
3. Effets attendus et/ou activités prévues à l'issue de la mise en service du projet.
4. Coût total de l'opération et du financement sollicité.
5. Planification: dates de début et de fin de l'investissement (ou des travaux s'il s'agit d'une construction).

3 - DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET (de 4 à 6 pages)

1. Contexte socio culturel, économique, ecclésial du lancement du projet.
2. Origine du projet (sa genèse, préciser qui en a pris l'initiative).
3. Les objectifs communautaires, théologiques, contextuels du projet. En quoi sa dimension répond-elle aux attentes de la population ?
4. Quels sont les indicateurs pour en mesurer les résultats*?
5. Plan de communication (annexe)
6. Les bénéficiaires ont-ils un rôle à jouer au cours de la vie du projet ? Si oui lequel ?
7. L'environnement est-il concerné ? Si oui, comment ? (écologie)
8. Conséquences attendues - quantitatives et/ou qualitatives, directes ou indirectes pour les bénéficiaires.
9. Quel est le changement attendu dans l'organisation des activités, après la réalisation de l'investissement?
10. Indiquer les différentes étapes du déroulement du projet.
11. Quels sont les plans pour assurer la continuité du projet à la fin du financement ?
12. En quoi pouvez-vous dire que votre projet s'inscrit dans le cadre du Programme Missionnaire de l'Union ?

*Par exemple : le taux de scolarisation, le revenu agricole, le nombre de personnes concernées par le projet

4 - CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA MISE EN PLACE DU PROJET

Liste des tâches à accomplir	Responsable(s) de l'exécution	Période d'exécution	
- Travaux de préparation - Communication - Mise en Œuvre - Étape 1 - Étape 2 - Étape 3 - Evaluation - Fin du projet - Rapport d'exécution		Durée (en mois)	Du :É Au :

5 - COUT DU PROJET- DEMANDE DE FINANCEMENT

Coûts liés à l'élaboration du projet	
Coût des travaux et agencements	
Coût en matériel et mobilier	
Coût en personnel	
Coût lié à la communication	
Autres coûts	
Coût total du projet	

6 - FINANCEMENT ENVISAGE

Auto-financement (20 % au moins)	
Organismes extérieurs (noms et montants)	
Emprunt	
Total du financement	

7 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
DEPENSES			
Charges d'exploitation courantes			
Autres frais administratifs			
Total des dépenses			
RECETTES			
Recettes locales (20 % au moins)			
Contributions externes			
Total des recettes			
RESULTAT (excédent/déficit)			

8 - SUIVI DU PROJET (1 page)

- o Quelles sont les personnes et/ou organismes responsables du suivi et du rapport annuel d'exécution (noms - adresses) ?
- o Quelles sont les méthodes/actions de suivi et d'évaluation du projet en cours ?
- o A quels moments les évaluations sont-elles prévues ? Quels en seront les critères ?
- o En cas de dérive des coûts, des actions correctrices sont-elles prévues ?
- o Si oui lesquelles ?
- o Qui est chargé de la communication tout au long de la mise en œuvre du projet ?

Fait à, le.....

Signatures

Président/Secrétaire général
de l'Eglise

Responsable opérationnel du projet

C 1. Le formulaire

« Objectif de croissance »

Au Synode national et général de Branoux en 2006, la Commission générale d'évangélisation a proposé aux Eglises de se fixer des objectifs de croissance.

Lorsqu'on parle de croissance de l'Eglise, on peut bien sûr penser à son développement spirituel, à la marche de ses membres sur le chemin de la sanctification, mais cette expression nous renvoie aussi, et bien évidemment, à la question de son développement numérique. Croissance spirituelle ou croissance numérique... faut-il toujours opposer ces deux compréhensions ? N'est-on pas plutôt invité à les penser ensemble comme deux exigences spirituelles appelées à se soutenir l'une l'autre ? Certes, le désir du nombre peut être malsain s'il est motivé seulement par des considérations financières ou s'il est l'objet d'une course à la puissance, à la satisfaction d'un certain ego, même collectif. Cependant, le désir de voir grandir l'Eglise peut trouver sa source dans la Bible et en particulier dans le Nouveau Testament. L'Eglise est un organisme vivant et sa croissance (jusqu'à la foule innombrable décrite en Apocalypse 7) est inscrite dans le plan de Dieu, elle rend gloire à Dieu (2 Co 4/15). Nous avons dans le livre des Actes de nombreux exemples d'Eglises se multipliant et rassemblant des croyants en nombre toujours plus grand.

Le défi démographique

Nous sommes tous conscients que notre contexte est assez différent de celui de l'Eglise primitive, mais cela ne signifie pas que la question du développement numérique soit devenue obsolète, surtout quand on considère la population toujours croissante de notre pays. Or, on pourrait le croire en regardant les statistiques que notre secrétaire général collecte au fil des années ! Si aujourd'hui nous commençons à recueillir les fruits d'une politique persévérante en matière d'implantation de nouvelles Eglises, qu'en est-il de nos Eglises historiques, de nos paroisses de ville et de campagne ? Ont-elles, elles aussi une vision et une politique conséquente en vue de leur développement ? Voilà la question que la Commission générale d'évangélisation voudrait vous poser, à chacun d'entre vous, membres de ce Synode national et général. Et profitant de ce rassemblement exceptionnel où toutes nos Associations culturelles sont représentées, la Commission a décidé de vous proposer un défi à relever, un projet dynamique qui va être présenté en terme d'objectif de croissance.

Apprendre à regarder à l'envers

La nouveauté de cette démarche, dans le cadre de l'évangélisation, c'est qu'elle procède à l'envers de ce qu'on a l'habitude de faire. Il est en effet d'usage de réfléchir à des actions que l'on pourrait mener en laissant le résultat de ces dernières en arrière-plan. Le résultat, dit-on, c'est l'affaire de la grâce, et nous n'en sommes pas maîtres. La remarque est exacte sur le plan théologique, mais elle peut fonctionner comme un oreiller de paresse, justifiant par avance nos choix et nos actions en nous privant d'emblée de toute évaluation. Si aucun fruit n'est visible, si l'Eglise n'a pas progressé à l'issue de notre investissement,

on se dira - et toujours avec une part de vrai - qu'on a semé, et que la moisson ne nous appartient pas. Avec l'objectif de croissance, on va tout de suite fixer les résultats qu'on voudrait obtenir, avant même de réfléchir aux moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour y parvenir. C'est une étape très importante parce qu'elle nous oblige à une mise en commun de nos attentes et de nos espoirs, en faisant preuve à la fois d'ambition et de réalisme. Et dès que cet objectif est défini et porté par un groupe (le Conseil presbytéral ou un cercle plus large) une dynamique s'ensuit.

Du théorique au pratique

Une deuxième étape s'impose alors : comment va-t-on faire ? Quelles actions seront les plus propices, quelles synergies va-t-on devoir inventer ? C'est ici qu'il faut mettre sur la table toutes les idées en n'omettant pas de considérer tous les aspects pratiques. Si l'objectif est particulièrement ambitieux et implique une stratégie complexe (comme un essaimage par exemple) on peut définir des paliers intermédiaires à atteindre dans des délais définis. Enfin, lorsqu'on sera parvenu à l'échéance établie dès la formulation de l'objectif, viendra le temps de l'évaluation. Celle-ci est très importante car elle va jouer un grand rôle pour la suite à donner :

- soit, tout a bien marché, on a les résultats attendus ou à peu de chose près ; chacun sera enthousiaste et on pourra fixer un nouvel objectif ;
- soit, ce fut plus dur que prévu, on a eu des difficultés particulières, des retards, mais il y a cependant quelques encouragements ; il faut donc améliorer les choses là où c'est possible et se donner un délai supplémentaire ;
- soit on en est loin ! il s'agit de bien déceler les failles, les obstacles, les déceptions ; voir si l'on n'a pas été irréaliste, pourquoi ? et à partir de là définir un nouvel objectif qui semblera mieux approprié.

Dans tous les cas, l'Eglise aura avancé !

Le tutorat de la CGE

Pour vous inciter à faire le pas, la Commission se propose d'être en quelque sorte votre tuteur dans cette affaire. Aujourd'hui (au cours du Synode) vous sont distribués les documents « Objectif de croissance » qui comprennent trois feuilles :

1. un modèle rempli qui vous donne une idée de ce que peut être un objectif de croissance et les moyens à mettre en œuvre ;
2. deux feuilles à remplir par vous-mêmes, car c'est à vous, bien sûr, de définir votre objectif de croissance et les moyens pour y parvenir. Vous garderez l'une et renverrez l'autre à la CGE. Eventuellement, celle-ci pourra vous donner un conseil ou solliciter une précision. Au terme de l'expérience, au bout de trois ans normalement, la CGE vous rappellera à votre devoir d'évaluation !

Il est très souhaitable que l'objectif soit défini cette année, avant l'été ou à la prochaine rentrée. Bien entendu, vous pouvez sympathiser avec cette démarche et y puiser ce qui vous semble intéressant sans pour autant en rendre compte à la CGE ! Mais le fait de vivre cela en relation avec votre Commission générale d'évangélisation rajoute un poids de sérieux à votre décision. De notre côté, le fait de pouvoir suivre votre projet sera sûrement très instructif.

un objectif de croissance pour votre Eglise

Définition de l'objectif¹ à atteindre à partir d'une situaion donnée et dans un délai de trois ans.²

.....

Moyens ou actions à mener pour y parvenir

1.....
 2.....
 3.....
 4.....
 5.....
 6.....
 7.....
 8.....
 9.....
 10.....

Eglise de

Décision prise le par

L'évaluation du projet devra avoir lieu le

Signature du président du Conseil presbytéral ou du responsable du projet

¹ Ne pas indiquer des objectifs financiers mais humains

² Délai préférentiel. Si la nature de votre objectif devait nécessiter une autre échéance, modifiez le chiffre ici

un objectif de croissance pour votre Eglise

Définition de l'objectif¹ à atteindre à partir d'une situaion donnée et dans un délai de trois ans.²

.....
.....
.....

Moyens ou actions à mener pour y parvenir

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....
- 7.....
- 8.....
- 9.....
- 10.....

Eglise de

Décision prise le par

L'évaluation du projet devra avoir lieu le

Signature du président du Conseil presbyrtéral ou du responsable du projet

¹ Ne pas indiquer des objectifs financiers mais humains

² Délai préférentiel. Si la nature de votre objectif devait nécessiter une autre échéance, modifiez le chiffre ici

un objectif de croissance

pour votre Eglise

Exemplaire à remplir et à garder

Définition de l'objectif¹ à atteindre à partir d'une situation donnée et dans un délai de trois ans²

Aujourd'hui, il n'y a plus que 7 enfants enseignés (catéchisme + école biblique),
on devra en avoir 10 de plus.....

Moyens ou actions à mener pour y parvenir

- 1...Trouver et former 1 ou 2 moniteurs/monitrices.....
- 2...Réaménager et rénover la salle pour qu'elle soit très sympa pour les enfants.....
- 3...A chaque rentrée, faire une publicité générale et ciblée (en particulier auprès des nouveaux arrivants dans la commune
- 4...S'engager à résoudre les problèmes de transport lorsque les parents ne peuvent/ou veulent pas mener leurs enfants
- 5...Que le pasteur visite les jeunes foyers, même miettes.....
- 6...Inciter les parents engagés à parler de cela avec leurs voisins ou amis qui ont des enfants.....
- 7...Intervenir régulièrement dans le cercle de prière pour les enfants, leurs parents et les moniteurs.....
- 8.....
- 9.....
- 10.....

Eglise de : Trifouilly les Oies.....

Décision prise par Le Conseil et quelques membres de l'Eglise le 12/6/06.....

L'évaluation du projet devra avoir lieu le juin 2009.....

Signature du président du Conseil ou du responsable du projet



¹ Ne pas indiquer des objectifs financiers mais humains.

² Délai préférentiel. Si la nature de votre objectif devait nécessiter une autre échéance, modifier ici ce chiffre



C 2. L'accompagnateur de poste

COMMISSION GÉNÉRALE D'ÉVANGÉLISATION

Vade-mecum de l'accompagnateur de poste

Rappel de la mission :

1. établir et maintenir un lien concret et humain entre la Commission et le poste d'évangélisation.
2. informer la Commission de la situation, des évolutions, difficultés ou encouragements que connaît le poste.

Les moyens :

1. A. S'informer

- s'informer de l'histoire du poste depuis sa création ;
 - s'informer de sa vision et de ses projets ;
 - recevoir et lire les divers documents produits par le poste ;
 - visiter le poste au moins deux fois par an ;
- dans le cadre de ces visites, il convient :
- d'assister à un culte, à une réunion du Conseil Presbytéral (ou de ce qui en tient lieu), à une journée d'Eglise ou à une Assemblée Générale ;
 - de s'entretenir en particulier avec le responsable du poste ;
 - de faire connaissance avec quelques membres de la communauté.

B. Contribuer

Selon ses possibilités et en fonction des souhaits du (ou des) responsable du poste :

- participer de temps à autre de manière active au culte (prédication ?)
- présenter les EREI ou l'action de la CGE ;
- répondre aux éventuelles demandes d'informations sur le plan administratif, financier ou en rapport avec la discipline de nos Eglises ;
- représenter la CGE lors d'une manifestation particulière.

L'accompagnateur devra également :

- transmettre d'éventuelles décisions venant de la CGE et/ou effectuer le suivi de leur application ;
- encourager la communauté à avoir des projets (mission, évangélisation, jeunesse...etc.)
- participer à l'installation d'un nouveau pasteur-évangéliste ;
- prier régulièrement pour le poste, seul, et avec d'autres dans le cadre de sa propre communauté lorsque c'est possible.

2. - Suite à une visite, écrire un document aide-mémoire de ce qui a été fait et vu, suivi de quelques appréciations personnelles ;
- chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an, écrire un document pour communiquer quelques informations et impressions concernant la vie du poste.

L'accompagnateur CGE aura à cœur de vivre son service dans un souci pastoral.

C 3. Le formulaire

« Critères pour conduire l'évaluation des postes d'évangélisation »

Ils ne sont surtout pas exhaustifs, le but étant de cibler les possibles changements qui ont permis l'évolution du poste en bien ou en mal.

Données premières :

- pasteur(s)/missionnaire(s) avec date d'arrivée et de départ
- le pourquoi de cette création
- projet de départ (et façon dont le poste a évolué)
- l'implantation se fait-elle seule ou avec d'autres ?
- création du poste (avec les étapes avant le passage en association) avec beaucoup de dates/précisions
- statistiques par année si possible ou au moins à l'arrivée et au départ des pasteurs (avec mode de calcul, approximatif, réel, les enfants sont-ils comptés, etc.¹)
- Statistiques financières par année

Les grandes étapes par la suite :

- mise en place de la communauté en tant que groupe
- 1^{er} bâtiment, et autres bâtiments qui ont suivi (lieu de culte et presbytère)
- évolution du lieu de culte & presbytère
- grands moments de la vie de la communauté
- la façon dont la communauté a vécu / ressenti les différentes périodes/étapes

- Statistiques extérieures :

- population du lieu d'implantation
- nombres d'églises protestantes dans le même secteur ou aux environs
- évolution de ces églises en même temps que l'ERE implantée
- autres critères

Par exemple, dans certaines paroisses, on compte les adultes et les enfants, dans d'autres, le comptage se fait « à la louche », les enfants de plus de 12 ans, de plus de 14 à la majorité sont comptés ou pas avec les adultes ...

¹ Pour les modes de calcul le problème est que chaque pasteur et ou église a sa façon de compter et du coup on compare des choses très souvent différentes et difficilement comparables.

B 9. Décharge parentale

Pour accueillir des mineurs dans des week-ends ou des camps, il est nécessaire d'obtenir de la part des parents ou des adultes responsables la signature d'une décharge parentale.

Fiche d'inscription individuelle

Je joins un chèque de correspondant à la participation de personnes à

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone Email :

Groupe de jeunes : Responsable :

Je serai présent le samedi : ☐ le dimanche : ☐ Tout le week-end : ☐

Pour les mineurs : rayer les mentions inutiles :

- J'accepte que les photos ou images de mon enfant soient utilisées par
 , ainsi que les adresses individuelles pour pouvoir communiquer les dates
 d'autres rencontres ainsi que divers renseignements.

- je n'accepte pas que les photos ou images de mon enfant soient utilisées
 par , ni son adresse

Je soussigné(e), responsable de l'enfant.....
 l'autorise à participer au....., sous la responsabilité de

J'autorise les organisateurs du week-end, à prendre, le cas échéant, toutes
 mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales)
 rendues nécessaires en cas d'urgence par l'état de l'enfant.

Date:

Signature:

Chapitre IV

Les liturgies

1. La liturgie de baptême des enfants	3
2. La liturgie de Sainte Cène	5
3. La liturgie de mariage	19
4. La liturgie de consécration des anciens et d'installation du Conseil presbytéral	31
5. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs	37
6. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des diacres	41
7. Liturgie d'envoi des aumôniers auprès d'un service de la FPF ou de missionnaires auprès d'une œuvre chrétienne	45
8. Matin de Promesses et liturgies des temps de fête	49



1. La liturgie de Baptême des enfants

ACCUEIL, INVOCATION

Au moment de quitter ce monde, notre Seigneur Jésus-Christ a dit à ses disciples :

Notre aide soit au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu éternellement béni.

INSTITUTION DU BAPTEME

Au moment de quitter ce monde, notre Seigneur Jésus-Christ a dit à ses disciples :

« Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Matthieu 28.19, 20)

INSTRUCTION

C'est ainsi que notre Seigneur Jésus-Christ a institué le sacrement du baptême comme signe et gage de l'alliance de grâce que Dieu a voulu traiter avec nous. Il s'agit bien d'une alliance de grâce qui nous est donnée par Dieu, la seule qui nous soit ouverte en raison de notre état de péché car *« où le péché a abondé, la grâce a surabondé »* (Romains 5.20). Et cela en Jésus-Christ mort et ressuscité pour nous. C'est par la foi que nous entrons dans cette alliance pour être sauvés par le sacrifice de notre Seigneur, selon qu'il est écrit : *« Vous êtes sauvés par la grâce, par le moyen de la foi »* (Ephésiens 2.8).

Notre Père céleste, après nous avoir reçus dans son alliance, veut y recevoir aussi nos enfants. Bien qu'ils soient de la race corrompue d'Adam, il les reconnaît pour les siens :

« J'établirai mon alliance entre moi et toi et ta postérité après toi d'âge en âge, ce sera une alliance éternelle en sorte que je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi » (Gen 17:7).

« Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu en appellera » (Actes 2.39).

Pour eux aussi : *« Tout est accompli »* (Jean 19.30).

C'est pour manifester cette œuvre de Dieu que nous baptisons les petits enfants.

Dans sa miséricorde infinie, Dieu veille sur cet enfant et lui donne l'assurance de son adoption (Romains 8.15).

EXHORTATION

Soyez donc attentifs, mes frères, au caractère sacré de l'alliance dont le baptême est le signe, et aux exigences qui en découlent.

En effet, ayant reçu le gage de son appartenance à Dieu, cet enfant sera appelé à le glorifier tous les jours de sa vie ; et vous parents (parrain et marraine) ne soyez pas pour lui une occasion de chute, mais un exemple et un

appui. Priez pour lui, soutenez-le de votre foi et de votre espérance, c'est là votre vocation et votre joie.

ENGAGEMENTS

Levez-vous, parents (parrain et marraine), pour déclarer devant Dieu et devant son Eglise, votre intention de remplir les engagements auxquels ce baptême vous appelle :

Vous promettez de prendre soin que votre enfant soit instruit dans la vérité chrétienne que Dieu nous a révélée dans sa Parole inspirée, la Bible ; qu'il apprenne à connaître Jésus-Christ et comprenne tout ce que Dieu a accompli pour lui.

Vous vous engagez à tout mettre en œuvre par vos paroles et par votre exemple, pour l'appeler à croire en cet amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ et y répondre en aimant Dieu de tout son cœur et son prochain comme lui-même.

Est-ce bien là ce que vous promettez ?

Les parents expriment leur engagement par : « Oui »

Dieu vous conserve cet enfant et vous accorde la grâce d'accomplir vos promesses.

PRIERE

Prions Dieu.

Seigneur Dieu, Père éternel, puisqu'il t'a plu, par ta bonté infinie, de nous promettre que tu seras notre Dieu et le Dieu de nos enfants, nous t'offrons cet enfant, nous te bénissons de l'avoir reçu dans ton alliance.

Mais, comme tout le genre humain est dans un état de corruption et de misère, qu'il te plaise de sauver cet enfant par ton amour et de le sanctifier par ton Esprit, afin qu'il te serve comme son seul Dieu, et que, persévérant par la foi dans la communion de ton Fils, il obtienne le salut que tu nous as promis. Qu'il soit purifié de ses péchés ; qu'il devienne une nouvelle créature formée à ton image, dans la sainteté et dans la justice ; et qu'après t'avoir glorifié sur la terre, il ait part à l'héritage céleste que tu destines à ceux qui t'aiment.

Bénis aussi, Seigneur, les parents de cet enfant et ceux qui l'ont présenté avec eux à ce baptême. Donne-leur de remplir les engagements qu'ils ont contracté en ce jour, et fais-nous la grâce à tous de nous consacrer avec un nouveau zèle à ton service et à ta gloire, par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

BAPTEME

N... N..., je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Que le Père te garde et conduise ta vie ;

Que le Fils te sauve par la puissance de sa mort et de sa résurrection ;

Que le Saint-Esprit te transforme et te vivifie ;

Et que ton être tout entier soit conservé saint et irrépréhensible jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ.

AMEN !

2. La liturgie de Sainte Cène

Liturgie adoptée au Synode national de Rodez en 2005

« La Sainte Cène est le repas des baptisés, de celles et ceux qui reconnaissent en Jésus-Christ leur Sauveur et leur Seigneur ».

Repas d'alliance qui nous tourne vers le passé, la Cène édifie notre vie présente et fixe nos yeux sur le royaume qui vient.

La cène est sainte, car il s'agit d'un repas particulier, à part de tous les autres. Le pain et le vin revêtent un sens bien spécifique. Dans le prolongement de la Pâque célébrée en souvenir de la délivrance de l'Égypte, Jésus met le pain (signe de son corps donné) et le vin (signe de son sang versé) en relation avec les bienfaits qui découlent du don de sa vie sur la croix. La cène est donc un repas de communion en mémoire du sacrifice offert par Jésus une fois pour toutes.

Il ne s'agit pourtant pas du simple rappel d'un événement passé et révolu car les bienfaits découlant de l'œuvre de la croix restent d'actualité pour nous. La participation à la cène ne requiert pas et ne confère pas la sainteté en tant que perfection spirituelle. C'est le discernement du corps et du sang du Christ offerts en sacrifice qui est requis, et c'est la présence renouvelée en nous du Ressuscité qui est conférée. Le discernement de cette double réalité spirituelle sous-entend que le participant à la cène est membre de l'alliance de grâce.

La célébration du repas du Seigneur

- **La Commission de théologie a défini une partie fondamentale qui est constituée principalement du récit d'institution de la sainte cène et de la prière qui suit.**

C'est un déroulement en quatre parties qui est proposé ici. Entre l'action de grâces de l'ouverture et le moment de la communion, prennent place les temps forts de l'institution de la cène et de la préparation à la communion.

I. OUVERTURE

Introduction (3 formules)

Préface 1

Préface 2

Préface 3

Préface 4

Spontané ou cantique possible

II. INSTITUTION & PRIÈRE (partie fondamentale)

Institution 1

Prière 1

Institution 2

Prière 2

Institution 3

Prière 3

Autres Prières

Prière 4

Prière 5

Prière 6

Prière 7

Notre Père

III. PRÉPARATION A LA COMMUNION

Invitation 1

Invitation 2

Invitation 3

Invitation 4

Invitation 5

Fraction et élévation

Prière d'humble accès

IV. COMMUNION & ACTION DE GRÂCE

Communion

Textes bibliques à lire pendant la distribution des éléments

Prière finale 1

Prière finale 2

Prière finale 3

I. OUVERTURE

Introduction (*l'assemblée se lève*)

Au choix :

1. Elevons notre cœur vers le Seigneur et rendons-lui grâce.
2. Elevons notre cœur vers le Seigneur Jésus-Christ qui siège à la droite du Père.
3. Elevons notre cœur vers le Père céleste et vers notre Seigneur Jésus-Christ qui siège à sa droite, lui dont le règne n'aura pas de fin.

Préface 1

Il est vraiment digne et juste,
c'est notre joie et notre salut de te rendre grâce et de t'exalter, Dieu vivant,
car tu as ramené d'entre les morts le Prince de la vie, Jésus-Christ, notre Seigneur.

Par Lui, tu nous ouvres les portes de la vie éternelle,
par Lui, nos corps mortels revêtiront l'immortalité,
en Lui, toute la création aura part à la glorieuse liberté de tes enfants.

Grâces Te soient rendues, Dieu puissant et plein d'amour,
toi qui nous donnes la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est pourquoi, avec la multitude innombrable
de ceux qui nous ont précédés dans la gloire,
en communion avec toute l'Eglise répandue sur la terre,
avec les anges et au nom de toute Ta création,
nous célébrons Ta gloire éternelle en proclamant (chantant)
d'une seule voix :

Saint, saint, saint est le Seigneur !

le Dieu de l'univers,

les cieux et la terre sont remplis de Sa gloire !

[Spontané (861-867) (AEC) ou cantique]

(l'assemblée s'assied)

Préface 2

Vraiment Il est juste et bon,
c'est notre joie et notre salut de Te bénir,
Seigneur Dieu, pour Ton immense amour.

Là où régnait le péché, Tu as fait triompher Ta grâce en Jésus-Christ :
Par sa mort, Tu nous as réconcilié avec toi,
Et tu nous sauves par sa résurrection.

C'est pourquoi nous nous joignons au chœur des anges
Qui, dans le ciel ne se lassent pas de chanter à ta gloire :
Saint, saint, saint est le Seigneur !

Préface 3

Oui, Seigneur notre Dieu, il est bon de nous réjouir en Ta présence.
Pour le don de Jésus-Christ, Ton Fils unique et bien-aimé.

Il est venu nous apporter l'espérance
dans laquelle l'Esprit nous invite à demeurer.

Par sa mort, il a vaincu la mort.
Par sa résurrection, il nous ouvre toutes grandes les portes
de Ta demeure où nous pourrons,
Avec la création toute entière enfin libérée du mal et de la mort,
Vivre dans la paix parmi les chants de joie.

C'est pourquoi, avec les anges, avec les croyants de tous les temps
et dans tous les lieux,
Nous T'acclamons en proclamant :
Saint, saint, saint est le Seigneur !

Préface 4

Père, nous voulons Te rendre grâce pour ce Repas de l'Alliance
que nous allons maintenant célébrer devant Toi.

Jésus, le Messie l'a institué la première fois en souvenir de la Pâque
où Tu manifestas le salut et la liberté à Ton peuple.

Il nous a révélé qu'il était lui-même l'Agneau immolé
dont le sang nous protégerait de la mort.

Lui-même est aussi le pain vivant
qui nous donne communion avec Toi
et la force de marcher sur la route,
dans la liberté retrouvée et la joie du Saint-Esprit.

C'est pourquoi, avec les anges et les archanges ;
avec Moïse et tous les Patriarches ;
avec tous les croyants qui nous ont précédés
et que tu as accueillis dans Ta lumière,
nous disons d'un seul cœur :

« Saint, Saint, Saint, le Seigneur, le Dieu de l'Univers,
le ciel et la terre sont remplis de Ta gloire,
hosanna au plus haut des cieux,
béni soit Celui qui vient au Nom du Seigneur,
hosanna au plus haut des cieux ».

II. INSTITUTION ET PRIÈRE

(Quel que soit le récit d'institution retenu, l'officiant joint le geste à la parole en élevant le pain puis la coupe de vin.)

Institution 1 : Matthieu 26.26-29

Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain,
et après avoir dit la bénédiction, il le rompit
et le donna aux disciples en disant :
Prenez, mangez, ceci est mon corps.

Il prit ensuite une coupe ; et après avoir rendu grâces, Il la leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour beaucoup, pour le pardon des péchés.

Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où j'en boirai du nouveau avec vous dans le Royaume de mon Père.

[Spontané 871-874] AEC

Prière 1

Seigneur Jésus, c'est toi qui nous invites à la Cène et qui présides ce repas par ton Esprit.

Avec humilité et reconnaissance, nous prenons le pain que tu nous offres et nous tendons les mains pour recevoir la coupe des délivrances.

Reçois notre sacrifice de louange.

Merci de t'être abaissé jusqu'à devenir l'un des nôtres,
en revêtant notre chair mortelle.

Ce pain en est le signe saint.

Merci de nous avoir aimés jusqu'à offrir ta vie pour nous accorder le pardon et nous faire entrer dans ton alliance.

Cette coupe en est le signe saint.

Père, dans l'attente du jour glorieux où ton Fils nous accueillera à la table du Royaume,
envoie sur nous le Saint-Esprit afin que nous ayons communion au corps et au sang du Christ
et que nous soyons nourris de sa vie-même.

Fortifie-nous et garde-nous jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi
et de la connaissance du Fils de Dieu (Ep 4.13).

Nous te le demandons au nom du Seigneur Jésus-Christ. Amen !

[Cantique]

Institution 2 :

I Corinthiens 11.23-26, 27-31

Car moi, j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis.
Le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré,
prit du pain et, après avoir rendu grâces, le rompit et dit :
Ceci est mon corps, qui est pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.

De même, après avoir soupé (il prit) la coupe et dit :
Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ;
faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez.
Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette
coupe, vous annoncez la mort du Seigneur,
jusqu'à ce qu'il vienne.

[Spontané 871-874]

Prière 2

Pour le Corps de ton Fils rompu comme le pain,
Père nous te disons merci.

Pour le sang de ton Fils qui scelle l'alliance nouvelle,
Père nous te disons merci.

En mémoire de Jésus-Christ,
Nous annonçons sa mort expiatoire
Nous proclamons sa résurrection triomphante
Nous célébrons son règne auprès du Père
Et nous attendons sa venue avec confiance.

Dans cette attente, Père, envoie sur nous le Saint-Esprit
afin que nous discernions le corps et le sang du Christ
et qu'il fortifie nos cœurs comme le pain et le vin renouvellent nos corps.

Sous Ton regard, nous voulons nous examiner sincèrement
et répondre humblement à l'invitation que Tu nous adresses dans ta grâce.

Temps de silence

Donne-nous d'aller ensemble à Ta table
et que personne ne se prive de Tes bénédictions.

Dans le nom de Jésus-Christ,
Nous te prions. Amen

[Cantique]

Institution 3 : Luc 22.7-13, 14-20**Introduction**

Le jour des pains sans levain, où l'on devait immoler la Pâque, arriva,
et Jésus envoya Pierre et Jean, en disant :
Allez nous préparer la Pâque, afin que nous la mangions.

Ils lui dirent : Où veux-tu que nous la préparions ?

Il leur répondit : Voici : quand vous serez entrés dans la ville,
un homme portant une cruche d'eau vous rencontrera ;
suivez-le dans la maison où il entrera,
et vous direz au maître de la maison : Le Maître te dit :
Où est la salle où je mangerai la Pâque avec mes disciples ?

Et il vous montrera une grande chambre haute, aménagée :
c'est là que vous préparerez (la Pâque).

Ils partirent, trouvèrent les choses comme il le leur avait dit
et préparèrent la Pâque.

L'heure venue, il se mit à table, et les apôtres avec lui.
Il leur dit : J'ai désiré vivement manger cette Pâque avec vous,
avant de souffrir,
car, je vous le dis, je ne la mangerai plus,
jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.

Il prit une coupe, rendit grâce et dit :
Prenez cette coupe, et distribuez-la entre vous ;
car, je vous le dis, je ne boirai plus désormais du fruit de la vigne,
jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit venu.

Ensuite, il prit du pain ; et après avoir rendu grâce,
il le rompit et le leur donna en disant :
Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ;
faites ceci en mémoire de moi.

De même il prit la coupe, après le repas, et la leur donna, en disant :
Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui est répandu pour
vous.

(Spontané 871-874] AEC

Prière 3

Seigneur Jésus,
Tu as renoncé à la gloire céleste en venant jusqu'à nous pour que nous
puissions aller jusqu'au Père,
Tu as renoncé à la gloire terrestre en acceptant la mort de la croix
pour nous donner la vie d'en haut,
Tu t'es unis à nous jusqu'à devenir l'Agneau pascal immolé
et livré pour notre salut.

Merci de nous faire passer de la mort à la vie.
Selon ta Parole, nous voulons célébrer ce repas :
En mémoire de ton corps donné pour nous,
En mémoire de ton sang répandu pour nous,
En mémoire de l'alliance nouvelle dans laquelle

tu nous as fais entrer.
 Père,
 Envoie sur nous le Saint-Esprit
 pour que nous soyons en communion les uns avec les autres
 Et recevions ensemble les bienfaits découlant de la croix.
 Garde-nous dans l'unité jusqu'à ce que tu sois tout en tous.
 Par Jésus-Christ nous te prions.
 Amen !

[Cantique]

Autres prières (utilisables avec tous les récits d'institution)

Prière 4

O Dieu, nous nous souvenons de la vie et de la mort de ton Fils,
 nous nous réjouissons de Sa résurrection et de Sa gloire,
 et nous attendons le jour où Il viendra dans son règne.

Nous nous tenons en ta présence avec ce pain et ce vin que tu nous as
 donné,
 et nous te bénissons pour le sacrifice
 que Jésus a offert pour le salut du monde.

Unis à ce Sauveur qui a donné sa vie pour nous, et qui intercède éternelle-
 ment pour nous
 en faveur des siens, nous nous offrons nous-mêmes à ton service.

Accepte le sacrifice de louange que nous te présentons avec tous les
 nôtres,
 ici et au loin, avec tous ceux qui nous ont devancés auprès de toi, et avec
 tous les rachetés qui forment,
 au ciel et sur la terre, l'Eglise du Christ.

O Père, accorde-nous le Saint-Esprit, en sorte qu'en participant
 à ce pain et à cette coupe nous puissions communier par la foi
 au corps et au sang de ton Fils.

Fais, Seigneur, toutes choses nouvelles dans nos cœurs et dans le monde,
 et que vienne ton Royaume où tu seras tout en tous.
 Seigneur, viens bientôt !

Vaud, 1963

Prière 5

Nous faisons mémoire, Père saint et juste,
 de la vie et de l'œuvre de ton Fils,
 de sa passion et de sa mort en croix,
 de sa résurrection d'entre les morts
 et de son ascension à ta droite,
 et nous attendons le jour où Il viendra dans sa gloire.

Dans cette attente, et selon l'ordre qu'il nous adonné,
 nous plaçons devant toi, Seigneur Dieu tout-puissant,
 ce pain et ce vin que nous tenons de toi,

pour qu'ils soient le mémorial du sacrifice
 que le Christ a fait de son corps et de son sang,
 une fois pour toutes sur la croix.
 En communion avec lui, nous te présentons,
 ô Dieu, notre sacrifice de louanges,
 te demandant de nous consacrer, nous et nos biens,
 à ton service, en offrande vivante et sainte.

Envoie le Saint-Esprit sur nous pour qu'il nous sanctifie,
 et qu'en recevant ce pain et ce vin,
 nous puissions communier au corps et au sang de ton fils.

Accorde-nous ainsi d'atteindre tous à l'unité de la foi,
 pour former un seul Corps et croître en celui qui est la tête de l'Eglise,
 Jésus-Christ, notre Seigneur, auquel, comme à toi, Père,
 dans l'unité du Saint-Esprit, soient honneur et gloire, aux siècles des siècles.

Liturgie Romande 1986

Prière 6

Père saint et juste, en commémorant ici le sacrifice unique et parfait,
 offert une fois pour toutes sur la croix par notre Seigneur Jésus-Christ,
 dans la joie de sa résurrection et l'attente de sa venue,
 nous nous offrons nous-mêmes à toi en sacrifice vivant et saint.

Toi qui connais les cœurs,
 purifie-nous et renouvelle en nous ton pardon et ta grâce.
 Fais-nous vivre de la vie du Ressuscité :
 qu'il demeure en nous et nous en Lui !

Envoie sur nous le Saint-Esprit,
 pour qu'en recevant ce pain et cette coupe
 il nous soit donné de communier au corps et au sang
 de notre Seigneur Jésus-Christ.
 Car c'est par lui que tu crées, que tu sanctifies,
 que tu vivifies, que tu bénis et que tu nous donnes tous les biens.

Comme les épis jadis épars dans les campagnes
 et comme les grappes autrefois dispersées sur les collines
 sont maintenant réunis sur cette table dans ce pain et dans ce vin,
 qu'ainsi, Seigneur, toute ton Eglise soit bientôt rassemblée
 des extrémités de la terre dans ton Royaume.

Viens, Seigneur Jésus ! Amen !

Liturgie ERF 1961

Prière 7

En cas de **formulation spontanée** par l'officiant, il faudra nécessairement
 une invocation du Saint-Esprit sur les personnes présentes, demandant
 qu'elles aient communion au corps et au sang du Christ.

Les autres points courants sont le rappel du sacrifice offert une fois pour
 toutes pour nous et l'offrande de notre sacrifice d'adoration et de nos vies.

Notre Père

III. PRÉPARATION A LA COMMUNION

Invitation 1

Indignes par nature de ramasser les miettes qui tombent
de la table du Seigneur, c'est par sa grâce
et revêtus de sa seule dignité que nous osons nous en approcher.
Ainsi, que ceux qui reconnaissent en Jésus-Christ
leur Sauveur et leur Seigneur viennent maintenant partager son repas

Informations pratiques

Venez, dit le Seigneur, car tout est prêt.

Invitation 2

Nous sommes invités à cette table par le Seigneur Jésus-Christ ;
c'est lui qui nous rend dignes d'y participer.
La sainte cène est le repas des baptisés,
de ceux qui le reconnaissent comme leur Sauveur et Seigneur.

Informations pratiques

Venez, dit le Seigneur, car tout est prêt.

Invitation 3

Voici, dit le Seigneur, je me tiens à la porte et je frappe.
Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte,
je prendrai la Cène avec lui, et lui avec moi (Ap 3.20)

Que tous ceux qui reconnaissent sa voix et lui ouvrent leur cœur viennent
maintenant partager le repas du Seigneur, auquel il nous convie dans sa
grâce.

Informations pratiques

Venez, dit le Seigneur, car tout est prêt.

Invitation 4

Nous sommes invités à cette table par le Seigneur Jésus-Christ.
Que ceux qui le reconnaissent comme leur Sauveur et Seigneur viennent
maintenant partager son repas.

Informations pratiques

Venez, dit le Seigneur, car tout est prêt.

Invitation 5

Frères et sœurs, nous avons entendu l'Évangile
qui annonce le pardon et la grâce à ceux qui ont reçu
le Seigneur Jésus dans leur cœur, qui confessent son nom,
et qui désirent sincèrement lui être fidèle dans leur comportement.

Maintenant, que chacun s'examine lui-même avant de répondre à l'invitation
que le Seigneur adresse aux disciples...
Sachons discerner dans ce pain et dans ce vin le corps et le sang du Christ,
afin de ne pas manger et boire un jugement contre nous-mêmes.

Informations pratiques

Venez, dit le Seigneur, car tout est prêt.

Fraction et élévation

*(lorsque les fidèles sont regroupés autour de la table, le célébrant élève
un morceau de pain et le rompt puis il élève la coupe)*

Le pain que nous rompons est la communion au corps
de notre Seigneur Jésus-Christ.

La coupe de bénédiction pour laquelle nous rendons grâce
est la communion au sang de notre Seigneur Jésus-Christ
[répandu pour beaucoup en rémission des péchés].

Prière d'humble accès

Prions.
Seigneur, nous ne sommes pas dignes
de ramasser les miettes qui tombent de ta table.

Seigneur, nous ne sommes pas dignes que tu entres chez nous,
Mais dis une seule parole et nous serons guéris (Luc 7.6s)

[Spontané 875-877]

Seigneur, notre Dieu, au moment où nous nous approchons de la table
sainte pour y recevoir les signes de ta grâce et de ton pardon sur nos vies,
nous voulons te demander de nous aider à vivre toutes nos relations,
[avec notre conjoint
avec nos enfants ou avec nos parents
avec nos amis
avec nos frères et sœurs dans l'Eglise]
sous le signe de ce même pardon et de cette même grâce.

Enlève, Seigneur, tous les germes d'amertume ou de rejet envers qui que
ce soit, et fais descendre ta paix au plus profond de nous-mêmes afin que
nous soyons de vrais artisans de paix.

Renouvelle en nous le désir de la communion fraternelle.

Qu'ainsi Seigneur, unis par un même esprit de service et d'amour, nous
devenions toujours davantage un sujet de bénédiction les uns pour les
autres. Amen

IV. COMMUNION & ACTION DE GRÂCE

Textes bibliques qui peuvent être lus pendant la distribution du pain et du vin

O vous tous qui avez soif, venez vers les eaux, même celui qui n'a point d'argent !

Venez, achetez et mangez, venez, achetez du vin et du lait, sans argent, sans rien payer !

... Écoutez-moi donc et mangez ce qui est bon, et vous vous délecterez de mets succulents.

Tendez l'oreille et venez à moi, écoutez, et votre âme vivra. (Esaïe 55.1-3)

Ou :

Pendant qu'il était à table avec eux, il prit le pain, dit la bénédiction ; puis il le rompit et le leur donna.

Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent.

Ils se levèrent à l'heure même, retournèrent à Jérusalem et ...racontèrent ce qui leur était arrivé

en chemin, et comment ils l'avaient reconnu à la fraction du pain. (Luc 24.30-35)

Ou :

Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, Moïse ne vous a pas donné le pain du ciel,

mais mon Père vous donne le vrai pain du ciel ; car le pain de Dieu, c'est celui qui descend du ciel

et qui donne la vie au monde.

Ils lui dirent : Seigneur, donne-nous toujours ce pain

Je suis le pain de vie, dit Jésus,

celui qui vient à moi n'aura jamais faim

Et celui qui croit en moi n'aura jamais soif. (Jean 6.35)

Ou :

Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins,

... courons avec persévérance les yeux fixés sur Jésus, qui est l'auteur de la foi et qui la mène à la perfection.

Au lieu de la joie qui lui était proposée, il a supporté la croix, méprisé la honte, et s'est assis à la droite du trône de Dieu. (Hébreux 12.1-2)

Prière finale 1

Dieu tout-puissant, nous te remercions de nous avoir reçus par grâce au repas qui rappelle ton alliance.

Qu'il ne soit pas pour nous une occasion de sécurité trompeuse, mais un renouvellement de tout notre être et de toute notre vie à ton service et dans l'amour de notre prochain.

En Jésus-Christ.

Amen.

Prière finale 2

Pour la force et le réconfort que tu nous as donnés
par le corps et le sang du Christ,
Seigneur nous te louons.

Pour la joie de ce repas pris en communion avec le Ressuscité,
Seigneur nous te bénissons.

Pour l'unité en un même corps de tous ceux qui participent
au même pain et à la même coupe,
Seigneur nous te rendons grâces.

Pour ce signe de ton Royaume qui vient,
Seigneur nous t'exaltons.

Prière finale 3

Seigneur, tu nous a réunis autour de ta table et avant de nous séparer pour aller témoigner de toi,

nous voulons te remercier pour ce sacrement de la Sainte Cène que nous avons célébré sous ton regard. Il nous dit ton amour merveilleux et ta présence dans nos vies et nos combats.

Que par ta grâce, il nous fortifie tout au long de cette semaine et des jours qui viennent.

Et que nous soyons toujours remplis du Saint Esprit, pour que nous marchions fidèlement à ta suite,

jusqu'au jour où tu nous accueilleras au banquet du Royaume dans la joie éternelle et la lumière sans déclin.



3. La liturgie de mariage

Cette liturgie de mariage a été adoptée au Synode de Montauban, en 1998.

OUVERTURE

Musique et Entrée des époux dans l'ordre qu'ils ont déterminé

INVOCATION & SALUTATION

ACCUEIL & PRIÈRE

Cantique éventuel

LOUANGE

CONFESSION DE FOI

Cantique éventuel

ÉCOUTE DE LA PAROLE

LECTURES BIBLIQUES

Cantique éventuel

PRÉDICATION

Musique

UNION DES ÉPOUX

INSTITUTION *(à conserver telle quelle)*

1. Partie centrale
2. Partie complémentaire (pouvant être ajoutée)

INSTRUCTION *(plusieurs choix possibles)*

1. Dimension de la joie et de la reconnaissance
2. Dimension de la famille
3. Dimension de la prière
4. Dimension de l'engagement chrétien

PROMESSES *(4 formules au choix, à conserver sans changement)*

RATIFICATION *(2 formules au choix)*

BÉNÉDICTION *(4 formules au choix)*

ÉCHANGE DES ALLIANCES

(2 formules au choix)

PRIÈRE ET ENVOI**INTERCESSION** (*pour au choix*) :

1. les engagements des époux;
2. leurs familles;
3. leur foyer;
4. les couples, les familles et les personnes;
5. le monde;
6. nos besoins personnels;
7. des situations de circonstance;
8. le Notre Père.

Cantique éventuel**OFFRANDE** éventuelle (***Musique***)**REMISE DE LA BIBLE****BÉNÉDICTION FINALE**(*4 formules au choix*)**Signature** des registres / **Annonces** éventuelles.**Propositions de cantiques (Arc-en-Ciel) :**

- 425 (1-4) : "Consacre à ton service"
 430 (1-2) : "Tu m'as aimé Seigneur"
 471 (1-3) : "A toi la gloire"
 521 (1ss) : "Nous chanterons pour toi"
 524 (1-4) : "Béni soit le lien"
 568 (1-2) : "Seigneur, dirige et sanctifie"
 601 (1-3) : "Trouver dans ma vie ta présence"
 614 (1-3) : "Tu es là au coeur de nos vies"
 616 (1-4) : "Confie à Dieu ta route"

OUVERTURE*Musique et Entrée des époux.***INVOCATION**

Notre espérance est dans le nom du Seigneur Dieu qui a créé les cieux et la terre et qui a béni l'union de l'homme et de la femme dès les origines.

SALUTATION *(au choix)*

■ La grâce et la paix vous sont données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ, par l'action du Saint-Esprit. Amen.

■ La grâce et la paix vous sont données de la part de Dieu notre Père, de qui toute famille tire son existence et de la part de Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen.

ACCUEIL

N... .. et N... .., nous partageons votre joie en ce jour important de votre vie où vous demandez la bénédiction du Seigneur sur votre mariage.

Il est présent par son Esprit, comme Jésus l'était aux noces de Cana.

C'est lui qui donne sens à cette cérémonie et il vous accueille ainsi que nous tous, témoins joyeux de votre union : vos familles, vos amis et la communauté de l'Eglise.

Avec N... .. et N... .., nous avons réfléchi aux fondements bibliques du mariage.

[Nous avons préparé cette entrée (étape¹) solennelle dans la vie de couple sous le regard du Seigneur et nous avons choisi ensemble les éléments essentiels de cette célébration.

Réunis dans ce temple [cette église], vivons cette heure comme le peuple du Seigneur :

en écoutant sa Parole et en lui disant notre reconnaissance.

Sentez-vous donc toutes et tous les bienvenus en ce lieu.

(Éléments plus personnels et instructions pratiques pour le déroulement de la cérémonie).

PRIÈRE

Prions Dieu!

Seigneur, nous te disons merci : pour ta présence, pour ton amour et pour ta bénédiction, en particulier envers N... .. et N... ..

Dans ta bonté, accueille notre prière et accorde-nous ton Saint-Esprit pour que ta Parole de Vie trouve le chemin de nos coeurs.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur, nous te prions. Amen.

Cantique éventuel**LOUANGE**

Psaumes 8, 33, 45, 100, 103, 127

ou un autre texte biblique choisi avec le couple.

1 Le mot « étape » conviendra mieux dans certains cas à la situation du couple.

CONFESSION DE FOI

A maintenir si souhaité. Le « Symbole des Apôtres » convient bien, entre autres, lors de mariages interconfessionnels.

D'autres textes plus récents sont disponibles dans divers recueils liturgiques.

Cantique éventuel**ÉCOUTE DE LA PAROLE****LECTURES BIBLIQUES**

Deux à trois textes choisis en collaboration avec le pasteur dans la liste ci-dessous ou ailleurs dans l'Écriture.

Ancien Testament**Genèse 1.26-31****Genèse 2.18-24****Cantique des Cantiques 8.5-7****Esaïe 49.14-18****Esaïe 62.1-5****Jérémie 31.1-5****Osée 2.16-22**

La création de l'homme et de la femme

Il n'est pas bon que l'homme soit seul

Un amour fort comme la mort

Jamais abandonnés

Le « plaisir de Dieu »

Un amour éternel

Séduits par son amour

Évangiles**Matthieu 7.21-29****Matthieu 19.3-6****Matthieu 22.35-40****Jean 2.1-11****Jean 15.9-12****Jean 15.12-16****Jean 17.20-26**

Bâtir sur le solide

Rester unis pour toujours

Le grand commandement

Invité aux noces de Cana

La vraie vigne

Comme il nous a aimés

Unis dans l'amour divin

Epîtres**Romains 8.31-39****I Corinthiens 7.2b-5****I Corinthiens 12.31-13. 8****Ephésiens 5.21-33****Colossiens 3.12-17****I Jean 3.18-24****I Jean 4.7-12**

Qui nous séparera de l'amour de Dieu?

Un don réciproque

La voie par excellence

Le couple : signe de l'amour du Christ

Se revêtir de l'amour

L'amour en actes

Aimer parce qu'aimés

Prière

Seigneur, ta Parole est la vérité. Mets-nous au service de ta vérité. Amen.

PRÉDICATION**Musique**

UNION DES ÉPOUX

Nous avons entendu et médité la Parole de Dieu qui nous éclaire et nous interpelle. Écoutons maintenant les paroles d'institution du mariage dans le livre biblique de la **Genèse**.

INSTITUTION

(Considérée comme fondamentale, cette partie doit être maintenue telle quelle)

Partie centrale

Après avoir créé les cieux et la terre, « Dieu créa les êtres humains à sa propre ressemblance ; il les créa homme et femme. » (*Genèse 1.27*)

« En effet, le Seigneur Dieu se dit : il n'est pas bon que l'homme reste seul. Je vais lui faire une aide qui sera son vis-à-vis (...) c'est pourquoi l'homme quittera père et mère pour s'attacher à sa femme et ils deviendront tous deux un seul être. » (*Genèse 2.18 et 24*)

« Puis il les bénit en leur disant : ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre et dominez-la. » (*Genèse 1.28*)

Ces textes nous indiquent que l'union de l'homme et de la femme est bénie dès les origines par Dieu, car elle correspond à sa volonté. Tout ce que vous avez pu éprouver l'un pour l'autre vient donc s'inscrire dans ce cadre posé depuis la création. Le Seigneur Jésus-Christ reprend cet enseignement et le conclut de cette manière :

« Ainsi, ils ne sont plus deux, mais un seul être. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni. » (*Marc 10.8-9*)

Un autre aspect fondamental est souligné dans ces passages à propos de l'équilibre entre la personnalité de chacun et l'unité du couple. Le modèle de la complémentarité et de l'unité se trouve en Dieu, « Etre de relation » par excellence. Il est un, mais en lui les personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit - la Trinité - tiennent chacune leur place. De même, ce n'est que dans le respect de votre vocation spécifique d'homme et de femme que vous pourrez bâtir votre unité et répondre ensemble au projet de vie que le Seigneur a pour vous.

Partie complémentaire *(pouvant tenir lieu d'INSTRUCTION)*

Pour notre **instruction**, voici encore deux remarques inspirées de la Bible.

Premièrement, le récit de la création nous indique que la vie de couple s'inscrit dans une dynamique décrite par les verbes **quitter**, **s'attacher** et **devenir**. En rencontrant l'être aimé, on **quitte** un certain mode de vie et de relations pour pouvoir réellement **s'attacher** à lui et **devenir** ainsi un seul être, une entité propre dans la société. Ce sont là les étapes préalables, les « passages obligés » dans la constitution du couple. Mais aussi une dynamique de vie au

quotidien. Selon les circonstances, il faut toujours à nouveau faire l'effort de **quitter** pour **s'attacher** et continuer à **devenir** ensemble un foyer de vie et de partage.

Deuxièmement, les **alliances** que vous allez porter sont le signe visible du choix que vous avez fait de vous unir ; vous êtes liés l'un à l'autre, alliés pour la vie. La notion d'**alliance** est utilisée dans la Bible pour décrire les relations entre Dieu et ses enfants. Le Seigneur a choisi de faire alliance avec les hommes. Cette alliance s'est concrétisée dans l'histoire du peuple d'Israël et culmine dans le don de Jésus-Christ, mort et ressuscité pour notre salut. On touche là au cœur de l'amour de Dieu pour nous qui devient le modèle de l'amour dans le couple, comme l'écrit Paul aux Ephésiens :

« Maris, aimez vos femmes tout comme le Christ a aimé l'Eglise jusqu'à donner sa vie pour elle. » (*Ephésiens 5.25*) Par cette façon d'envisager la vie à deux, vous devenez un signe de l'amour du Christ pour les siens ; c'est la spécificité du mariage chrétien.

N... .. et N... .., désormais vous ne vous appartenez plus à vous-mêmes; chacun est au service de l'autre. Pour vivre la plénitude de l'amour dans la liberté, prenez pour appui la communauté chrétienne qui vous accueille en ce jour et dans laquelle vous êtes appelés à vous épanouir.

INSTRUCTION

(si la version brève de l'institution a été retenue, on y ajoutera une ou plusieurs des dimensions indiquées ci-dessous)

Bien chers N... .. et N... .., vous avez entendu les textes bibliques sur l'institution du mariage. Ils résument l'essentiel de la signification de cet acte. Pour notre instruction, la Parole de Dieu présente aussi d'autres dimensions concernant la vie de couple. En voici quelques-unes.

Il y a la dimension de **la joie** et de **la reconnaissance** de vous être rencontrés et de vous être engagés l'un envers l'autre par amour. De nombreux textes poétiques de l'Ancien Testament le rappellent dans un langage très imagé : « Ta femme est comme une source d'eau pure. Bois à cette source! Réjouis-toi toujours de vivre avec celle que tu as choisie dans ta jeunesse, et rends-la heureuse. (Ta femme est gracieuse comme une gazelle.) Que son corps te comble toujours de joie. Sois sans cesse heureux de son amour. » (*Proverbes 5. 15 et 18-19; voir aussi Proverbes 18. 22 et Ecclésiaste 9.9*) « Un pommier parmi les arbres du bois, voilà mon bien-aimé parmi les autres garçons. A son ombre, j'ai plaisir à m'asseoir et je trouve à ses fruits un goût délicieux...Avez-vous vu celui que j'aime ?... Je lui prends la main, je ne le lâcherai plus avant de l'avoir fait entrer à la maison, dans la chambre où ma mère m'a conçue. » (*Cantique des Cantiques 2. 3 et 3.4*)

Il y a la dimension de **la famille**. Le Psaume 127 (v.1 et 3) nous encourage à la fonder sur la confiance en Dieu et à recevoir les enfants qui pourront nous être donnés comme une bénédiction : « Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que les maçons se donnent du mal. Des enfants, voilà les vrais biens de famille, la récompense que donne le Seigneur ». La famille toute entière est appelée à être une cellule dont le Seigneur est la référence centrale. C'est

ce qu'affirmait Josué quand il disait : « Ma famille et moi, nous servirons le Seigneur » (Josué 24.15).

Il y a la dimension de **la prière**, temps privilégié de dialogue avec le Seigneur qui promet d'exaucer ceux qui s'accordent pour s'adresser à lui. Ecoutez ce que dit Jésus : « Je vous déclare aussi que si deux d'entre vous s'accordent pour demander quoi que ce soit dans la prière, mon Père qui est dans les cieux le leur donnera. » (Matthieu 18.19)

Il y a la dimension de **l'engagement** et du **témoignage** chrétiens dans ce monde pour chaque membre du couple; le texte qui suit nous en rappelle un aspect particulier : « Je vous le demande, mes amis, vous qui êtes étrangers et exilés sur la terre : gardez-vous des désirs humains qui font la guerre à l'âme. Ayez une bonne conduite parmi les païens; ainsi, même s'ils vous accusent d'être des malfaiteurs, ils seront obligés de reconnaître vos bonnes oeuvres et de louer Dieu le jour où il viendra. Vous de même, femmes, soyez soumises à vos maris, afin que si quelques-uns d'entre eux ne croient pas à la parole de Dieu, ils soient gagnés à la foi par votre conduite ... Vous de même, maris, vivez avec vos femmes en tenant compte de leur nature plus délicate ; traitez-les avec respect, car elles doivent recevoir avec vous le don de la vie de la part de Dieu. Agissez ainsi, afin que rien ne fasse obstacle à vos prières. » (I Pierre 2.1-2 et 3.1 et 7)

Ces extraits de la Bible, dont certains sont très anciens, nous tournent aujourd'hui encore vers l'essentiel. L'amour conjugal est un grand bonheur. Il puise sa force dans l'amour de Dieu et en devient le signe vivant parmi les humains. C'est **l'amour-fidélité** qui s'inscrit dans la durée. Pour la vie, par la grâce de Dieu. Désormais, vous ne vous appartenez plus à vous-mêmes; chacun est au service de l'autre. Pour vivre la plénitude de l'amour dans la liberté, prenez pour modèle le Seigneur qui nous a aimés jusqu'à donner sa propre vie pour nous. Et prenez pour appui la communauté chrétienne qui vous accueille en ce jour et dans laquelle vous êtes appelés à vous épanouir.

PROMESSES

(Considérée comme fondamentale, cette partie doit être maintenue telle quelle)

N... .. et N... .., je vous invite à vous lever pour confirmer devant Dieu et devant son Eglise les promesses que vous avez déjà échangées en présence de l'autorité civile.

1^{ère} formule *(classique, prononcée par le pasteur)*

Au mari :

N... .., vous déclarez que vous avez pris pour femme N. ici présente.

Vous promettez de l'aimer, de la respecter, (de la protéger,) de vivre avec elle dans la vérité, de lui demeurer attaché dans les bons et les mauvais jours, dans la santé et la maladie, dans la prospérité et l'épreuve et de lui rester fidèle jusqu'à ce que la mort vous sépare.

Est-ce bien là ce que vous déclarez et promettez ?

Réponse : OUI.

A la femme :

N... .., vous déclarez que vous avez pris pour mari N... .. ici présent.

Vous promettez de l'aimer, de le respecter, (de lui être soumise dans la recherche de ce qui est juste,) de vivre avec lui dans la vérité, de lui demeurer attaché dans les bons et les mauvais jours, dans la santé et la maladie, dans la prospérité et l'épreuve et de lui rester fidèle jusqu'à ce que la mort vous sépare.

Est-ce bien là ce que vous déclarez et promettez ?

Réponse : OUI.

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'ajouter cet engagement :

N... .. et N... .., vous vous engagez à être ensemble, par la réalité de votre couple, témoins de l'amour du Christ dans l'Eglise et dans le monde et, si des enfants vous sont donnés, à leur transmettre votre espérance en les élevant dans la foi chrétienne.

Est-ce bien là ce à quoi vous vous engagez tous deux ?

Réponse du couple : OUI.

2^{ème} formule (*même contenu que la 1^{ère}, mais prononcée par le couple*)

Le Mari :

N... .., je déclare aujourd'hui que je t'ai choisie pour [je te reçois comme] femme.

Je promets de t'aimer, de te respecter, (de te protéger,) de vivre avec toi dans la vérité, de te demeurer attaché dans les bons et les mauvais jours, dans la santé et la maladie, dans la prospérité et l'épreuve et de te rester fidèle jusqu'à ce que la mort nous sépare.

La femme :

N... .., je déclare aujourd'hui que je t'ai choisi pour [je te reçois comme] mari.

Je promets de t'aimer, de te respecter, (de t'être soumise dans la recherche de ce qui est juste,) de vivre avec toi dans la vérité, de te demeurer attachée dans les bons et les mauvais jours, dans la santé et la maladie, dans la prospérité et l'épreuve et de te rester fidèle jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'ajouter cet engagement :

Ensemble :

Nous nous engageons à être ensemble, par la réalité de notre couple, témoins de l'amour du Christ pour l'Eglise et pour le monde et, si des enfants nous sont donnés, à leur transmettre notre espérance en les élevant dans la foi chrétienne.

3^{ème} formule *(accent mis sur la réciprocité)*

N... .., et N... .., vous promettez, ainsi que Dieu vous y appelle dans sa Parole,
de vous aimer et de vous protéger mutuellement, de vous soumettre l'un à l'autre tout au long de votre vie selon vos rôles respectifs et dans la recherche de ce qui est juste,
et de demeurer attachés l'un à l'autre dans la santé comme dans la maladie, dans l'aisance comme dans la précarité.

Au mari :

N... .., confirmant cet engagement, déclarez-vous recevoir pour épouse N... .. ici présente ?

Réponse : OUI.

A la femme :

N... .., confirmant cet engagement, déclarez-vous recevoir pour époux N... .. ici présent ?

Réponse : OUI.

4^{ème} formule *(avec texte personnalisé)*

Au mari :

N... .., déclarez-vous devant Dieu et devant son Eglise que vous avez pris pour femme N... .., ici présente ?

Réponse : OUI.

Le Seigneur vous entend et nous en sommes tous témoins.

A la femme :

N... .., déclarez-vous devant Dieu et devant son Eglise que vous avez pris pour mari N... .., ici présent ?

Réponse : OUI.

Le Seigneur vous entend et nous en sommes tous témoins.

Et maintenant, je vous invite à échanger les promesses de votre amour. *(en dialogue avec le pasteur, texte préparé par les conjoints, dans lequel devront au moins apparaître les notions d'amour et de fidélité pour la vie)*

RATIFICATION*(au choix)*

■ Très chers N... .. et N... .., à la suite de l'autorité civile, nous vous reconnaissons unis par Dieu et nous lui demandons de bénir votre union.

■ Très chers N... .. et N... .., l'union du couple est reconnue et bénie par Dieu. Vous pouvez compter sur sa fidélité et sa bienveillance tout au long de votre vie. Le Seigneur exauce quiconque a recours à lui dans un esprit de foi et d'humilité.

BÉNÉDICTION DES ÉPOUX*(au choix)*

■ Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Seigneur Dieu, toi qui as fait alliance avec nous en Jésus-Christ, bénis N... .. et N... .. tout au long de leur vie. Accorde-leur ton soutien et ta grâce afin qu'ils soient heureux et fidèles à l'alliance dont leurs anneaux sont le signe. Que leur amour grandisse à la lumière de ton amour.

■ Seigneur notre Dieu, nous appelons sur ces époux ta bénédiction. Donne-leur de s'aimer et de vivre ce que tu leur promets et ce qu'ils viennent de se promettre. Sois par ton Esprit présent à leur foyer tous les jours de leur vie ici-bas. Amen.

■ Dieu vous conduise sur la route où vous allez marcher ensemble; qu'il l'éclaire jour après jour de sa présence et de son amour; qu'il vous donne le bonheur promis à ceux qui se confient en lui. Et la joie du Seigneur sera votre force. Amen.

■ Que l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit repose sur vous; qu'il vous fortifie chaque jour; qu'il éclaire et qu'il garde la vivante fidélité de votre amour. Amen.

ÉCHANGE DES ALLIANCES*(au choix)*

■ Je vous invite maintenant à échanger vos alliances. Elles sont le signe visible de votre amour et de votre fidélité.

■ Je vous invite maintenant à échanger vos alliances.

Le mari :

N....., je te donne cette alliance, signe de mon amour et de ma fidélité.

La femme :

N....., je te donne cette alliance, signe de mon amour et de ma fidélité.

Cantique éventuel

PRIÈRE ET ENVOI

PRIÈRE D'INTERCESSION

Adressons maintenant nos demandes à Dieu. Seigneur, toi qui es la source de l'amour, toi qui nous rends capables d'aimer, entends notre prière.

Demandes formulées

(tout ou partie du texte ci-dessous, adapté aux circonstances)

1. Nous te demandons d'aider N... .. et N... .. à vivre la réalité de leurs engagements dans le concret du quotidien. Que leur amour soit une force plus grande que les épreuves qu'ils ne manqueront pas de rencontrer. Que leur fidélité résiste à l'usure du temps et que la joie fasse rayonner leur visage au fil des jours.
2. Si tu leur accordes des enfants, donne-leur de les éduquer dans l'affection familiale, le respect du prochain et la découverte jamais achevée de ton amour de Père. Bénis aussi leurs parents et leurs familles respectives.
3. Permits que N... .. et N... .. aient toujours de quoi subvenir à leurs besoins et que leur foyer soit aussi un lieu d'amitié, ouvert à la peine des autres. (Qu'ils soient, par leur vie de couple, le reflet de ton amour pour les humains et qu'ils puissent trouver leur place dans l'Eglise qui est ton Corps.)
4. Nous te prions pour les couples et les familles ici présents. Que ce moment de fête soit l'occasion pour eux de se recentrer sur toi et de te manifester leur reconnaissance. Nous te remettons également les personnes qui vivent seules, jeunes ou plus âgées, pour qu'elles n'oublient pas que tu les aimes et que tu les appelles aussi à témoigner de ton amour.
5. Nous te prions, Seigneur, pour la grande famille du monde en proie à tant de maux. Nous pensons en particulier à ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur cœur. Donne à ton Eglise et aux dirigeants de tous les pays le courage de lutter contre l'injustice et d'être ouvriers de paix et bâtisseurs d'amour.

Temps éventuel de silence

Seigneur, tu connais nos requêtes les plus personnelles. Nous te les remettons dans le secret de nos cœurs...

Prière du Seigneur

Nous nous unissons enfin pour te prier comme Jésus nous l'a appris, en te disant d'un même cœur et d'une même voix :
« Notre Père qui es aux cieux... »

OFFRANDE*(facultative) (musique)**Préciser la destination :**la ou les communauté(s) concernée(s), une œuvre chrétienne...***REMISE DE LA BIBLE**

Chers N... .. et N... .., au nom de la communauté qui vous accueille, je vous remets un exemplaire de la Bible, la Parole de Dieu. Qu'elle soit la source de votre épanouissement, la lumière sur votre route et la nourriture quotidienne de votre vie intérieure.

BÉNÉDICTION FINALE*(au choix)*

Je vous invite à vous lever pour recevoir la bénédiction de la part du Seigneur.

■ « Que le Seigneur vous bénisse et vous protège. Que le Seigneur vous regarde avec bonté et vous accueille favorablement. Que le Seigneur vous manifeste sa bienveillance et vous accorde la paix. Amen. » (*Nombres 6.24-26*)

■ « Que le Dieu qui donne la paix fasse que vous soyez complètement à lui; qu'il garde votre être tout entier, l'esprit, l'âme et le corps, sans tache pour le jour où viendra notre Seigneur Jésus-Christ. Celui qui vous appelle accomplira cela, car il est fidèle. Amen. » (*I Thessaloniens 5.23-24*)

■ « Que Dieu, qui donne l'espérance vous remplisse d'une joie et d'une paix parfaites par la foi que vous avez en lui, afin que vous soyez riches en espérance par la puissance du Saint-Esprit. Amen. » (*Romains 15.13*)

■ « La grâce de Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen. » (*II Corinthiens 13.13*)

Signature du registre**Annonces éventuelles****Musique** et Sortie.

Au niveau de la **typographie**, les indications sont en italiques, les phrases à prononcer en texte droit, les textes bibliques en texte droit et entre guillemets et les indications musicales en gras-souligné.

Au niveau de **l'agencement**, toute la partie « mariage » est regroupée après la prédication pour aider les moins initiés à suivre aisément.

Le symbole & indique qu'il faut avoir recours à un autre ouvrage pour trouver les textes mentionnés sous cette rubrique (Bible, liturgie...).

La commission a retenu comme « noyau dur » les parties de l'institution et des promesses; le reste de la liturgie constitue un canevas que nous espérons utile, mais qui est modifiable.

4. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des anciens et d'installation du Conseil presbytéral

En 2005, le Synode national de Rodez – Onet le Château a adopté la liturgie de reconnaissance et de consécration des personnes élues pour la première fois à la charge de « conseiller presbytéral » et décidé de faire suivre cette cérémonie par celle de l'installation de l'ensemble du Conseil presbytéral. Le Synode a décidé que cette cérémonie serait présidée par le pasteur de l'Eglise locale.

I. RECONNAISSANCE ET CONSÉCRATION DES PERSONNES ÉLUES POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA CHARGE DE « CONSEILLER PRESBYTÉRAL ».

(La première partie du culte s'achève...)

NN.....est membre de notre Eglise depuis

NN.....a été élu à la charge de conseiller(e) presbytéral(e) pour une durée de six ans, lors des élections presbytérales du

Aujourd'hui, **NN.....**, nous reconnaissons le ministère d'ancien qui vous est confié au sein de la communauté.

Par la prière et l'imposition des mains, nous vous mettons à part pour cette charge que vous exercerez collégialement avec les autres membres du Conseil presbytéral et en accord avec la Discipline de l'Union nationale.

EXHORTATION

Le Christ ressuscité a donné à son Eglise les divers ministères utiles à sa vie et à sa mission. C'est pourquoi les Apôtres établirent, dans les Eglises, des anciens et leur confièrent la tâche de veiller sur la communauté et de la conduire.

L'Evangile proclame : « Celui qui voudra être grand parmi vous se fera votre serviteur... Car le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie ».

L'apôtre Pierre exhorte les anciens : « Prenez soin comme des bergers du troupeau que Dieu vous a confié, veillez sur lui avec bonne volonté, comme Dieu le désire, et non à contrecœur. Accomplissez votre tâche non par désir de gagner de l'argent, mais par dévouement. Ne cherchez pas à dominer ceux qui ont été confiés à votre garde, mais soyez des modèles pour le troupeau ».

Chant indiqué

ENGAGEMENTS

Mon frère (ma soeur), vous à qui l'Eglise vient de donner sa confiance, vous partagerez, avec le pasteur et les autres membres du Conseil presbytéral, la charge pastorale de l'Eglise.

Dans la soumission mutuelle, vous travaillerez joyeusement avec tous ceux qui ont part à l'œuvre du Seigneur.

Vous serez attentifs à tous les membres de la communauté.

Vous vous obligerez à la discrétion dans vos propos.

Vous serez vigilants dans la prière, persévérants dans la méditation de la Parole de Dieu et assidus aux assemblées de l'Eglise.

Vous poursuivrez votre formation spirituelle par tous les moyens que l'Eglise met à votre disposition.

Mon frère, (ma soeur), est-ce bien là ce à quoi vous vous engagez ?

– Oui, je le déclare et je le promets, que Dieu me soit en aide.

(L'assemblée est invitée à se lever)

ENGAGEMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Nous tous qui venons de recevoir les engagements de **NN...**, nous voulons à notre tour nous engager à prier pour notre frère (notre soeur).

Nous lui disons notre confiance et nous le (la) soutiendrons dans sa charge.

IMPOSITION DES MAINS

(Les trois personnes qui ont été désignées¹ se lèvent et se placent autour de celui (celle) qui est consacré(e) et qui s'est incliné(e) ou agenouillé(e).

Seigneur notre Dieu, accorde et renouvelle ton Saint Esprit à NN... que nous établissons aujourd'hui comme ancien de l'Eglise.

Bénis-le (la).

Fais reposer sur lui (elle) toutes les grâces dont il (elle) a besoin pour exercer cette charge.

Affermis sa foi et rends-le (la) fidèle en toutes choses.

Par Jésus-Christ, Amen !

(La personne qui vient de recevoir l'imposition des mains est alors invitée à regagner sa place)

Chant indiqué

II. INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

(A l'appel de leur nom, les membres du conseil presbytéral prennent place autour du pasteur)

Nous invitons les membres du Conseil presbytéral à s'avancer.

NN..., NN..., NN..., qui sont en cours de mandat

NN..., NN..., NN..., qui viennent d'être élus par l'Assemblée générale

LECTURE DE LA DÉCLARATION DE FOI DE 1872

EXHORTATION

L'apôtre Paul exhorte les anciens de l'Eglise d'Ephèse :

« Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau que le Saint-Esprit a remis à votre garde. Prenez soin de l'Eglise que Dieu s'est acquise par la mort de son propre Fils ».

Frères et sœurs, conformément au témoignage de l'Ecriture vous voici appelés à prendre soin de votre communauté et à l'accompagner dans sa marche.

- Vous veillerez au rassemblement des fidèles, à la célébration du culte et à l'instruction des enfants, des jeunes et des adultes.

- Vous aurez à discerner, mettre en œuvre et coordonner les divers ministères particuliers que Dieu donne à son Eglise.

- Vous travaillerez à faire régner l'amour fraternel et à maintenir l'unité entre tous.

- Vous prendrez toutes les mesures propres à assurer le bon fonctionnement de l'Eglise en accord avec les décisions des Synodes.

- Vous participerez régulièrement au culte et à la Sainte Cène pour y trouver la force et l'inspiration nécessaires. Vous veillerez à la pureté du message proclamé.

- Dans la vie quotidienne, dans votre profession et dans la cité, vous vous efforcerez d'être des témoins de votre Seigneur.

- Vous êtes invités à poursuivre votre formation personnelle au sein du Conseil et par tous les moyens que l'Eglise met à votre disposition.

- Accomplissez votre mission, collégialement, avec zèle, en vue d'aider les fidèles à vivre selon la Parole de Dieu et à témoigner par leur vie de leur fidélité à Jésus-Christ, dans le monde où nous vivons.

ENGAGEMENTS

- Vous engagez-vous, par la force et la grâce que donne notre Seigneur Jésus-Christ, à remplir, dans la foi et selon la Discipline de nos Eglises Réformées Evangéliques, la mission que l'Eglise vous confie ?

- Oui

PRIÈRE

Prions Dieu :

Seigneur notre Dieu, toi qui veilles sur ton Eglise jusqu'à la fin des siècles, nous te rendons grâce pour les ouvriers qui se lèvent afin d'accomplir sa mission dans le monde.

Fais reposer sur ces conseillers, que tu donnes à notre Eglise, toutes les grâces dont ils ont besoin pour exercer leur ministère. Affermis leur foi, de sorte qu'ils puissent toujours en témoigner par leurs paroles et par leur vie.

Accorde-leur, jour après jour, ton Saint-Esprit, pour qu'ils répondent fidèlement et joyeusement aux exigences de leur vocation et soient en exemple à ton peuple.

Nous t'en prions, inspire et conduis ton Eglise. Préserve-la de tout compromis, rends-la fidèle dans l'obéissance, fervente dans la foi, zélée dans l'amour. Que partout sur la terre resplendisse la lumière de l'Evangile.

Par Jésus-Christ, notre Seigneur, auquel comme à toi, Père Céleste et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire à jamais.

ORAISON DOMINICALE

*[Les membres du conseil presbytéral regagnent leurs places
et le culte se poursuit ...]*

Chant indiqué

5. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs

Cette liturgie a été adoptée au Synode national d'Alès en 2004.

(La première partie du culte synodal s'achève. Elle a été essentiellement consacrée à la louange et à la méditation de la Parole de Dieu)

♦ ACCUEIL / EXHORTATION

NN ... a effectué sa formation théologique à ..., en date de ...
Il (elle) a été admis(e) par la Commission des Ministères et inscrit(e) sur la liste des pasteurs de l'Union nationale.

Depuis..., il (elle) dessert l'Eglise de

Aujourd'hui, NN ..., nous reconnaissons votre vocation et nous nous réjouissons de l'appel que le Seigneur vous a adressé.

Par la prière et l'imposition des mains, nous vous mettons à part pour le service de Dieu et l'édification de son Eglise.

(Le consacré se lève)

Mon frère (ma soeur) dans la communion de l'Eglise universelle, nous vous recevons comme serviteur (servante) de Christ au sein de l'Union nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes de France.

Ecoutez donc la lecture de la Déclaration de foi de 1872 qui demeure à la base de ces Eglises.

(L'assemblée est invitée à se lever)

Lecture de la déclaration de foi de 1872.

Chant indiqué :

(après quoi l'assemblée s'assied)

♦ ENGAGEMENTS

NN ..., adhérez-vous à la Déclaration dont nous venons d'entendre la lecture ainsi qu'à la Confession de 1559 dite « de la Rochelle » afin d'y conformer votre prédication, votre enseignement et votre conduite ?

- Oui, je le déclare devant Dieu.

Mon frère (ma sœur), déclarez-vous entrer librement dans la charge qui est désormais la vôtre ?

Avec les anciens, qui assument avec vous la charge pastorale, acceptez-vous de vous mettre au service de vos frères.

Acceptez-vous de vous donner à tous sans distinction particulière : aux ignorants comme aux savants, aux malades comme à ceux qui sont en bonne santé, à ceux qui sont tombés comme à ceux qui sont debout vous souve-

nant que Jésus-Christ étant riche s'est fait pauvre, étant le Roi de gloire est devenu l'homme de douleur, étant Maître s'est fait serviteur, qu'il est venu pour sauver ce qui était perdu, qu'il est le bon pasteur qui cherche sa brebis égarée et qu'il a donné sa vie pour tous afin que ceux qui croient, soient réconciliés avec Dieu ?

Avec les anciens et les diacres, vous veillerez à maintenir l'unité de l'Eglise. Vous aiderez ses membres à remplir leur vocation. Vous discernerez et encouragerez les ministères que Dieu lui donne pour son édification.

Promettez-vous, par ailleurs, de recevoir et de garder secrètes les confessions qui vous seront faites ?

- Est-ce bien là ce que vous déclarez et promettez ?

- Oui, je le déclare et je le promets ; que Dieu me soit en aide.

(L'assemblée est invitée à se lever)

♦ ENGAGEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Nous tous qui venons de recevoir les engagements de **NN ...**, nous voulons à notre tour demander au Seigneur de nous renouveler dans notre zèle et nous nous engageons à prier pour notre frère (sœur), à le (la) soutenir de notre mieux et à rechercher avec lui (elle) la volonté de Dieu.

♦ IMPOSITION DES MAINS

(Ceux qui ont été désignés se lèvent et se placent autour de celui qui est consacré et qui s'est incliné ou agenouillé).

En conséquence de ces promesses et en vertu de la charge que nous exerçons, nous reconnaissons que vous avez été appelé(e) au ministère de la Parole et des sacrements et que Dieu vous a mis(e) à part pour l'accomplissement de cette tâche.

♦ PRIÈRE DE CONSÉCRATION

Seigneur Dieu,
nous te rendons grâces pour l'œuvre de ton Fils, Jésus-Christ, pour sa mort rédemptrice, pour sa résurrection et pour son ascension dans la gloire.

C'est lui qui, par le Saint-Esprit, a suscité des apôtres, des évangélistes et des témoins, et qui, au cours des siècles, a donné à l'Église les servantes et les serviteurs dont elle avait besoin.

Dans la reconnaissance et dans la joie, nous te louons, Seigneur.

(Les consacrans imposent les mains au consacré)

PÈRE CÉLESTE, ACCORDE ET RENOUVELLE TON SAINT-ESPRIT À NOTRE FRÈRE

(SŒUR), ICI PRÉSENT(E).
BÉNIS-LE (LA).

DONNE-LUI LA GRÂCE DE RESTER FIDÈLE À TA PAROLE.

MANIFESTE TA FORCE DANS SA FAIBLESSE.

QUE SON MINISTÈRE CONTRIBUE À L'ÉDIFICATION DE TON ÉGLISE ET AU SALUT DES HOMMES.

(L'imposition des mains étant accomplie, l'officiant continue)

Donne-lui de t'aimer et d'aimer celles et ceux que tu rassembles en une communauté de foi, d'amour et d'espérance. Fais en sorte qu'il(elle) ne mette jamais en doute ta bienveillance.

Qu'il (elle) soit un homme (une femme) de paix, de joie, plein(e) de sagesse et rempli(e) de ta force.

Qu'il (elle) sache rester humble, toujours prêt(e) à écouter.

Accompagne-le (la), (ainsi que son conjoint, sa famille), pour un service fécond dans l'attente du jour où tu rassembleras les tiens dans ton Royaume.

Exauce notre prière, par Jésus-Christ, notre Seigneur auquel, comme à toi, Père dans l'unité de l'Esprit Saint, soient honneur et gloire pour les siècles des siècles.

Amen !

(L'assemblée s'assied)

(Quelques personnes de l'assemblée peuvent alors être invitées à exprimer, par la prière, la reconnaissance de l'Eglise. Elles pourront aussi prendre en compte la vocation particulière du consacré (évangélisation, mission, jeunesse, ...).

Le pasteur qui vient de recevoir la consécration échange le baiser de paix ou l'accolade avec les officiants.

Chant indiqué

♦ INTERVENTION DU CONSACRÉ

(Le pasteur qui vient de recevoir la consécration adresse une brève allocution à l'assemblée sous forme de témoignage)

Chant indiqué.

Sainte Cène (facultative).

Prière finale suivie du « Notre Père ».

Bénédiction de l'assemblée *(l'assemblée se lève).*

Chant final

6. La liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des personnes nouvellement nommées à la charge de « Diacre »

Cette liturgie a été adoptée au Synode national de Branoux en 2006

(La première partie du culte s'achève...)

NN... est membre de notre Eglise depuis

NN... a été élu à la charge de diacre lors de l'assemblée générale du

Aujourd'hui, NN... , nous reconnaissons le ministère de diacre qui vous est confié au sein de la communauté.

Par la prière et l'imposition des mains, nous vous mettons à part pour cette charge que vous exercerez en collaboration avec les membres du Conseil presbytéral et en accord avec la Discipline de l'Union nationale.

EXHORTATION

Vous qui êtes appelé(e) au ministère de diacre, vous manifesterez dans l'Eglise et parmi les hommes l'amour de notre Seigneur en le servant dans la personne des petits, des pauvres, des souffrants et des exclus.

Vous pourrez aussi assurer certaines charges matérielles ou organisationnelles au sein de l'Eglise.

Certes, votre action ne dispense aucun de nous de cette tâche, mais vous avez le privilège de l'organiser et de l'exercer au nom de l'Eglise.

Donnez à votre engagement tout votre cœur, car, sans amour, votre activité serait stérile.

Appliquez-y votre sagesse, car la bienfaisance exercée sans discernement peut nuire à celui qui en est l'objet.

Sachez secourir avec tact les misères cachées et agir en toutes circonstances avec discrétion.

Mettez au service du Seigneur les dons et les talents que vous avez reçus.

Accomplissez votre mission avec zèle, en vue d'aider les fidèles à témoigner par leur vie de leur fidélité à Jésus-Christ, dans le monde où nous vivons.

Chant indiqué

ENGAGEMENTS

Mon frère, (ma sœur),

Vous engagez-vous, par la force et la grâce que donne notre Seigneur Jésus-Christ, à remplir dans la foi et dans l'amour, le ministère de diacre que l'Eglise vous confie ?

Mon frère (ma sœur), est-ce bien là ce à quoi vous vous engagez ?

– Oui, que Dieu me soit en aide.

(L'assemblée est invitée à se lever)

ENGAGEMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Nous tous qui venons de recevoir les engagements de NN..., nous voulons à notre tour nous engager à prier pour notre frère (sœur).

Ensemble, nous sommes appelés à travailler pour Dieu.

Nous lui disons notre confiance et nous le (la) soutiendrons dans sa charge.

IMPOSITION DES MAINS

Les trois personnes qui ont été désignées se lèvent et se placent autour de celui (celle) qui est consacré(e) et qui s'est incliné(e) ou agenouillé(e).

Seigneur notre Dieu, accorde et renouvelle ton Saint Esprit à NN... que nous établissons aujourd'hui comme diacre de l'Eglise de ...

Bénis-le (la).

Fais reposer sur lui (elle) toutes les grâces dont il (elle) a besoin pour exercer cette charge.

Affermis sa foi et rends-le (la) fidèle en toutes choses.

Par Jésus-Christ, Amen!

(La personne qui vient de recevoir l'imposition des mains est alors invitée à regagner sa place)

Chant indiqué

PRIÈRE

Prions Dieu :

Seigneur notre Dieu, toi qui veilles sur ton Eglise, jusqu'à la fin des siècles, nous te rendons grâce pour les ouvriers qui se lèvent afin d'accomplir leur mission dans le monde. Renouvelle son/leur amour de sorte qu'ils puissent toujours en témoigner par ses/leurs actes et par sa/leur vie.

Accorde-lui/leur, jour après jour, ton Saint-Esprit, pour qu'il(s) réponde(nt) fidèlement et joyeusement aux exigences de sa/leur vocation et soie(nt) en exemple à ton peuple.

Par Jésus-Christ, notre Seigneur, auquel comme à toi, Père Céleste et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire à jamais.

ORAISON DOMINICALE

Chant indiqué

BÉNÉDICTION DE L'ASSEMBLÉE



7. Liturgie d'envoi des aumôniers auprès d'un service de la FPF ou de missionnaires auprès d'une œuvre chrétienne ou d'un service chrétien

Cette liturgie a été adoptée au Synode national de Plan de Cuques en 2006

La première partie du culte s'achève...

I. ACCUEIL, PRÉSENTATION

- Rappel du cursus de NN...
- NN... à répondu à l'appel de ...
- L'activité de NN... sera essentiellement consacrée à ...

II. TEXTE DE LOUANGE

(Matin de Promesses - Louange - fiche N°17)

O Père,
tu es la source de la vie,
et c'est par ta lumière que nous voyons la lumière.

Tu es fidèle
et ta bonté dure toujours pour ceux qui te craignent.

Tu n'as jamais abandonné ta création,
tu la soutiens jour après jour.

Tu as envoyé des témoins de ta vérité,
tu as révélé ta loi à ton peuple,
tu as suscité des prophètes.
Quand les temps ont été accomplis, tu as déchiré les cieux
et tu es descendu jusqu'à nous dans la personne de ton Fils.

Ta sagesse et ton amour ont été les plus forts.

Seigneur, nous te remercions
pour l'accomplissement de tes promesses
et nous voulons te servir dans la joie
jusqu'au retour de ton Fils.

À toi, Dieu trois fois saint,
l'honneur, la louange et la gloire
aujourd'hui et jusque dans l'éternité.
Amen.

(Il est aussi possible d'utiliser les fiches N° 21, N° 22, N° 24)

III. BRÈVE INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME DANS LEQUEL L'ENVOYÉ VA ŒUVRER

IV. EXHORTATIONS ET ENGAGEMENTS

Par la prière et l'imposition des mains, au nom du Seigneur Jésus-Christ, seul chef de l'Église, nous reconnaissons le nouveau ministère auquel vous vous destinez.

Vous exercerez votre service en accord avec les règles en vigueur dans l'organisme auquel vous serez rattaché. Dans la soumission mutuelle, vous travaillerez fraternellement avec tous ceux qui ont part à l'œuvre du Seigneur. Vous resterez vigilant dans la prière et dans l'écoute de la Parole de Dieu.

Vous resterez en contact avec l'Église qui vous envoie.

Vous qui êtes appelé (e) en qualité de...

Vous serez, là où vous êtes placé(e), un témoin de l'Évangile de Jésus-Christ.

Vous vous consacrerez avec zèle et dans un esprit de service à l'accomplissement de la mission qui vous est confiée.

Vous resterez fidèle aux principes de notre Union d'Églises

- Est-ce bien là ce que vous souhaitez ?

- Oui ! Dieu me soit en aide.

V. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ QUI ENVOIE

Frères et sœurs,
Vous venez de recevoir les engagements pris par NN.... en vue d'un nouveau service.

N'oubliez pas qu'il (elle) a toujours besoin de votre soutien et de votre amour fraternel.

Priez fidèlement pour lui (et sa famille) et autant que possible gardez le contact avec lui (elle).

Pour manifester votre engagement nous vous invitons à vous lever et à vous associer à ces paroles :

« Oui nous nous engageons à soutenir notre frère (notre sœur) et à le (la) porter dans notre prière

Que Dieu nous soit en aide. »

VI. PRIÈRE AVEC IMPOSITION DES MAINS

(Ceux qui ont été désignés se lèvent et se placent autour de celui (celle) qui est envoyé (e) et qui s'est incliné(e) ou agenouillé(e).

Il est alors souhaitable de préciser à quel titre chacun participe à cette imposition des mains).

Nous t'en prions, Dieu notre Père,
par Jésus-Christ, notre Seigneur,

Renouvelle ton Saint-Esprit à notre frère (soeur) NN ... qui se destine à un service auprès de ...

Accomplis ta force dans sa faiblesse.
Garde-le (la) fidèle, humble et disponible dans tes mains.
Remplis-le (la) d'amour, de sagesse et de discernement.
Accorde-lui tous les dons et tous les secours dont il (elle) aura besoin pour exercer fidèlement sa tâche. Amen !

(Quelques personnes de l'assemblée peuvent alors être invitées à prolonger cette prière en exprimant la solidarité et la reconnaissance de l'Église qui envoie un de ses ministres. Elles pourront aussi prendre en compte la spécificité du lieu d'engagement de celui(celle) qui est envoyé (e).)

VII. INTERVENTION DU MINISTRE ENVOYÉ (facultatif).

Par Jésus-Christ, notre Seigneur, auquel comme à toi, Père Céleste et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire à jamais.

Oraison Dominicale**Chant indiqué****Bénédiction de l'Assemblée**

8. Matin de Promesses et Promesses de fête

La Commission de liturgie de l'UNEPREF et les éditions Nuance Publications ont conçu et publié, depuis les années 2000, un ensemble de documents destinés aux pasteurs et aux laïcs qui ont en charge ou qui souhaitent participer à la préparation des cultes dominicaux.

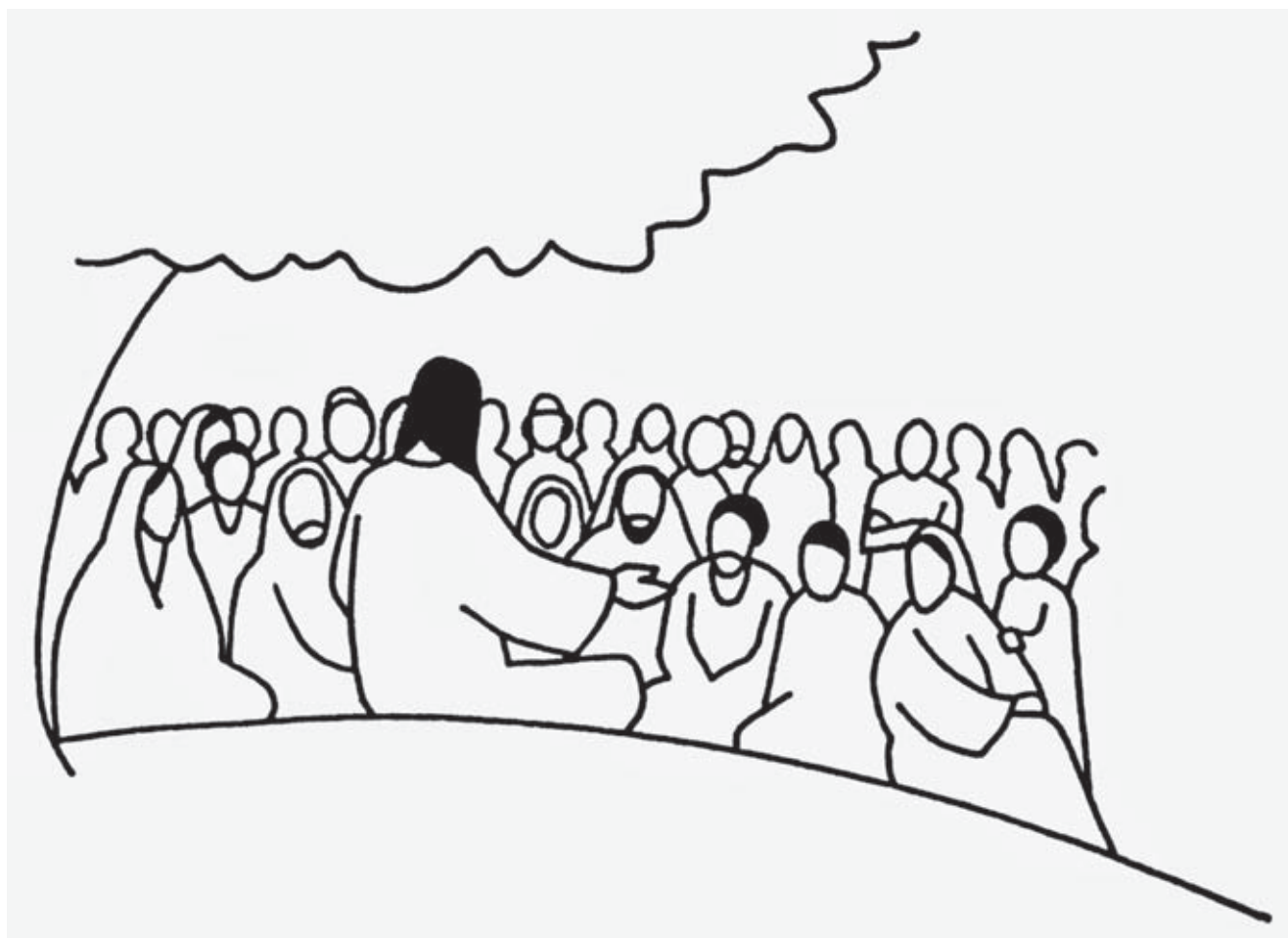
Il s'agit d'une part de livrets qui vont permettre de réfléchir, et par là-même, d'enrichir l'acte liturgique :

- Introduction à la liturgie (2000) ;
- Introduction à la liturgie des temps de fête (2010) ;

et d'autre part, de séries de textes liturgiques rassemblés sous forme de classeurs :

- Matin de promesses, pour le « temps de l'Eglise » (2000) ;
- Promesses de fête I, pour le temps de l'Avent (2011) ;
- Promesses de fête II, pour le culte de Noël (2010) ;
- Promesses de fête III, pour le culte de Pâques (2014) ;
- Promesses de fête IV, pour les Rameaux, Vendredi-Saint, Ascension et Pentecôte (sortie prévue en 2015).

Au total environ 500 fiches couvrant l'ensemble du déroulement des cultes.



Chapitre V

Les Ministères

A . Cahier des charges et présentations

1. Le cahier des charges pour les pasteurs, les anciens et les diacres3
2. Le questionnaire de présentation à remplir par le pasteur candidat ...13
3. Le questionnaire de présentation à remplir par l'Eglise qui appelle ...15

B . Le candidat au ministère pastoral, d'évangéliste ou diaconal

1. Le dossier de candidature.....19
2. Le questionnaire de candidature pour les candidats pasteurs23
3. Le questionnaire de candidature pour les candidats diacres25
4. Le questionnaire sur les candidats27

C. Le stage

1. La convention de stage pastoral UNEPREF.....29
2. Le vade-mécum du candidat pasteur33
3. Le vade-mécum du candidat pasteur-évangéliste.....35
4. Instructions pour les pasteur-conseiller d'un candidat pasteur.....37
5. Instructions pour les pasteur-conseiller
d'un candidat pasteur évangéliste.....39
6. Instructions pour l'équipe d'accompagnement et d'évaluation41
7. La convention de stage pour le master 2 professionnel
de la FJC d'Aix43

D. Le pasteur intérimaire

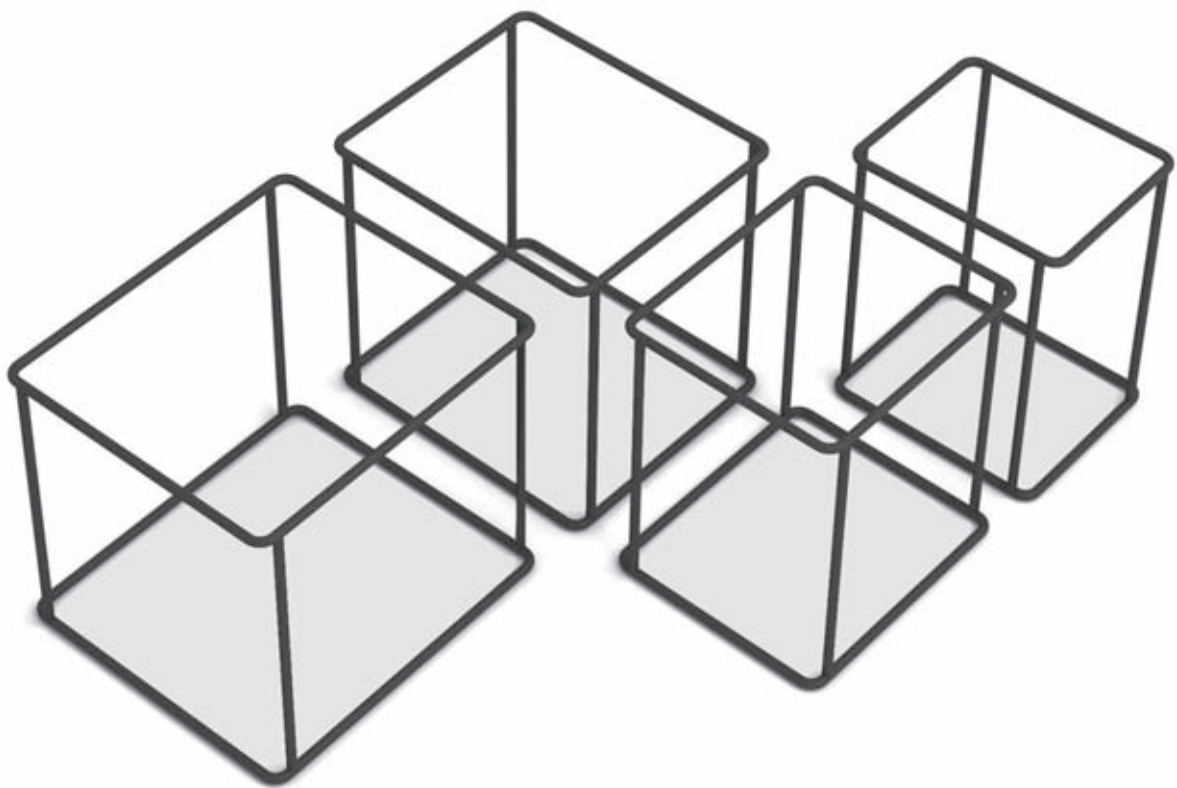
1. Le dossier d'information pour le pasteur intérimaire47
2. Le questionnaire du candidat pasteur intérimaire51

E. Le proposanat : rappel de la Discipline53

F. L'évaluation quinquennale55

G. La cérémonie de reconnaissance de ministère et de consécration des pasteurs59

H. La Formation permanente des pasteurs65



A 1. Cahier des charges pour les pasteurs, les anciens et les diacres

Document établi par la Commission des ministères - juin 2005

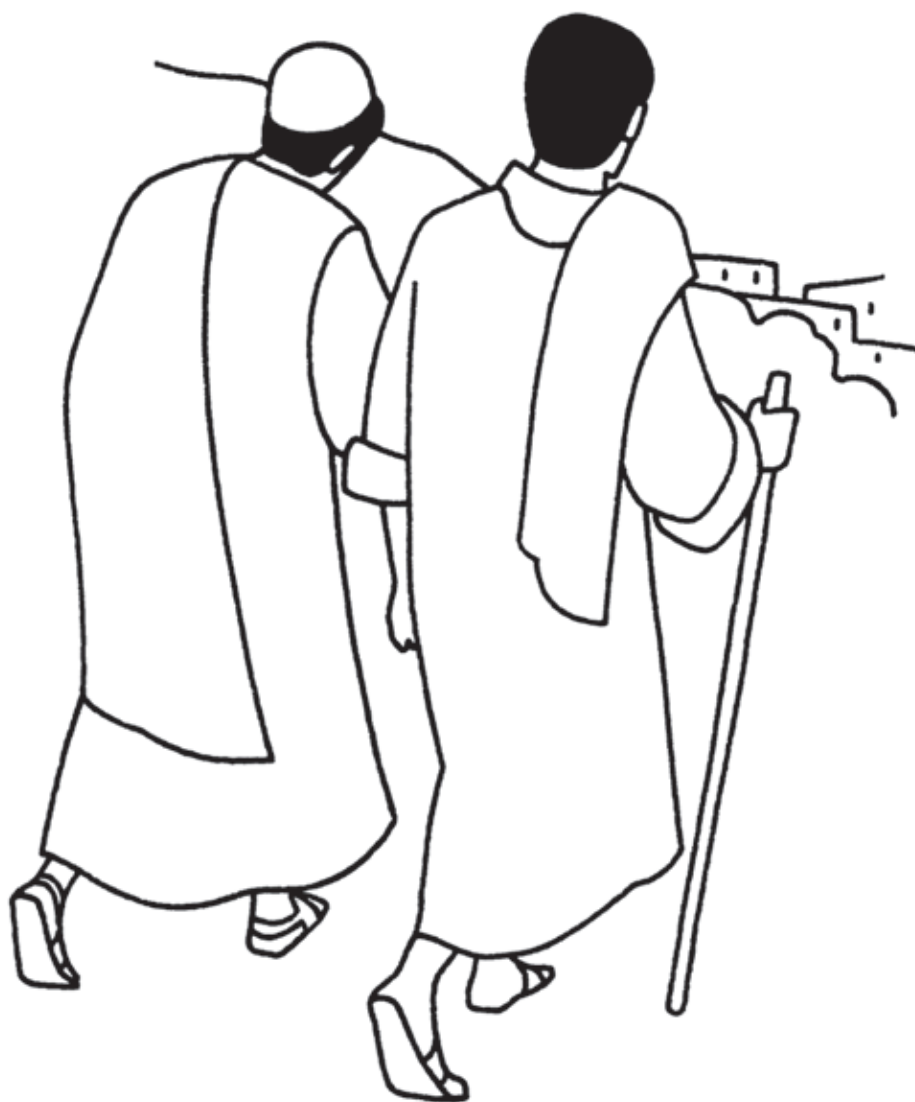
Il n'y a pas de doute : il y avait dans l'Eglise primitive des diacres et des anciens, ayant chacun des responsabilités variées mais définies, distinctes mais associées, œuvrant à la fois pour l'Eglise et avec elle.

La Réforme a redonné leur juste place à ces ministères, montrant par là qu'elle ne s'intéressait pas qu'aux doctrines, mais aussi à leur application dans la vie de l'Eglise. C'est en cela d'ailleurs que ce mouvement a été à proprement parler une « réforme » (et non un discours seulement) et que son impact a été si important.

En complément à la Discipline et aux liturgies de reconnaissance et de consécration, le cahier des charges présente, en termes concrets, la mise en œuvre des ministères reconnus au sein des Eglises. Cela avec un triple objectif :

- **Exigence** : rappeler les tâches principales, les priorités (éviter la dispersion)
- **Protection** : rappeler les limites et la complémentarité (éviter la surcharge)
- **Evaluation** : personnelle et collégiale (éviter la stagnation, les dérives)

Qu'il soit de nature pastorale ou diaconale, tout ministère accompli fidèlement manifeste au sein du peuple de Dieu l'action même du Seigneur : c'est Lui qui, par ses serviteurs et ses servantes, rassemble, nourrit, console, soutient et dirige son Eglise, « jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la stature de Christ dans sa plénitude. » (Ep 4.13)



1. DES MINISTÈRES, POURQUOI ?

La Discipline, dans son article premier sur les ministères indique un cadre qu'il convient de rappeler :

- **Dieu est celui qui œuvre premièrement : c'est par lui et pour lui que tout service peut et doit être accompli dans l'Eglise.** En cela, l'Eglise se distingue de toute autre association dont le fondement est la décision humaine et la bonne volonté.

- **Les membres de l'Eglise, qui sont au bénéfice de la grâce, sont ceux qui œuvrent en second lieu, avec les dons que Dieu accorde à chacun, en vue de l'édification commune.**

- **Pour encourager et ordonner cet engagement de chacun et de tous, Dieu donne des ministères, de nature pastorale ou diaconale.** Le ministère pastoral est confié aux pasteurs et aux anciens.¹

a - Ces ministères n'agissent pas à la place de l'Eglise, mais pour elle et avec elle. Ils ont la vocation d'amener chaque membre à croître dans la connaissance, dans la foi, et à progresser dans le service propre que Dieu a préparé pour lui.²

« Le Seigneur a fait don de ces ministères pour que ceux qui appartiennent à Dieu soient rendus aptes à servir en vue de l'édification du corps de Christ. » Ep 4.12

« Chacun de vous a reçu de Dieu un don particulier : qu'il le mette au service des autres comme un bon gérant de la grâce infiniment variée de Dieu. » 1 Pi 4.10

b - Ces ministères se développent de manière collégiale (en équipe), sur la base d'un principe de complémentarité, chacun s'attachant de manière prioritaire au service qui lui est confié.³

« Paul envoya chercher à Ephèse les anciens de l'Eglise. Il leur dit : Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau que le Saint-Esprit a confié à votre garde » Ac 20.17, 28

« Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, aux saints en Jésus-Christ qui sont à Philippi, aux anciens et aux diacres. » Ph 1.1

c - Ces ministères sont à l'œuvre principalement dans l'Eglise en vue de sa croissance dans l'unité spirituelle, dans l'amour fraternel et dans la sainteté. C'est l'Eglise qui est dans le monde.⁴

« Prenez soin de l'Eglise que Dieu s'est acquise par la mort de son propre Fils. » (Ac.20.28)

« Pourvoyez aux besoins des saints (de ceux qui appartiennent à Dieu). » (Ro 12.13x ; 2 Co 9.1)

1 Notre Discipline indique que ces ministères sont accessibles aux hommes et aux femmes (Titre A, art. 60 ; Titre C, art. 5).

2 Ac 15.4, 22-23 ; 1 Co 12.4, 14, 18-19. Voir Discipline aux Titre A, art. 2 ; Titre C, art. 4 (note 1), et 44.

3 Voir aussi Ex 18.13-23 ; Ac 6.2-4 ; 20.28-31 ; Ro 12.3-8 ; Ep 4.11-12 ; 1 Co 12.27-30 ; 1 Pi 4.10-11.

4 Discipline Titre A, art. 41 ; Titre C, art. 1, 3, 43-45.

2. LA CHARGE PASTORALE DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

2.1. Pasteurs et anciens

La charge pastorale de l'Eglise locale est confiée aux anciens et aux pasteurs qui constituent le Conseil presbytéral.

« Il existe un ministère d'autorité et d'ordre à qui sont confiés la direction spirituelle et le gouvernement de l'Eglise. Ce ministère est exercé de manière collégiale par un conseil d'anciens, dont font partie le ou les pasteurs de l'Eglise. C'est à ce conseil qu'il est donné de paître le troupeau du Seigneur (1 Pi 5.1-2). » (Discipline - Titre C, art. 4)

a - Pasteurs et anciens doivent être distingués et non séparés

« Pas séparés, parce que c'est ensemble qu'ils assument la charge du gouvernement de l'Eglise. Pas confondus, parce qu'il y a diversité de fonctions au sein du même collège » (Discipline.Titre C, art. 2-5)

« J'exhorte donc les anciens qui sont parmi vous, moi, ancien comme eux. » (1 Pi 5.1)

b - Certaines responsabilités, cependant, concernent spécifiquement les pasteurs.

« Le pasteur est un ancien qui exerce le ministère de la Parole. Il a la charge d'enseigner, d'exhorter, de prêcher la Parole et d'administrer les sacrements. » (Discipline - Titre C, 9)

« Les anciens qui dirigent bien doivent être estimés dignes d'être doublement honorés, surtout ceux qui s'attachent au ministère astreignant de la prédication et de l'enseignement » (2 Tm 5.17)

c - La tâche pastorale des anciens est à la fois collégiale et individuelle.

C'est ensemble, dans l'écoute mutuelle et la recherche d'un commun accord, qu'anciens et pasteurs assument la direction de l'Eglise et qu'ils veillent sur elle. Mais cette direction et cette veille s'exercent aussi de manière individuelle, dans un accompagnement personnalisé, notamment dans le ministère des visites.

« C'est pourquoi, d'un commun accord, nous avons décidé de vous envoyer Paul et Barnabas » (Ac 15.25)

« Les pasteurs et les anciens s'emploient à veiller sur les membres de l'Eglise et à prendre soin d'eux, notamment par des visites. » (Discipline, A, 40 ; C, 3)

2.2. La charge pastorale des pasteurs et des anciens

« Paître l'Eglise » signifie la nourrir, la diriger (guider), en prendre soin, cela de la part de Dieu. « Le Conseil presbytéral veille à l'entretien et au gouvernement de l'Eglise. Cette fonction revêt à la fois un aspect didactique (enseigner) et un aspect épiscopal (veiller sur). » (A, 58 ; C, 3-4)

2.2.1 Un engagement collégial.

Pasteurs et anciens sont appelés à veiller sur l'ensemble de l'Eglise locale :

**à sa fidélité au message biblique,
à son unité spirituelle,
à sa croissance,
à son orientation,
à son rayonnement .⁵**

a - « Veiller à la pureté du message proclamé. » (Disc. Titre C, art. 3)

- veiller à la rectitude des doctrines, à l'équilibre de la prédication et de l'enseignement ;
- veiller à ce que la prédication et l'enseignement répondent aux besoins de l'Eglise.

b - « Rechercher l'unité du peuple de Dieu dans la vérité. » (Discipline Titre C, art. 3)

- veiller à une rigoureuse administration des sacrements, selon l'enseignement de l'Ecriture et dans le respect de la Discipline (Discipline Titre A, art. 12, 25) ;
- prendre des mesures telles que accord ou refus de bénédiction nuptiale, d'admission au baptême ou à la cène, d'inscription ou radiation comme membre de l'association cultuelle. (Discipline Titre A, art. 76).

c - Veiller à la mise en place, à la formation et à l'accompagnement de responsables :

- des anciens récemment nommés ou des futurs anciens ;
- du (des) pasteur(s) : encouragement, conseils, protection ;
- des responsables auprès des enfants, des jeunes, etc.
- habiliter un ancien ou un fidèle pour présider le culte, prêcher, présider la cène ; (A, 11)
- partager avec les diacres l'assistance et le soutien des membres les plus faibles ; (C, 46)

d - Communiquer la vision du témoignage, de l'évangélisation, de la mission ; (A, 41)

- veiller à la mise en œuvre de projets, d'actions, de soutiens ;
- veiller à ce que l'Eglise soit accueillante ; veiller à l'admission de nouveaux membres.

e -

- développer des relations fraternelles avec les autres Eglises du secteur ; (B, 1)
- veiller à l'implication de l'Eglise locale dans la vie régionale et nationale de l'Union. (B, 2)

⁵ Le Conseil presbytéral détermine lui-même la fréquence de ses réunions. Celles-ci sont régulières, assez rapprochées, pas trop longues.

f -

- procéder régulièrement à l'évaluation du travail effectué par le Conseil presbytéral
- veiller au respect des démarches légales et statutaires de l'association cultuelle. (C, 39)

Remarque 1

Tout responsable, dans l'Eglise, n'est pas nécessairement ancien ou diacre.

Remarque 2

L'expression « *saine doctrine* » comprend l'enseignement fidèle, mais aussi sa juste mise en pratique dans la vie du chrétien. (Ro 6.17 ; 1 Tm 1.10 ; Ti 2.1 ; 2 Jn 9,10)

Remarque 3

L'évangélisation et la mission sont un fruit de l'action pastorale au sein de l'Eglise. D'une part parce que l'accompagnement pastoral favorise le débordement de la grâce, la reconnaissance et le témoignage ; d'autre part parce qu'une Eglise correctement nourrie, soignée et guidée pastoralement est en mesure d'accueillir, d'accompagner et de former dans de bonnes conditions ceux que le Seigneur lui envoie.

2.2.2. Un engagement individuel

L'Eglise n'existe pas seulement quand elle est rassemblée : prendre soin de l'Eglise, c'est prendre soin de tous les membres, petits et grands, forts ou faibles, fidèles ou en difficulté ; c'est veiller à ce que la Parole et la grâce de Dieu parviennent et soient rappelées à chacun, dans sa situation propre, dans son lieu de vie.

« ...pour amener chaque membre à croître dans la connaissance et dans la foi en vue de pratiquer les œuvres préparées d'avance par Dieu ; pour que chacun, renouvelé par l'Esprit de Dieu, vive selon la Parole de Dieu ; pour exhorter les croyants à vivre selon l'Evangile, sous la forme de conseils, mises en garde et avertissements privés ; pour prendre soin d'eux, notamment par des visites. » (Discipline - A, 2, 40, 76 ; C, 3)

a - pasteurs et anciens rencontrent les membres dans leurs maisons, lors des visites, membres engagés ou isolés, jeunes ou âgés, seuls, en couple ou en famille. Auprès de chacun, le pasteur ou l'ancien ont le désir d'écouter, d'instruire, d'accompagner, de responsabiliser en rappelant les promesses et l'appel du Seigneur.⁶

- Chaque fois que cela est nécessaire, et dans le respect de la confidentialité, ils partagent au sein du Conseil presbytéral les difficultés ou encouragements rencontrés.
- La répartition des visites peut se faire par secteurs géographiques, et/ou par catégories de personnes (jeunes, jeunes couples, jeunes parents, ...).

⁶ « *Chaque maison doit être gouvernée comme une petite Eglise* » (Jean Calvin). Pasteurs et anciens rappellent notamment la responsabilité « pastorale » qu'ils ont vis-à-vis de leurs enfants (Ep 6.1-4 ; Dt 6.5-9 ; Ps 78.5-8 ; Pr 6.20-23)

b - pasteurs et anciens partagent cet accompagnement avec un ou plusieurs diacres chaque fois qu'une situation de fragilité se présente, qui demande assistance et soutien : personnes seules, malades, âgées, isolées, en situation précaire...

c - en accord avec le Conseil, le pasteur ou un ancien peut prendre en charge le suivi de tel ou tel secteur de la vie de l'Eglise, éventuellement en équipe avec un diacre ou un membre de l'Eglise (tout responsable d'activité n'est pas nécessairement ancien ou diacre).

2.2.3. Prendre garde à soi-même

Appelés à veiller sur les autres, les pasteurs et les anciens, sont d'abord appelés à veiller sur eux-mêmes, individuellement et de manière collégiale. Avant d'édifier l'Eglise par leurs paroles ou par leurs actes, ils l'édifient par leur attitude et leur comportement.⁷

« Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau » (Ac 20.28)

« Comme des bergers, prenez soin du troupeau que Dieu vous a confié. Veillez sur lui, non par contrainte, mais volontairement, comme Dieu le désire. N'exercez pas de domination sur ceux qui ont été confiés à vos soins, mais soyez les modèles du troupeau. » (1 Pi 5.3)

Cela appelle :

a - une manière de vivre qui honore Dieu et qui rende un bon témoignage ;

- un engagement régulier dans la prière et une bonne connaissance des Ecritures ;

b - une bonne connaissance de l'Eglise locale : son passé, ses forces et faiblesses ;

ses membres, anciens et nouveaux, présents ou isolés ;

- une aptitude à consoler, exhorter, à transmettre fidèlement et de manière appropriée les enseignements élémentaires de la Parole de Dieu, dans les maisons ou lors de réunions spécifiques ;

c - un esprit d'unité et de veille fraternelle au sein du conseil ;

- une aptitude à travailler en équipe avec les autres anciens : régularité, écoute, disponibilité, persévérance ; (Discipline - C, 8)

- une bonne connaissance des textes de référence de notre Union : Confessions de foi, Discipline. (Discipline - B,1)

Remarque : Il peut arriver qu'un ancien ne souscrive pas à un élément particulier de doctrine ou de discipline exprimé dans les textes de référence des Eglises Réformées Evangéliques ; il s'engage alors à ne pas le contester.

2.3. Les pasteurs

« Premiers parmi des égaux » (Primus inter parès), les pasteurs sont envoyés en appui au ministère des anciens, étant eux-mêmes appuyés

⁷ lire aussi Act 20.28-31 ; 1 Tim 3.1-7 ; Tit 1.5-9 ; Discipline A, 40 ; C, 2-3

par eux. Le Nouveau-Testament évoque ces anciens « qui dirigent bien et consacrent leur peine à la Parole et à l'enseignement. » (1 Tm 5.17)

« Il y a diversité de ministères au sein d'un même conseil ». « Le pasteur est un ancien qui exerce le ministère de la Parole : il a la charge d'enseigner, d'exhorter, de prêcher la Parole et d'administrer les sacrements ». (Discipline - C, 4)

a - Les pasteurs assument la charge pastorale régulière avec les autres anciens, et ce qui a été évoqué ci-dessus les concerne directement, notamment les visites.

« Je ne vous ai rien caché de ce qui vous était utile, et je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner, publiquement et dans les maisons... » Paul, en Actes 20.20

b - Les pasteurs veillent particulièrement à la prière, l'étude, l'enseignement et la prédication. A l'écoute de Dieu et des hommes, ils doivent recevoir et communiquer une vision pour la marche et le développement de l'Eglise (unité, maturité, croissance).

« Nous, nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère de la Parole. » (Ac 6.4)

c - Les pasteurs ont comme priorité l'enseignement, la formation et l'accompagnement des responsables de l'Eglise, notamment des anciens.⁸

« Je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher... Veillez donc, vous souvenant que durant trois années je n'ai cessé nuit et jour d'exhorter avec larmes chacun de vous. » (Ac 20.27, 31)

d - Avec les anciens, les pasteurs doivent avoir pour objectif que chaque membre soit enseigné pour « se diriger selon les Ecritures ». (cf. note 6)

« Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter... » (Jc 1.22)

« ... étant toujours prêt à répondre, avec douceur et respect, à quiconque vous demandera les raisons de l'espérance qui est en vous. » (1 Pi 3.15) ; cf 2 Tm 2.2 ; Ti 2.7-8

e - Enfin, si l'engagement local du pasteur est primordial, sa vocation demeure en partie supra-locale : travail théologique, formations diverses, rédaction de notes ou d'articles, commissions régionales ou nationales, pastorales, soutien mutuel entre pasteurs, soutien de postes isolés ou sans pasteur, prospection, etc.

« J'espère vous envoyer Timothée... ; et j'ai cette confiance dans le Seigneur que moi-même aussi j'irai bientôt... » (Ph 2.23-24)

⁸ Ac 20.17-35 ; Discipline - C, 8-10.

3. LE MINISTERE DIACONAL

« C'est un ministère d'assistance et de soutien qui s'exerce de façon prioritaire au sein de l'Eglise (Ga 6.10 ; 1 Co 12.28b ; 2 Co 9.12), cela dans deux directions :

- l'assistance et le soutien des plus faibles (personnes seules, malades, âgées, isolées, en situation précaire, enfants, orphelins,...) ;

- la prise en charge des tâches matérielles et organisationnelles de l'Eglise.

Ce ministère s'exerce en appui au ministère des anciens. » (Discipline C, 44).

a - Comme les anciens, les diacres oeuvrent non pas à la place de l'Eglise, mais pour elle et avec elle. « *Le service des diacres ne remplace pas la diaconie de toute l'Eglise ; il tend au contraire à la développer* ». Il s'agit, par l'exemple notamment, de transmettre à tous le désir de servir, dans l'amour, avec les dons que Dieu a accordés, selon les besoins rencontrés.

« *Et moi, cependant, je suis au milieu de vous comme celui qui sert* », dit Jésus en Lc 22.27

« *Dieu a disposé le corps... de manière à ce que les membres aient également soin les uns des autres* » 1 Co 12.24-25

b - Les diacres, individuellement et de manière collégiale, agissent en collaboration avec les anciens. Ils ont une autorité déléguée et sont prêts à rendre compte de leur activité au collège des anciens. Ils n'ont pas la charge de la direction de l'Eglise⁹, mais peuvent se voir confier des responsabilités importantes.

« *Les notions d'autorité et de direction sont associées à la charge pastorale et à celle de l'enseignement. C'est pourquoi la direction de l'Eglise est confiée aux anciens. Cela ne signifie pas que les diacres ne puissent diriger certains services dans des domaines précis.* » (Discipline, C, 45)

c - Que ce soit dans l'accompagnement de personnes ou dans le domaine matériel ou organisationnel, l'engagement des diacres contribue à la communion et au rayonnement de l'Eglise, en vue de l'action de grâce envers Dieu et du témoignage dans le monde.

« *Ce service que vous accomplissez ne fait pas que pourvoir aux besoins des membres du peuple de Dieu, mais il suscite aussi de très nombreuses prières de reconnaissance envers Dieu.* » (2 Co 9.12)

d - Le diaconat dans l'Eglise ne doit pas être confondu avec l'aide sociale ou l'action humanitaire.

« *Dieu n'oubliera pas votre activité, ni l'amour que vous avez montré à son égard par les services que vous avez rendus et que vous rendez encore à vos frères chrétiens.* » Hé 6.10

⁹ Discipline - C, 45 ; 1 Co 12.28

e - Comme les anciens, les diacres doivent avoir une vie personnelle et familiale exemplaires. Ils doivent se montrer particulièrement rigoureux dans la gestion du temps (disponibilité, régularité, ponctualité), de la parole (encouragement, conseil, confidentialité), de l'argent (rectitude, économie, désintéressement).¹⁰

« Les diacres aussi doivent inspirer le respect : qu'ils soient des hommes de parole... Ils devront eux aussi être d'abord mis à l'épreuve. Ensuite, si on n'a rien à leur reprocher, ils exerceront leur tâche d'assistance. » 1 Tm 3.8, 10

DES DOCUMENTS A CONSULTER, A ETUDIER, A UTILISER

Des documents sont disponibles pour équiper les membres des Eglises, notamment les anciens et les diacres.

- La Confession de La Rochelle, le Catéchisme de Heidelberg, les textes de Westminster ;

- Les raisons de notre espérance : 13 fiches doctrinales et des annexes, pour exprimer les principes qui définissent notre identité et qui nous rassemblent ;

- Un Abrégé de la Discipline (21 pages) qui rassemble les articles principaux, notamment ceux qui concernent le fonctionnement de l'Eglise locale avec ses ministères ;

- Le dossier **Le couple se forme ;**

- Les liturgies de consécration aux ministères de pasteur, d'ancien, de diacre ;

- les liturgies du baptême des enfants, de la cène, du mariage ;

- Les deux questionnaires Conseil / pasteur dans la perspective de recherche d'un nouveau pasteur.

- Vivre en chrétien (D. Bergèse) (56 pages)

- Vivre en Eglise (24 pages)

- Le catéchisme pour adultes (D. Bergèse) (56 pages)

- Matin de Promesses (fiches liturgiques)

¹⁰ Discipline - C, 44 ; Lire 1 Tm 3.8-13.

A 2. Questionnaire de présentation à remplir par le pasteur candidat

Pouvant être appelés par chacune des Eglises de l'Union, l'ensemble des pasteurs adhèrent aux Confessions de foi de la Réforme et à la Discipline commune. Cependant, des différences, quelques fois importantes, existent entre eux : âge, origine, formation, dons, expérience et type de ministère exercé, vision propre...

Dans le but d'aider à un meilleur échange, en vue d'un meilleur discernement, la Commission des ministères met à disposition deux questionnaires : un pour le pasteur appelé, un pour l'Eglise qui appelle.

Le questionnaire ci-joint, rempli par le pasteur appelé sera remis à l'Eglise qui a adressé un appel. Le conseil presbytéral de l'Eglise remplira également un questionnaire, qu'il remettra au pasteur avec lequel il envisage une démarche.

Il est utile de rappeler que la nature du lien qui va s'établir entre le conseil presbytéral et le pasteur n'est pas du type « employeur / employé », mais constitue plutôt une forme de coopération en vue d'un ministère commun, dans le respect des dons et vocations spécifiques de chacun. (Lire dans la Discipline : Titre C, articles 1 à 10, ainsi que les notes en bas de page).

UNION NATIONALE DES ÉGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

Siège social : 74 rue Henri Revoil, 30900 NIMES

Questionnaire

rempli par le pasteur pressenti

Les réponses aux questions suivantes seront portées sur papier libre, portant le nom et l'adresse du pasteur.

1. Date et lieu de naissance, mariage, âge des enfants
2. Origine ecclésiale (étapes principales du cheminement personnel)
3. Formation (initiale et continue) : lieux, dates, nature, diplômes obtenus
4. Différents ministères exercés, expérience acquise (nature, lieux et périodes)
5. Si vous êtes marié, comment votre conjoint se situe t il par rapport à votre ministère ?
6. Dans quels domaines vous sentez vous le plus à l'aise, dans votre ministère ?
7. Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans votre ministère ?
8. Selon vous, quelle est la mission du Conseil presbytéral ? Quel est le rôle des anciens ? Quel est le rôle des diacres ?
9. Quelle est votre vision quant au culte communautaire ?
10. Quelle est votre vision quant aux visites ?
11. Quelle est votre vision quant à la croissance de l'Eglise (étapes, exigences) ?
12. Quelle est votre vision quant à l'évangélisation (préparation, exigences, suivi) ?
13. Quelle est votre vision quant aux relations avec les autres Eglises ?
14. Quels sont vos engagements extra paroissiaux actuels (rédaction, commissions, présidences d'associations) et vos projets éventuels ?
15. Y a t il, dans le dossier « Les raisons de notre espérance », des points sur lesquels votre position diffère de celle qui est exprimée ?
16. Dans un cahier des charges de votre ministère, quelles sont les quatre priorités que vous indiqueriez en premier ?
17. Autres remarques...

A 3. Questionnaire de présentation à remplir par l'Eglise qui appelle

L'ensemble des Eglises affiliées à notre Union adhèrent aux Confessions de foi et à la Discipline commune. Cependant, des différences assez grandes existent entre chacune d'elles : origine, ancienneté, situation et dispersion géographiques, nombre de familles, âge moyen, ministères précédents...

Dans le but d'aider à un meilleur échange, en vue d'un meilleur discernement, la Commission des ministères met à disposition deux questionnaires. Le premier, rempli sous la responsabilité du Conseil presbytéral, sera remis au pasteur avec lequel un contact aura été établi. Le second sera rempli par le pasteur qui le remettra au Conseil.

Les renseignements ainsi rassemblés seront utiles aux échanges que auront lieu, en vue de la décision à prendre.

Il est utile de rappeler que la nature du lien qui va s'établir entre le Conseil presbytéral et le pasteur n'est pas du type « employeur / employé », mais plutôt une forme de coopération en vue d'un ministère commun, dans le respect des dons et vocations spécifiques de chacun (Lire dans la Discipline: Titre C, articles 1 à 10, et notes en bas de page).

UNION NATIONALE DES ÉGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES

Siège social : 74 rue Henri Revoil, 30900 NIMES

Questionnaire rempli par l'Eglise qui adresse un appel

1. Historique de l'Eglise : origine, événements marquants, évolution générale...
2. Noms des derniers pasteurs et années de présence.
3. Le conseil presbytéral : composition, dates d'entrée de chaque membre, principes de fonctionnement, partage des responsabilités, principaux chantiers de réflexion menés ces dernières années.
Quels sont les engagements des anciens ?
4. Y a t il des diacres ? Un diaconat ? Quelles sont les tâches qui y sont accomplies ?
5. Ministère du pasteur au sein du conseil et dans l'Eglise : quelles ont été les priorités du ministère précédent ? Dans le cahier des charges du pasteur, quelles tâches, quels objectifs indiqueriez vous prioritairement ?
Si vous deviez en retenir quatre, quels seraient ils ?
6. Quels sont les engagements hors paroisse (aumôneries, radio, oecuménisme, Alliance évangélique, représentations diverses...) que le pasteur peut être appelé à partager ?
7. Nombre de membres inscrits ; âge moyen de ces membres ; combien de nouvelles inscriptions ces dernières années ?
8. Nombre moyen de participants aux cultes. Combien de personnes participent à son animation (prédication, musique, liturgie, cène...) ?
9. Nombre de familles sur le fichier (recevant le bulletin de l'Eglise, par exemple).
Y a t il un registre de paroissiens ?
10. Evoquer le profil géographique de l'Eglise (distances entre les quartiers, les villages).
Caractéristiques du milieu social dans lequel se trouve l'Eglise : taille de la ville et des villes (villages) avoisinantes. Milieu rural, ouvrier, étudiant, mouvements de population.
11. Nombre d'enfants, de jeunes. Organisation pour l'enseignement des enfants, des catéchumènes, la fin du catéchuménat. Y a t il un accompagnant pour les jeunes ?
12. Activités régulières (hebdomadaires, mensuelles). Activités annuelles, ou ponctuelles.
13. Ces cinq dernières années : combien y a t il eu de baptêmes d'enfants ? (quelle discipline est appliquée à ce sujet ?). Combien de baptêmes d'adultes ? (quelle discipline ? quel mode de baptême ?). Combien de mariages ? Combien d'ensevelissements ?
14. Quelles sont les autres Eglises présentes sur le secteur ? Quelles relations ?
15. Mission : quels sont les engagements réguliers ? Ponctuels ? DEFAP - CEVAA ?
16. Evangélisation : quel intérêt ? Quelles expériences ? Quels projets ?
17. Budget : quelle situation les précédentes années ? Quelle évolution ?
18. Frais de desserte, charges diverses (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage, ...) : comment s'effectue actuellement la prise en charge de ces frais ?
19. Assemblées générales : présenter les rapports d'activités et rapports d'orientation des trois dernières années.

B. Le candidat-pasteur et le stage pastoral

Tout candidat à un ministère d'enseignement ou de service dans l'UNEPREF, qu'il souhaite rester bénévole ou être rémunéré, à temps plein ou à temps partiel, commence par rencontrer la Commission des Ministères de l'Union nationale afin d'éprouver sa vocation et la profondeur de l'appel qu'il dit avoir reçu du Seigneur. Il va ainsi cheminer un certain temps avec elle et sera amené à prendre progressivement de plus en plus de responsabilité jusqu'au jour où il recevra l'imposition des mains au cours d'un synode national. Il traversera donc des périodes qui varieront en fonction du statut qui lui sera reconnu à l'endroit où dans l'Eglise où il se trouvera. En chacune des situations, il sera accompagné par un ou plusieurs membres de la Commission des Ministères ou par des personnes que celle-ci aura choisi et délégué.

2

ENFANTS

NOM	PRENOMS	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1).....			
2).....			
3).....			
4).....			
5).....			

AUTRES PERSONNES A VOTRE CHARGE :

.....

FORMATION, APTITUDES ET EXPERIENCE

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FREQUENTES		DU	AU		
.....					
.....					
.....					
.....					
DIPLOMES OBTENUS		LIEU	DATE		
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
EMPLOIS EXERCES		LIEUX D'EMPLOI	EMPLOYEURS	DU	AU
.....					
					
.....					
					
.....					
					
.....					
					

EXPERIENCES ET FORMATIONS DANS LA PRATIQUE DE L'EVANGELISATION

.....

.....

.....

EXPERIENCES ET FORMATIONS CONCERNANT L'ANIMATION OU AUTRES DOMAINES AFFERANT AU MINISTERE QUE VOUS PROPOSEZ D'EXERCER DANS L'EGLISE :

.....

.....

.....

LANGUES ETRANGERES : r pondre par TB - B - AB

	LANGUES						
	LUE						
	PARLEE						
	ECRITE						

PERMIS DE CONDUIRE : Quel permis de conduire avez-vous ? :**SANTE**

Avez-vous une remarque   nous faire concernant vos aptitudes physiques et votre  tat de sant , pr sent ou pass  ?

.....

Chaque candidat doit passer une visite m dicale aupr s d'un g n raliste et avoir au moins un entretien avec un psychiatre d sign  par la Commission des Minist res.

(Le compte-rendu de cette visite est envoy  directement   la Commission par le m decin psychiatre)

ENGAGEMENT PAROISSIAL

Etes-vous membre d'une Eglise ou union d'Eglises? Laquelle?.....

Nom et adresse de votre paroisse et de son responsable (pasteur)

.....

.....

Avez-vous d j   exerc  un minist re dans une autre union d'Eglises ? si oui, laquelle ?

.....

.....

Date de ce ou ces minist res

.....

.....

Y avez-vous  t  consacr  ? Si oui, date Lieu

4

MOTIVATIONS

Répondre au questionnaire de candidature ci-joint correspondant à votre demande (pasteur ou diacre).

Attention : vos réponses doivent être dactylographiées.

REFERENCES

Pour nous donner la possibilité de mieux vous connaître, veuillez nous indiquer les noms, professions et adresses de trois personnes au moins, à l'exception de membres de votre famille, dont si possible un pasteur qui vous connaissent bien sur le plan humain et/ou professionnel et que nous pourrions consulter.

.....

.....

.....

.....

.....

DISPONIBILITE

A quelle date seriez-vous éventuellement disponible ?

REMARQUES ET QUESTIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PIECES A FOURNIR :

- une copie de vos principaux diplômes et certificats professionnels
- le certificat médical demandé

A le

Signature :

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES

COMMISSION DES MINISTÈRES

B 2. Questionnaire de candidature

au ministère de pasteur, pasteur-évangéliste ou de pasteur associé

1. Dans quelles circonstances et dans quelle Eglise avez-vous été amené à Jésus-Christ ? quelle est l'origine de votre vocation ?
2. En quoi la vie spirituelle du pasteur influence-t-elle son ministère ?
3. Quelles sont les raisons qui vous conduisent à désirer travailler dans le cadre de l'Union Nationale des EREI ?
4. Pensez-vous nécessaire que l'Eglise ait une confession de foi ? Pourquoi ?
5. Déclarez-vous adhérer à la Déclaration de Foi de 1872 ?
6. Déclarez-vous soumettre votre enseignement à la confession de Foi de 1559, dite de «La Rochelle» et au catéchisme de Heidelberg ?
7. Que signifie pour vous la théologie de l'Alliance ?
8. Que signifie pour vous être " réformé évangélique " ?
9. Que comprenez-vous par l'inspiration et l'inerrance des Saintes Ecritures ?
10. Comment comprenez-vous l'affirmation biblique que l'Eglise est le corps de Jésus-Christ ?
11. Expliquez votre perception du rôle et des dons du Saint-Esprit dans la conversion, dans la sanctification et dans l'évangélisation ?
12. Que signifie le baptême pour vous ? que pensez-vous du baptême des enfants ? Comment conduiriez-vous l'entretien avec le candidat au baptême ou ses parents et comment procédez-vous pour l'administration de ce sacrement ?
13. Comment concevez-vous votre ministère de pasteur ? Précisez notamment :
 - a) Le rôle du Conseil Presbytéral et des responsables;
 - b) L'enseignement (prédication, catéchèse et visites);
 - c) Le rôle de la jeunesse;
 - d) L'évangélisation.

14. Si vous postulez pour une reconnaissance de pasteur évangéliste, comment concevez-vous votre ministère ? Précisez notamment :

- quel type de ministère vous envisagez d'accomplir (pionnier, itinérant, en Eglise) ;
- si vous désirez travailler en équipe ou individuellement ;
- les méthodes d'évangélisation qui semblent le mieux vous convenir ;
- comment vous envisagez le suivi des nouveaux contacts ;
- quelles relations vous souhaitez développer avec l'Union nationale ou une autre Eglise locale rattachée à l'Union nationale ?

15. Comment concevez-vous vos rapports avec les autres Unions d'Eglises et leurs paroisses ?

16. Si vous prévoyez d'être pasteur associé, comment envisagez-vous votre ministère dans le contexte français ?

17. Acceptez-vous de vous conformer à notre discipline, c'est-à-dire nos statuts, nos règlements et nos décisions synodales ?

18. Au cas où, pour un motif quelconque, vous ne penseriez plus pouvoir poursuivre votre ministère dans notre Union, seriez-vous prêt à en informer les responsables et à ne troubler en rien les communautés ?

N.B. Nous vous remercions de dactylographier vos réponses sur papier blanc.

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES

COMMISSION DES MINISTÈRES

B 3. Questionnaire de candidature

au ministère de diacre national ou régional

1. Dans quelles circonstances et dans quelle Eglise avez-vous été amené à Jésus-Christ ?
Quelle est l'origine de votre vocation ?
2. Quelles sont les raisons qui vous amènent à poser votre candidature et à désirer travailler dans l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Évangéliques ?
3. De quel ordre est le service que vous envisagez d'exercer dans nos Eglises ? Précisez les domaines particuliers dans lesquels vous souhaitez vous engager.
4. Comment concevez-vous votre place de diacre au sein d'une Eglise locale ?
 - a) par rapport au Conseil Presbytéral ;
 - b) par rapport au pasteur ;
 - c) par rapport aux divers responsables.
5. Que comprenez-vous par l'inspiration des Saintes Ecritures ?
6. Comment comprenez-vous l'affirmation biblique que l'Eglise est le corps de Jésus-Christ ?
7. Expliquez votre perception du rôle du Saint-Esprit dans la conversion, dans la sanctification, dans l'évangélisation et dans le service diaconal ?
8. Que signifie le baptême pour vous ? que pensez-vous du baptême des enfants ?
9. Comment concevez-vous vos rapports avec les autres Eglises (de l'Union nationale et des autres Unions) ?
10. Pensez-vous nécessaire que l'Eglise ait une confession de foi ? Pourquoi ?
11. Déclarez-vous adhérer à la Déclaration de Foi de 1872 et à la confession de Foi de 1559, dite de " La Rochelle " ?
12. Acceptez-vous de vous conformer à notre Discipline, c'est-à-dire nos statuts, nos règlements et nos décisions synodales ?
13. Au cas où, pour un motif quelconque, vous ne penseriez plus pouvoir poursuivre votre ministère dans notre Union, seriez-vous prêt à en informer les responsables et à ne troubler en rien les communautés ?

N.B. Nous vous remercions de dactylographier vos réponses sur papier blanc.

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES RÉFORMÉES ÉVANGÉLIQUES

COMMISSION DES MINISTÈRES

B 4. Questionnaire sur les candidats

Histoire du candidat :

- Sa famille s'il est marié, son conjoint.
- Ses occupations jusqu'à ce jour.
- Son engagement spirituel, depuis quand ?

Personnalité du candidat :

- Qualités humaines maturité équilibre esprit d'initiative, désir de poursuivre son développement.
- Réactions face aux critiques, à l'opposition, aux échecs.
- Capacité de prendre des décisions, des initiatives, à assumer ses responsabilités.
- Capacité d'ouverture.
- Qualités pour animer, pour administrer, pour enseigner adultes, jeunes, enfants.
- S'exprime-t-il avec facilité et simplicité ?
- Connaissance de lui-même.

Vie relationnelle du candidat :

- Capacité de s'adapter aux nouvelles situations ou personnes.
- Aptitude à l'écoute de l'autre, à être disponible ; aptitude à la compréhension de l'autre, à l'acceptation de l'autre.
- Aptitude à vivre, à travailler en communauté, en équipe, même à participer simplement.
- S'il est marié et si vous connaissez bien le couple, pouvez-vous nous parler un peu de ce dernier.

L'avenir du candidat :

- Savez-vous pourquoi le candidat désire exercer une fonction pastorale dans notre Union
- Où, selon vous, serait-il le plus à l'aise et le plus utile, dans quelle forme de travail ?

N.B. Bien entendu, ne retenez de ces questions que celles qui correspondent à la connaissance que vous avez du candidat.

C 1. La convention de stage

Document établi pour la Commission des ministères

pour Monsieur ou Madame ou Mademoiselle.....nom, prénom du
stagiaire...:

I - Les parties.

Entre les soussignés :
Stagiaire
Nom prénom
et adresse

Pasteur NOM
adresse

CDM
(Commission des Ministères)

représentée par son président :

il est convenu ce qui suit :

-Nom stagiaire-a été inscrit comme candidat pasteur par la CDM lors de sa
séance qui s'est tenue à Nîmes le

Nom stagiaire est placé en stage auprès du pasteur
(nom, titre et adresse) par la CDM.

II - Le contenu du stage

- Durant le stage, Nom stagiaire: (modifiez, supprimez, rallongez la liste ci-dessous)
- participera aux activités de l'Eglise-----,
- participera aux réunions du Conseil presbytéral de l'Eglise de -----
-----,
- fera les visites demandées et possibles dans le contexte du stage, avec ou sans le pasteur conseiller,
- assurera environ une prédication et une étude biblique par mois,
- assumera le pilotage de quelques événements ponctuels et précis (concerts, ...),
- prendra en charge au moins une activité régulière

2.3 - Les objectifs du stage sont définis ainsi :

(modifiez, supprimez, rallongez la liste ci-dessous)

- découvrir tous les aspects du ministère pastoral ;
- passer de la théorie à la pratique, notamment dans
- la prédication,
- la catéchèse et l'école biblique,
- les visites pastorales,
- l'animation de divers groupes
- la participation aux séances du conseil presbytéral ou leur conduite, voire leur animation,
- les actes pastoraux,
- les activités auprès de la jeunesse et auprès des personnes âgées,
- éventuellement, en cas d'aumônerie, les visites à l'hôpital, à la prison,
- etc.
- connaître les tâches administratives inhérentes à la vie d'une Eglise (tenue de registres, fichiers, formalités administratives à accomplir dans une association culturelle, etc.) que ces tâches soient accomplies par le pasteur ou par toute autre personne,
- organiser des activités et les mener à bien,
- prendre en charge une activité régulière de la vie de l'Eglise
- arriver à organiser son temps de manière équilibrée,
- trouver un équilibre entre ses engagements personnels, sa vie de prière et ses implications dans la vie de l'Eglise comme à l'extérieur

III - Modalités du stage

Le pasteur conseiller nom du pasqteur conseiller précisera au stagiaire Nom du stagiaire, les conditions du stage et veillera à son bon déroulement.

Le stage commencera le _____ et durera en principe dix mois congés inclus.

Selon la Discipline de l'UNEPREF, le stagiaire recevra le même traitement qu'un pasteur, allocations de mariage et pour enfants compris. Par contre, le stagiaire ne recevra pas d'allocation d'ancienneté. Les frais de déménagement qu'il aura engagés pour se rendre sur son lieu de stage lui seront remboursés dans la mesure où ils seront jugés raisonnables par la Commission des Finances qui statuera en accord avec le pasteur conseiller. En outre, une indemnité de logement pourra lui être versée, chaque mois, pour le loyer restant à sa charge après perception des APL (Aide Personnalisée au Logement); cette indemnité ne pourra, toutefois, pas dépasser 20 % du traitement brut mensuel de base. Enfin, la taxe d'habitation du stagiaire lui sera remboursée par le Trésorier national.

Les remboursements des frais de déplacements et autres frais directement liés au stage seront effectués sur présentation de justificatifs.

Le stage pourra être interrompu du fait d'une des trois parties après évaluation tripartite des difficultés rencontrées et le constat de l'impossibilité de poursuivre le stage, ou pour longue maladie ne permettant pas de valider le stage, ou pour faute grave.

IV – Évaluation du stage

Dès la mise en route du stage, une équipe d'évaluation est composée de la façon suivante :

- le pasteur conseiller,
- deux membres du Conseil presbytéral,
- deux membres de la Commission exécutive de la circonscription,
- deux membres de la Commission des Ministères.

Les membres de l'équipe rencontreront le candidat-pasteur pendant son stage, l'écouteront prêcher, s'entretiendront avec lui sur la manière dont se déroule son stage.

Trois mois environ après le début du stage, l'équipe d'évaluation aura un entretien avec le candidat-pasteur pour dresser un premier bilan et faire ressortir, tant pour le pasteur-conseiller que pour le stagiaire, les points forts, les difficultés, les domaines dans lesquels les efforts doivent porter, etc.

Au cours des trois ou quatre mois qui précèdent la fin du stage, celui-ci sera évalué par l'équipe d'évaluation.

Les principaux critères sur lesquels porteront l'évaluation du stage sont les suivants:

- engagement spirituel,
- aptitudes à la prédication, à l'enseignement, à faire des visites, etc.
- contacts humains, faculté à s'intégrer dans un groupe, et à y être actif,
- qualités d'animateur,
- etc.

L'évaluation se déroulera de la manière suivante :

- le candidat-pasteur expose comment il a vécu son stage, ce qu'il y a appris, quelles ont été ses difficultés, ses attentes déçues;
- le pasteur-conseiller exprime un avis général sur le stage et, s'il le désire, fait quelques remarques sur l'exposé du stagiaire.
- en l'absence du candidat-pasteur stagiaire, l'équipe s'entretient du stage et détermine les éléments de son appréciation.
- le secrétaire de séance, ou le pasteur-conseiller, se charge enfin de rédiger un texte qui sera soumis à tous les membres de l'équipe, et qui devra recueillir leur accord avant d'être adressé à la Commission des Ministères.

Fait àle

Signatures :

Stagiaire
Nom Prénom

Pasteur conseiller
Nom prénom

CDM
Président

C 2. Le Vade-Mécum du candidat-pasteur

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES DE FRANCE

COMMISSION DES MINISTRES

VADE-MECUM DU STAGIAIRE

Cher ami,

Vous allez faire votre stage de candidat-pasteur auprès de M.
avec lequel nous vous suggérons d'entrer en contact le plus rapidement possible. Votre stage commencera le et durera en principe dix mois compris.

- Selon la Discipline des EREI, vous recevrez le même traitement qu'un pasteur, allocations de mariage et pour enfants compris. Vous n'aurez pas d'allocation d'ancienneté. Les frais de déménagement que vous aurez engagés pour vous rendre sur votre lieu de stage vous seront remboursés dans la mesure où ils seront jugés raisonnables par la Commission des Finances qui statuera en accord avec votre pasteur-conseiller. En outre, une indemnité de logement pourra vous être versée, chaque mois, pour le loyer restant à votre charge après perception des APL (Aide Personnalisée au Logement); cette indemnité ne pourra, toutefois, pas dépasser 20 % du traitement brut mensuel de base. Enfin, votre taxe d'habitation vous sera remboursée par le Trésorier national.

- Le pasteur-conseiller auquel vous avez été confié est seul habilité à organiser, avec vous, votre emploi du temps. C'est ainsi que, sous réserve de l'accord préalable de la Commission des Ministres, la décision peut être prise de vous faire effectuer une partie de votre stage avec un autre pasteur ou un responsable d'une Oeuvre.

- Vous aurez à rencontrer les conseillers presbytéraux de l'Eglise locale et des responsables de la circonscription.

- En temps voulu, votre stage sera évalué par une équipe d'évaluation composée de la façon suivante: le pasteur-conseiller, deux membres du Conseil presbytéral, deux membres de la Commission Exécutive de la circonscription, deux membres de la Commission des Ministres.

Vous trouverez en annexe le texte de l'instruction pour l'équipe d'évaluation qui vous informera sur son fonctionnement.

Les principaux critères sur lesquels porteront l'évaluation de votre stage sont les suivants:

- engagement spirituel,
- aptitudes à la prédication, à l'enseignement, à faire des visites, etc.
- contacts humains, faculté s'intégrer dans un groupe, et à y être actif,
- qualités d'animateur,
- etc.

Ceci veut dire que vous ne serez pas le second de votre pasteur-conseiller.

Voici les principales lignes de l'action que votre pasteur-conseiller exercera auprès de vous :

- vous aider à découvrir tous les aspects du ministère pastoral;
- vous conduire à passer de la théorie à la pratique, notamment pour la prédication, l'étude biblique, l'enseignement religieux, les visites pastorales, l'animation de groupe, la participation au conseil presbytéral, les actes pastoraux, les activités auprès de la jeunesse, des personnes âgées, éventuellement dans le cas d'aumônerie, les visites à l'hôpital, à la prison, etc.;
- s'entretenir avec vous, évaluer avec vous vos progrès et vos difficultés et rechercher des solutions pour avancer;
- veiller à ce que les membres de l'équipe d'évaluation vous rencontrent;
- animer l'équipe d'évaluation.

Vous souhaitant une fructueuse et bienfaisante période de stage, je vous adresse, cher ami, mes meilleurs messages dans le Seigneur.

Le Président,

C 3. Le Vade-Mécum du candidat pasteur-évangéliste

Document établi pour la Commission des ministères

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES DE FRANCE

COMMISSION DES MINISTRES

VADE-MECUM DU STAGE DU CANDIDAT PASTEUR-EVANGELISTE

Cher ami,

Vous allez faire votre stage de candidat pasteur-evangeliste auprès de M.
avec lequel nous vous suggérons d'entrer en contact le plus rapidement possible. Votre stage commencera le
et durera en principe dix mois consécutifs inclus.

- Selon la Discipline des EREI, vous recevrez le même traitement qu'un pasteur, allocations de mariage et pour enfants compris. Vous n'aurez pas d'allocation d'ancienneté. Les frais de déménagement que vous aurez engagés pour vous rendre sur votre lieu de stage vous seront remboursés dans la mesure où ils seront jugés raisonnables par la Commission des Finances qui statuera en accord avec votre pasteur-conseiller. En outre, une indemnité de logement pourra vous être versée, chaque mois, pour le loyer restant à votre charge après perception des APL (Aide Personnalisée au Logement); cette indemnité ne pourra, toutefois, pas dépasser 20 % du traitement brut mensuel de base. Enfin, votre taxe d'habitation vous sera remboursée par le Trésorier national.

- Le pasteur-conseiller auquel vous avez été confié est seul habilité à organiser, avec vous, votre emploi du temps. C'est ainsi que, sous réserve de l'accord préalable de la Commission des Ministres, la décision peut être prise de vous faire effectuer une partie de votre stage avec un autre pasteur ou un responsable d'une Oeuvre.

- Vous aurez à rencontrer des responsables de l'Eglise locale et de la circonscription.

- En temps voulu, votre stage sera évalué par une équipe d'évaluation composée de la façon suivante: le pasteur-conseiller, deux membres du Conseil presbytéral ou de l'équipe de responsables, deux membres de la Commission Exécutive de la circonscription ou de la CGE, deux membres de la Commission des Ministres.

Vous trouverez en annexe le texte de l'instruction pour l'équipe d'évaluation qui vous informera sur son fonctionnement.

Les principaux critères sur lesquels porteront l'évaluation de votre stage sont les suivants:

- engagement spirituel,
- aptitude et zèle à communiquer l'Évangile,
- contacts humains, faculté à susciter des lieux de témoignage,
- qualités d'animateur,
- aptitudes à la prédication, à l'enseignement, à faire des visites, etc.
- etc.

Ceci veut dire que vous ne serez pas le second de votre pasteur-conseiller.

Voici les principales lignes de l'action que votre pasteur-conseiller exercera auprès de vous :

- vous aider à découvrir tous les aspects du ministère d'evangeliste notamment pour le témoignage, l'organisation d'actions d'evangelisation et de réunions publiques, la mise en place des structures nécessaires au démarrage d'une Eglise ;

- vous conduire à passer de la théorie à la pratique, notamment pour la prédication, l'étude biblique, l'enseignement religieux, les visites pastorales, l'animation de groupe, la participation au conseil presbytéral, les actes pastoraux, les activités auprès de la jeunesse, des personnes âgées, éventuellement dans le cas d'aumônerie, les visites à l'hôpital, à la prison, etc.;

- s'entretenir avec vous, évaluer avec vous vos progrès et vos difficultés et rechercher des solutions pour avancer;

- veiller à ce que les membres de l'équipe d'évaluation vous rencontrent;

- animer l'équipe d'évaluation.

Vous souhaitant une fructueuse et bienfaisante période de stage, je vous adresse, cher ami, mes meilleurs messages dans le Seigneur.

Le Président,

C 4. Instructions pour le pasteur conseiller d'un candidat-pasteur

Pour accompagner un stage de pasteur

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES DE FRANCE

COMMISSION DES MINISTÈRES

INSTRUCTIONS POUR LE PASTEUR-CONSEILLER

Cher Monsieur et frère,

Vous avez bien voulu accepter d'être pasteur-conseiller pour

La Commission des Ministères vous est reconnaissante de vous associer ainsi à la formation de ce candidat-pasteur.

L'objet de cette lettre est de vous préciser un peu en détail ce que la Commission attend de vous :

- aider le stagiaire à découvrir tous les aspects du ministère pastoral ;
- lui permettre de passer de la théorie à la pratique, notamment dans
 - la prédication,
 - la catéchèse et l'école biblique,
 - les visites pastorales,
 - l'animation de divers groupes
 - la participation aux séances du conseil presbytéral,
 - les actes pastoraux,
 - les activités auprès de la jeunesse et auprès des personnes âgées,
 - éventuellement, en cas d'aumônerie, les visites à l'hôpital, à la prison,
 - etc.
- lui apprendre à connaître, avec votre aide, son futur ministère dans toute sa plénitude, en ayant bien conscience que le stagiaire n'est pas un adjoint qui vous est donné pour un certain temps. Ainsi, lui confier une activité ne suffit pas; il convient d'en parler avec lui, de faire le point sur sa manière de la mener à bien, de réfléchir avec lui sur la façon de surmonter certaines difficultés, etc.
- lui faire connaître les tâches administratives inhérentes à la vie d'une Eglise (tenue de registres, fichiers, formalités administratives à accomplir dans une association culturelle, etc.) que ces tâches soient accomplies par vous-même ou par toute autre personne,
- prévoir des entretiens avec le stagiaire (cela prendra de votre temps, assurément !),
- ne pas sous-estimer l'importance de l'évaluation du stage. Vous veillerez à ce que le stagiaire en comprenne bien l'esprit et les modalités, et à ce qu'il rencontre les membres de l'équipe d'évaluation. Vous ne manquerez pas d'avoir avec le stagiaire un entretien de clôture d'évaluation afin de faire apparaître les points importants à faire ressortir au cours de l'évaluation.

La Commission vous demande également de ne pas hésiter à lui donner des nouvelles sur la manière dont se déroule le stage. Comme vous le savez, nous avons étudié le dossier du candidat et nous avons eu un entretien avec lui; nous pensons qu'il a des qualités pour exercer un ministère bienfaisant dans l'Union Nationale. Mais il est clair que vous allez avoir avec lui des relations régulières et approfondies qui vous permettront de discerner ce qu'il en est.

Nous souhaiterions donc que vous nous indiquiez les difficultés de tous ordres qui pourraient surgir et dont les caractéristiques, sans être forcément de nature à s'opposer à la validation du stage, soulèvent un ou plusieurs problèmes à vos yeux. La Commission pense nécessaire d'être tenue informée par vous-même, dès que possible, de telles particularités préoccupantes, sans avoir à attendre le rapport de l'équipe d'évaluation.

En tout état de cause, la Commission vous demande de lui faire part de vos impressions sur le candidat environ tous les trois mois.

En vous remerciant encore pour tout ce que vous ferez pour votre stagiaire, je vous adresse, cher Monsieur et frère, mes salutations les meilleures dans le Seigneur.

C 5. Instructions pour le pasteur conseiller d'un candidat pasteur- évangéliste

Pour accompagner un stage de pasteur-évangéliste

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES DE FRANCE

COMMISSION DES MINISTÈRES

INSTRUCTIONS POUR LE PASTEUR-CONSEILLER

(adopté le 11 mai 2001)

Cher Monsieur et frère,

Vous avez bien voulu accepter d'être pasteur-conseiller pour

La Commission des Ministères vous est reconnaissante de vous associer ainsi à la formation de ce candidat pasteur-évangeliste.

L'objet de cette lettre est de vous préciser un peu en détail ce que la Commission attend de vous :

- aider le stagiaire à découvrir tous les aspects du ministère d'évangeliste notamment en ce qui concerne le témoignage, l'organisation d'actions d'évangélisation et de réunions publiques et la mise en place des structures nécessaires au démarrage d'une Eglise ;

- lui permettre de passer de la théorie à la pratique, notamment dans

- la prédication,
- la catéchèse et l'école biblique,
- les visites pastorales,
- l'animation de divers groupes
- la participation aux séances du conseil presbytéral,
- les actes pastoraux,
- les activités auprès de la jeunesse et auprès des personnes âgées,
- éventuellement, en cas d'aumônerie, les visites à l'hôpital, à la prison,
- etc.

- lui apprendre à connaître, avec votre aide, son futur ministère dans toute sa plénitude, en ayant bien conscience que le stagiaire n'est pas un adjoint qui vous est donné pour un certain temps. Ainsi, lui confier une activité ne suffit pas ; il convient d'en parler avec lui, de faire le point sur sa manière de la mener à bien, de réfléchir avec lui sur la façon de surmonter certaines difficultés, etc.

- lui faire connaître les tâches administratives inhérentes à la vie d'une Eglise (tenue de registres, fichiers, formalités administratives à accomplir dans une association culturelle, etc.) que ces tâches soient accomplies par vous-même ou par toute autre personne,

- prévoir des entretiens avec le stagiaire (cela prendra de votre temps, assurément !),

- ne pas sous-estimer l'importance de l'évaluation du stage. Vous veillerez à ce que le stagiaire en comprenne bien l'esprit et les modalités, et à ce qu'il rencontre les membres de l'équipe d'évaluation. Vous ne manquerez pas d'avoir avec le stagiaire un entretien de pré-évaluation afin de faire apparaître les points importants à faire ressortir au cours de l'évaluation.

La Commission vous demande également de ne pas hésiter à lui donner des nouvelles sur la manière dont se déroule le stage. Comme vous le savez, nous avons étudié le dossier du candidat et nous avons eu un entretien avec lui ; nous pensons qu'il a des qualités pour exercer un ministère bienfaisant dans l'Union Nationale. Mais il est clair que vous allez avoir avec lui des relations régulières et approfondies qui vous permettront de discerner ce qu'il en est.

Nous souhaiterions donc que vous nous indiquiez les difficultés de tous ordres qui pourraient surgir et dont les caractéristiques, sans être forcément de nature à s'opposer à la validation du stage, soulèvent un ou plusieurs problèmes à vos yeux. La Commission pense nécessaire d'être tenue informée par vous-même, dès que possible, de telles particularités préoccupantes, sans avoir à attendre le rapport de l'équipe d'évaluation.

En tout état de cause, la Commission vous demande de lui faire part de vos impressions sur le candidat environ tous les trois mois.

En vous remerciant encore pour tout ce que vous ferez pour votre stagiaire, je vous adresse, cher Monsieur et frère, mes salutations les meilleures dans le Seigneur.

Le Président,

C 6. Pour l'équipe d'accompagnement et d'évaluation

Document établi pour la Commission des ministères

UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES EVANGELIQUES
DE FRANCE

COMMISSION DES MINISTÈRES

INSTRUCTIONS POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Article 1 L'équipe d'évaluation est constituée conformément à l'article 16 du titre C de la Discipline d'après que le pasteur-conseiller a été désigné.

Article 2 Les membres de l'équipe doivent rencontrer le candidat-pasteur pendant son stage, écouter prêcher, s'entretenir avec lui sur la manière dont se déroule son stage.

Article 3 Trois mois environ après le début du stage, l'équipe d'évaluation a un entretien avec le candidat-pasteur pour dresser un premier bilan et faire ressortir, tant pour le pasteur-conseiller que pour le stagiaire, les points forts, les difficultés, les domaines dans lesquels les efforts doivent porter, etc.

Article 4 Au cours des trois ou quatre mois qui précèdent la fin du stage (dont la durée théorique est de 10 mois compris inclus), l'évaluation du stage se déroule de la manière suivante, lors d'une rencontre fixée à une date qui convient à tous, membres de l'équipe et stagiaire : le candidat-pasteur expose comment il a vécu son stage, ce qu'il y a appris, quelles ont été ses difficultés, ses attentes déçues; ensuite, le pasteur-conseiller exprime un avis général sur le stage et, s'il le désire, fait quelques remarques sur l'exposé du stagiaire.

Ensuite, en l'absence du candidat-pasteur stagiaire, l'équipe s'entretient du stage et détermine les éléments de son appréciation.

Le secrétaire de séance, ou le pasteur-conseiller, se charge de rédiger un texte qui sera soumis à tous les membres de l'équipe, et qui devra recueillir leur accord avant d'être adressé à la Commission des Ministères.

C 7. Convention de stage de master 2 Professionnel

Document établi par la Commission des ministères

Préambule

Lors de la mise en place d'un projet de stage Master 2 Professionnel, le seul partenaire mandaté pour traiter avec **la Faculté de Théologie Jean Calvin d'Aix-en-Provence (FJC)** et avec l'étudiant concerné est la Commission des Ministères (CDM) de l'Union nationale des Églises Protestantes Réformées Évangéliques de France (UNEPREF).

L'étudiant

L'étudiant en théologie, au cours de sa 1ère année de Master Pro met en place avec la FLTR un projet de stage pour sa 2ème année.

Dès que ce projet prend forme, l'étudiant adresse une demande écrite à la CDM pour savoir s'il y a une possibilité pour lui de réaliser son stage dans l'UNEPREF.

L'étudiant pourra proposer une dominante pour son stage (évangélisation, jeunesse, catéchèse, aumônerie, travail paroissial classique, ...) et précisera la période concernée.

La CDM, après réception d'une demande, et dans un délai ne pouvant pas dépasser 3 mois, adresse un courrier à l'étudiant soit pour lui indiquer qu'elle est dans l'impossibilité de répondre à son attente, soit pour lui proposer un lieu et un directeur de stage.

Aucun engagement, concernant l'avenir, n'est demandé à l'étudiant qui effectue un stage de Master Pro dans l'UNEPREF. Il reste libre, au terme de sa deuxième année de Master Pro, de s'engager ailleurs que dans l'UNEPREF.

L'UNEPREF, de son côté, ne prend aucun engagement envers les étudiants qui accomplissent leur stage en son sein.

La CDM peut mettre fin à tout moment au stage d'un étudiant, après en avoir informé la FJC, en cas de problème majeur.

À l'exception du logement, pour lequel un arrangement peut être trouvé, l'étudiant prend à sa charge l'intégralité de ses frais.

L'Union nationale

L'UNEPREF se charge de toutes les questions administratives liées à la présence d'un étudiant stagiaire auprès d'une Église de l'Union.

Elle verse à l'étudiant une indemnité dont le montant, arrêté par la Commission Permanente, ne peut être inférieure à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

La Commission des Ministères

La CDM reçoit les demandes écrites qui lui sont adressées et y répond dans un délai qui ne peut dépasser 3 mois.

Avant de donner sa réponse, une délégation de la CDM pourra rencontrer l'étudiant dès que son projet de stage est bouclé et a été accepté par la FLTR.

Elle prend contact avec les Églises (ou Oeuvres) et les pasteurs (ou responsables) susceptibles d'accueillir un stagiaire.

Elle donne son accord pour la réalisation d'un stage dans l'UNEPREF, ou signale son impossibilité à proposer un stage.

La CDM désigne en son sein deux personnes pour assurer un accompagnement (hors cursus universitaire) auprès de l'étudiant pendant la réalisation du stage et lui proposer 2 ou 3 entretiens.

La CDM, assure le remboursement des frais de déplacement de l'étudiant dans le cas où celui-ci serait amené à se rendre dans d'autres Églises ou Œuvres. Le montant de ces remboursements ne pourra dépasser la somme de 300 €, pour la totalité du stage.

Le directeur de stage

Il s'engage à respecter le cahier des charges présenté par la FJC.

L'Eglise qui accueille

Dans la mesure du possible, l'Église qui accueille propose une solution de logement à l'étudiant.

Elle prend à sa charge les frais de desserte locale inhérents au stage.

D 1. Le dossier d'information pour les pasteurs intérimaires

La procédure à suivre pour permettre à quelqu'un d'être reconnu comme pasteur intérimaire est légèrement différente de celle du candidat pasteur.

C'est la Commission exécutive qui instruit le dossier, en relation avec le Conseil presbytéral.

C'est la Commission exécutive qui recrute.

C'est elle qui reçoit la personne pressentie pour assurer un intérim dans sa circonscription.

C'est elle qui présente le dossier d'information à la CDM pour accord.

**UNION NATIONALE DES EGLISES PROTESTANTES REFORMEES
EVANGELIQUES**

**COMMISSION EXECUTIVE :
Le Président de la Commission exécutive :**

DOSSIER D'INFORMATION

A remplir et à adresser au président de la Commission exécutive

Photo récente

- A remplir au stylo noir
- Votre conjoint voudra bien remplir la partie du dossier qui le concerne
- Le dossier doit être complet avant d'être adressé au Président de la Commission exécutive

MINISTERE

☐ Pasteur intérimaire

ETAT CIVIL

NOM : M. Mme Mlle NOM DE JEUNE FILLE

PRENOMS (souligner le prénom usuel) ==

DATE ET LIEU DE NAISSANCE A

PROFESSION ACTUELLE SITUATION MILITAIRE

NATIONALITE..... N° SECURITE SOCIALE

Si vous n'êtes pas français :

TITRE DE SEJOUR DUREE DE VALIDITE

NUMERO DU TITRE LIEU ET DATE D'ETABLISSEMENT

ETES-VOUS : célibataire - fiancé(e) - marié(e) - divorcé(e) - veuf(ve) -

Si vous êtes fiancé(e) : date prévue du mariage

Si vous êtes marié(e) : date et lieu du mariage

ADRESSE ACTUELLE :

Rue :

Code postal : Ville : TEL :

CONJOINT ou fiancé(e)

NOM & PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE

DATE DE NAISSANCE PROFESSION

NATIONALITE..... N° SECURITE SOCIALE

RESUME EXPERIENCES ET FORMATION : É É É É

.....

É

2

ENFANTS

NOM	PRENOMS	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1).....			
2).....			
3).....			
4).....			
5).....			

AUTRES PERSONNES A VOTRE CHARGE :

.....

.....

FORMATION, APTITUDES ET EXPERIENCE

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FREQUENTES	DU	AU		
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
DIPLOMES OBTENUS	LIEU	DATE		
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
EMPLOIS EXERCES	LIEUX D'EMPLOI	EMPLOYEUR S	DU	AU
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				

3

EXPERIENCES ET FORMATIONS DANS LA PRATIQUE DE L'EVANGELISATION

.....

.....

.....

EXPERIENCES ET FORMATIONS CONCERNANT L'ANIMATION OU AUTRES DOMAINES AFFERANT AU MINISTERE QUE VOUS PROPOSEZ D'EXERCER DANS L'EGLISE :

.....

.

.....

.....

LANGUES ETRANGERES : r pondre par TB - B - AB

	LANGUES						
	LUE						
	PARLEE						
	ECRITE						

PERMIS DE CONDUIRE : Quel permis de conduire avez-vous ? :

SANT 

Avez-vous une remarque   nous faire concernant vos aptitudes physiques et votre  tat de sant , pr sent ou pass .....

Chaque candidat doit passer une visite m dicale aupr s d'un g n raliste et avoir au moins un entretien avec un psychiatre d sign  par la Commission des Minist res.

(Le compte-rendu de cette visite est envoy  directement   la Commission par le m decin psychiatre)

ENGAGEMENT PAROISSIAL

Etes-vous membre d'une Eglise ou union d'Eglises? Laquelle?.....

Nom et adresse de votre paroisse et de son responsable (pasteur)

.....

.....

Avez-vous d j   exerc  un minist re dans une autre union d'Eglises ? si oui, laquelle ?

.....

Date de ce ou ces minist res

.....

.....

Y avez-vous  t  consacr  ? Si oui, date Lieu.....

4

MOTIVATIONS

Répondre au questionnaire de candidature ci-joint correspondant à votre demande (pasteur ou diacre).

Attention : vos réponses doivent être dactylographiées.

REFERENCES

Pour nous donner la possibilité de mieux vous connaître, veuillez nous indiquer les noms, professions et adresses de trois personnes au moins, à l'exception de membres de votre famille, dont si possible un pasteur qui vous connaissent bien sur le plan humain et/ou professionnel et que nous pourrions consulter.

.....

.....

.

.....

.....

.....

DISPONIBILITE

A quelle date seriez-vous éventuellement disponible ?

REMARQUES ET QUESTIONS

.....

.....

.....

.

.....

.

.....

.....

.....

PIECES A FOURNIR :

- une copie de vos principaux diplômes et certificats professionnels
- le certificat médical demandé

A le

Signature :

^

D 2. Questionnaire

pour le pasteur intérimaire

Dossier-questionnaire pour pasteur intérimaire

- 1 : Dans quelles circonstances et dans quelle Église avez-vous été amené à Jésus-Christ ?
quelle est l'origine de votre vocation ?
- 2 : En quoi la vie spirituelle du pasteur influence-t-elle son ministère ?
- 3 : Quelles sont les raisons qui vous conduisent à désirer travailler dans le cadre de l'Union Nationale des EREI ?
- 4 : Pensez-vous nécessaire que l'Église ait une confession de foi ? Pourquoi ?
- 5 : Déclarez-vous adhérer à la déclaration de Foi de 1872 ?
- 6 : Que comprenez-vous par l'inspiration et l'inerrance des Saintes Ecritures ?
- 7 : Que signifie le baptême pour vous ? que pensez-vous du baptême des enfants ?
comment conduirez-vous l'entretien avec le candidat au baptême ou ses parents ?
- 8 : Comment concevez-vous votre ministère de pasteur intérimaire ?
Précisez notamment votre conception :
du rôle du Conseil Presbytéral et des responsables ;
de l'enseignement (prédication, catéchèse et visites) ;
du rôle de la jeunesse ;
de l'évangélisation.
- 9 : Acceptez-vous de vous conformer à notre discipline, c'est-à-dire nos statuts, nos règlements et nos décisions synodales ?

E. Le proposantat

Lorsqu'il a reçu et accepté un appel, le candidat est nommé pasteur proposant et il est inscrit sur la liste des pasteurs de l'Union nationale sous la rubrique "pasteurs proposant" pour une durée de deux ans.

La Commission des Ministères en accord avec la CGE ou la Commission exécutive de la circonscription dans laquelle se trouve l'Eglise qui a fait appel au pasteur proposant nomme deux personnes (un pasteur et un laïc) pour accompagner et conseiller le pasteur proposant dans l'exercice de son ministère. Cet accompagnement dure deux ans.

Le pasteur proposant ne peut pas présider le Conseil presbytéral de son Eglise. Il participe aux Synodes avec voix consultative.

Article 15bis

a) Si le stage est validé, le candidat pasteur peut recevoir l'appel d'une Eglise, y compris de celle qui l'a accueilli pour son stage, de la Commission Générale d'Évangélisation, d'une Commission exécutive, ou de la Commission permanente (cf. infra articles 31 à 35).

Il devient alors pasteur proposant pour une durée de deux ans.

Le pasteur proposant ne peut pas présider le Conseil presbytéral de son Eglise. Il assiste aux synodes avec voix consultative.

Article 15 ter

a) La Commission des Ministères en accord avec la Commission Générale d'Évangélisation ou la Commission exécutive de la circonscription dans laquelle se trouve l'Eglise qui accueille le pasteur proposant nomme deux personnes (1 pasteur et 1 laïque) pour accompagner et conseiller le pasteur proposant dans l'exercice de son ministère. Cet accompagnement dure deux ans.

Une fois par trimestre, les personnes chargées de cet accompagnement devront rendre compte auprès de la CDM par un court rapport écrit, soulignant notamment les progrès, les problèmes, les performances et les projets du candidat (PPPP).

b) La Commission des Ministères désigne les membres de l'équipe d'évaluation du pasteur proposant avant la fin du troisième mois de sa prise de fonction. Elle provoquera une évaluation intermédiaire au terme de la première année.

c) Au cours du trimestre qui précède la fin théorique du proposanat, une évaluation de celui-ci est faite par une équipe composée par les personnes suivantes, qui peuvent s'entourer de tous les avis (oraux ou écrits) et compléments d'information jugés par elles à propos :

- les deux membres de l'équipe d'accompagnement ;
- le Conseil presbytéral de l'Eglise au sein de laquelle le pasteur proposant exerce son ministère ;
- deux membres de la Commission exécutive ou de la Commission Générale d'Évangélisation ;
- deux membres de la Commission des Ministères.

Cette évaluation, présidée par l'un des deux représentants de la Commission des Ministères, se fait dans un premier temps en présence du pasteur proposant, puis en dehors de sa présence. Elle fait l'objet d'un rapport écrit qui est transmis à la Commission des Ministères, qui statue et communique sa décision, lors d'un entretien, avec le pasteur proposant.

La CdM doit faire connaître sa décision, par écrit.

d) Si le proposanat est validé, le pasteur proposant peut éventuellement répondre à l'appel de l'Eglise qui l'a accueilli, ou à tout autre appel au sein de l'Union nationale (cf. infra articles 31 & 35)¹.

Le pasteur proposant change de statut et est inscrit sur la liste des pasteurs titulaires de l'Union nationale dès lors que l'évaluation de son ministère, à la fin de la période probatoire, aura été positive et qu'il aura répondu à l'appel d'une Eglise ou à tout autre appel au sein de l'Union nationale

F. L'évaluation quinquennale

Chaque fois qu'un pasteur aura atteint la cinquième année de ministère dans un poste, ou la troisième année après le proposanat dans le cas d'un premier poste, une réflexion et une évaluation sur la vie de l'Eglise et le ministère pastoral seront entreprises par le Conseil presbytéral et le pasteur avec la participation de deux membres de la Commission exécutive ou de la Commission générale d'évangélisation.

C'est l'article 17 du titre C qui aborde cette question.

Article 17 :

Chaque fois qu'un pasteur aura atteint la cinquième année de ministère dans un poste, ou la troisième année après le proposanat, dans le cas d'un premier poste, une réflexion et une évaluation sur la vie de l'Eglise et le ministère pastoral seront entreprises par le Conseil presbytéral et le pasteur avec la participation de deux membres de la Commission exécutive ou de la Commission générale d'évangélisation.

Le ministère du pasteur pourra être poursuivi si le pasteur et le Conseil presbytéral en manifestent le désir.

Entre deux échéances, un nouveau bilan pourra être établi à la demande soit du pasteur, soit du Conseil presbytéral et, éventuellement, sur proposition de la Commission exécutive ou de la Commission Générale d'Évangélisation.

Si le bilan conduit les parties concernées à ne pas pouvoir envisager la poursuite du ministère en cours, le poste sera déclaré vacant selon les modalités en vigueur dans l'Union nationale.

Modalités :

Sur convocation et sous la présidence de la Commission exécutive ou de la Commission générale d'évangélisation, trois rencontres sont programmées :

- Commission exécutive ou Commission Générale d'Évangélisation et le pasteur
- Commission exécutive ou Commission Générale d'Évangélisation et le Conseil presbytéral
- Commission exécutive ou Commission Générale d'Évangélisation, le Conseil presbytéral et le pasteur.

Canevas de discussion

Entretien avec le pasteur

Question 1 :

Quels ont été et quels sont vos rapports avec le Conseil Presbytéral et la Communauté ?

Aborder notamment les domaines tels que les études bibliques, le culte, la jeunesse, les visites, les projets... ?

Question 2

Quels ont été et quels sont vos rapports avec les autorités civiles d'une part et les autres confessions d'autre part ?

Questions 3

Etes-vous à l'aise dans cette Union d'églises ?

Question des rapports avec les autres collègues, les différentes commissions et la vie synodale. Vous sentez-vous accepté, intégré, soutenu ?

Question 4

Comment conciliez-vous votre vie familiale avec votre ministère ?

Question 5

Quels sont vos sujets de reconnaissance ?

Question 6

Quelles genres de difficultés avez-vous rencontrées au cours de vos premières années de ministère ?

Questions 7

Ministère pastoral et organisation du travail ? (vacances, journées de repos, heures supplémentaires)

Quelle est votre journée type ?

Votre soutien financier est-il suffisant pour vous ?

Questions 8

Faites-vous des évaluations de votre travail ?

Comment mesurez-vous l'atteinte de vos objectifs dans l'Eglise ?

Questions 9

Si le Conseil devait formuler une recommandation à votre égard, d'après vous quelle serait-elle ?

Souhaitez-vous continuer votre ministère dans cette église ?

Questions 10

D'après vous, quelle est la durée idéale d'un ministère pastoral au sein de la même paroisse ? Pensez-vous pouvoir encore apporter des éléments de vie importants pour votre paroisse actuelle ?

Canevas de discussion

Entretien avec le Conseil presbytéral

Questions 1 :

Le pasteur a-t-il répondu à vos attentes en ce qui concerne la vie de l'Eglise?

Aborder notamment les domaines tels que les études bibliques, le culte, la jeunesse, les visites, les projets...

Quel a été votre engagement personnel dans les différents domaines énumérés ci-dessus?

Question 2

Quels ont été et quels sont les rapports de votre pasteur avec les autorités civiles d'une part et les autres confessions d'autre part?

Questions 3

Votre pasteur vous paraît-il bien intégré dans le corps pastoral?

Etes-vous vous-mêmes à l'aise dans cette Union d'églises?

(rapports avec les différentes commissions et vie synodale)

Question 4

Comment votre pasteur arrive-t-il à concilier vie familiale et ministère?

Questions 5

Votre pasteur vous paraît-il heureux dans son ministère?

Quels sont vos sujets de reconnaissance?

Questions 6

Quels genres de difficultés votre pasteur a-t-il rencontrées?

Quelles sont les tensions qu'il a dû surmonter?

Quelles ont été vos propres difficultés dans l'exercice de votre ministère?

Question 7

S'il y avait un conseil, une recommandation que vous voudriez faire à votre pasteur, quel serait-il ?

Questions 8

Pensez-vous que votre pasteur ait une attente particulière à votre égard ?
Si oui, laquelle ?

Questions 9

Le pasteur et son « métier »

D'après vous, y-a-t-il des points communs entre le « métier » de pasteur et un autre métier ?

Relations employeur-employé,

Avez-vous un cahier des charges ?

Avez-vous fixé des objectifs pour l'Eglise?
Avez-vous les moyens de les mesurer ?
Que pensez-vous de la relation travail pastoral et coût du pasteur ?

Questions 10

D'après vous, quelle est la durée idéale d'un ministère pastoral au sein de la même paroisse ?

Votre pasteur vous apporte-t-il actuellement ce dont vous avez besoin pour votre vie spirituelle?

Pensez-vous qu'il sera bientôt nécessaire de penser à un renouvellement, pour créer un nouvel élan, une nouvelle dynamique pour vous personnellement et pour l'Eglise en général?

Si oui, dans combien de temps ?

Questions 11

Pensez-vous que ce type d'évaluation est souhaitable? indispensable? nécessaire?

Quelle est la question qui n'a pas été posée et à laquelle vous auriez souhaité répondre ?

Quelle est la question qui n'aurait pas dû être posée ?

G. La cérémonie de reconnaissance de ministère et de consécration des pasteurs

Texte adopté au synode d'Aix en Provence en 2003

En 2003, le Synode national et général d'Aix-en-Provence a adopté les articles 62 à 67 du titre C de la Discipline qui concernent la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs, des anciens et des diacres.

Ainsi, désormais, la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs se déroule à l'occasion d'un synode national. De plus, elle se tient avant la fin de la seconde année de ministère du nouveau pasteur.

En 2004, le synode national d'Alès a adopté une nouvelle liturgie pour la cérémonie de reconnaissance et de consécration des pasteurs . La liturgie proprement dite se trouve au chapitre 5 à la page 31s.

Vous trouverez dans les pages qui suivent :

- **quelques conseils pour aider à la préparation de la cérémonie ;**
- **les principes qui sous-tendent notre compréhension de cette cérémonie;**
- **les articles 62 à 67 du Titre C de la Discipline qui concernent la cérémonie de reconnaissance et de consécration ;**

QUELQUES CONSEILS POUR PRÉPARER**LA CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE ET DE CONSÉCRATION DES PASTEURS****(se reporter aux articles 80 à 85 du Titre C de la Discipline)**

1. Lorsqu'un pasteur est inscrit sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale, il appartient à la Commission des Ministères d'organiser et de mettre en place dans un délai maximum de deux ans la cérémonie de reconnaissance et de consécration de ce pasteur.
2. Cette cérémonie prend place au cours du culte d'un Synode national. Le Conseil presbytéral dont dépend le futur consacré est associé à la préparation de cette cérémonie.
3. En accord avec le (la) futur(e) consacré (e), la Commission des Ministères choisit sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale celui ou celle qui va présider la cérémonie. Celui-ci peut être en activité ou à la retraite.
4. Il appartient au Secrétaire général de faire savoir le jour, l'heure et le lieu de la cérémonie. Cette annonce est adressée aux membres de l'Eglise où le futur consacré exerce son ministère et également aux responsables des autres communautés. Diffusée très largement, y compris dans Nuance, cette annonce a pour but d'inviter tous ceux qui le désirent à assister à la cérémonie et à prier.
5. Le futur consacré envoie de son côté aux pasteurs et aux diacres figurant sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale une lettre personnelle dans laquelle il rappelle brièvement son cheminement spirituel, comment il a pris conscience de sa vocation. Dans cette lettre, il n'oublie pas d'exposer, toujours succinctement, le contenu de sa foi et son adhésion aux textes de base de l'Union nationale.
6. Sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale et en accord avec le (la) futur(e) consacré (e), la Commission des Ministères choisit au moins sept personnes qui vont participer à l'imposition des mains. Deux membres de la CDM sont également associés à cette cérémonie.
7. En outre, la Commission des Ministères veille à ce qu'un membre de l'Eglise locale dans laquelle le futur consacré exerce son ministère participe à l'imposition des mains ainsi que deux anciens autres que pasteurs et diacres de l'Union nationale. Ceux-ci peuvent appartenir à n'importe quelle Eglise de l'Union nationale. Des pasteurs ou des membres d'une autre Union d'Eglises chrétiennes peuvent être invités à participer à la cérémonie.
8. Il appartient à celui ou à celle qui a été choisi (e) pour présider la cérémonie de reconnaissance et de consécration d'inviter les personnes qui ont été retenues pour participer à l'imposition des mains.
9. Ceux qui sont invités à participer à l'imposition des mains se retrouvent avant le commencement de la cérémonie pour une rencontre de prière et de dialogue avec le futur consacré. Tout doit se faire dans le calme, dans le recueillement et sans précipitation.
10. Les pasteurs consacrant ont la liberté de revêtir la robe pastorale ou pas. En aucun cas, le consacré ne peut la porter au cours de la cérémonie.
11. La prière de consécration est prononcée par un membre d'une des Eglises de l'Union nationale..

INTRODUCTION

« L'Eglise accueille avec action de grâces ceux à qui Dieu, dans sa grande miséricorde a bien voulu confier un ministère. Comme signe de cet accueil, elle leur impose les mains au cours d'une cérémonie de reconnaissance et de consécration. Cette imposition des mains, ou consécration se distingue de l'installation (cf. art. 24, 47 et 53 du Titre C) en ce qu'elle ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie pour chaque type de ministère. »

C'est en ces termes que notre Discipline introduit la section relative à la cérémonie de reconnaissance de ministère et de consécration des pasteurs, des anciens et des diacres. Nous reconnaissons en effet que cette cérémonie comporte un fondement biblique (cf. Actes 6.16, 13.1-4 ; I Tim. 4.14).

Notre Union d'Eglises reconnaît ainsi l'importance d'une cérémonie spéciale au cours de laquelle est confirmée publiquement une vocation.

La cérémonie de reconnaissance et de consécration est ainsi d'abord et avant tout une cérémonie au cours de laquelle est pratiquée l'imposition des mains.

C'est l'Eglise qui accueille ceux que Dieu lui envoie

Au Synode national et général d'Aix en Provence, il a été décidé de pratiquer systématiquement l'imposition des mains à l'égard de tous les ministères reconnus dans notre Union d'Eglises.

Cette cérémonie aura lieu désormais au cours du culte d'un synode national, la première voire la seconde année de l'entrée dans le ministère d'un nouveau pasteur.

Il appartient maintenant à la Commission de Ministères d'organiser cette cérémonie en accord avec le consacré et en relation avec le Conseil presbytéral de l'Eglise où le futur consacré exerce son ministère.

Des pasteurs, des anciens, des diacres et des fidèles peuvent participer à l'acte d'imposition des mains (cf. article 67 du Titre C).

Cette cérémonie est un acte de reconnaissance et de consécration

- reconnaissance dans le double sens de ce mot, parce que l'Eglise reconnaît publiquement l'appel que Dieu a adressé à quelqu'un pour un ministère particulier mais également parce qu'elle exprime sa reconnaissance à Dieu pour le nouveau ministère qui lui est donné ;
- consécration de celui qui se rend disponible pour le service de Dieu ;
- consécration également de l'Eglise et de ses membres qui se savent appelés à se donner toujours davantage au service de leur Seigneur.

L'imposition des mains : le signe de cet accueil et de cet envoi

C'est le Saint-Esprit et lui seul qui qualifie et non une cérémonie.

L'imposition des mains n'est rien de plus que le signe par lequel l'Eglise reconnaît et authentifie l'oeuvre du Saint-Esprit. Elle ne confère pas de pouvoirs spirituels particuliers ou nécessaires à l'exercice du ministère.

Elle n'a pas pour but non plus d'introduire tel ou tel dans un ordre particulier car, dans la Nouvelle Alliance, il n'en est aucun qui soit élu à un rang supérieur. Un seul est médiateur entre Dieu et les hommes : Jésus-Christ.

Elle confirme publiquement l'appel que certains ont reçu pour accomplir une tâche particulière : travailler notamment à l'édification commune (cf. Ephésiens 4.10-16).

Elle rappelle les promesses du Seigneur et invite le consacré à s'appuyer sur lui et à compter sur sa grâce.

EXTRAITS DE LA DISCIPLINE CONCERNANT LA CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE ET DE CONSÉCRATION

(adoptés au synode national et général d'Aix-en-Provence en 2003)

Article 80

L'Eglise accueille avec action de grâces ceux à qui Dieu, dans sa grande miséricorde a bien voulu confier un ministère. Comme signe de cet accueil, elle leur impose les mains au cours d'une cérémonie de reconnaissance et de consécration.

Cette imposition des mains, ou consécration se distingue de l'installation (cf. articles 24, 47 et 53) en ce qu'elle ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie pour chaque type de ministère.

Il convient de distinguer entre :

Article 81

Les ministères reconnus au niveau de l'Eglise locale (ancien ou diacre local autre que pasteur et diacre régional ou national).

Lorsqu'un ancien ou un diacre local est élu pour la première fois, le Conseil presbytéral l'établit dans sa charge au cours d'une cérémonie de reconnaissance et de consécration qui se déroule selon la liturgie prévue à cet effet.

Article 82

et les ministères reconnus au niveau national (pasteurs et diacres de l'Union nationale).

La reconnaissance de ministère et la consécration de toute personne inscrite sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale a lieu dès son inscription sur cette liste et au plus tard dans un délai de deux ans.

Article 83

Qu'il s'agisse d'un ministère pastoral ou diaconal, la cérémonie de reconnaissance et de consécration est organisée par la Commission des Ministères au cours du culte d'un synode national.

La Commission des Ministères associe le Conseil presbytéral de l'Eglise dont dépend le futur « consacré » à la préparation de cette cérémonie.

Article 84

La cérémonie de reconnaissance et de consécration se déroule selon la liturgie spécifique prévue soit pour les pasteurs soit pour les diacres de l'Union nationale.

Sa présidence est confiée à un pasteur choisi par la Commission des Ministères, en accord avec la (ou les) personne(s) devant être consacrée(s) sur la liste des pasteurs de l'Union nationale. La prière de consécration est prononcée par un membre d'une des Eglises de l'Union nationale.

Article 85

L'acte proprement dit de l'imposition des mains est accompli par des pasteurs et par des diacres figurant sur la liste des pasteurs et des diacres de l'Union nationale. Leur nombre (au minimum sept) et leurs noms sont déterminés par

la Commission des Ministères qui agit en accord avec la (ou les) personne(s) à qui l'imposition des mains va être faite.

En outre, deux anciens autre que pasteur ou diacre de l'Union nationale seront désignés. Deux membres de la Commission des Ministères sont obligatoirement associés à cette partie de la cérémonie ainsi qu'au moins un membre de l'Eglise locale dans laquelle le ministère concerné est exercé.

La Commission des Ministères est habilitée à reconnaître, le cas échéant et après étude, la validité de la consécration à un ministère pastoral ou diaconal accordée dans une autre Eglise ou Union d'Eglises que l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques.

H. La Formation permanente des pasteurs

En 2011, la Commission des Ministères a mis en place un dispositif pour que chaque pasteur (nouveau ou déjà ancien dans le ministère) puisse avoir la possibilité de se former dans un domaine de sa convenance au moins une fois tous les cinq ans de manière conséquente. Des principes ont été posés, un financement a été trouvé. il appartient maintenant à chacun de faire le pas.

LA FORMATION PERMANENTE DES PASTEURS DE L'UNEPREF

Objet : lettre de lancement du projet

COMMISSION DES MINISTÈRES

Jean-Philippe Bru
8, route de Saudech
09200 Saint-Girons
Téléphone : 05 61 04 77 90
Messagerie électronique : jphilbru@orange.fr

Saint-Girons, le 3 janvier 2011

Objet : formation permanente des pasteurs de l'Unépref

Chers collègues,

La Commission des ministères a le plaisir de vous annoncer que le projet de formation permanente qu'elle a été chargée de mettre en place a enfin vu le jour (voir la charte accompagnant ce courrier) et que certains d'entre vous pourrez en bénéficier dès cette année 2011.

Chaque pasteur de notre Union devra participer à un stage de formation au moins tous les cinq ans. Pour ce faire, chaque pasteur disposera tous les cinq ans d'une enveloppe d'un montant maximum de 1000 € qui pourra être répartie sur plusieurs années.

Si vous êtes intéressé par une formation, il vous faut adresser une demande suffisamment à l'avance à Jean-Philippe Bru, en précisant :

- La nature et les dates de la formation
- Le nom de l'organisme formateur

— Son coût total (formation, déplacement, repas et hébergement). Concernant les frais de déplacement, au-delà de 300 km aller-retour, le tarif SNCF sera appliqué.

Votre demande sera soumise à la CDM qui vous donnera une réponse dans un délai de 4 mois maximum. Les fonds disponibles annuellement étant limités, les premiers à présenter une demande seront les premiers servis. Les autres devront attendre l'année suivante.

Nous espérons que ce nouveau service de notre Union répondra à vos attentes.

Bien fraternellement,

Jean-Philippe Bru
Pour la Commission des ministères

FORMATION PERMANENTE DES PASTEURS

Objet : Élaboration d'une démarche de formation permanente des pasteurs de l'UNEPREF

ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE

La pastorale nationale : elle joue le rôle de groupe de parole mais peut aussi comporter le traitement d'un thème susceptible d'intéresser l'ensemble des pasteurs de l'union.

Les contrats ponctuels : ils lient ponctuellement depuis des années certains pasteurs demandeurs de notre union qui en font la demande à divers partenaires. Les pasteurs-évangélistes ont été particulièrement encouragés à se former dans le domaine de l'évangélisation et de l'implantation d'Églises.

DEFINITION/CADRE DE LA FORMATION PERMANENTE AU SEIN DE L'UNEPREF

LA FORMATION PERMANENTE EST UNE NECESSITE

La formation permanente fait partie de l'activité professionnelle des pasteurs. Elle leur permet d'actualiser leurs connaissances et leurs pratiques. C'est une responsabilité de l'Église, et en particulier de la CDM, d'identifier les besoins de formation permanente et d'y répondre.

UNE FORMATION DIVERSIFIEE

La CDM a fait le choix de ne pas choisir un partenaire formateur privilégié, mais de proposer un catalogue de formations sujet à actualisation permanente. Un pasteur pourra proposer une formation hors catalogue, mais celle-ci devra être agréée par la CDM.

Formations recensées à ce jour :

- Formation à l'accompagnement pastoral (« Culturfac ») proposée par la Faculté Jean Calvin
- Carrefour théologique de la Faculté Jean Calvin
- Sessions proposées par le CPLR (Conseil Permanent Luthéro-Réformé)
- CPCV (formations à l'animation, aux métiers du sanitaire et social, ou encore à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes)
- École pastorale de Massy (4 sessions par an sur un ou deux jours)
- Entrepierres (retraites spirituelles, relation d'aide)
- Agapé France (formation à l'évangélisation)
- FORMA.PRE (formation décentralisée de l'Institut de Nogent)

LA FORMATION PERMANENTE EST CONVENTIONNELLE

Elle lie plusieurs partenaires :

- le pasteur concerné
- sa paroisse
- l'UNEPREF via la CDM
- le partenaire formateur

DOMAINES DE FORMATION

Formation théologique, spirituelle et pastorale :

- Mise à jour des connaissances universitaires
- Relation d'aide
- Évangélisation
- Aumônerie
- Gestion de conflit
- Accueil-suivi des paroissiens

Développement personnel :

- Retraites spirituelles, ressourcement
- Articulation vie personnelle et vie ministérielle
- Spiritualité

Formation technique facilitant l'exercice du ministère :

- Formation à l'utilisation de matériel informatique et audio visuel
- BAFA / BAFD
- Animation éducative, pédagogie
- Organisation et conduite de réunions
- Prise de parole en public
- Gestion du temps
- Sécurité ERP, immobilier, état des lieux

MOYENS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**FREQUENCE ET DUREE**

Chaque pasteur participera à un stage de formation permanente au moins tous les cinq ans. L'UNEPREF comptant une quarantaine de pasteurs en exercice, 7 ou 8 pasteurs seront donc envoyés en formation chaque année, à partir de 2011, dans les limites du budget disponible pour l'année en cours.

Pour réguler la mise en disponibilité, la durée de la formation ne devra pas excéder une semaine, sauf accord spécifique entre les différents partenaires.

DISPONIBILITE

Le pasteur est détaché par sa paroisse qu'il a mise en situation de continuité de service pour le temps de sa formation.

FINANCEMENT

Le financement est assuré par la CDM. Chaque pasteur dispose tous les cinq ans d'une enveloppe d'un montant maximum de 1000 €, enveloppe qui pourra être répartie sur plusieurs années.

Chapitre VI

Le mouvement de Lausanne et la déclaration de foi de l'AEF

Introduction	3
1. La déclaration de Lausanne (1974)	5
2. Le manifeste de Manille (1989)	13
3. L'engagement du Cap (2010)	31
4. La déclaration de foi de l'AEF	89

Introduction

En juillet 1974, s'est tenu, à Lausanne en Suisse, le Congrès international sur l'évangélisation du monde ; il a publié la Déclaration de Lausanne.

En juillet 1989, à Manille, plus de 3000 participants d'environ 170 pays se sont de nouveau rassemblés et ont publié le Manifeste de Manille.

Pendant les 15 ans qui se sont écoulés entre les deux congrès, plusieurs consultations ont eu lieu sur des thèmes tels que « Evangile et culture », « évangélisation et responsabilité sociale », « un style de vie simple », « l'Esprit Saint » et « la conversion ». Ces rencontres et leurs rapports ont enrichi la réflexion du Mouvement de Lausanne.

En octobre 2010, a eu lieu au Cap, en Afrique du sud, le Troisième congrès pour l'évangélisation du monde. Celui-ci a rassemblé 4 200 responsables évangéliques de 198 pays et s'est étendu à des centaines de milliers d'autres participants, rassemblés en divers endroits du monde entier ou connectés sur Internet.

Son objectif ? Présenter à l'Église du monde le défi renouvelé : porter témoignage à Jésus-Christ et à tout son enseignement, dans toutes les nations, mais aussi dans toutes les sphères de la société, et dans le monde des idées.

L'Engagement du Cap est le fruit de cette entreprise. Il se place dans la lignée historique dont les fondements ont été posés par la Déclaration de Lausanne et le Manifeste de Manille. Il se compose de deux parties. La première partie énonce les convictions bibliques, transmises jusqu'à nous par les Écritures, et la deuxième partie lance l'appel à l'action.

2. La déclaration de Lausanne (1974)

Introduction

Nous, membres de l'Eglise de Jésus-Christ venus de plus de 150 nations participer au Congrès International pour l'évangélisation mondiale à Lausanne, nous louons Dieu pour son salut merveilleux, nous nous réjouissons de la communion qu'il nous a donnée avec lui-même et les uns avec les autres. Nous sommes profondément touchés de ce que Dieu accomplit aujourd'hui, nous sommes poussés à nous repentir de nos manquements et stimulés par la tâche qui nous reste à accomplir dans le domaine de l'évangélisation. Nous croyons que l'Evangile est la bonne nouvelle de Dieu pour le monde entier. Avec l'aide de sa grâce, nous sommes décidés à obéir au commandement du Christ : proclamer cet Evangile à l'humanité entière et faire de toutes les nations des disciples. C'est pourquoi nous désirons affirmer notre foi et notre résolution et rendre public notre engagement.

1. Le dessein de Dieu

Nous affirmons notre foi au Dieu éternel et unique, créateur et Seigneur du monde, Père, Fils et Saint-Esprit qui règne sur toutes choses selon le dessein de sa volonté. Il a appelé du milieu du monde un peuple qui lui appartient et Il l'a envoyé dans le monde pour servir et témoigner, pour faire avancer son règne, édifier le Corps du Christ et glorifier son nom. Nous confessons avec honte que nous avons souvent renié notre vocation et failli à notre mission, car nous nous sommes conformés au monde ou bien nous nous en sommes retirés. Cependant, même s'il est porté dans des vases de terre, l'Evangile reste un trésor précieux et nous nous en réjouissons. Nous désirons de nouveau nous consacrer à faire connaître ce trésor au monde, par la puissance du Saint-Esprit.

(Es 40.28; Matt 28.19; Eph 1.11; Actes 15.14; Jean 17.6, 18; Eph 4.12; I Cor 5.10; Rom 12.2; II Cor 4.7)

2. Autorité et puissance de la Bible

Nous affirmons l'inspiration divine, la vérité et l'autorité de l'Ecriture, de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans sa totalité. Il n'y a point d'erreur dans tout ce qu'elle affirme. Elle est la seule Parole écrite de Dieu et l'unique règle Infaillible de foi et de vie. Nous affirmons aussi que cette Parole est puissante pour accomplir le dessein de salut de Dieu. Le message de la Bible s'adresse à l'humanité entière car la révélation de Dieu en Christ, telle que nous la trouvons dans l'Ecriture, ne saurait changer.

Par elle, le Saint-Esprit continue à nous parler aujourd'hui ; dans chaque culture il illumine l'intelligence du peuple de Dieu afin qu'il perçoive personnellement et de façon nouvelle la vérité divine et qu'il révèle ainsi à l'Eglise entière la sagesse infiniment variée de Dieu.

(II Tim 3.16 ; II Pierre 1.21 ; Jean 10.35 ; Es 55.11 ; I Cor 1.21 ; Rom 1.16 ; Matt 5.17, 18 ; Jude 3 ; Eph 1.17, 18 ; 3.10, 18).

3. Le Christ unique et universel

Nous affirmons qu'il n'y a qu'un seul Sauveur et un seul Evangile, bien qu'il y ait diverses manières d'évangéliser. Nous pensons que tous les hommes ont une certaine connaissance de Dieu, car Ils peuvent le reconnaître dans ses œuvres. Mais cette révélation naturelle ne peut les sauver car, par leur Injustice, Ils retiennent la vérité captive.

Nous rejetons aussi toute espèce de syncrétisme et de dialogue qui sous-entend que Christ parle de façon équivalente au travers de toutes les religions et idéologies, car cela ne donne pas au Christ ni à son Evangile la place qui leur revient. Jésus-Christ qui est le seul Dieu homme et qui s'est livré comme unique rançon pour les pécheurs est le seul médiateur entre Dieu et les hommes.

Il n'y a pas d'autre nom par lequel nous devons être sauvés. Tous les hommes périssent à cause du péché, mais Dieu les aime tous, il désire qu'aucun ne périsse mais que tous se repentent. Ceux qui rejettent le Christ refusent la joie du salut et se condamnent eux-mêmes à la séparation éternelle d'avec Dieu. Proclamer Jésus comme " Sauveur du monde " ne veut pas dire que tous les hommes sont automatiquement sauvés ou qu'ils le seront tous en fin de compte. Cela signifie encore moins que toutes les religions offrent le salut en Christ. Cela consiste plutôt à proclamer l'amour de Dieu pour un monde pécheur, à inviter tous les hommes à se tourner vers lui comme vers leur Sauveur et Seigneur et à se donner à lui, chacun personnellement, et de tout leur cœur dans un acte de repentance et de foi. Jésus-Christ a été élevé au dessus de tout autre nom : nous attendons ardemment le jour où tout genou fléchira devant lui et où toute langue le confessera comme Seigneur.

(Gal 1.6-9 ; Rom 1.18-32 ; I Tim 2.5, 6 ; Actes 4.12 ; Jean 3.16-19 ; II Pi 3.9 ; II Thess 1.7-9 ; Jean 4.42 ; Matt 11.28 ; Eph 1.20, 21 ; Phil 2.9-11)

4. La nature de l'évangélisation

Evangéliser, c'est répandre la bonne nouvelle que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, qu'il est ressuscité des morts selon les Ecritures, qu'il règne en Seigneur et qu'il offre maintenant, à tous ceux qui se repentent et qui croient, le pardon des péchés et le don du Saint-Esprit pour nous rendre libres. Notre présence chrétienne dans le monde est indispensable à l'évangélisation, de même qu'un dialogue ouvert dans l'amour afin de mieux comprendre le prochain. Mais l'évangélisation elle-même est la proclamation du Christ : persuader les hommes de venir personnellement à lui pour être réconciliés avec Dieu. Lorsque nous transmettons l'invitation de l'Evangile, nous n'avons pas le droit de cacher ce qu'il en coûte d'être un disciple

du Christ. Jésus continue d'appeler ceux qui veulent le suivre à renoncer à eux-mêmes, à se charger de leur croix et à s'identifier avec la communauté de ceux qui lui appartiennent. L'obéissance au Christ, l'intégration à son Eglise et un service responsable dans le monde sont les conséquences de l'évangélisation.

(I Cor 15.3, 4 ; Actes 2.32-39 ; Jean 20.21 ; I Cor 1.23 ; II Cor 4.5 ; 5.11, 20 ; Luc 14.25 33 ; Marc 8.34 ; Actes 2.40, 47 ; Marc 10.43 45)

5. La responsabilité sociale du chrétien

Nous affirmons que Dieu est à la fois le Créateur et le Juge de tous les hommes ; nous devrions par conséquent désirer comme lui que la justice règne dans la société, que les hommes se réconcilient et qu'ils soient libérés de toutes les sortes d'oppressions. L'homme étant créé à l'image de Dieu, chaque personne humaine possède une dignité intrinsèque, quelles que soient sa religion ou la couleur de sa peau, sa culture, sa classe sociale, son sexe ou son âge ; c'est pourquoi chaque être humain devrait être respecté, servi et non exploité. Là aussi nous reconnaissons avec humilité que nous avons été négligents et que nous avons parfois considéré l'évangélisation et l'action sociale comme s'excluant l'une l'autre. La réconciliation de l'homme avec l'homme n'est pas la réconciliation de l'homme avec Dieu, l'action sociale n'est pas l'évangélisation, et le salut n'est pas une libération politique. Néanmoins nous affirmons que l'évangélisation et l'engagement socio politique font tous deux partie de notre devoir de chrétien. Tous les deux sont l'expression nécessaire de notre doctrine de Dieu et de l'homme, de l'amour du prochain et de l'obéissance à Jésus-Christ. Le message du salut implique aussi un message de jugement sur toute forme d'aliénation, d'oppression et de discrimination.

Nous ne devons pas craindre de dénoncer le mal et l'injustice où qu'ils soient. Lorsque les hommes acceptent Christ, ils entrent par la nouvelle naissance dans son Royaume et ils doivent rechercher, non seulement à refléter sa justice, mais encore à la répandre dans un monde injuste. Le salut dont nous nous réclamons devrait nous transformer totalement dans notre façon d'assumer nos responsabilités personnelles et sociales. La foi sans les œuvres est morte.

(Actes 17.26, 31 ; Gen 18.25 ; Es 1.17 ; Ps 45.7 ; Gen 1.26, 27 ; Jac 3.9 ; Lévi 19.18 ; Luc 6.27, 35 ; Jac 2.14 26 ; Jean 3.3-5 ; Matt 5.20 ; 6.33 ; II Cor 3.18)

6. L'Eglise et l'évangélisation

Nous affirmons que Christ envoie son peuple racheté dans le monde, comme le Père a envoyé le Fils et que ceci demande que nous pénétrions profondément dans le monde quel que soit le prix à payer. Nous devons sortir de nos ghettos ecclésiastiques et imprégner la société non chrétienne. Dans sa mission de service sacerdotal, l'Eglise doit accorder la priorité à l'évangélisation. L'évangélisation du monde exige que toute l'Eglise apporte l'Evangile dans sa totalité au monde entier. L'Eglise est au centre même du dessein de Dieu pour l'univers, elle est le moyen choisi par Lui pour répandre l'Evangile. Mais une Eglise qui prêche la croix doit porter elle-même la marque de la croix. Elle fait obstacle à l'évangélisation lorsqu'elle trahit l'Evangile, lorsqu'il lui manque la foi vivante en Dieu, l'amour véritable pour

les hommes ou l'honnêteté scrupuleuse en toutes choses. L'Eglise est la communauté du peuple de Dieu plutôt qu'une Institution ; elle ne doit être assimilée à aucune culture particulière, à aucun système politique ou social, à aucune idéologie humaine.

(Jean 17.18 ; 20.21 ; Matt 28.19, 20 ; Actes 1.8 ; 20.27 ; Eph 1.9, 10 ; 3.9-11 ; Gal 6.14, 17 ; II Cor 6.3, 4 ; II Tim 2.19-21 ; Phil 1.27)

7. Coopération dans l'évangélisation

Nous affirmons que Dieu veut que son Eglise soit, de façon visible, une dans la vérité. L'évangélisation de son côté nous exhorte à être unis car l'unité renforce notre témoignage, tandis que nos divisions dévaluent l'Evangile de la réconciliation. Nous reconnaissons cependant que l'unité d'organisation peut prendre des formes diverses et ne favorise pas forcément l'évangélisation. Toutefois nous qui partageons la même foi biblique, nous devrions être intimement unis dans la communion fraternelle, dans l'accomplissement de notre tâche et de notre témoignage. Nous confessons que notre témoignage a été parfois déprécié par notre individualisme coupable et par une dispersion inutile. Nous nous engageons à rechercher une unité plus profonde dans la vérité, l'adoration, la sainteté et la mission. Nous préconisons une collaboration intensifiée sur le plan régional, pour aider l'Eglise à poursuivre sa tâche, élaborer des plans stratégiques. s'encourager mutuellement et partager ressources et expérience.

(Jean 17.21, 23 ; Eph 4.3, 4 ; Jean 13.35 ; Phil 1.27 ; Jean 17.11 23)

8. Collaboration des Eglises dans l'évangélisation

Nous nous réjouissons de voir se lever une nouvelle ère missionnaire. Nous assistons à la disparition rapide du rôle dominant des missions occidentales. Dieu est en train de susciter dans les jeunes Eglises une force puissante et renouvelée pour l'évangélisation du monde. Il démontre ainsi que la responsabilité d'évangéliser appartient au Corps du Christ tout entier. C'est pourquoi toutes les Eglises devraient demander à Dieu et se demander ce qu'il leur faudrait faire pour évangéliser leur propre contrée et pour envoyer des missionnaires dans d'autres parties du monde. Nous devrions constamment réévaluer notre rôle et notre responsabilité missionnaires. Ainsi se développera une collaboration croissante des Eglises et le caractère universel de l'Eglise du Christ apparaîtra plus clairement. Nous remercions aussi Dieu pour ceux qui traduisent la Bible ou qui sont engagés dans la formation théologique, les mass media, la littérature chrétienne, l'évangélisation, les efforts pour renouveler l'Eglise et tout autre action spécialisée. Eux aussi devraient constamment s'examiner pour voir s'ils contribuent efficacement à la mission de l'Eglise.

(Rom 8.1 ; Phil 1.5 ; 4.15 ; Actes 13.1-3 ; I Thess 1.6 8)

9. Urgence de l'évangélisation

Plus de 2700 millions de personnes, c'est-à-dire plus des deux tiers de l'humanité, doivent encore être évangélisées. Nous sommes honteux que tant d'hommes aient été négligés ; c'est pour nous tous, pour toute l'Eglise un constant reproche. Toutefois nous constatons aujourd'hui dans beaucoup de parties du monde que les hommes sont réceptifs, comme jamais auparavant, au Seigneur Jésus-Christ. Nous sommes convaincus que le temps est venu pour les Eglises et pour les organisations para ecclésiastiques de prier avec insistance pour le salut de ceux qui n'ont pas encore été atteints et pour accomplir de nouveaux efforts en vue d'achever l'évangélisation du monde. Dans un pays déjà évangélisé, il peut être parfois nécessaire de réduire le nombre des missionnaires étrangers et de restreindre l'aide financière pour faciliter la croissance de l'Eglise indigène et l'aider à acquérir plus de confiance en elle-même, et débloquent ainsi des fonds pour les régions non évangélisées. Les missionnaires devraient se déplacer de plus en plus librement dans les six continents, animés d'un esprit d'humilité et de service. Notre but : obtenir par tous les moyens et le plus tôt possible que chaque homme puisse entendre, comprendre et accepter la bonne nouvelle. Ce but ne sera certainement pas atteint sans sacrifice. Nous sommes tous choqués par la pauvreté de millions d'êtres et troublés par les injustices qui en sont la cause. Ceux d'entre nous qui vivent dans l'abondance acceptant comme un devoir de vivre plus simplement pour contribuer plus généreusement à l'évangélisation et à l'aide aux déshérités.

(Jean 9.4 ; Matt 9.35-38 ; Rom 9.1 3 ; I Cor 9.19 23 ; Marc 16.15 ; Es 58.6, 7 ; Jac 1.27 ; 2.1 9 ; Matt 25.31 46 ; Actes 2.44, 45 ; 4.34, 35)

10. Evangélisation et culture

Le développement de stratégies pour l'évangélisation du monde réclame de l'imagination et des méthodes d'avant-garde. Avec l'aide de Dieu, il en résultera des Eglises profondément enracinées en Christ et étroitement rattachées à la culture de leur pays. Celle-ci doit toujours être vérifiée et jugée par l'Ecriture. L'homme est une créature de Dieu, c'est pourquoi certains aspects de sa culture sont empreints de beauté et de bonté. Cependant, il est également une créature déchue, c'est pourquoi elle est aussi entachée de péché et porte même parfois des traces d'influence démoniaque. L'Evangile ne présuppose nullement la supériorité d'une culture par rapport à une autre, mais il les évalue toutes d'après ses propres critères de vérité et de justice ; il insiste, dans chaque culture, sur les impératifs absolus de la morale. Trop souvent, les missions ont exporté, en même temps que l'Evangile, une culture étrangère et les Eglises ont été parfois esclaves de la culture, plutôt que de l'Ecriture. Les évangélistes du Christ doivent humblement chercher à se libérer de tout ce qui ne leur est pas authentique et personnel, pour devenir serveurs des autres. Les Eglises doivent chercher à transformer la culture et à l'enrichir pour la plus grande gloire de Dieu.

(Marc 7.8, 9, 13 ; Gen 4.21, 22 ; I Cor 9.19 23 ; Phil 2.5 7 ; II Cor 4.5)

11. Enseignement et autorité

Nous confessons que nous avons parfois recherché la croissance de l'Eglise au détriment de sa valeur spirituelle et que nous avons séparé l'évangélisation de l'édification chrétienne. Nous reconnaissons également que certaines de nos missions ont été trop lentes à former des responsables autochtones et à leur demander d'assumer les tâches qui leur incombent. Nous sommes convaincus que les indigènes doivent prendre en main la responsabilité de l'Eglise et nous espérons vivement que, dans chaque pays, l'Eglise aura ses propres responsables qui dirigeront dans un esprit chrétien, non pas en dominant le troupeau, mais en étant ses serviteurs. Nous reconnaissons qu'il est urgent d'améliorer la formation théologique, surtout celle des responsables d'Eglises. Dans chaque nation, dans chaque culture, nous souhaitons que soit établi un programme efficace pour la formation des pasteurs et des laïcs (doctrine, évangélisation, édification, service, formation de disciples). De tels programmes ne devraient pas dépendre de méthodes stéréotypées, mais se développer par des initiatives locales conformes aux normes bibliques.

(Col 1.27, 28 ; Actes 14.23 ; Tite 1.5, 9 ; Marc 10.42-45 ; Eph 4.11, 12)

12. Conflits spirituels

Nous croyons que nous sommes engagés dans une lutte spirituelle constante contre les principautés et les puissances du mal qui cherchent à renverser l'Eglise et à l'empêcher d'évangéliser le monde. Nous savons qu'il nous faut revêtir l'armure de Dieu, et combattre avec les armes spirituelles de la vérité et de la prière. Nous discernons l'activité de notre ennemi, non seulement dans les fausses idéologies répandues dans le monde, mais encore à l'intérieur même de l'Eglise, dans les évangiles falsifiés qui tordent le sens des Ecritures et qui mettent l'homme à la place de Dieu. Nous avons besoin de vigilance et de discernement pour maintenir l'Evangile biblique. Nous reconnaissons que nous-même ne sommes pas à l'abri de l'esprit du monde en ce qui concerne notre pensée et notre action, c'est-à-dire que nous cédon au sécularisme. Par exemple, bien que des études attentives de la croissance numérique et spirituelle des Eglises soient utiles et justifiées, nous les avons parfois négligées. D'autres fois, dans notre désir de voir les gens répondre à l'Evangile, nous avons engagé notre message dans des compromis, nous avons manipulé nos auditeurs par des pressions psychologiques, nous nous sommes trop préoccupés de statistiques et nous avons manqué d'intégrité en les utilisant. Tout cela porte la marque du monde. L'Eglise doit être dans le monde ; le monde ne doit pas être dans l'Eglise.

(Eph 6.12 ; II Cor. 4.3, 4 ; Eph 6.11, 13-18 ; II Cor 10.3-5 ; I Jean 2.18-26 ; 4.1-3 ; Gal 1.6-9 ; II Cor 2.17 ; 4.2 ; Jean 17.15)

13. Liberté et persécution

Dieu a chargé tous les gouvernements d'assurer des conditions de paix, de justice et de liberté dans lesquelles l'Eglise peut lui obéir, servir Christ le Seigneur et prêcher l'Evangile sans empêchement. C'est pourquoi nous prions pour les chefs des nations et nous leur demandons de garantir la liberté de pensée et de conscience, ainsi que

celle de pratiquer la religion et de la propager selon la volonté de Dieu et conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes intensément préoccupés par tous ceux qui ont été injustement emprisonnés. Nous pensons particulièrement à nos frères qui souffrent à cause de leur témoignage au Seigneur Jésus. Nous promettons de prier et d'agir pour leur libération. En même temps nous refusons de nous laisser intimider par leur sort. Avec l'aide de Dieu, nous chercherons aussi à nous opposer à l'injustice et à rester fidèles à l'Evangile, quel qu'en soit le prix. Nous nous souvenons de l'avertissement de Jésus : la persécution est inévitable.

(I Tim 1.1-4 ; Actes 4.19 ; 5.29 ; Col 3.24 ; Hébr 13.1-3 ; Luc 4. 18 ; Gal 5.11 ; 6.12 ; Matt 5.10-12 ; Jean 15.18-21)

14. La puissance du Saint-Esprit

Nous croyons en la puissance du Saint-Esprit. Le Père a envoyé son Esprit pour témoigner de son Fils ; sans son témoignage, le nôtre est vain. Il produit en nous la conviction de péché, la foi en Christ, la nouvelle naissance et la croissance dans la vie chrétienne. D'autre part le Saint-Esprit est un esprit missionnaire ; ainsi l'évangélisation devrait jaillir spontanément d'une Eglise remplie de l'Esprit. Lorsqu'une Eglise n'est pas missionnaire elle est en contradiction avec elle-même et elle éteint l'Esprit. Une évangélisation à l'échelle mondiale ne deviendra une possibilité réelle que lorsque l'Esprit renouvellera l'Eglise dans la vérité et la sagesse, la foi, la sainteté, l'amour et la puissance. C'est pourquoi nous demandons à tous les chrétiens de prier Dieu pour une telle visitation de son Esprit souverain, afin que son fruit soit manifeste en tous ceux qui lui appartiennent et que tous ses dons puissent enrichir le Corps du Christ. Alors seulement, l'Eglise entière deviendra un instrument utile dans sa main et toute la terre pourra entendre sa voix.

(I Cor 2.4 ; Jean 15.26, 27 ; 16.6-11 ; I Cor 12.3 ; Jean 3.6-8 ; II Cor 3.18 ; Jean 7.37-39 ; I Thess 5.19 ; Actes 1.6 ; Ps 85.4-7 ; 67.1-3 ; Gal 5.22, 23 ; I Cor 12.4-31 ; Rom 12.3-8)

15. Le retour du Christ

Nous croyons que Jésus, en personne, reviendra de façon visible, dans la puissance et dans la gloire, pour parachever son salut et son jugement. Cette promesse de retour est un stimulant supplémentaire pour notre évangélisation, car nous nous rappelons qu'il a dit que l'Evangile doit être d'abord prêché à toutes les nations. Nous croyons que cette période intermédiaire entre l'ascension et le retour du Christ doit être remplie de l'activité missionnaire du peuple de Dieu qui n'a pas le droit de s'arrêter avant la fin. Nous nous souvenons aussi qu'il nous a avertis : de faux christes et de faux prophètes se lèveront, précurseurs de l'Antéchrist final. C'est pourquoi nous rejetons, comme rêve orgueilleux et présomptueux, l'idée que l'homme puisse jamais édifier sur terre un règne de paix et de bonheur. Nous croyons que Dieu rendra son royaume parfait et, avec un ardent désir, nous attendons ce jour ainsi que les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habitera et où Dieu régnera pour toujours. Entre temps, nous nous consacrons de nouveau au service du Christ et à celui des hommes, en nous soumettant avec joie à son autorité sur nos vies tout entières.

(Marc 14.62 ; Hébr 9.28 ; Marc 13.10 ; Actes 1.6-11 ; Matt 28.20 ; Marc 13.21-23 ; Jean 2.18 ; 4.1-3 ; Luc 12.32 ; Apoc 21.1-5 ; II Pi 3.13 ; Matt 26.18)

Conclusion

Puisque telle est notre foi et notre résolution, nous nous engageons par une alliance solennelle avec Dieu, et les uns avec les autres, à prier, à dresser des plans et œuvrer ensemble pour l'évangélisation du monde entier. Nous appelons autrui à se joindre à nous. Que Dieu nous aide par sa grâce et pour sa gloire à être fidèles à cette alliance ! Amen ! Alléluia !

3. Le manifeste de Manille

Appeler l'Eglise tout entière à apporter l'Evangile tout entier au monde tout entier

Introduction : 21 affirmations

A. L'EVANGILE TOUT ENTIER

- 1) Notre condition humaine
- 2) Bonne Nouvelle pour aujourd'hui
- 3) Le caractère unique de Jésus-Christ
- 4) L'Evangile et la responsabilité sociale

B. L'EGLISE TOUT ENTIÈRE

- 5) Dieu l'Evangéliste
- 6) Les témoins humains
- 7) Des témoins conséquents
- 8) L'Eglise locale
- 9) Coopération dans l'évangélisation

C. LE MONDE TOUT ENTIER

- 10) Le monde moderne
- 11) Le défi de l'an 2000 et au-delà
- 12) Situations difficiles

Conclusion : proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne

Introduction

En juillet 1974, s'est tenu, à Lausanne en Suisse, le Congrès international sur l'évangélisation du monde ; il a publié la Déclaration de Lausanne. En juillet 1989, à Manille, plus de 3000 participants d'environ 170 pays se sont de nouveau rassemblés et ont publié le Manifeste de Manille. Nous sommes reconnaissants pour l'accueil de nos frères et sœurs philippins.

Pendant les 15 ans qui se sont écoulés entre les deux congrès, plusieurs consultations ont eu lieu sur des thèmes tels que « Evangile et culture », « évangélisation et responsabilité sociale », « un style de vie simple », « l'Esprit Saint » et « la conversion ». Ces rencontres et leurs rapports ont enrichi la réflexion du Mouvement de Lausanne.

Un manifeste est une déclaration publique de convictions, d'intentions et de motivations. Le Manifeste de Manille s'appuie sur les deux thèmes du congrès : « Proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne » et « Appeler l'Eglise tout entière à porter l'Evangile tout entier au monde tout entier ». Sa première partie se compose d'une série de 21 affirmations succinctes ; la deuxième les développe en 12 sections que nous recommandons aux Eglises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action.

Vingt-et-une affirmations

1. Nous affirmons notre fidèle attachement à la Déclaration de Lausanne, qui fonde notre coopération dans le Mouvement de Lausanne.
2. Nous affirmons que, dans les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments, Dieu nous a donné la révélation normative de sa nature et de sa volonté, de son œuvre rédemptrice et de la signification de celle-ci, ainsi que de l'ordre de mission avec lequel il nous envoie.
3. Nous affirmons que l'Evangile biblique est le message permanent de Dieu à notre monde. Nous sommes résolus à le défendre, à le proclamer et à le vivre.
4. Nous affirmons que les êtres humains, bien que créés à l'image de Dieu, sont des êtres pécheurs et coupables, perdus sans le Christ. Cette vérité est nécessairement préalable à celle de l'Evangile.
5. Nous affirmons que le Jésus de l'histoire et le Christ de gloire sont une seule et même personne. Jésus-Christ est absolument unique, car lui seul est Dieu incarné, lui seul a porté nos péchés, a vaincu la mort et viendra comme juge.
6. Nous affirmons que, sur la croix, Jésus-Christ a pris notre place, porté nos péchés et subi notre mort. C'est pour cette unique raison que Dieu pardonne à tous ceux qui se repentent et mettent leur confiance dans le Christ.
7. Nous affirmons que les autres religions et idéologies ne sont pas d'autres manières d'aller à Dieu, et que la spiritualité humaine, en dehors de la rédemption par le Christ, mène au jugement et non à Dieu, car le Christ est le seul chemin.
8. Nous affirmons que nous devons manifester l'amour de Dieu de façon visible, en nous occupant de ceux et de celles qui sont privés de justice, de dignité, de nourriture et d'abri.
9. Nous affirmons que la proclamation du Royaume de Dieu, royaume de justice et de paix, exige de notre part la dénonciation de toute injustice et de toute oppression, personnelle ou institutionnelle ; nous ne reculerons pas devant ce témoignage prophétique.
10. Nous affirmons que le témoignage rendu au Christ par le Saint-Esprit est indispensable dans l'évangélisation. Sans son action surnaturelle, ni la nouvelle naissance ni la vie nouvelle ne sont possibles.
11. Nous affirmons que le combat spirituel exige des armes spirituelles. Nous devons à la fois prêcher la Parole par la puissance de l'Esprit et prier constamment pour pouvoir entrer dans la victoire du Christ sur les principautés et les puissances du mal.

12. Nous affirmons que Dieu a confié à l'Eglise tout entière et aussi à chacun de ses membres la tâche de faire connaître le Christ partout dans le monde. Nous avons un ardent désir de voir laïcs et pasteurs mobilisés et formés pour cette tâche.

13. Nous affirmons que nous devons surmonter, au sein de nos communautés, nous, qui nous disons membres du corps du Christ, les barrières de race, de sexe et de classe.

14. Nous affirmons que les dons de l'Esprit sont accordés à tout le peuple de Dieu, aux femmes comme aux hommes, et qu'il faut encourager la collaboration de tous dans l'œuvre d'évangélisation, pour le bien commun.

15. Nous affirmons qu'en proclamant l'Evangile, il nous incombe d'en présenter le reflet dans une vie de sainteté et d'amour, sinon, notre témoignage perd sa crédibilité.

16. Nous affirmons que toute Eglise locale doit se tourner vers l'extérieur, vers la collectivité environnante, par le témoignage évangélique et le service.

17. Nous affirmons qu'il est urgent que les Eglises et les organisations missionnaires chrétiennes collaborent dans l'évangélisation et dans l'action sociale, éliminant tout esprit de concurrence entre elles et évitant les doubles emplois.

18. Nous affirmons qu'il est de notre devoir d'étudier la société dans laquelle nous vivons, afin d'en comprendre les structures, les valeurs et les besoins, et de développer ainsi une stratégie missionnaire appropriée.

19. Nous affirmons que l'évangélisation du monde est une tâche urgente et qu'il est possible d'atteindre les populations non atteintes. Nous nous engageons donc à nous consacrer à cette tâche avec une détermination nouvelle pendant la dernière décennie du xx^e siècle.

20. Nous affirmons notre solidarité avec ceux qui souffrent à cause de l'Evangile, et nous voulons nous préparer à faire face à une telle éventualité. Nous sommes également résolus à œuvrer en faveur de la liberté religieuse et politique en tout lieu.

21. Nous affirmons que Dieu appelle l'Eglise tout entière à porter l'Evangile tout entier au monde tout entier. Nous sommes donc résolus à le proclamer fidèlement, dès à présent et à tout prix, jusqu'au retour de Jésus.

L'Evangile tout entier

L'Evangile est la Bonne Nouvelle du salut de Dieu, qui nous délivre des puissances du mal, et l'instauration de son royaume éternel et de sa victoire ultime sur tout ce qui s'oppose à ses desseins. Dans son amour, Dieu a conçu, dès avant la fondation du monde, son plan de libération du péché, de la mort et du jugement, au prix de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ. C'est le Christ qui nous rend libres et nous intègre à la communauté des rachetés.

1. Notre condition humaine

Notre mission est de prêcher l'Evangile tout entier, c'est-à-dire l'Evangile biblique dans sa plénitude. Pour ce faire, il nous faut comprendre pourquoi l'être humain en a besoin.

Hommes et femmes tirent leur dignité et leur valeur de ce qu'ils ont été créés à l'image de Dieu pour le connaître, l'aimer et le servir. Mais maintenant, le péché atteint chacun des aspects de leur humanité. Les êtres humains sont devenus égo-centriques : des rebelles et des égoïstes incapables d'aimer Dieu et leur prochain comme ils le devraient. En conséquence, ils se sont éloignés de Dieu et du reste de la création. Telle est la cause fondamentale de la souffrance, du désarroi et de la solitude dont tant de personnes souffrent aujourd'hui. Fréquemment aussi, le péché dégénère en comportement anti-social, en exploitation d'autrui et en dilapidation des ressources de la planète dont Dieu a remis la gérance aux hommes et aux femmes. L'humanité est coupable, inexcusable et engagée sur le large chemin qui mène à la catastrophe.

Les êtres humains demeurent cependant capables, malgré la corruption de l'image de Dieu en eux, de relations aimantes, d'actions nobles et de beauté dans l'œuvre d'art. Pourtant, même la plus belle des réalisations humaines est inévitablement imparfaite et ne rend pas digne d'entrer dans la présence de Dieu. Les hommes et les femmes sont aussi des êtres spirituels dont les pratiques religieuses et les efforts personnels, s'ils peuvent leur apporter quelque soulagement, sont inopérants face aux graves réalités que sont le péché, la culpabilité et le jugement. Ni la religion, ni la vertu, ni les programmes socio politiques ne procurent le salut. Il est impossible de se sauver soi-même. Laissés à eux-mêmes, les humains sont perdus à jamais.

Dés lors nous refusons tout pseudo évangile qui nierait le péché de l'homme, le jugement de Dieu, la divinité et l'incarnation de Jésus-Christ, le caractère nécessaire de la croix et de la résurrection. Nous rejetons également tout Evangile amputé minimisant le péché et mêlant grâce de Dieu et efforts propres des humains. Nous confessons avoir parfois affaibli nous-même l'Evangile. Nous sommes donc résolus à rappeler le diagnostic sans complaisance de Dieu ainsi que le remède radical qui l'accompagne.

2. Bonne Nouvelle pour aujourd'hui

Nous sommes dans la joie parce que le Dieu vivant ne nous a pas abandonnés à la perte et au désespoir. Par amour, il est venu nous chercher, en Jésus-Christ, pour nous sauver et faire de nous de nouvelles créatures. Aussi la Bonne Nouvelle se trouve-t-elle centrée sur la personne historique de Jésus : il est venu proclamer le royaume de Dieu et vivre une vie de service ; il est mort pour nous, devenant péché et malédiction à notre place et Dieu lui a rendu justice en le ressuscitant des morts. A ceux qui se repentent et qui croient au Christ, Dieu accorde de prendre part à sa nouvelle création. Il nous donne une vie nouvelle en nous pardonnant nos péchés et en mettant en nous la puissance formatrice de son Esprit. Il nous accueille dans une nouvelle communauté composée de personnes de toutes races, de toutes nations et de toutes cultures. Et il nous promet qu'un jour, nous serons dans un monde nouveau d'où tout mal aura disparu, où la nature sera rachetée et où Dieu régnera pour l'éternité.

Il nous faut proclamer hardiment cette Bonne Nouvelle, partout où cela est possible, dans l'église et dans les lieux publics, à la radio et à la télévision, ou en plein air. Cette Bonne Nouvelle est, en effet, la puissance de Dieu pour le salut et c'est notre devoir de la faire connaître. Nous devons annoncer fidèlement la vérité que Dieu a révélée dans la Bible et nous efforcer de la présenter en tenant compte de notre environnement culturel.

Nous affirmons que l'apologétique, c'est-à-dire « la défense et l'affermissement de l'Evangile » (Phil 1.7), fait partie intégrante de ce que la Bible appelle la mission, et qu'elle est essentielle à un témoignage efficace dans le monde d'aujourd'hui. Paul lui-même a « raisonné » avec les gens qui ne connaissaient pas les Ecritures, afin de les « convaincre » de la vérité de l'Evangile. Nous devons faire de même. Concrètement, tout chrétien devrait être prêt à rendre compte de l'espérance qui est en lui (1 Pi 3.15).

Nous avons de nouveau été attentifs à l'accent mis par Luc sur le fait que l'Evangile est une Bonne Nouvelle pour les pauvres (Luc 4.18 ; 6.20 ; 7.22), et nous nous sommes demandé ce que cela signifiait pour la majorité de la population mondiale, qui est démunie, souffrante ou opprimée. Nous nous sommes souvenu que la Loi, les prophètes et les livres de sagesse, comme l'enseignement et le ministère de Jésus, insistent également sur la sollicitude de Dieu à l'égard des pauvres au plan matériel et sur le devoir qui en découle pour nous, de les défendre et d'en prendre soin. L'Ecriture mentionne aussi les pauvres au plan spirituel, qui n'ont d'espoir qu'en Dieu seul. L'Evangile est une Bonne Nouvelle pour les uns et les autres. Les pauvres au plan spirituel qui s'humilient devant Dieu reçoivent par la foi, quelle que soit leur situation économique, le don gratuit du salut. Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu par un autre chemin. Les pauvres au plan matériel et les opprimés bénéficient en outre d'une dignité nouvelle, celle des enfants de Dieu, et de l'amour de frères et de sœurs qui lutteront avec eux pour leur libération de tout ce qui les afflige et les opprime.

Nous nous repentons si nous avons négligé la vérité de Dieu dans l'Ecriture et sommes résolus à la proclamer et la défendre. Nous nous repentons là où nous sommes restés indifférents à la condition des pauvres, où nous avons marqué une

préférence pour les riches, et nous sommes résolus à suivre Jésus en annonçant la Bonne Nouvelle à tous, à la fois en paroles et en actes.

3. Le caractère unique de Jésus-Christ

Notre vocation est de proclamer le Christ dans une société de plus en plus pluraliste. On assiste à la résurgence de croyances anciennes et à l'apparition de nouvelles. Au premier siècle, pullulaient également « beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs » (1 Cor 8.5). A cela, les apôtres ont fermement opposé le caractère unique, indispensable et central du Christ. Nous devons faire de même.

Parce que les hommes et les femmes ont été faits à l'image de Dieu et qu'ils voient dans la création la marque du Créateur, il arrive que les diverses religions comportent des éléments de vérité et de beauté. Elles n'offrent pas pour autant d'autres évangiles, des évangiles de rechange. Les humains sont pécheurs, et « le monde entier est au pouvoir du Malin » (1 Jean 5.19). C'est pourquoi même les personnes les plus pieuses ont besoin d'être rachetées par le Christ. Rien ne nous permet donc d'affirmer que le salut peut se trouver en dehors du Christ et sans une reconnaissance explicite, par la foi, de son œuvre.

Certains prétendent que l'alliance de Dieu avec Abraham dispense les membres du peuple juif de reconnaître Jésus comme leur Messie. Nous affirmons que les Juifs ont autant besoin de Jésus que quiconque. Ce serait une forme d'antisémitisme et un manque de loyauté à l'égard du Christ de nous écarter du modèle néo testamentaire selon lequel l'Evangile s'adresse « aux Juifs d'abord... » ...Nous rejetons donc l'affirmation que les Juifs ont une alliance particulière qui rendrait inutile la foi en Jésus-Christ.

Une conviction commune sur Jésus-Christ nous unit. Nous le confessons comme Fils éternel de Dieu, qui est devenu pleinement homme tout en restant pleinement Dieu ; il a pris notre place à la croix, il a porté nos péchés, il a enduré notre mort, il a fait l'échange de sa justice et de notre injustice, il est ressuscité dans un corps transformé et il reviendra en gloire pour juger le monde. Lui seul est le Fils incarné, le Sauveur, le Seigneur et le Juge ; lui seul, avec le Père et l'Esprit, est digne de louange, de foi et d'obéissance de la part de tous. Il y a un seul Evangile, comme il y a un seul Christ, dont la mort et la résurrection constituent le seul chemin qui conduit au salut. Nous rejetons donc à la fois le relativisme, qui considère toutes les religions et spiritualités comme également valables pour s'approcher de Dieu, et le syncrétisme qui voudrait mêler la foi au Christ et les autres croyances.

Plus encore, puisque Dieu a souverainement élevé Jésus, afin que tous le reconnaissent, tel est aussi notre désir. Pressés par l'amour du Christ, nous devons obéir à son ordre missionnaire et aimer ses brebis perdues ; nous sommes également pressés par la « jalousie » pour son saint nom et nous désirons ardemment qu'il reçoive l'honneur et la gloire qui lui sont dus.

Dans le passé, nous avons parfois adopté à l'égard des adeptes d'autres croyances une attitude coupable : méconnaissance, arrogance, mépris et parfois même hostilité. Nous nous en repentons. Néanmoins, nous sommes résolus à rendre un témoignage positif et sans compromission aucune au caractère unique de notre

Seigneur, à sa vie, sa mort et sa résurrection, dans tous les aspects de notre évangélisation, y compris dans le dialogue avec les autres religions.

4. Evangile et responsabilité

L'Evangile authentique doit se manifester par des vies transformées. Un service plein d'amour doit accompagner notre proclamation de l'amour de Dieu et la mise en pratique de ses exigences de justice et de paix doit accompagner notre annonce du Royaume de Dieu.

L'évangélisation est première parce que notre préoccupation majeure est que tous aient l'occasion d'accepter Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur. Jésus lui-même ne s'est pas contenté de proclamer le Royaume de Dieu, il en a manifesté concrètement l'instauration par ses œuvres de miséricorde et de puissance. Nous sommes appelés aujourd'hui à conjoindre de la même manière paroles et actes. C'est dans un esprit d'humilité qu'il nous faut prêcher et enseigner, assister les malades, nourrir ceux qui ont faim, entourer les prisonniers, aider les défavorisés et les handicapés, et délivrer les opprimés. Tout en reconnaissant la diversité des dons spirituels, des vocations et des situations, nous affirmons que la Bonne Nouvelle est inséparable des œuvres bonnes.

La proclamation du Royaume de Dieu exige la dénonciation prophétique de tout ce qui est incompatible avec lui. Parmi les maux que nous regrettons vivement, citons la violence sous toutes ses formes, y compris la violence institutionnalisée, la corruption politique, l'exploitation des personnes et l'usage abusif des ressources terrestres, la destruction de la famille, l'interruption volontaire de grossesse, le trafic de drogues et le mépris des droits de l'homme. Dans notre souci des pauvres, nous sommes angoissés par le poids de la dette des pays du tiers monde (qui constituent les deux tiers du monde !). Nous sommes aussi scandalisés par les conditions inhumaines dans lesquelles vivent des millions de personnes qui portent, comme nous, l'image de Dieu.

Notre engagement permanent dans l'action sociale ne nous fait pas confondre Royaume de Dieu et société christianisée. Il signifie plutôt que nous reconnaissons les implications sociales inéluctables du message biblique. La mission véritable est toujours incarnée. Elle doit pénétrer avec humilité dans le monde des autres, s'identifier à leur situation sociale, leurs peines et leurs souffrances, et leur combat pour la justice, contre les puissances oppressives. Cela ne peut se faire sans sacrifices personnels.

L'étroitesse de notre vision, nous nous en repentons, nous a empêchés de proclamer la seigneurie de Jésus-Christ sur tous les domaines de la vie, privée et publique, locale et globale. Nous sommes résolus à lui obéir et à « chercher premièrement le Royaume de Dieu et sa justice » (Mat 6.33).

L'Eglise tout entière

L'Evangile tout entier doit être proclamé par l'Eglise tout entière. La totalité du peuple de Dieu est appelée à prendre part à l'œuvre d'évangélisation. Mais, sans l'Esprit de Dieu, tout effort est vain.

5. Dieu l'Evangéliste

L'Ecriture déclare que Dieu lui-même est l'Evangéliste par excellence. Car l'Esprit de Dieu est l'Esprit de vérité, d'amour, de sainteté et de puissance ; sans lui, l'évangélisation est impossible. C'est lui qui consacre le prédicateur, confirme la parole, prédispose l'auditeur, convainc le pécheur, illumine l'aveugle, rappelle les morts à la vie ; il nous donne de nous repentir et de croire, nous agrège au corps du Christ, nous atteste que nous sommes enfants de Dieu, nous conduit à ressembler au Christ dans l'être et le faire, et nous envoie à notre tour comme témoins du Christ. En toutes ces choses, l'action principale du Saint-Esprit est de glorifier Jésus-Christ en nous le révélant et en le formant en nous.

Toute évangélisation implique un combat spirituel contre les principautés et les puissances mauvaises dans ce conflit, seules les armes spirituelles sont adéquates, en particulier la Parole et l'Esprit, avec la prière. C'est pourquoi nous exhortons tout le peuple chrétien à prier avec persévérance tant pour le renouveau de l'Eglise que pour l'évangélisation du monde.

Toute conversion véritable comporte un conflit de pouvoirs qui met en évidence l'autorité suprême de Jésus-Christ. Il n'y a pas de plus grand miracle que celui de la libération du croyant de l'esclavage de Satan et du péché, de la crainte et de la vanité, des ténèbres et de la mort.

Les miracles de Jésus ont, assurément, un caractère particulier, en tant que signes de sa messianité et préfigurations de son Royaume parfait où tout lui sera soumis ; cependant, nous n'avons pas pour autant le droit de limiter, aujourd'hui, le pouvoir du Créateur, du Dieu vivant. Nous rejetons à la fois l'incrédulité qui nie les miracles et l'orgueil qui les exige, la timidité qui prive de la plénitude de l'Esprit et le triomphalisme qui détourne de la faiblesse dans laquelle s'accomplit la toute puissance du Christ.

Nous avons eu la prétention, et nous nous en repentons, soit d'évangéliser par nos propres forces, soit de dicter son comportement au Saint-Esprit. Nous sommes résolus, à l'avenir, à ne plus « attrister » ou « éteindre » l'Esprit, mais à nous appliquer plutôt à répandre la Bonne Nouvelle « avec puissance, avec l'Esprit Saint, et une pleine certitude » (1 Thess 1.5).

6. Les témoins humains

Dieu l'Evangéliste accorde à son peuple le privilège de travailler avec lui (2 Cor 6.1). En effet, nous ne pouvons pas témoigner sans lui, mais il choisit habituellement de témoigner par notre intermédiaire. Si la vocation d'évangéliste, de missionnaire ou

de pasteur est réservée à certains, l'appel à témoigner est adressé à l'Eglise entière, et à chacun de ses membres en particulier.

Le ministère spécifique des pasteurs et des docteurs est de mener le peuple (laos) de Dieu à la « perfection en Christ » (Col 1.28) et de le former pour le service de Dieu (Eph 4.11 12). Les pasteurs n'ont pas à monopoliser les ministères mais plutôt à les multiplier en encourageant les autres à faire usage de leurs dons et en formant les disciples à en faire d'autres. La domination des clercs sur les laïcs a été un grand mal dans l'histoire de l'Eglise. Elle a dépouillé les uns et les autres du rôle que Dieu leur avait assigné ; elle a produit le surmenage pastoral, a affaibli l'Eglise et freiné la diffusion de l'Evangile. Cette domination est de plus fondamentalement anti biblique. Nous donc, qui depuis des siècles avons insisté sur le « sacerdoce de tous les croyants », nous insistons aujourd'hui sur le ministère de tous les croyants.

Nous reconnaissons avec gratitude que l'enthousiasme et la foi des enfants et des jeunes sont un enrichissement pour le culte et le témoignage de l'Eglise. Nous devons les former comme disciples et évangélistes, afin qu'ils puissent conduire au Christ les jeunes de leur âge.

Dieu a créé les hommes et les femmes, égaux comme porteurs de son image (Gen 1.26 27), il les accueille sur un pied d'égalité en Christ (Gal 3.28) et il a répandu son Esprit sur toute chair, sur les fils et sur les filles (Actes 2.17 18). De plus, puisque le Saint-Esprit accorde ses dons aux femmes aussi bien qu'aux hommes, celles-ci doivent avoir l'occasion de les exercer. Nous louons leurs remarquables réalisations dans l'histoire des missions et nous sommes convaincus que Dieu appelle des femmes à jouer des rôles semblables aujourd'hui. Bien que nous ne soyons pas entièrement d'accord sur les formes que pourrait prendre leur leadership, nous nous accordons à considérer que Dieu appelle les hommes et les femmes à être partenaires dans l'évangélisation du monde. Une formation adéquate doit donc être accessible aux uns et aux autres.

Le témoignage des laïcs, hommes et femmes, s'exerce non seulement dans l'Eglise locale (voir point 8), mais aussi dans le cadre des relations à la maison et au travail. Même les sans abri et les chômeurs sont appelés à prendre part au témoignage. Notre première responsabilité est de témoigner auprès de ceux qui sont déjà nos amis, parents, voisins ou collègues. L'évangélisation par invitation à domicile concerne aussi bien les couples que les célibataires. Un foyer chrétien est une illustration des normes de Dieu en matière de mariage, de sexualité et de vie familiale, et constitue un havre d'amour et de paix pour ceux qui souffrent ; et des voisins qui ne mettraient jamais les pieds dans une église, se sentent généralement à l'aise dans un foyer, même au moment où l'on y parle de l'Evangile.

Un autre cadre pour le témoignage des laïcs est le lieu de travail, parce que la plupart des chrétiens y passent la moitié de leur temps de veille, et que le travail fait partie de la vocation divine. Les chrétiens sont témoins du Christ par leur manière de parler, leur zèle, leur honnêteté, leur conscience professionnelle, leur souci de la justice dans le travail ; et, tout spécialement, si les autres peuvent discerner que la qualité de leur travail quotidien vient du désir de glorifier Dieu.

Nous nous repentons d'avoir contribué à décourager le ministère des laïcs, surtout celui des femmes et des jeunes. Nous sommes résolus à encourager à l'avenir tous

les disciples du Christ à prendre la place qui leur revient de droit et naturellement dans le témoignage. La véritable évangélisation procède, en effet, d'un cœur débordant de l'amour du Christ. C'est pourquoi elle est le fait de tout le peuple de Dieu, sans exception.

7. Des témoins conséquents

Aucune présentation de l'Evangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente. Il nous est demandé de nous conduire d'une manière digne de l'Evangile du Christ, et même de lui servir de parure, et d'en souligner la beauté par une vie de sainteté. Le monde qui nous observe attend, avec raison, des disciples du Christ un comportement cohérent avec ce qu'ils disent de lui. Un tel comportement est un témoignage saisissant.

Proclamer le Christ mort pour nous amener à Dieu attire ceux qui ressentent leur soif spirituelle. Mais ils ne nous croiront pas si rien ne leur montre que nous connaissons nous-même le Dieu vivant, et si nos cultes sont creux, mornes et abstraits.

Notre affirmation de la réconciliation en Christ ne sonnera juste que si nous nous aimons et nous pardonnons réciproquement, si nous servons les autres en toute humilité, avec compassion et don de soi, la main tendue bien au delà de notre communauté.

Appeler autrui à renoncer à soi-même, à prendre sa croix et à suivre le Christ n'aura de force que si nous-même nous sommes, de toute évidence, morts à notre ambition égoïste, notre hypocrisie et notre convoitise, et si nous vivons dans la simplicité, le contentement et la générosité.

Nous déplorons les défaillances que l'on observe chez les chrétiens comme dans les Eglises : la cupidité, l'orgueil et les rivalités dans le travail, l'esprit de concurrence dans le service chrétien, la jalousie à l'égard des jeunes responsables, le paternalisme missionnaire, un tel goût de l'indépendance dont on refuse de rendre compte, l'abandon des valeurs chrétiennes en matière de sexualité et la discrimination raciale, sociale et sexuelle, autant d'expressions de la mondanité qui confèrent à la culture un pouvoir sur l'Eglise alors qu'il appartient à l'Eglise d'interpeller et de transformer la culture. Nous regrettons profondément toutes les fois où, soit individuellement soit communautairement, nous avons confessé le Christ en paroles et l'avons renié en actes. Cette attitude inconséquente ôte à notre témoignage toute crédibilité. Nous reconnaissons nos luttes et nos défaillances continues. Nous sommes résolu, à l'avenir, à faire preuve, par la grâce de Dieu, de plus de cohérence dans notre comportement individuel et ecclésial.

8. L'Eglise locale

Chaque communauté chrétienne est la manifestation locale du corps du Christ et en assume les responsabilités. Elle est à la fois « un saint sacerdoce », pour offrir un sacrifice spirituel de louange, et « une nation sainte » pour annoncer ses vertus (1 Pi 2.5,9). L'Eglise est ainsi une communauté d'adoration et de témoignage, aussi bien rassemblée que dispersée, peuple élu et peuple envoyé. Adoration et témoignage sont indissociables.

Nous croyons que la responsabilité de répandre l'Evangile incombe premièrement à l'Eglise locale. L'Ecriture le suggère dans la démarche progressive suivante : « Notre Evangile est venu jusqu'à vous » et, ensuite, « il a retenti de chez vous » (1 Thess 1.5,8). C'est ainsi que se produit la réaction en chaîne permanente évangélisation Eglise évangélisation. De plus, ce qu'enseigne l'Ecriture, l'expérience le confirme. Chaque Eglise locale a le devoir d'évangéliser la région où elle se trouve ; elle dispose des ressources nécessaires pour le faire.

Nous recommandons à chaque communauté ou paroisse de se pencher régulièrement sur l'étude, non seulement de ses effectifs et de ses programmes, mais aussi de la vie locale, avec toutes ses spécificités, afin de mettre au point des stratégies missionnaires adéquates. Ses membres pourront, par exemple, organiser une campagne de visites, être présents dans des lieux publics, prévoir une série de réunions d'évangélisation, de conférences ou de concerts, travailler avec les pauvres à la réhabilitation d'un quartier de taudis, implanter une nouvelle Eglise dans un faubourg ou dans un village avoisinant..., tout ceci sans oublier les activités générales de l'Eglise. Une Eglise qui envoie des missionnaires veille à ne pas négliger son propre environnement, et une Eglise qui évangélise son voisinage pense au reste du monde.

En tout ceci, chaque communauté, et chaque dénomination, travaillera, autant que possible, avec les autres, s'efforçant de transformer tout esprit de compétition en esprit de coopération. Les Eglises veilleront aussi à œuvrer avec les organisations para ecclésiastiques, notamment dans l'évangélisation et le service de la collectivité. De telles institutions font en effet partie du corps du Christ, et possèdent des compétences spécialisées dont l'Eglise peut tirer grand profit.

L'Eglise est voulue de Dieu pour être signe de son Royaume, c'est-à-dire signe de la transformation que connaît une communauté humaine quand, elle se soumet à sa loi de justice et de paix. Pour être vraiment communiqué, l'Evangile doit s'incarner : cette affirmation vaut aussi bien pour les individus que pour l'Eglise. C'est par notre amour mutuel que le Dieu invisible se révèle aujourd'hui (1 Jean 4.12), surtout si notre communion se manifeste dans de petits groupes, et si elle transcende les barrières de race, de rang, de sexe et d'âge, qui divisent les hommes.

Nous regrettons profondément l'égoïsme de tant de nos communautés, organisées en vue de leur propre maintien plutôt que de la mission, préoccupées par leurs activités internes au détriment du témoignage. Nous sommes résolus à ce que nos Eglises fassent preuve de plus d'ouverture et se consacrent de façon régulière, à atteindre le monde, afin que le Seigneur leur ajoute chaque jour ceux qui sont sauvés (Act 2.47).

9. Coopération dans l'évangélisation

Dans le Nouveau Testament, évangélisation et unité sont étroitement liées. Jésus a prié pour que l'unité de son peuple reflète son unité avec le Père et que le monde croie en lui (Jean 17.20-21), et Paul exhorte les Philippiens à combattre d'une même âme pour la foi de l'Evangile » (Phil 1.27). A la lumière de cette vision biblique, nous avons honte de nos rivalités et de nos soupçons, de notre dogmatisme sur des questions secondaires, de nos luttes pour le pouvoir, et de la construction d'em-

pires, toutes choses qui portent atteinte à notre témoignage. Nous affirmons que la coopération dans l'évangélisation est indispensable, d'abord parce qu'elle est dans la volonté de Dieu, mais aussi parce que notre manque d'unité jette un discrédit sur l'Evangile de la réconciliation et que l'évangélisation du monde, s'il elle doit un jour être achevée, exige que nous y œuvrions ensemble.

« Coopérer » signifie pratiquer l'unité dans la diversité. Cela implique que des personnes dont les caractères, les dons, les vocations, les cultures diffèrent, des hommes et des femmes de tous âges, des Eglises autochtones et des sociétés missionnaires travaillent ensemble.

Nous sommes résolus à laisser derrière nous, une fois pour toutes, comme un triste héritage du passé colonial, la distinction simpliste entre pays du premier monde, qui envoient, et ceux du tiers monde (deux tiers monde !), qui reçoivent. La grande nouveauté de notre époque est, en effet, l'internationalisation des missions. Non seulement une large majorité de chrétiens évangéliques se trouve maintenant en dehors de l'Occident, mais encore le nombre des missionnaires issus du tiers monde excédera bientôt celui des missionnaires du premier monde. Nous croyons que des équipes missionnaires composites mais unies de cœur et d'esprit, rendent un témoignage puissant à la grâce de Dieu.

Quand nous parlons de « l'Eglise tout entière », nous n'avons pas la prétention d'identifier l'Eglise universelle à la communauté évangélique mondiale : nous sommes conscients que beaucoup d'Eglises n'appartiennent pas au mouvement évangélique. A l'égard des Eglises catholique romaine et orthodoxe, les évangéliques ont des attitudes différentes. Certains d'entre eux prient, dialoguent, étudient l'Ecriture et travaillent avec ces Eglises. D'autres s'opposent vigoureusement à toute forme de dialogue ou de coopération. Tous sont conscients que de sérieuses différences théologiques subsistent entre nous. Le cas échéant, et aussi longtemps que la vérité biblique n'est pas compromise, une coopération est envisageable dans des domaines comme la traduction de la Bible, l'étude de questions théologiques et éthiques contemporaines, le travail social et l'action politique. Nous tenons cependant à affirmer que l'évangélisation en commun exige une commune adhésion à l'Evangile biblique.

Certains d'entre nous appartiennent à des Eglises membres du Conseil Œcuménique des Eglises et estiment qu'une participation positive mais critique aux travaux de ce Conseil est notre devoir de chrétien. D'autres n'ont aucune relation avec lui. Tous, nous exhortons le Conseil Œcuménique à adopter une conception fidèlement biblique de l'évangélisation.

Nous confessons notre part de responsabilité dans les divisions du corps du Christ, pierre d'achoppement majeure pour l'évangélisation du monde. Nous sommes résolus à rechercher avec persévérance cette unité dans la vérité pour laquelle le Christ a prié. Nous sommes convaincus que le chemin le meilleur vers une plus étroite coopération est un dialogue franc et patient, fondé sur la Bible, avec tous ceux qui l'ont à cœur. A ce dialogue, nous nous ouvrons nous-mêmes avec joie.

Le monde tout entier

L'Evangile tout entier a été confié à l'Eglise tout entière afin d'être porté à la connaissance du monde tout entier. Il nous est donc nécessaire de comprendre le monde dans lequel nous sommes envoyés.

10. Le monde moderne

L'évangélisation ne s'effectue pas dans le vide. Aussi convient-il de préserver un juste équilibre entre l'Evangile et son lieu d'insertion, c'est-à-dire de comprendre le contexte de notre monde, pour lui parler de façon pertinente, sans laisser le contexte dénaturer l'Evangile.

A cet égard. Nous nous sommes interrogés sur les incidences de la « modernité », produit culturel mondial né de l'industrialisation, avec sa technologie, et de l'urbanisation, avec son ordre économique. Ces facteurs se combinent pour créer un environnement qui influence le regard que nous portons sur le monde. S'y ajoute le sécularisme, qui a ruiné la foi en ôtant toute signification à Dieu et au surnaturel. L'urbanisation est déshumanisante pour beaucoup et les mass media ont contribué à dévaloriser les notions de vérité et d'autorité, en remplaçant le mot par l'image. Globalement, les effets de la modernité faussent le message prêché par beaucoup et sapent l'élan missionnaire.

En 1900, à peine 9% de la population du monde vivait en ville ; en l'an 2000, ce pourcentage pourrait dépasser 50 %. Ce mouvement d'urbanisation à échelle mondiale a été dit « la plus grande migration de l'histoire humaine » ; il constitue un défi majeur pour l'évangélisation du monde. D'un côté, le caractère tout à fait cosmopolite des populations urbaines met désormais les nations à notre porte dans la ville. Est-il possible d'édifier des Eglises communes à tous, au sein desquelles l'Evangile abolisse les barrières ethniques ? D'un autre côté, de nombreux citadins sont pauvres, déracinés, mais réceptifs à l'Evangile. Est-il possible de persuader le peuple de Dieu de s'établir au cœur de ces communautés urbaines défavorisées pour se mettre à leur service et de prendre part à la transformation de la ville ?

La modernisation a des avantages et des inconvénients. Grâce aux réseaux de communication et aux relations commerciales établies autour du globe, l'Evangile bénéficie d'ouvertures sans précédent, traverse les anciennes frontières et pénètre les sociétés fermées, qu'elles soient traditionnelles ou totalitaires. Les media chrétiens ont une puissante influence pour semer l'Evangile lui-même et aussi pour préparer le terrain. Les grandes sociétés missionnaires d'émissions radio font le plan de diffuser l'Evangile dans toutes les langues importantes, d'ici à l'an 2000.

Nous confessons que nous n'avons pas fait tout ce que nous pouvions pour comprendre le phénomène de la modernisation. Nous en avons utilisé sans discernement les méthodes et les techniques, nous exposant ainsi à la « mondanité ». Mais nous sommes résolus à relever les défis et à saisir les occasions sans céder aux pressions séculières de la modernité, à affirmer la seigneurie du Christ sur l'ensemble

de la culture moderne, et à nous consacrer à la mission dans le monde moderne, en veillant à ne pas laisser l'esprit du monde s'y installer.

11. Le défi de l'an 2000 et au delà

La population du monde approche aujourd'hui les six milliards. Le tiers se réclame du Christ. La moitié des 4 milliards restants a déjà entendu parler de lui ; ce n'est pas le cas de l'autre moitié. Ces chiffres nous invitent à envisager l'évangélisation en prenant en considération 4 catégories.

En premier lieu, il y a le grand potentiel missionnaire, les chrétiens engagés. Leur nombre a progressé de 40 millions en 1900 à environ 500 aujourd'hui, et actuellement ce groupe grandit plus de deux fois plus vite que tout autre groupe religieux important.

Deuxièmement, il y a les chrétiens de nom. Ils font profession d'être chrétiens (ils ont été baptisés et vont à l'église occasionnellement), mais la notion d'engagement personnel envers Jésus-Christ leur est étrangère. On en trouve dans toutes les Eglises du monde, il est urgent de les ré évangéliser.

Troisièmement, les non évangélisés sont ceux qui n'ont qu'une connaissance très limitée de l'Evangile et n'ont jamais eu vraiment l'occasion de prendre position. Ils seraient sans doute faciles à atteindre si les chrétiens se donnaient la peine de se rendre dans la rue, sur la route, dans le village ou la ville d'à côté.

Quatrièmement, il y a deux milliards de non atteints qui peuvent n'avoir jamais entendu parler de Jésus comme Sauveur et que ne peuvent pas toucher des chrétiens de leur propre peuple. De fait, il existe quelque 2000 peuples ou ethnies dans lesquels il n'y a encore aucune Eglise indigène vigoureuse. Il importe de savoir que ces personnes appartiennent à des groupes restreints et sont très conscientes des affinités qui les lient (une culture, un langage, un habitat ou des occupations semblables). Les messagers les plus efficaces pour les atteindre seront des croyants appartenant déjà à leur culture et connaissant leur langage. A défaut, des messagers appartenant à d'autres cultures devront aller leur annoncer l'Evangile en laissant de côté leur propre culture et en faisant le sacrifice de s'identifier au peuple qu'ils ont à cœur de gagner à Jésus-Christ.

Environ 12 000 groupes de ce type, appartenant à 2000 peuples plus grands, existent aujourd'hui. Aussi la tâche de les évangéliser n'est elle pas impossible. Mais, à présent, 7% seulement de l'ensemble des missionnaires sont engagés dans ce genre de travail, tandis que 93% se consacrent à la moitié du monde déjà évangélisé. Pour redresser la situation, un redéploiement stratégique du personnel sera nécessaire.

Hélas, un facteur négatif se surajoute souvent et entrave l'effort pour atteindre les catégories mentionnées ci dessus : l'interdiction d'accès. Beaucoup de pays n'accordent pas de visas aux simples missionnaires n'ayant pas d'autre qualification ou spécialité à offrir. Pourtant, de telles zones ne sont pas complètement hors de portée. Nos prières peuvent traverser tous les rideaux, portes ou barrières. La radio et la télévision, les cassettes audio et vidéo, les films et la littérature peu-

vent atteindre ceux qui sont inaccessibles autrement. Les 'faiseurs de tentes qui, comme Paul, gagnent leur vie, ont également cette capacité. Ils voyagent dans le cadre de leur profession (hommes d'affaires, professeurs d'universités, spécialistes, professeurs de langues) et saisissent toutes les occasions de parler de Jésus-Christ. Ils ne pénètrent pas dans un pays sous de faux prétextes puisque leur travail les y appelle vraiment ; seulement, témoigner est une composante importante de leur vie chrétienne, quelle que soit leur situation.

Nous sommes profondément honteux que, près de deux millénaires après la mort et la résurrection de Jésus, les deux tiers de la population du monde ne le connaissent pas encore. Mais nous sommes également émerveillés de voir de plus en plus la puissance de Dieu à l'œuvre, même dans les endroits les plus défavorisés du globe.

Actuellement, l'an 2000 apparaît aux yeux de beaucoup comme un point de repère et un défi. Serons-nous capables de nous engager à évangéliser le monde au cours de la dernière décennie de ce millénaire ? Cette date n'a rien de magique ; mais pourquoi ne ferions-nous pas notre possible pour atteindre ce but ? Le Christ nous donne l'ordre de porter l'Evangile à toutes les nations. La tâche est urgente. Nous sommes résolus à lui obéir dans la joie et l'espérance.

12. Situations difficiles

Jésus n'a pas caché à ses disciples qu'ils devaient rencontrer de l'opposition ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi (Jean 15.20). Il leur a même dit de se réjouir dans la persécution (Matt 5.12) et leur a rappelé que la mort est la condition sine qua non d'une vie fructueuse (Jean 12.24).

Cette annonce du caractère inévitable et fécond de la souffrance pour les chrétiens s'est vérifiée à toutes les époques, y compris la nôtre. Il y a eu des milliers de martyrs, et il y en a encore aujourd'hui. Nous espérons de tout cœur que la glasnost et la perestroïka conduiront à une entière liberté religieuse en Union soviétique et dans les autres pays de l'Est, et que les pays musulmans et hindous seront plus ouverts à l'Evangile. Nous regrettons vivement le récent et brutal arrêt du mouvement démocratique en Chine et prions pour que cela n'occasionne pas de souffrances supplémentaires aux chrétiens. D'une façon générale, cependant, il semble que les religions anciennes deviennent moins tolérantes, que les étrangers soient moins bien accueillis, et que le monde supporte moins bien l'Evangile.

Dans cette situation, nous aimerions présenter trois observations aux gouvernements qui sont en train de reconsidérer leur attitude à l'égard des chrétiens

Premièrement, les chrétiens sont des citoyens loyaux qui veulent le bien de leur pays, prient pour ses dirigeants et paient impôts et taxes. Toutefois, les chrétiens, parce qu'ils reconnaissent Jésus comme Seigneur, ne peuvent pas donner également ce titre à d'autres autorités qui, si elles l'exigeaient ou demandaient d'enfreindre un commandement de Dieu, devraient être désobéies. En dehors de cela, les chrétiens sont des citoyens consciencieux. Ils contribuent au bien être et à l'équilibre du pays par la stabilité de leur mariage et de leur foyer, leur honnêteté en affaires, leur dur labeur et leur activité bénévole au service des handicapés et

des nécessaires. Un gouvernement légitime n'a rien à redouter de la part des chrétiens.

Deuxièmement, les chrétiens se refusent à utiliser des méthodes indignes de l'évangélisation. Certes, par nature, notre foi exige que l'Evangile soit communiqué aux autres, mais nous veillons à le présenter de façon ouverte et impartiale, en laissant les auditeurs libres de se faire leur propre opinion. Nous souhaitons faire preuve de sensibilité vis à vis des autres croyances que la nôtre et nous rejetons toute démarche conduisant à des conversions forcées.

Troisièmement, les chrétiens souhaitent profondément la liberté religieuse pour tout le monde et pas uniquement pour le christianisme. Dans les pays à majorité chrétienne, les chrétiens sont les premiers à demander la liberté pour les minorités religieuses. En conséquence, dans les pays à majorité non chrétienne, les chrétiens ne font que réclamer pour eux-mêmes ce qu'il exigent pour les autres dans des conditions analogues. La liberté de « professer, pratiquer et propager » sa religion, selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, est un droit qui peut et doit être mutuellement reconnu.

Nous regrettons vivement tout témoignage indigne dont les disciples de Jésus se sont rendus coupables. Nous nous efforcerons de ne donner aucun sujet de scandale en quoi que ce soit, de peur que le nom du Christ ne soit déshonoré. Il nous est cependant impossible d'éviter le scandale de la croix. A cause du Christ crucifié, nous demandons à Dieu d'être prêts, par sa grâce, à souffrir et même à mourir. Le martyre est une forme de témoignage que le Christ a promis d'honorer particulièrement.

Conclusion : proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne

« Proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne », tel a été le thème de Lausanne II. Nous croyons, bien sûr, que le Christ est déjà venu, à l'époque où César Auguste était empereur à Rome. Mais un jour, nous le savons puisqu'il l'a promis, il reviendra dans une indicible splendeur, pour établir dans sa plénitude son Royaume. Nous devons veiller et être prêts. En attendant, le temps qui sépare les deux venues de Jésus est celui de la mission chrétienne. Il nous a été ordonné d'aller jusqu'aux extrémités de la terre pour y porter l'Evangile, et nous avons la promesse que la fin du monde viendra seulement lorsque nous aurons accompli notre tâche. Les deux fins (de l'espace et du temps) doivent coïncider. Jusque là, jusqu'à la fin du monde, le Christ s'est engagé à être avec nous tous les jours.

La mission chrétienne est donc une tâche urgente. Nous ignorons combien de temps il nous reste. Il n'y a en tout cas pas de temps à perdre. Pour faire face à cette urgente responsabilité, diverses qualités nous seront nécessaires : l'unité (nous devons évangéliser ensemble) et l'esprit de sacrifice (nous devons évaluer le prix à payer et l'accepter). A Lausanne, nous nous sommes engagés à « prier, faire des projets et agir ensemble en vue de l'évangélisation du monde ». A Manille, notre Manifeste affirme que l'Eglise entière est appelée à porter l'Evangile entier au monde entier : avec le sens de l'urgence, dans l'esprit d'union et de sacrifice exigé, proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne.

NOTE

Le texte ci dessus est la traduction de l'original anglais adopté par les participants au congrès Lausanne II à Manille et qui seul fait autorité.

A la demande de l'ensemble des participants francophones, la présente traduction a été réalisée par Marie de Védrières et Sylvia Barbu, toutes deux présentes au congrès, et révisée par le professeur Henri Blocher, doyen de la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux sur Seine, France.

3. L'Engagement du Cap (2010)

Table des matières

Préface

PRÉAMBULE

PREMIÈRE PARTIE - AU DIEU QUE NOUS AIMONS :

La confession de foi du Cap

1. Nous aimons parce que Dieu nous a aimés le premier
2. Nous aimons le Dieu vivant
3. Nous aimons Dieu le Père
4. Nous aimons Dieu le Fils
5. Nous aimons Dieu l'Esprit Saint
6. Nous aimons la parole de Dieu
7. Nous aimons le monde de Dieu
8. Nous aimons l'Évangile de Dieu
9. Nous aimons le peuple de Dieu
10. Nous aimons la mission de Dieu

DEUXIÈME PARTIE - AU MONDE QUE NOUS SERVONS :

L'appel à l'action du Cap

INTRODUCTION

- IIA Porter témoignage à la vérité du Christ dans un monde pluraliste et globalisé
- IIB Établir la paix du Christ dans notre monde divisé et brisé
- IIC Vivre l'amour du Christ auprès de ceux qui professent d'autres religions
- IID Discerner la volonté du Christ pour l'évangélisation du monde
- IIE Appeler l'Église du Christ à revenir à l'humilité, l'intégrité et la simplicité
- IIF Être partenaires dans le Corps du Christ pour l'unité dans la mission

CONCLUSION

Préface

Le Troisième congrès de Lausanne pour l'évangélisation du monde (Le Cap, 16-25 octobre 2010) a rassemblé 4 200 responsables évangéliques de 198 pays et s'est étendu à des centaines de milliers d'autres participants, rassemblés en divers endroits du monde entier ou connectés sur Internet. Son objectif ? Présenter à l'Église du monde le défi renouvelé : porter témoignage à Jésus-Christ et à tout son enseignement, dans toutes les nations, mais aussi dans toutes les sphères de la société, et dans le monde des idées.

L'Engagement du Cap est le fruit de cette entreprise. Il se place dans la lignée historique dont les fondements ont été posés par la Déclaration de Lausanne et le Manifeste de Manille. Il se compose de deux parties. La première partie énonce les convictions bibliques, transmises jusqu'à nous par les Écritures, et la deuxième partie lance l'appel à l'action.

Comment a été façonnée la première partie ? Elle a d'abord fait l'objet de discussion à Minneapolis, en décembre 2009, lors d'une rencontre où avaient été invités dix-huit théologiens et responsables évangéliques, issus de tous les continents. Ensuite, un groupe plus restreint, sous la direction du Dr Christophe J. H. Wright, président du Groupe de travail « Théologie » du mouvement de Lausanne, s'est vu confier la préparation d'un document final, prêt à être présenté au congrès.

Comment a été façonnée la deuxième partie ? Un long processus d'écoute a commencé plus de trois ans avant le congrès. Les directeurs adjoints internationaux du Mouvement de Lausanne ont, chacun dans sa région, organisé des consultations où les responsables chrétiens ont été invités à identifier les défis les plus importants placés devant l'Église. Six axes importants se sont dégagés. Ils ont (1) défini le programme du congrès et (2) constitué le cadre de cet appel à l'action. Ce processus d'écoute s'est poursuivi pendant le congrès, Chris Wright et le Groupe de travail « Déclaration » travaillant pour noter fidèlement toutes les contributions. Ce fut un effort herculéen et monumental.

L'Engagement du Cap servira de feuille de route pour le Mouvement de Lausanne, pendant les dix prochaines années. Cet appel prophétique à l'action et à la prière poussera, nous l'espérons, les Églises, organisations missionnaires, centres de formation pastorale et théologique, chrétiens dans le monde du travail et associations d'étudiants sur les campus universitaires à l'embrasser et à découvrir la part que chacun peut prendre dans sa mise en œuvre.

Beaucoup de déclarations doctrinales affirment ce que croit l'Église. Nous espérons aller plus loin en liant croyance et mise en pratique. Nous prenons pour modèle l'apôtre Paul dont l'enseignement théologique était étoffé par des instructions pratiques. Dans la lettre aux Colossiens, par exemple, le portrait profond et merveilleux qu'il donne de la suprématie du Christ débouche sur un enseignement terre-à-terre de ce que veut dire être enraciné dans le Christ.

Nous établissons une distinction entre ce qui est le cœur de l'Évangile chrétien, à savoir les vérités premières sur lesquelles nous devons être unis, et les questions secondaires, où des chrétiens sincères ont des interprétations différentes sur ce que la Bible enseigne et attend de nous. Notre travail, ici, est un modèle de mise

en œuvre du principe du Mouvement de Lausanne : « largeur encadrée ». Dans la première partie, cet encadrement est clairement défini.

Nous avons eu la joie, tout au long de ce processus, de collaborer avec l'Alliance évangélique mondiale dans un partenariat de toutes les étapes. Les responsables de l'AEM étaient pleinement d'accord tant avec la Déclaration de foi qu'avec l'Appel à l'action.

Dans le Mouvement de Lausanne, tout en parlant et écrivant selon la tradition évangélique, nous affirmons l'unité du Corps du Christ et nous reconnaissons volontiers qu'il y a de nombreux disciples du Seigneur Jésus-Christ dans d'autres traditions. Au Cap, nous avons accueilli les principaux représentants de plusieurs Églises historiques d'autres traditions et nous pensons que l'Engagement du Cap pourra être utile aux Églises de toutes les traditions. Nous l'offrons avec humilité.

Qu'espérons-nous pour cet Engagement du Cap ? Nous espérons qu'on en parlera, qu'il fera l'objet de discussion et qu'on lui accordera du poids comme déclaration unie des évangéliques du monde entier ; qu'il façonnera l'ordre du jour des organisations chrétiennes ; qu'il encouragera les penseurs et chefs de file dans l'arène publique et qu'il donnera naissance à des initiatives et des partenariats audacieux.

Que la Parole de Dieu éclaire notre route, et que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec chacun d'entre nous.

S Douglas Birdsall
Président exécutif

Lindsay Brown
Directeur international

Préambule

Nous qui sommes membres de l'Église mondiale de Jésus-Christ, nous affirmons joyeusement notre engagement envers le Dieu vivant et ses desseins de salut par le Seigneur Jésus-Christ. C'est pour lui que nous renouvelons notre engagement envers la vision et les objectifs du Mouvement de Lausanne.

Ce qui signifie deux choses :

Premièrement, nous n'abandonnons pas notre engagement à porter dans le monde entier témoignage à Jésus-Christ et à tout son enseignement.

Le Premier Congrès de Lausanne (1974) avait été convoqué pour la tâche de l'évangélisation mondiale. Parmi ses nombreux apports à l'Église mondiale, citons :

1. la Déclaration de Lausanne,
2. une prise de conscience nouvelle du nombre des groupes de personnes non atteints et
3. la redécouverte de la nature holistique de l'Évangile biblique et de la mission chrétienne.

Le Deuxième Congrès de Lausanne, à Manille (1989), a donné naissance à plus de 300 partenariats stratégiques dans l'évangélisation mondiale, dont un grand nombre impliquent une coopération entre des nations de tous les coins de la planète.

Et deuxièmement, nous n'abandonnons pas notre engagement à l'égard des principaux documents du mouvement : la Déclaration de Lausanne (1974) et le Manifeste de Manille (1989). Ces documents expriment clairement les vérités centrales de l'Évangile biblique et les appliquent à notre mission pratique d'une façon qui reste pertinente et motivante. Nous confessons que nous n'avons pas été fidèles à certains engagements pris dans ces documents. Cependant nous les recommandons et nous les soutenons, en cherchant à discerner comment nous devons exprimer et appliquer la vérité éternelle de l'Évangile dans le monde mouvant de notre génération.

Les réalités du changement

Presque tout dans notre façon de vivre et de penser, ainsi que dans les relations que nous entretenons les uns avec les autres, change à un rythme accéléré. Pour le bien ou pour le mal, nous ressentons les conséquences de la mondialisation, de la révolution numérique et du changement d'équilibre des puissances économiques et politiques dans le monde. Certaines des choses que nous affrontons sont sources de chagrin et d'anxiété : la pauvreté mondiale, les guerres, les conflits ethniques, les maladies, la crise écologique et le changement climatique. Mais, parmi tous les changements qui affectent notre monde, il en est un qui est source de joie : la croissance de l'Église mondiale du Christ.

Le fait que le Troisième Congrès du Mouvement de Lausanne ait eu lieu en Afrique en est la preuve. Aujourd'hui, les deux tiers des chrétiens du monde vivent sur les continents du Sud et de l'Est. La composition de notre Congrès du Cap reflète cet énorme basculement opéré dans la chrétienté mondiale au cours du siècle écoulé depuis la conférence missionnaire d'Édimbourg en 1910. Nous nous réjouissons de l'étonnante croissance de l'Église en Afrique et nous nous réjouissons de ce que nos sœurs et frères chrétiens africains ont accueilli ce Congrès. Cependant, nous ne pouvons nous rencontrer en Afrique du Sud sans penser aux années passées de souffrance sous l'apartheid. Nous sommes donc reconnaissants pour les progrès de l'Évangile et pour la justice souveraine de Dieu à l'œuvre dans l'histoire récente, tout en continuant à lutter contre l'héritage de mal et d'injustice encore sensible. Tels sont à la fois le témoignage et le rôle de l'Église en tout lieu.

Quant à la mission chrétienne, nous devons répondre aux réalités de notre propre génération. Nous devons également tirer les leçons de ce mélange de sagesse et d'erreurs, de réussites et d'échecs, que nous héritons des générations précédentes. Nous honorons et nous déplorons le passé, et nous saisissons l'avenir au nom de Dieu, lui qui tient toute l'histoire dans sa main.

Réalités immuables

Dans un monde qui cherche à se réinventer à une cadence toujours plus rapide, certaines choses demeurent inchangées. Ces grandes vérités sont les raisons bibliques de notre engagement missionnel.

- Les êtres humains sont perdus.

La fâcheuse condition humaine sous-jacente reste semblable à la description qu'en fait la Bible : nous tombons sous la juste condamnation de Dieu pour notre péché et notre rébellion, et nous n'avons, en dehors du Christ, aucun espoir.

- L'Évangile est une bonne nouvelle.

L'Évangile n'est pas un concept qui aurait besoin d'idées nouvelles, mais un récit qui a besoin d'être raconté à nouveau. C'est l'histoire immuable de ce que Dieu a fait pour sauver le monde, suprêmement dans les événements historiques de la vie, la mort, la résurrection et le règne de Jésus-Christ. Dans le Christ, il y a de l'espoir.

- La mission de l'Église se poursuit.

La mission de Dieu se poursuit jusqu'aux extrémités de la terre et jusqu'à la fin du monde. Le jour viendra où tous les royaumes de la terre deviendront le royaume de notre Dieu et de son Christ et où Dieu habitera avec son humanité rachetée dans la nouvelle création. En attendant ce jour, la participation de l'Église à la mission de Dieu se poursuit, dans un sentiment joyeux d'urgence et avec des occasions nouvelles et enthousiasmantes pour toutes les générations, la nôtre aussi.

La passion de notre amour

Cette déclaration est formulée dans le langage de l'amour. L'amour est le langage de l'alliance. Les alliances bibliques, l'ancienne et la nouvelle, sont l'expression de l'amour et de la grâce rédemptrices de Dieu qui s'étendent à l'humanité perdue et à

la création abîmée. Chacune d'elles appelle notre amour en retour. Notre amour se manifeste par la confiance, l'obéissance et l'engagement passionné envers le Seigneur de l'alliance. La Déclaration de Lausanne définissait l'évangélisation comme « l'Eglise tout entière apportant l'Evangile tout entier au monde tout entier ». C'est encore notre passion. C'est pour cela que nous renouvelons cette alliance en affirmant à nouveau :

- Notre amour pour l'Evangile tout entier, qui est la glorieuse bonne nouvelle de Dieu dans le Christ, annoncée à toutes les dimensions de sa création qui a été dévastée par le péché et le mal,
- Notre amour pour l'Eglise tout entière qui est le peuple de Dieu, racheté par le Christ de toutes les nations de la terre et de toutes les époques de l'histoire, pour prendre part à la mission de Dieu dans cette époque-ci et le glorifier pour toujours dans les âges à venir ;
- Notre amour pour le monde tout entier qui est si loin de Dieu et pourtant si proche de son cœur, ce monde que Dieu a tant aimé qu'il a donné son Fils unique pour le sauver.

Saisis par ce triple amour, nous nous engageons à nouveau à être l'Eglise tout entière, à croire à l'Evangile tout entier, lui obéir et le faire connaître ; ainsi qu'à aller par le monde entier faire des disciples de toutes les nations.

Première partie

AU DIEU QUE NOUS AIMONS : La confession de foi du Cap

1. Nous aimons parce que Dieu nous a aimés le premier

La mission de Dieu découle de l'amour de Dieu. Notre mission, en tant que peuple de Dieu, découle de notre amour pour Dieu et pour tous ceux que Dieu aime. L'évangélisation mondiale est le débordement de l'amour de Dieu pour nous et par nous. Nous affirmons la primauté de la grâce de Dieu et nous répondons par conséquent à cette grâce par la foi mise en évidence par l'obéissance de l'amour. Nous aimons parce que Dieu nous a aimés le premier et qu'il a envoyé son Fils pour expier nos péchés.¹

A) L'amour de Dieu et l'amour du prochain constituent le premier et le plus grand commandement sur lequel reposent toute la loi et les prophètes.

L'amour est l'accomplissement de la loi et c'est le premier fruit de l'Esprit qui soit nommé. L'amour est la preuve de notre nouvelle naissance, l'assurance que nous connaissons Dieu et la confirmation que Dieu habite en nous. L'amour est le commandement nouveau du Christ, qui a dit à ses disciples que leur mission ne serait vue et serait crue que dans la mesure où ils obéiraient à ce commandement. L'amour chrétien les uns pour les autres est le mode par lequel le Dieu invisible, qui s'est rendu visible par l'Incarnation de son Fils, continue à se rendre visible au monde. L'amour a fait partie des premières choses que Paul a pratiquées et recommandées parmi les nouveaux croyants, l'amour accompagné de la foi et de l'espérance. Mais l'amour est le plus grand, parce que l'amour n'a pas de fin.²

B) Un tel amour n'est ni sentimental ni preuve de faiblesse.

L'amour de Dieu est fidèle, scellé par l'alliance, attentif, altruiste, sacrificiel, fort et saint. Puisque Dieu est amour, l'amour se répand dans tout son être et dans toutes ses actions, sa justice tout autant que sa compassion. L'amour de Dieu s'étend à toute sa création. Le commandement à aimer qui nous est donné est un commandement à aimer d'une manière qui reflète l'amour de Dieu dans toutes ces même dimensions. Voilà ce que veut dire marcher dans la voie du Seigneur³.

C) Ainsi en formulant nos convictions et nos engagements en termes d'amour nous relevons le défi biblique le plus fondamental et le plus exigeant de tous :

- aimer le Seigneur notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre force et de toute notre pensée,
- aimer notre prochain (y compris l'étranger et l'ennemi) comme nous-mêmes, nous aimer les uns les autres comme Dieu nous a aimés dans le Christ et
- aimer le monde de l'amour de celui qui a donné son Fils unique pour que le monde soit sauvé par lui⁴.

¹ Galates 5.6 ; Jean 14.21 ; 1 Jean 4.9, 19

² Matthieu 22.37-40 ; Romains 13.8-10 ; Galates 5.22 ; 1 Pierre 1.22 ; 1 Jean 2.14 ; 4.7-21 ; Jean 13.34-35 ; Jean 1.18 + Jean 4.12 ; 1 Thessaloniens 1.3 ; 1 Corinthiens 13.8, 13

³ Deutéronome 7.7-9 ; Osée 2.19-20 ; 11.1 ; Psaumes 103 ; 145.9, 13, 17 ; Galates 2.20 ; Deutéronome 10.12-19

⁴ Deutéronome 6.4-5 ; Matthieu 22.37 ; Lévitique 19.18, 34 ; Matthieu 5.43-45 ; Jean 15.12 ; Éphésiens 4.32 ; Jean 3.16-17

D) Un tel amour est le don de Dieu déversé dans notre cœur, mais c'est aussi le commandement de Dieu qui attend l'obéissance de notre volonté. Un tel amour signifie que nous soyons semblables au Christ en personne : fermes dans l'endurance, mais doux dans l'humilité ; tenaces pour résister au mal, mais tendres dans la compassion pour ceux qui souffrent ; courageux dans la souffrance et fidèles jusqu'à la mort. Le Christ a incarné cet amour sur la terre et c'est le Christ ressuscité en gloire qui l'évalue.⁵

Nous affirmons qu'un amour biblique aussi complet devrait être l'identité caractéristique et la marque distinctive des disciples de Jésus. La prière et le commandement de Jésus nous incitent à aspirer à ce qu'il en soit de même pour nous. Malheureusement, nous confessons que trop souvent ce n'est pas le cas. Aussi nous nous engageons encore une fois à faire tous les efforts possibles pour vivre, penser, parler et nous comporter d'une manière qui exprime ce que veut dire marcher dans l'amour, l'amour de Dieu, l'amour les uns pour les autres et l'amour pour le monde.

2. Nous aimons le Dieu vivant

Notre Dieu, celui que nous aimons, se révèle dans la Bible comme le seul Dieu éternel et vivant, qui gouverne toutes choses selon sa volonté souveraine et pour accomplir ses desseins de salut. Dans l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, Dieu seul est Créateur, Chef, Juge et Sauveur du monde.⁶ Ainsi, nous aimons Dieu, en le remerciant pour la place que nous avons dans la création, en nous soumettant à sa providence souveraine, en faisant confiance à sa justice et en le louant pour le salut qu'il a accompli pour nous.

A) *Nous aimons Dieu plus que tout autre.* Nous avons reçu le commandement d'aimer et d'adorer le Dieu vivant et lui seul. Mais comme l'Israël de l'Ancien Testament, nous permettons à notre amour pour Dieu d'être frelaté en allant après les dieux de ce monde, les dieux des peuples qui nous entourent.⁷ Nous tombons dans le syncrétisme, séduits par de nombreuses idoles comme la cupidité, le pouvoir et le succès, servant Mammon plutôt que Dieu. Nous acceptons les idéologies politiques et économiques sans jugement critique biblique. Sous la pression du pluralisme religieux, nous sommes tentés de compromettre notre foi dans la singularité du Christ. Comme Israël, nous avons besoin d'entendre l'appel des prophètes et de Jésus lui-même qui nous invite à la repentance, à rejeter tout ce qui rivalise avec Dieu et à revenir vers un amour pour Dieu fait d'obéissance et une adoration de Dieu et de lui seul.

B) *Nous aimons Dieu, épris de passion pour sa gloire.*

Ce qui motive au plus haut point notre mission est identique à ce qui inspire la mission de Dieu lui-même : le seul Dieu vivant et vrai doit être connu et glorifié dans toute sa création. C'est le but suprême de Dieu et cela devrait faire notre plus grande joie.

« Si Dieu désire que tout genou fléchisse devant Jésus et que toute langue le confesse, nous le devrions aussi. Nous devrions être "jaloux" (comme le dit parfois la Bible) pour l'honneur de son nom, souffrir quand il reste inconnu, être blessés

⁵ Romains 5.5 ; 2 Corinthiens 5.14 ; Apocalypse 2.4

⁶ Deutéronome 4.35,39 ; Psaumes 33.6-9 ; Jérémie 10.10-12 ; Deutéronome 10.14 ; Ésaïe 40.22-24 ; Psaumes 33.10-11, 13-15 ; 96.10-13 ; 36.6 ; Ésaïe 45.22

⁷ Deutéronome 4 et 6

quand il est méprisé, indignés quand il est blasphémé et, en tout temps, impatients et déterminés à voir comment lui rendre l'honneur et la gloire qui lui sont dus. La plus élevée de toutes les motivations missionnaires n'est ni l'obéissance au Grand Ordre de mission (aussi importante soit-elle), ni l'amour des perdus qui sont aliénés et qui périssent (aussi forte que soit cette incitation, en particulier quand nous pensons à la colère de Dieu), mais le zèle, un zèle brûlant et passionné, pour la gloire de Jésus-Christ. (...) Face à ce but suprême de la mission chrétienne, toute motivation indigne s'étirole et meurt. »⁸ John Stott

Notre plus grande souffrance devrait être que Dieu ne soit pas glorifié dans notre monde. Le Dieu vivant est nié dans l'athéisme agressif. Le seul vrai Dieu est remplacé ou déformé dans la pratique des religions du monde. Notre Seigneur Jésus-Christ est maltraité et dénaturé dans certaines cultures populaires. Et le visage de Dieu tel qu'il apparaît dans la révélation biblique est obscurci par le nominalisme chrétien, le syncrétisme et l'hypocrisie.

Aimer Dieu dans un monde qui le rejette ou le déforme demande un témoignage pour notre Dieu plein d'assurance mais aussi d'humilité, une défense de la vérité de l'Évangile du Christ, Fils de Dieu, robuste mais pleine de grâce et une confiance nourrie par la prière dans l'œuvre de son Esprit Saint qui condamne et convainc. Nous prenons à nouveau l'engagement à porter un tel témoignage, parce que si nous prétendons aimer Dieu nous devons partager la priorité que Dieu a placée au plus haut niveau : que son nom et sa parole soient exaltés au-dessus de tout⁹.

3. Nous aimons Dieu le Père

Par Jésus-Christ, le Fils de Dieu, et par lui seul qui est le chemin, la vérité et la vie, nous parvenons à connaître et à aimer Dieu comme un Père. Comme l'Esprit Saint en rend témoignage à notre esprit, nous sommes les enfants de Dieu, c'est pourquoi nous crions les paroles mêmes que Jésus a priées : « Abba, Père », et nous prions, comme Jésus nous l'a enseigné : « Notre Père ». Notre amour pour Jésus, prouvé par notre obéissance à ce qu'il dit, rencontre l'amour que le Père a pour nous quand le Père et le Fils font leur demeure en nous, dans le don et l'accueil mutuels de l'amour¹⁰. Cette relation intime a de profondes racines bibliques.

A) *Nous aimons Dieu comme Père de son peuple.*

L'Israël de l'Ancien Testament connaissait Dieu comme Père, comme celui qui leur avait donné la vie, qui les avait portés et disciplinés, qui avait demandé leur obéissance, soupiré après leur amour et exercé un pardon plein de compassion et un amour durable et patient¹¹. Toutes ces caractéristiques restent vraies pour nous qui sommes, dans le Christ, le peuple de Dieu dans notre relation avec notre Dieu et Père.

B) *Nous aimons Dieu comme Père, lui qui a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique pour notre salut.*

Combien le Père nous a aimés, pour que nous puissions être appelés enfants de Dieu ! Que l'amour du Père est incommensurable, lui qui n'a pas épargné son Fils unique, mais l'a livré pour nous tous ! Son amour de Père dans le don de son Fils

⁸ John Stott, *The Message of Romans, The Bible Speaks Today* (Leicester and Downers Grove : Intervarsity Press); 1994 (traduction libre)

⁹ Psaume 138.2

¹⁰ Jean 14.6 ; Romains 8.14-15 ; Matthieu 6.9 ; Jean 14.21-23

¹¹ Deutéronome 32.6, 18 ; 1.31 ; 8.5 ; Ésaïe 1.21 ; Malachie 1.6 ; Jérémie 3.4, 19 ; 31.0 ; Osée 11.2 ; Psaumes 103.13 ; Ésaïe 63.16 ; 64.8-9

s'est reflété dans l'amour altruiste du Fils. Il y avait dans l'œuvre d'expiation que le Père et le Fils ont accomplie à la croix, avec l'Esprit éternel, une complète harmonie de volontés. Le Père a aimé le monde et il a donné son Fils ; « le Fils de Dieu m'a aimé et s'est donné lui-même pour moi. » L'unité du Père et du Fils, que Jésus a lui-même confirmée, reçoit un écho dans la salutation que Paul répète le plus fréquemment: « grâce et paix ». « Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ. Le Christ s'est offert lui-même en sacrifice pour nous sauver de nos péchés... il a ainsi accompli la volonté de Dieu, notre Père, à qui soit la gloire pour l'éternité Amen »¹²

C) Nous aimons Dieu comme le Père dont nous reflétons le caractère et à qui nous faisons confiance pour prendre soin de nous.

Dans le Sermon sur la Montagne, Jésus ne cesse de nous diriger vers notre Père céleste comme modèle ou centre de notre action. Étant fils de Dieu, nous devons être des artisans de paix. Nous devons faire des œuvres bonnes pour que notre Père en reçoive la louange. Nous devons aimer nos ennemis pour refléter l'amour paternel de Dieu. Nous devons pratiquer le don, la prière et le jeûne sous le seul regard du Père. Nous devons pardonner comme le Père nous a pardonnés. Nous ne devons pas nous inquiéter, mais faire confiance au Père qui pourvoira. Animés d'un tel comportement, fruit d'un caractère chrétien, nous accomplissons la volonté de notre Père céleste au sein du royaume de Dieu¹³.

Nous confessons que nous avons souvent négligé la vérité de la paternité de Dieu et que nous nous sommes privés des richesses de notre relation avec lui. Nous prenons à nouveau l'engagement d'aller au Père par Jésus le Fils, pour recevoir et répondre à son amour paternel, vivre dans l'obéissance sous sa discipline paternelle, refléter son caractère paternel dans tout notre comportement et dans toutes nos attitudes, et nous confier dans sa providence paternelle quelle que soit la situation où il nous conduira.

4. Nous aimons Dieu le Fils

Dieu a donné l'ordre à Israël d'aimer le SEIGNEUR Dieu d'une loyauté sans partage. Pour nous de même, aimer le Seigneur Jésus-Christ signifie que nous affirmons avec assurance que lui seul est Sauveur, Seigneur et Dieu. La Bible nous enseigne que Jésus a accompli les mêmes actes souverains que Dieu et lui seul. Christ est le créateur de l'univers, le maître de l'histoire, le juge de toutes les nations et le sauveur de tous ceux qui se tournent vers Dieu¹⁴. Il partage l'identité de Dieu dans l'égalité et l'unité divines du Père, Fils et Esprit Saint. Tout comme Dieu a appelé Israël à l'aimer dans une foi, une obéissance et un témoignage de serviteur, scellés par l'alliance, nous affirmons notre amour pour Jésus-Christ en lui faisant confiance, lui obéissant et en le faisant connaître.

A) Nous faisons confiance au Christ.

Nous croyons le témoignage des évangiles qui affirment que Jésus de Nazareth est le Messie, appelé et envoyé par Dieu pour accomplir la mission unique de l'Israël

¹² Jean 3.16 ; 1 Jean 3.1 ; Romains 8.32 ; Hébreux 9.14 ; Galates 2.20 ; 1.4-5

¹³ Matthieu 5.9, 16, 43-48 ; 6.4, 6, 14-15, 18, 25-32 ; 7.21-23

¹⁴ Jean 1.3 ; 1 Corinthiens 8.4-6 ; Hébreux 1.2 ; Colossiens 1.15-17 ; Psaumes 110.1 ; Marc 14.61-64 ; Éphésiens 1.20-23 ; Apocalypse 1.5 ; 3.14 ; 5.9-10 ; Romains 2.16 ; 2 Thessaloniciens 1.5-10 ; 2 Corinthiens 5.10 ; Romains 14.9-12 ; Matthieu 1.21 ; Luc 2.30 ; Actes 4.12 ; 15.11 ; Romains 10.9 ; Tite 2.13 ; Hébreux 2.10 ; 5.9 ; 7.25 ; Apocalypse 7.10

vétérotestamentaire : porter la bénédiction du salut de Dieu à toutes les nations, comme Dieu l'avait promis à Abraham.

1. En Jésus, conçu par l'Esprit Saint et né de la vierge Marie, Dieu a revêtu notre chair humaine et a vécu parmi nous, pleinement Dieu et pleinement homme
2. Pendant sa vie, Jésus a marché dans une fidélité et une obéissance parfaites à Dieu. Il a annoncé et enseigné le royaume de Dieu et s'est fait le modèle de la façon dont ses disciples doivent vivre sous le règne de Dieu.
3. Dans son ministère et les miracles qu'il a accomplis, Jésus a annoncé et mis en évidence la victoire du royaume de Dieu sur le mal et les puissances mauvaises.
4. Dans sa mort sur la croix, Jésus a pris sur lui, à notre place, notre péché, il en a supporté pleinement le prix, le châtement et la honte, il a vaincu la mort et les puissances du mal, et il a accompli la réconciliation et la rédemption de toute la création.
5. Dans sa résurrection corporelle, Jésus a été justifié et exalté par Dieu, il a achevé et mis en évidence la complète victoire de la croix et il est devenu le précurseur d'une humanité rachetée et d'une création restaurée.
6. Depuis son ascension, Jésus règne en Seigneur sur toute l'histoire et toute la création.
7. Lors de son retour, Jésus exécutera le jugement de Dieu, détruira Satan, le mal et la mort, et établira le règne universel de Dieu.

B) *Nous obéissons au Christ.*

Jésus nous appelle à devenir ses disciples, à prendre notre croix et à le suivre sur le chemin du renoncement à soi, du service et de l'obéissance. « Si vous m'aimez, gardez mes commandements, dit-il. Pourquoi m'appellez-vous Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je vous dis ? » Nous sommes appelés à vivre et à aimer comme le Christ a vécu et aimé. Professer le Christ tout en ignorant ses commandements est une folie dangereuse. Jésus nous avertit que nombre de ceux qui se revendiquent de son nom parce qu'ils exercent des ministères spectaculaires et miraculeux se retrouveront désavoués par lui comme des personnes qui commettent l'iniquité¹⁵. Nous faisons attention aux avertissements du Christ car aucun de nous n'est à l'abri d'un danger aussi grave.

C) *Nous proclamons le Christ.*

C'est dans le Christ seul que Dieu s'est pleinement et définitivement révélé, et c'est par l'intermédiaire du Christ seul que Dieu a accompli le salut du monde. Nous qui sommes ses disciples, nous nous inclinons donc aux pieds de Jésus de Nazareth pour lui dire avec Pierre : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » et avec Thomas : « Mon Seigneur et mon Dieu. » Sans l'avoir vu, nous l'aimons. Et nous nous réjouissons en espérance, en désirant ardemment le jour de son retour où nous le verrons tel qu'il est. Jusqu'à ce jour, nous nous unissons à Pierre et Jean et proclamons : « C'est en lui seul que se trouve le salut. Dans le monde entier, Dieu n'a jamais donné le nom d'aucun autre homme par lequel nous devons être sauvés. »¹⁶

¹⁵ Luc 6.46 ; 1 Jean 2.3-6 ; Matthieu 7.21-23

¹⁶ Matthieu 16.16 ; Jean 20.28 ; 1 Pierre 1.8 ; 1 Jean 3.1-3 ; Actes 4.12

Nous prenons l'engagement de porter témoignage de Jésus-Christ et de tout son enseignement, dans le monde entier, sachant que nous ne pouvons porter un tel témoignage que si nous vivons nous-mêmes dans l'obéissance à son enseignement.

5. Nous aimons Dieu l'Esprit Saint

Nous aimons l'Esprit Saint dans l'unité de la Trinité, avec Dieu le Père et Dieu le Fils. Il est l'Esprit missionnaire envoyé par le Père missionnaire et le Fils missionnaire, insufflant vie et puissance dans l'Église missionnaire de Dieu. Nous aimons la présence de l'Esprit Saint et nous prions pour qu'elle soit avec nous parce que, sans le témoignage rendu au Christ par l'Esprit, notre propre témoignage est futile. Sans l'œuvre de l'Esprit pour convaincre, notre prédication est vaine. Sans la puissance, la direction et les dons de l'Esprit, notre mission n'est rien de plus qu'un effort humain. Et sans le fruit de l'Esprit, notre vie sans intérêt ne peut refléter la beauté de l'Évangile.

A) Dans l'Ancien Testament, nous voyons l'Esprit de Dieu agir dans la création, dans des œuvres de libération et de justice, ainsi que pour remplir et habiliter des personnes pour toutes sortes de services. Les prophètes, remplis de l'Esprit, attendaient la venue du roi serviteur, dont la personne et l'œuvre seraient revêtues de l'Esprit de Dieu. Les prophètes attendaient aussi l'âge à venir qui serait marqué par l'effusion de son Esprit apportant, au peuple de Dieu, jeunes et vieux, hommes et femmes, la vie nouvelle, une obéissance renouvelée et les dons prophétiques¹⁷.

B) À la Pentecôte, Dieu a répandu son Esprit Saint comme l'avaient promis les prophètes et Jésus. L'Esprit qui sanctifie produit son fruit dans la vie des croyants et la première description de ce fruit est toujours l'amour. L'Esprit remplit l'Église de ses dons. Nous aspirons de les recevoir parce qu'ils constituent l'équipement indispensable pour le service chrétien. L'Esprit remplit l'Église de sa puissance pour la mission et pour un large éventail d'œuvres de service. L'Esprit nous rend capables de proclamer l'Évangile, de le mettre en évidence, de discerner la vérité, de prier avec efficacité et de prévaloir sur les forces des ténèbres. L'Esprit inspire et accompagne notre adoration. L'Esprit renforce et reconforte les disciples qui sont persécutés ou qui doivent répondre de leur témoignage au Christ¹⁸.

C) Notre engagement dans la mission est donc vain et stérile sans la présence, la direction et la puissance de l'Esprit Saint. C'est vrai de la mission dans toutes ses dimensions : évangéliser, témoigner de la vérité, former des disciples, œuvrer en faveur de la paix, s'engager socialement, agir pour une transformation éthique, prendre soin de la création, vaincre les puissances du mal, chasser des esprits démoniaques, guérir les malades, souffrir et persévérer sous la persécution. Tout ce que nous faisons au nom du Christ doit tirer sa puissance de l'Esprit Saint et être conduit par lui. C'est ce que le Nouveau Testament fait apparaître très clairement dans la vie de l'Église primitive et dans l'enseignement des apôtres. C'est ce qui est mis en évidence aujourd'hui dans la fécondité et la croissance des Églises où les

¹⁷ Genèse 1.1-2 ; Psaumes 104.27-30 ; Job 33.4 ; Exode 35.30-36.1 ; Juges 3.10 ; 6.34 ; 13.25 ; Nombres 11.16-17, 29 ; Ésaïe 63.11-14 ; 2 Pierre 1.20-21 ; Michée 3.8 ; Néhémie 9.20, 30 ; Zacharie 7.7-12 ; Ésaïe 11.1-5 ; 42.1-7 ; 61.1-3 ; 32.15-18 ; Ézékiel 36.25-27 ; 37.1-14 ; Joël 2.28-32.

¹⁸ Actes 2 ; Galates 5.22-23 ; 1 Pierre 1.2 ; Éphésiens 4.3-6, 11-12 ; Romains 12.3-8 ; 1 Corinthiens 12.4-11 ; 14.1 ; Jean 20.21-22 ; 14.16-17, 25-26 ; 16.12-15 ; Romains 8.26-27 ; Éphésiens 6.10-18 ; Jean 4.23-24 ; 1 Corinthiens 12.3 ; 14.13-17 ; Matthieu 10.17-20 ; Luc 21.15

disciples de Jésus agissent avec confiance dans la puissance de l'Esprit Saint, dans la soumission et l'expectative.

Il n'y a ni Évangile véritable ou complet ni authentique mission biblique sans la personne, l'œuvre et la puissance de l'Esprit Saint. Nous prions pour un plus grand éveil à cette vérité biblique et pour que l'expérience qui en est faite soit une réalité dans toutes les parties du Corps du Christ dans le monde. Cependant, nous sommes conscients des nombreux abus et mascarades sous couvert de l'Esprit Saint, des nombreuses façons de pratiquer et de louer toutes sortes de phénomènes qui ne sont pas les dons de l'Esprit Saint tels qu'ils sont enseignés dans le Nouveau Testament. Nous avons grand besoin de davantage de discernement en profondeur, de mises en garde claires contre la tromperie, de dénonciation des manipulateurs frauduleux et égoïstes qui abusent de la puissance spirituelle pour leur propre enrichissement impie. Nous avons besoin par-dessus tout d'un enseignement et de prédications bibliques nourris, imprégnés d'humbles prières, qui apporteront aux croyants ordinaires l'équipement nécessaire pour comprendre l'Évangile véritable et se réjouir en lui, ainsi que pour reconnaître et rejeter les faux évangiles.

6. Nous aimons la parole de Dieu

Nous aimons la parole de Dieu qui se trouve dans les écrits des Ancien et Nouveau Testaments, et nous renvoyons l'écho du plaisir joyeux que le Psalmiste prend dans la Torah : « Moi, j'aime tes commandements plus que l'or... Oh ! que j'aime ta Loi ! » Nous recevons toute la Bible comme la parole de Dieu, inspirée par l'Esprit de Dieu, dite et écrite par des auteurs humains. Nous nous soumettons à son autorité suprême et unique, qui gouverne nos croyances et notre comportement. Nous témoignons de la puissance de la parole de Dieu pour accomplir son dessein de salut. Nous affirmons que la Bible est la parole écrite définitive de Dieu, qu'aucune autre révélation supplémentaire ne la surpasse, mais nous nous réjouissons également de ce que l'Esprit Saint illumine la pensée du peuple de Dieu pour que la Bible continue à dire la vérité de Dieu d'une manière actuelle aux peuples de toutes les cultures ¹⁹.

A) La personne que révèle la Bible.

Nous aimons la Bible comme une épouse aime les lettres de son époux, non pour le papier qu'elles sont, mais pour la personne qui s'exprime par ces lettres. La Bible nous donne la révélation que Dieu donne lui-même de son identité, de son caractère, de ses desseins et de ses actes. Elle est le principal témoin du Seigneur Jésus-Christ. En la lisant, nous le rencontrons avec beaucoup de joie par son Esprit. Notre amour de la Bible est une expression de notre amour de Dieu.

B) *L'histoire que raconte la Bible.*

La Bible raconte l'histoire universelle de la création, de la chute, de la rédemption au cours des âges et de la nouvelle création. Ce récit global nous donne une vision du monde cohérente et biblique et il façonne notre théologie. Au centre de ce récit, se trouvent les événements salvateurs clés que sont la croix et de la résurrection du Christ, qui constituent le cœur de l'Évangile. C'est ce récit (dans l'Ancien et le Nouveau Testaments) qui nous dit qui nous sommes, notre raison d'être et où nous allons. Ce récit de la mission de Dieu définit notre identité, motive notre mission et nous garantit que la fin est entre les mains de Dieu. Ce récit doit façonner le souvenir et l'espérance du peuple de Dieu, et gouverner le contenu de son témoignage d'évangélisation, tel qu'il est transmis de génération en génération. Nous devons

¹⁹ Psaumes 119.47, 97 ; 2 Timothée 3.16-17 ; 2 Pierre 1.21

faire connaître la Bible par tous les moyens possibles, car son message est pour tous les habitants de la terre. Nous nous engageons donc à nouveau à la tâche continuelle de la traduction, de la dissémination et de l'enseignement des Écritures dans toutes les cultures et langues, y compris celles qui sont à prédominance orales ou non littéraires.

C) *La vérité qu'enseigne la Bible.*

La Bible nous enseigne, de ses premiers mots à ses derniers, tout le conseil de Dieu, la vérité que Dieu veut que nous connaissions. Nous nous y soumettons comme étant véritable et digne de foi dans tout ce qu'elle affirme, parce qu'elle est la parole du Dieu qui ne peut mentir et qui ne sera jamais pris en défaut. Elle est claire et suffisante pour révéler le chemin du salut. Elle est le fondement de l'exploration et de la compréhension de toutes les dimensions de la vérité de Dieu.

Cependant, nous vivons dans un monde plein de mensonge et qui rejette la vérité. De nombreuses cultures font preuve d'un relativisme dominant qui nie qu'une quelconque vérité absolue existe et puisse être connue. Si nous aimons la Bible, nous devons nous lever pour défendre ses affirmations de vérité. Nous devons trouver des moyens renouvelés d'exprimer l'autorité biblique dans toutes les cultures. Nous renouvelons notre engagement à nous efforcer de défendre la vérité de la révélation divine comme faisant partie de notre labeur d'amour pour la parole de Dieu.

D) *La vie qu'exige la Bible*

« La parole est toute proche de vous : elle est dans votre bouche et dans votre cœur, pour que vous l'appliquiez. » Jésus et Jacques nous appellent à entrer dans la cohorte de ceux qui ne se contentent pas d'écouter la parole, mais qui la mettent en pratique²⁰. La Bible dresse le portrait de la qualité de vie qui devrait caractériser le croyant et la communauté des croyants. Par Abraham, ainsi que par Moïse, les psalmistes, les prophètes et la sagesse d'Israël, par Jésus et les apôtres, nous apprenons qu'un tel style de vie biblique comprend la justice, la compassion, l'humilité, l'intégrité, l'honnêteté, la vérité, la chasteté sexuelle, la générosité, la bonté, l'abnégation, l'hospitalité, le travail pour la paix, l'absence de vengeance, faire le bien, le pardon, la joie, le contentement et l'amour – le tout combiné dans une vie d'adoration, de louange et de fidélité envers Dieu.

Nous confessons que nous prétendons trop facilement aimer la Bible sans aimer la vie qu'elle enseigne : la vie d'une obéissance coûteuse à Dieu au travers du Christ. Pourtant « aucune présentation de l'Évangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente. Il nous est demandé de nous conduire d'une manière digne de l'Évangile du Christ, et même de lui servir de parure, et d'en souligner la beauté par une vie de sainteté »²¹ Par conséquent, pour l'amour de l'Évangile du Christ, nous renouvelons notre engagement à prouver notre amour pour la parole de Dieu en la croyant et lui obéissant. Il n'y a pas de mission biblique sans vie biblique.

²⁰ Deutéronome 30.14 ; Matthieu 7.21-27 ; Luc 6.46 ; Jacques 1.22-24

²¹ Manifeste de Manille, paragraphe 7 ; Tite 2.9-10

7. Nous aimons le monde de Dieu

Nous partageons la passion de Dieu pour son monde, nous aimons tout ce que Dieu a fait, nous nous réjouissons de la providence et de la justice de Dieu dans toute sa création, nous proclamons la bonne nouvelle à toute la création et à toutes les nations, et nous aspirons à voir se lever le jour où la terre sera remplie de la connaissance de la gloire de Dieu comme l'eau couvre le fond des mers²².

A) *Nous aimons le monde de la création de Dieu.*

Cet amour est plus qu'une affection sentimentale pour la nature (ce que la Bible n'ordonne nulle part). Il est bien loin d'une adoration panthéiste de la nature (ce que la Bible interdit formellement). Il est au contraire une mise en œuvre logique de notre amour pour Dieu par les soins apportés à ce qui lui appartient. « La terre et ses richesses appartiennent à l'Éternel. L'univers est à lui avec ceux qui l'habitent. » La terre est la propriété du Dieu que nous prétendons aimer et à qui nous cherchons à obéir. Plus simplement, nous prenons soin de la terre parce qu'elle appartient à celui que nous appelons Seigneur²³.

La terre est créée, soutenue et rachetée par le Christ²⁴. Nous ne pouvons prétendre aimer Dieu en abusant de ce qui, de droit par la création, la rédemption et l'héritage, appartient au Christ. Nous prenons soin de la terre et usons de ses ressources abondantes de façon responsable, non selon le raisonnement du monde séculier, mais par amour pour le Seigneur. Si Jésus est Seigneur de toute la terre, nous ne pouvons dissocier notre relation au Christ de la façon dont nous agissons vis-à-vis de la terre. En effet, proclamer ce que dit l'Évangile : « Jésus est Seigneur », c'est proclamer l'Évangile qui inclut la terre, puisque la seigneurie du Christ s'étend sur toute la création. Le soin de la création est ainsi un aspect de l'Évangile qui entre dans le cadre de la seigneurie du Christ.

Un tel amour pour la création de Dieu exige que nous nous repenions de la part que nous avons prise à la destruction, au gaspillage et à la pollution des ressources de la terre et de notre complicité à l'idolâtrie toxique du consumérisme. Au contraire, nous nous engageons à la responsabilité écologique urgente et prophétique, et nous soutenons les chrétiens dont l'appel missionnel particulier est tourné vers le plaidoyer et l'action en faveur de l'environnement, ainsi que ceux dont le mandat est de pourvoir au bien-être et aux besoins de l'humanité par l'exercice responsable de la domination et de la gestion. La Bible proclame le dessein rédempteur de Dieu pour la création. La mission intégrale consiste à discerner, proclamer et vivre la vérité biblique selon laquelle l'Évangile est la bonne nouvelle de Dieu, annoncée par la croix et la résurrection de Jésus-Christ, pour les personnes individuellement, et pour la société, et pour la création. Ces trois destinataires de l'Évangile sont brisés et souffrent à cause du péché ; tous trois sont inclus dans l'amour et la mission rédempteurs de Dieu ; tous trois doivent faire partie de la mission complète du peuple de Dieu.

B) *Nous aimons le monde des nations et des cultures.* « À partir d'un seul homme, il a créé tous les peuples pour qu'ils habitent toute la surface de la terre. » La diversité

²² Psaumes 145.9, 13, 17 ; Psaumes 104.27-30 ; Psaumes 50.6 ; Marc 16.15 ; Colossiens 1.23 ; Matthieu 28.17-20 ; Habacuc 2.14

²³ Psaumes 24.1 ; Deutéronome 10.14

²⁴ Colossiens 1.15-20 ; Hébreux 1.2-3

ethnique est le don de Dieu dans la création et sera préservée dans la nouvelle création, quand elle sera libérée de nos divisions et de nos rivalités déchues. Notre amour pour tous les peuples est le reflet de la promesse de Dieu de bénir toutes les nations de la terre et de la mission de Dieu de créer pour lui-même un peuple formé de toute tribu, langue, nation et peuple. Nous devons aimer tout ce que Dieu a choisi de bénir, donc toutes les cultures. Historiquement, la mission chrétienne, bien qu'entachée par des échecs destructeurs, a été un instrument de protection et de préservation des cultures autochtones et de leur langue. L'amour selon Dieu inclut cependant aussi un discernement critique car toutes les cultures ne mettent pas uniquement en évidence l'image positive de Dieu dans la vie humaine, mais aussi l'empreinte négative de Satan et du péché. Nous soupirons après la manifestation de l'Évangile incarné et enchâssé dans toutes les cultures, les rachetant de l'intérieur de sorte qu'elles puissent manifester la gloire de Dieu et la plénitude radieuse du Christ. Nous attendons avec impatience de voir la richesse, la gloire et la splendeur de toutes les cultures introduites dans la cité de Dieu, rachetées et purifiées de tout péché, venant enrichir la nouvelle création²⁵.

Un tel amour pour tous les peuples exige que nous rejetions les maux que sont le racisme et l'ethnocentrisme, et que nous traitions tous les groupes ethniques et culturels avec dignité et respect, sur la base de la valeur que Dieu leur accorde dans la création et la rédemption²⁶.

Un tel amour exige que nous cherchions à faire connaître l'Évangile parmi toutes les populations et cultures, en tout lieu. Aucune nation, juive ou païenne, n'est en dehors de la visée du Grand Ordre de mission. L'évangélisation est le débordement de cœurs remplis de l'amour de Dieu pour tous ceux qui ne le connaissent pas encore. Nous confessons avec honte qu'il y a encore de très nombreuses populations du monde qui n'ont pas encore entendu le message de l'amour de Dieu en Jésus-Christ. Nous renouvelons l'engagement qui a inspiré le Mouvement de Lausanne dès l'origine, à utiliser tous les moyens possibles pour annoncer à tous les peuples l'Évangile.

C) *Nous aimons le monde pauvre et souffrant.*

La Bible nous dit que le Seigneur a de l'amour pour tout ce qu'il a fait, soutient la cause des opprimés, aime l'étranger, nourrit l'affamé, soutient l'orphelin et la veuve²⁷. La Bible nous montre également que Dieu veut faire ces choses en passant par des êtres humains qui se consacrent à de tels actes. Dieu tient tout particulièrement pour responsables ceux qui, dans la société, sont placés à des postes de direction politique ou judiciaire²⁸, mais c'est tout le peuple de Dieu qui a reçu le commandement, par la loi et les prophètes, les Psaumes et la Sagesse, Jésus et Paul, Jean et Jacques, de refléter l'amour et la justice de Dieu par un amour et une justice pratiques pour ceux qui sont dans le besoin²⁹.

²⁵ Actes 17.26 ; Deutéronome 32.8 ; Genèse 10.31-32 ; 12.3 ; Apocalypse 7.9-10 ; 21.24-27

²⁶ Actes 10.35 ; 14.17 ; 17.27

²⁷ Psaumes 145.9, 13, 17 ; 147.7-9 ; Deutéronome 10.17-18

²⁸ Genèse 18.19 ; Exode 23.6-9 ; Deutéronome 16.18-20 ; Job 29.7-17 ; Psaumes 72.4, 12-14 ; 82 ; Proverbes 31.4-9 ; Jérémie 22.1-3 ; Daniel 4.27

²⁹ Exode 22.21-27 ; Lévitique 19.33-34 ; Deutéronome 10.18-19 ; 15.7-11 ; Ésaïe 1.16-17 ; 58.6-9 ; Amos 5.11-15, 21-24 ; Psaumes 112 ; Job 31.13-23 ; Proverbes 14.31 ; 19.17 ; 29.7 ; Matthieu 25.31-46 ; Luc 14.12-14 ; Galates 2.10 ; 2 Corinthiens 8-9 ; Romains 15.25-27 ; 1 Timothée 6.17-19 ; Jacques 1. 27 ; 2.14-17 ; 1 Jean 3.16-18

Un tel amour pour les personnes pauvres exige que nous ne nous contentions pas d'aimer la miséricorde et les œuvres de compassion, mais que nous rendions aussi la justice en exposant à la lumière tout ce qui opprime et exploite le pauvre, et en nous nous y opposant. « Nous ne devons pas craindre de dénoncer le mal et l'injustice où qu'ils soient³⁰ ». Nous confessons à notre honte que nous avons, sur ce sujet, échoué à partager la passion de Dieu, échoué à incarner l'amour de Dieu, échoué à refléter le caractère de Dieu et échoué à accomplir la volonté de Dieu. Nous renouvelons notre consécration à promouvoir de la justice, qui comprend aussi la solidarité et le plaidoyer pour les personnes marginalisées et opprimées. Nous reconnaissons qu'un tel combat contre le mal possède une dimension de guerre spirituelle qui ne peut être livrée autrement que par la victoire de la croix et de la résurrection, dans la puissance de l'Esprit Saint et avec une prière constante.

D) Nous aimons nos prochains comme nous-mêmes.

Jésus a appelé ses disciples à obéir à ce commandement qui est le deuxième plus grand commandement de la loi, mais (dans le même chapitre) il a ensuite radicalement approfondi l'ordre d'« aimer l'étranger comme toi-même » en le transformant en « aimez vos ennemis »³¹.

Un tel amour pour le prochain exige que ce soit le cœur même de l'Évangile qui, en obéissance au commandement du Christ et en suivant son exemple, motive les réponses que nous apportons à tous ceux qui nous entourent. Un tel amour du prochain s'étend à ceux qui professent d'autres religions, ainsi qu'à ceux qui nous haïssent, nous calomnient et nous persécutent, voire nous tuent. Jésus nous a appris à répondre au mensonge par la vérité, à ceux qui font le mal par des actes de bonté, de miséricorde et de pardon, à la violence et au meurtre contre ses disciples par le sacrifice de soi, de manière à attirer tout le monde à lui et à briser la chaîne du mal. Nous rejetons énergiquement l'usage de la violence dans la propagation de l'Évangile et nous renonçons à la tentation des représailles et de la vengeance contre ceux qui nous font du tort. Une telle désobéissance est incompatible avec l'exemple et l'enseignement du Christ et du Nouveau Testament³². Parallèlement, notre devoir aimant à l'égard de nos prochains qui souffrent exige de nous que nous cherchions la justice en leur nom par un appel approprié aux autorités légales et étatiques qui agissent comme des serviteurs de Dieu en punissant ceux qui font le mal³³.

E) Le monde que nous n'aimons pas.

Le monde de la bonne création de Dieu est devenu le monde de la rébellion humaine et satanique contre Dieu. Nous avons reçu le commandement de ne pas aimer ce monde de désirs pécheurs, de cupidité et d'orgueil humain. Nous confessons avec douleur que ce sont exactement ces mêmes marques de mondanité qui défigurent si souvent notre présence chrétienne et contredisent notre témoignage de l'Évangile³⁴.

Nous renouvelons notre engagement à ne pas flirter avec le monde déchu et ses passions éphémères, mais à aimer le monde entier comme Dieu l'aime. C'est pourquoi nous aimons le monde avec une sainte impatience de voir la rédemption et le renouvelle-

³⁰ Déclaration de Lausanne, paragraphe 5

³¹ Lévitique 19.34 ; Matthieu 5.43-4

³² Matthieu 5.38-39 ; Luc 6.27-29 ; 23.34 ; Romains 12.17-21 ; 1 Pierre 3.18-23 ; 4.12-16

³³ Romains 13.4

³⁴ 1 Jean 2.15-17

ment de toute la création et de toutes les cultures dans le Christ, le rassemblement du peuple de Dieu de toutes les nations jusqu'aux extrémités de la terre, et de la fin de toute destruction, pauvreté et inimitié.

8. Nous aimons l'Évangile de Dieu

Disciples de Jésus, nous sommes un peuple de l'Évangile. Le cœur de notre identité est notre passion pour la bonne nouvelle biblique de l'œuvre salvatrice de Dieu par Jésus-Christ. Nous sommes unis par notre expérience de la grâce de Dieu dans l'Évangile et par notre motivation à faire connaître l'Évangile de la grâce jusqu'aux extrémités de la terre, par tous les moyens possibles.

A) *Nous aimons la bonne nouvelle dans un monde de mauvaises nouvelles.*

L'Évangile traite des effets désastreux du péché, des échecs et des besoins humains. Les êtres humains se sont rebellés contre Dieu, ont rejeté son autorité et ont désobéi à sa parole. Dans cet état de péché, nous sommes aliénés de Dieu, ainsi que les uns des autres et de l'ordre créé. Le péché mérite la condamnation de Dieu. Ceux qui refusent de se repentir et « qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus [...] auront pour châtiment une ruine éternelle, loin de la présence du Seigneur »³⁵. Les effets du péché et de la puissance du mal ont corrompu toutes les dimensions de la personne humaine (spirituelle, physique, intellectuelle et relationnelle). Ils se sont répandus dans la vie culturelle, économique, sociale, politique et religieuse dans toutes les cultures et toutes les générations de l'histoire. Ils ont causé une misère incalculable à l'espèce humaine et des dommages considérables à la création de Dieu. Sur cette sombre toile de fond, l'Évangile biblique brille vraiment comme une très bonne nouvelle.

B) *Nous aimons l'histoire que raconte l'Évangile.*

L'Évangile annonce comme une bonne nouvelle les événements historiques de la vie, la mort et la résurrection de Jésus de Nazareth. Il est le fils de David et le roi messianique promis. En tant que tel, Jésus est le seul par qui Dieu a établi son royaume et agi pour le salut du monde, permettant à toutes les nations de la terre d'être bénies, comme il l'avait promis à Abraham. Paul définit l'Évangile en énonçant : « Le Christ est mort pour nos péchés, conformément aux écritures ; il a été mis au tombeau, il est ressuscité le troisième jour, comme l'avaient annoncé les Écritures. Il est apparu à Pierre, puis aux Douze. » L'Évangile déclare que, sur la croix du Christ, Dieu a pris sur lui-même, dans la personne de son Fils et à notre place, le châtiment que notre péché mérite. Par le même grand acte salvateur, achevé, justifié et proclamé par la résurrection, Dieu a remporté la victoire décisive sur Satan, la mort et les puissances du mal, nous a libérés de leur emprise et de la peur, et a assuré leur destruction ultime. Dieu a accompli la réconciliation des croyants avec lui-même et les uns avec les autres, transcendant toutes les frontières et inimitiés. Par la croix, Dieu a aussi accompli son dessein de réconciliation ultime de toute la création et, par la résurrection corporelle de Jésus, il nous a donné les prémices de la nouvelle création. « Dieu était en Christ, réconciliant les hommes avec lui-même »³⁶. Combien nous aimons l'histoire de l'Évangile !

³⁵ Genèse 3 ; 2 Thessaloniens 1.9

³⁶ Marc 1.1, 14-15 ; Romains 1.1-4 ; 4 ; 1 Corinthiens 15.3-5 ; 1 Pierre 2.24 ; Colossiens 2.15 ; Hébreux 2.14-15 ; Éphésiens 2.14-18 ; Colossiens 1.20 ; 2 Corinthiens 5.19

C) *Nous aimons l'assurance qu'apporte l'Évangile.*

Ce n'est que par la foi dans le Christ seul que nous sommes unis au Christ par l'Esprit Saint et que nous sommes, dans le Christ, déclarés justes devant Dieu. Étant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu et n'avons plus à affronter la condamnation. Nous recevons le pardon de nos péchés. Nous sommes nés de nouveau à une espérance vivante, en partageant la vie de résurrection du Christ. Nous sommes adoptés comme cohéritiers avec le Christ. Nous devenons citoyens du peuple de l'alliance de Dieu, membres de la famille de Dieu et demeure de Dieu. Ainsi, par la foi dans le Christ, nous avons une pleine assurance du salut et de la vie éternelle, car notre salut ultime ne dépend pas de nous, mais de l'œuvre du Christ et de la promesse de Dieu. « Rien ne pourra nous arracher à l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ notre Seigneur.³⁷ » Combien nous aimons la promesse de l'Évangile !

D) *Nous aimons la transformation que produit l'Évangile.*

L'Évangile est la puissance de Dieu qui est à l'œuvre dans le monde pour transformer la vie. « C'est la puissance de Dieu par laquelle il sauve tous ceux qui croient »³⁸. La foi est le seul moyen de recevoir les bénédictions et l'assurance de l'Évangile. Cependant, la foi qui sauve ne reste jamais seule, elle est forcément mise en évidence par l'obéissance. L'obéissance chrétienne est « une foi qui se traduit par des actes inspirés par l'amour³⁹. » Nous ne sommes pas sauvés par les bonnes œuvres, mais, ayant été sauvés par la seule grâce, nous sommes « créés pour une vie riche d'œuvres bonnes »⁴⁰. « La foi, si elle ne se manifeste pas par des actes, elle est morte⁴¹. » Paul a compris que la transformation éthique que produit l'Évangile est l'œuvre de la grâce de Dieu : la grâce qui a réalisé notre salut lors de la première venue du Christ et la grâce qui nous enseigne à vivre conformément à l'éthique en vue de sa deuxième venue⁴². Pour Paul, « obéir à l'Évangile » signifiait à la fois faire confiance à la grâce et se laisser enseigner par la grâce⁴³.

L'objectif missionnel de Paul était d'amener tous les peuples « à lui obéir en croyant⁴⁴. » Ce langage, qui relève fortement de l'alliance, nous rappelle Abraham. Abraham fit confiance à la promesse de Dieu, cela a été porté à son crédit par Dieu qui l'a déclaré juste. Abraham a ensuite obéi à l'ordre de Dieu comme démonstration de sa foi. « Par la foi, Abraham a obéi⁴⁵. » La repentance et la foi en Jésus-Christ sont les premiers actes d'obéissance auxquels appelle l'Évangile. Une obéissance continuelle aux commandements de Dieu est le style de vie dont l'Évangile de la foi nous rend capables, par l'Esprit Saint qui nous sanctifie⁴⁶. L'obéissance est ainsi la preuve vivante de la foi qui sauve et elle en est le fruit vivant. L'obéissance est également le test de notre amour pour Jésus. « Celui qui m'aime vraiment, c'est celui qui retient mes commandements et les applique⁴⁷. » « Voici comment nous

³⁷ Romains 4 ; Philippiens 3.1-11 ; Romains 5.1-2 ; 8.1-4 ; Éphésiens 1.7 ; Colossiens 1.13-14 ; 1 Pierre 1.3 ; Galates 3.26-4.7 ; Éphésiens 2.19-22 ; Jean 20.30-31 ; 1 Jean 5.12-13 ; Romains 8.31-39

³⁸ Romains 1.16

³⁹ Galates 5.6

⁴⁰ Éphésiens 2.10

⁴¹ Jacques 2.17

⁴² Tite 2.11-14

⁴³ Romains 15.18-19 ; 16.19 ; 2 Corinthiens 9.13

⁴⁴ Romains 1.5 ; 16.26

⁴⁵ Genèse 15.6 ; Galates 6.6-9 ; Hébreux 11.8 ; Genèse 22.15-18 ; Jacques 2.20-24

⁴⁶ Romains 8.4

⁴⁷ Jean 14.21

savons que nous connaissons le Christ : c'est parce que nous obéissons à ses commandements ⁴⁸. » Combien nous aimons la puissance de l'Évangile !

9. Nous aimons le peuple de Dieu

Le peuple de Dieu est constitué de toutes les personnes de toutes les époques et de toutes les nations que, dans le Christ, Dieu a aimées, choisies, appelées, sauvées et sanctifiées pour être un peuple qui lui appartienne en propre, pour partager la gloire du Christ comme citoyens de la nouvelle création. Faisant donc partie de ceux que Dieu a aimés de toute éternité et tout au long de notre histoire agitée et rebelle, nous avons reçu le commandement de nous aimer les uns les autres. Car « puisque Dieu nous a tant aimés, nous devons, nous aussi, nous aimer les uns les autres » et par conséquent « suivre l'exemple de [notre] Père » et vivre une vie « dirigée par l'amour, comme cela a été le cas pour le Christ : il nous a aimés et a livré lui-même sa vie à Dieu pour nous ». L'amour mutuel dans la famille de Dieu n'est pas seulement une option souhaitable, c'est un commandement inéluctable. Un tel amour est la première preuve d'obéissance à l'Évangile, l'expression indispensable de notre soumission à la seigneurie du Christ et un moteur puissant de la mission mondiale.⁴⁹

A) L'amour appelle à l'unité.

Le commandement que Jésus a donné à ses disciples de s'aimer les uns les autres est lié à la prière qu'il a fait pour qu'ils soient un. Le commandement et la prière sont tous deux missionnels : « à ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples », et « pour que le monde croie que c'est toi [le Père] qui m'as envoyé⁵⁰. » Une caractéristique puissante et convaincante de la vérité de l'Évangile réside dans le fait que les croyants chrétiens sont unis dans l'amour en dépit des barrières que constituent les divisions invétérées du monde : barrières de race, de couleur, d'appartenance sexuelle, de classe sociale, de privilège économique ou d'obédience politique. Par contre, peu de choses détruisent autant notre témoignage que le fait que des chrétiens reflètent et amplifient les mêmes divisions entre eux. Nous recherchons de toute urgence un nouveau partenariat mondial au sein du Corps du Christ, reliant tous les continents, enraciné dans un profond amour mutuel, une soumission mutuelle et un partage économique spectaculaire sans paternalisme ni dépendance malsaine. Et nous le recherchons non seulement comme preuve de notre unité dans l'Évangile, mais aussi par amour pour le nom du Christ et pour la mission de Dieu dans le monde entier.

B) L'amour appelle à l'honnêteté.

L'amour dit la vérité avec grâce. Personne n'a davantage aimé le peuple de Dieu que les prophètes et Jésus. Cependant nul autre qu'eux ne l'a mis plus honnêtement en face de la vérité de ses échecs, de son idolâtrie et de sa rébellion contre le Seigneur qui avait conclu une alliance avec lui. En agissant ainsi, ils ont appelé le peuple de Dieu à la repentance, pour qu'il puisse être pardonné et restauré en vue de servir la mission de Dieu. La même voix d'amour prophétique doit être entendue aujourd'hui, pour la même raison. Notre amour pour l'Église de Dieu souffre devant la laideur en nous qui défigure tellement le visage de notre cher Seigneur

⁴⁸ 1 Jean 2.3

⁴⁹ 2 Thessaloniens 2.13-14 ; 1 Jean 4.11 ; Éphésiens 5.2 ; 1 Thessaloniens 1.3 ; 4.9-10 ; Jean 13.35

⁵⁰ Jean 13.34-35 ; 17.21

Jésus-Christ et voile sa beauté au monde : ce monde qui a si désespérément besoin d'être attiré à lui.

C) *L'amour appelle à la solidarité.*

S'aimer les uns les autres, c'est en particulier prendre soin de ceux qui sont persécutés et en prison pour leur foi et leur témoignage. Si un membre du corps souffre, tout le corps souffre avec lui. Tous, comme Jean, nous partageons « la détresse, le Royaume et la persévérance dans l'union avec Jésus »⁵¹. Nous prenons l'engagement de prendre part à la souffrance des membres du Corps du Christ dans le monde entier, par des informations, la prière, le plaidoyer et d'autres moyens de soutien. Cependant, nous considérons la part que nous prenons pas uniquement comme un exercice de pitié, mais comme une aspiration à apprendre ce que l'Église souffrante peut enseigner et apporter aux parties du Corps du Christ qui ne souffrent pas de la même manière. Nous avons été avertis de ce que l'Église qui se complaît dans sa richesse et son autosuffisance peut, comme celle de Laodicée, être l'Église que Jésus considère comme la plus aveugle à sa propre pauvreté et dont il se sent comme étranger derrière la porte⁵².

Jésus appelle tous ses disciples à former ensemble une seule famille parmi les nations : une communauté réconciliée où toutes les barrières de péché sont brisées par la grâce de la réconciliation. Cette Église est une communauté de grâce, d'obéissance et d'amour dans la communion de l'Esprit Saint, où les attributs glorieux de Dieu et les caractéristiques de grâce du Christ sont reflétées et où la sagesse multicolore de Dieu est mise en évidence. L'Église qui est l'expression actuelle la plus vive du royaume de Dieu, est la communauté des êtres réconciliés qui ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour le Sauveur qui les a aimés et qui s'est livré lui-même pour eux.

10. Nous aimons la mission de Dieu

Nous avons pris un engagement pour la mission mondiale, parce qu'elle est centrale pour notre compréhension de Dieu, de la Bible, de l'Église, de l'histoire humaine et de l'avenir final. Toute la Bible révèle la mission de Dieu : conduire tout ce qui est au ciel et tout ce qui est sur la terre à être unis sous le gouvernement du Christ, en les réconciliant par le sang de sa croix. En accomplissant sa mission, Dieu transformera la création brisée par le péché et le mal en une nouvelle création où il n'y aura plus ni péché ni malédiction. Dieu accomplira la promesse qu'il avait faite à Abraham de bénir toutes les nations de la terre, grâce à l'Évangile de Jésus, le Messie, la descendance d'Abraham. Le monde fracturé des nations qui sont disséminées par la condamnation de Dieu sera transformé par Dieu en une nouvelle humanité rachetée par le sang du Christ de toute tribu, nation, peuple et langue et qui sera rassemblée pour adorer notre Dieu et Sauveur. Dieu détruira le règne de la mort, de la corruption et de la violence quand le Christ reviendra établir son règne éternel de vie, de justice et de paix. Alors Dieu, Emmanuel, habitera avec nous et le royaume du monde deviendra le royaume de notre Seigneur et de son Christ, et il règnera d'éternité en éternité⁵³.

A) *La part que nous prenons à la mission de Dieu.*

⁵¹ Hébreux 13.1-3 ; 1 Corinthiens 12.26 ; Apocalypse 1.19

⁵² Apocalypse 3.17-20

⁵³ Éphésiens 1.9-10 ; Colossiens 1.20 ; Genèse 1-12 ; Apocalypse 21-22

Dieu appelle son peuple à participer à sa mission. L'Église de toutes les nations s'inscrit en continuité avec le peuple de Dieu de l'Ancien Testament, par l'intermédiaire de Jésus le Messie. Avec lui, nous avons été appelés au travers d'Abraham et chargés d'être une bénédiction et une lumière pour les nations. Avec lui, nous devons être façonnés et enseignés, par la loi et les prophètes, pour devenir une communauté de sainteté, de compassion et de justice dans un monde de péché et de souffrance. Nous avons été rachetés par la croix et la résurrection de Jésus-Christ, et nous avons reçu la puissance de l'Esprit Saint pour rendre témoignage de ce que Dieu a fait dans le Christ. L'Église existe pour adorer et glorifier Dieu de toute éternité et pour prendre part à la mission de transformation engagée par Dieu dans le cours de l'histoire. Notre mission dérive entièrement de la mission de Dieu, elle s'adresse à la totalité de la création de Dieu et elle est centrée et enracinée dans la victoire rédemptrice de la croix. Voilà le peuple auquel nous appartenons, dont nous confessons la foi et partageons la mission.

B) *L'intégrité de notre mission.*

La source de toute notre mission est ce que Dieu a fait dans le Christ pour la rédemption du monde entier, comme la Bible le révèle. Notre tâche d'évangélisation consiste à faire connaître cette bonne nouvelle à toutes les nations. Le contexte de toute notre mission est le monde où nous vivons, le monde de péché, de souffrance, d'injustice et de désordre dans la création, où Dieu nous envoie pour aimer et servir pour l'amour du Christ. Toute notre mission doit donc refléter l'intégration de l'évangélisation et l'engagement convaincu dans le monde, les deux étant commandés et insufflés par la totalité de la révélation biblique de l'Évangile de Dieu.

« L'évangélisation elle-même est la proclamation du Christ historique et biblique comme Sauveur et Seigneur, ayant pour but de persuader les hommes à venir personnellement à lui pour être réconciliés avec Dieu. (...) L'obéissance au Christ, l'intégration à son Église et un service responsable dans le monde sont les conséquences de l'évangélisation. (...) Nous affirmons que l'évangélisation et l'engagement sociopolitique font tous deux partie de notre devoir chrétien. Tous les deux sont l'expression nécessaire de notre doctrine de Dieu et de l'homme, de l'amour du prochain et de l'obéissance à Jésus-Christ. (...) Le salut dont nous nous réclamons devrait nous transformer totalement dans notre façon d'assumer nos responsabilités personnelles et sociales. La foi sans les œuvres est morte⁵⁴ ».

« La mission intégrale est la proclamation et la mise en pratique de l'Évangile. Il ne s'agit pas simplement de faire en même temps de l'évangélisation et de l'action sociale. Au contraire, dans la mission intégrale, notre proclamation a des conséquences sociales puisque nous appelons à l'amour et à la repentance dans tous les domaines de la vie. Et par ailleurs, notre implication sociale a des conséquences pour l'évangélisation, puisque nous témoignons de la grâce transformatrice de Jésus-Christ. Si nous ignorons le monde, nous trahissons la Parole de Dieu qui nous envoie dans le monde. Si nous ignorons la Parole de Dieu, nous n'avons rien à apporter au monde⁵⁵ ».

Nous affirmons notre engagement à l'exercice intégral et dynamique de toutes les dimensions de la mission à laquelle Dieu appelle son Église.

⁵⁴ Déclaration de Lausanne, paragraphes 4 et 5

⁵⁵ Déclaration Michée sur la mission intégrale

- *Dieu nous commande de faire connaître à toutes les nations la vérité de la révélation de Dieu et l'Évangile de la grâce salvatrice de Dieu par Jésus-Christ, en appelant tout être humain à la repentance, la foi, le baptême et une vie de disciple obéissant*
- *Dieu nous commande de refléter son propre caractère par une sollicitude pleine de compassion envers ceux qui sont dans le besoin et à démontrer les valeurs et la puissance du royaume de Dieu en luttant pour la justice et la paix et en prenant soin de la création de Dieu.*

En réponse à l'amour sans limites de Dieu pour nous dans le Christ et dans un débordement d'amour pour lui, nous nous consacrons à nouveau, avec l'aide de l'Esprit Saint, à obéir en tout point à ce que Dieu commande, dans une humilité faite d'abnégation, dans la joie et avec courage. Nous renouvelons cette alliance avec le Seigneur, le Seigneur que nous aimons parce qu'il nous a aimés le premier.

Deuxième partie

Au monde que nous servons : L'appel à l'action du Cap

INTRODUCTION

Notre alliance avec Dieu unit étroitement amour et obéissance. Dieu se réjouit de voir notre « foi agissante » et notre « amour actif »⁵⁶, parce que « Dieu nous a créés pour une vie d'œuvres bonnes qu'il a préparées à l'avance afin que nous les accomplissions.⁵⁷ »

Nous qui sommes membres de l'Église mondiale de Jésus-Christ, nous avons cherché à écouter la voix de Dieu, transmise par l'Esprit Saint. Nous avons écouté sa voix qui nous parvient de sa Parole écrite, présentée au travers d'exposés inspirés par l'épître aux Éphésiens, et par la voix de son peuple sur toute la face de la Terre. Les six thèmes principaux de notre congrès servent de cadre pour discerner les difficultés que l'Église du Christ doit affronter dans le monde et nos priorités pour demain. Nous n'entendons pas par là que ces engagements sont les seuls que l'Église doive étudier, ni que partout les priorités sont identiques.

II A

Témoigner de la vérité du Christ dans un monde pluraliste et globalisé

1. La personne du Christ et la vérité

Jésus-Christ est la vérité de l'univers. Parce que Jésus est la vérité, la vérité dans le Christ est à la fois :

1. personnelle tout autant que propositionnelle ;
2. universelle tout autant que contextuelle;
3. finale tout autant qu'actuelle.

A) Nous qui sommes disciples du Christ, nous sommes appelés à être un peuple de vérité.

1. Nous devons vivre la vérité. Vivre la vérité, c'est être le visage de Jésus, par qui la gloire de l'Évangile brille dans le cœur au sein des ténèbres. On verra la vérité sur le visage de ceux qui vivent leur vie pour Jésus, dans la fidélité et l'amour.
2. Nous devons proclamer la vérité. La communication orale de la vérité de l'Évangile reste primordiale dans notre mission. Proclamer la vérité et vivre la vérité ne peuvent être séparés. Il faut joindre le geste à la parole.

⁵⁶ 1 Thessaloniens 1.3

⁵⁷ Éphésiens 2.10

B) Nous exhortons les responsables d'Église, pasteurs et évangélistes à prêcher et enseigner la totalité de l'Évangile biblique comme Paul l'a fait, dans toute son étendue cosmique et sa vérité. Nous devons présenter l'Évangile, pas simplement comme une offre de salut personnel ou une réponse aux besoins meilleure que celle que peuvent apporter d'autres dieux, mais comme le plan de Dieu pour l'univers entier dans le Christ. Il arrive que des personnes viennent au Christ pour satisfaire un besoin personnel, mais elles restent avec le Christ quand elles découvrent qu'il est la vérité.

2. Le défi du pluralisme à la vérité

La pluralité culturelle et religieuse est un fait et les chrétiens d'Asie, par exemple, la vivent depuis des siècles. Les différentes religions affirment chacune pour leur part qu'elle est le chemin de la vérité. La plupart cherchent à respecter les revendications de vérité concurrentes de la part d'autres religions et de vivre en paix à leur côté. Cependant, le pluralisme postmoderne et relativiste est différent. Son idéologie ne laisse aucune place à une vérité absolue ou universelle. Tout en tolérant des revendications de vérité, elles ne sont pour elle que des constructions culturelles (ce point de vue est logiquement autodestructif en ce qu'il établit comme seule vérité absolue, l'absence de toute vérité absolue). Un tel pluralisme place la « tolérance » au rang de valeur supérieure et ultime, mais il peut revêtir des formes d'oppression dans les pays où le sécularisme ou l'athéisme agressif gouvernent l'arène publique.

A) Nous aspirons à l'émergence d'un plus grand engagement pour le rude labeur d'une apologétique solide. Ce labeur touche deux niveaux :

1. Nous devons reconnaître, équiper et soutenir dans la prière ceux qui peuvent intervenir, dans l'arène publique, au plus haut niveau intellectuel et public pour apporter une argumentation en faveur de la vérité biblique et la défendre.
2. Nous exhortons les responsables d'Église et les pasteurs à doter tous les croyants du courage et des outils pour mettre, avec une pertinence prophétique, la vérité en lien avec la conversation publique de tous les jours et, ainsi, interpellier tous les aspects de la culture dans laquelle nous vivons.

3. Le lieu de travail confronté à la vérité

La Bible nous montre la vérité de Dieu concernant le travail humain : il fait partie du bon dessein de Dieu dans la création. La Bible place la totalité de notre vie de travail dans la sphère du service, parce que nous servons Dieu selon des appels différents. En revanche, le mensonge d'un « partage entre le sacré et le séculier » est devenu omniprésent dans la pensée et l'action de l'Église. Ce partage nous dit que l'activité religieuse appartient à Dieu, tandis que les autres activités ne lui appartiennent pas. La plupart des chrétiens passent la majeure partie de leur temps dans un travail auquel ils n'attribuent peut-être que peu de valeur spirituelle (le travail soi-disant séculier). Mais Dieu est Seigneur de toute la vie. « Quel que soit votre travail, faites-le de tout votre cœur, et cela par égard pour le Seigneur et non

par égard pour des hommes⁵⁸ », dit Paul à des esclaves du monde du travail païen.

En dépit des possibilités énormes d'évangélisation et de transformation que présente le monde du travail, où les chrétiens adultes entretiennent la plupart de leurs relations avec des non-chrétiens, peu d'Églises ont la vision d'équiper leurs membres pour qu'ils les saisissent. Nous n'avons pas considéré le travail en lui-même comme ayant une importance intrinsèque et biblique, tout comme nous avons échoué à placer la totalité de la vie sous la seigneurie du Christ.

A) Nous déclarons que ce partage entre le sacré et le séculier est l'un des principaux obstacles à la mobilisation de tout le peuple de Dieu dans la mission de Dieu et nous en appelons aux chrétiens du monde entier pour qu'ils rejettent cette idée toute faite qui n'est pas biblique et qu'ils résistent à ses effets dommageables. Nous mettons en question la tendance à considérer le service et la mission (tant localement que de façon trans-culturelle) comme relevant principalement du travail de responsables d'Église et de missionnaires payés par l'Église, qui constituent un faible pourcentage du Corps du Christ pris dans son ensemble.

B) Nous encourageons tous les croyants à accepter et à affirmer que tout travail auquel Dieu les a appelés, quel que soit l'endroit, constitue leur propre ministère et mission journaliers. Nous interpellons les pasteurs et les responsables d'Église pour qu'ils soutiennent les personnes engagées dans de tels services – dans la communauté et dans le monde du travail – « pour que ceux qui appartiennent à Dieu soient rendus aptes à accomplir leur service » – dans toutes les parties de leur vie.

C) Nous devons faire des efforts intensifs pour former tout le peuple de Dieu à vivre une vie de disciple couvrant la totalité de la vie, c'est-à-dire vivre, penser, travailler et parler depuis une vision du monde biblique et avec une efficacité missionnelle en tout lieu et en toute circonstance de la vie et du travail quotidiens.

Les chrétiens de toutes sortes de savoir-faire, commerces, affaires et professions peuvent souvent aller là où ne peuvent aller les planteurs d'Église et les évangélistes. Ce que font ces « faiseurs de tentes » et hommes d'affaires dans le monde du travail doit être apprécié comme un aspect du ministère des Églises locales.

D) Nous exhortons vivement les responsables d'Église à comprendre la portée stratégique du ministère sur le lieu de travail et à mobiliser, équiper et envoyer les membres de l'Église comme des missionnaires dans le monde du travail, à la fois dans leur propre communauté locale et dans des pays qui sont fermés aux formes traditionnelles de témoignage évangélique.

E) Nous exhortons vivement les responsables de mission à intégrer à part entière les « faiseurs de tentes » dans la stratégie missionnelle mondiale.

4. Vérité et médias globalisés

Nous nous engageons à renouveler notre interaction critique et créative avec les médias et la technologie, dans le cadre de la défense de la vérité du Christ dans nos cultures médiatiques. Nous devons le faire comme ambassadeurs de Dieu pour la vérité, la grâce, l'amour, la paix et la justice.

⁵⁸ Colossiens 3.23

Nous avons relevé les principaux besoins suivants :

A) Une sensibilité aux médias : aider tous et chacun à développer une prise de conscience plus critique vis-à-vis des messages qu'ils reçoivent et de la vision du monde qui les sous-tend. Les médias peuvent être neutres et parfois favorables à l'Évangile. Ils sont cependant utilisés aussi pour la pornographie, la violence et la cupidité. Nous encourageons les pasteurs et les Églises à aborder ces questions ouvertement et à dispenser l'enseignement et les conseils dont les chrétiens ont besoin pour résister à de telles pressions et tentations.

B) Une présence médiatique : favoriser l'essor de communicateurs chrétiens qui soient des modèles authentiques et crédibles, pour les médias d'information générale et les médias de variété, et recommander la poursuite de ces carrières comme un moyen tout à fait louable pour influencer la société au nom du Christ.

C) Ministères dans les médias : développer une approche combinant les médias « traditionnels », « anciens » et « nouveaux » afin de communiquer l'Évangile du Christ de manière créative et interactive dans le contexte d'une vision du monde biblique et holistique.

5. La vérité et les arts dans la mission

Parce que nous portons l'image de Dieu, nous possédons le don de la créativité. L'art, sous ses nombreuses formes, fait partie intégrante de ce que nous faisons en tant qu'êtres humains ; il peut également refléter quelque chose de la beauté et de la vérité de Dieu. Les bons artistes sont des « diseurs de vérité », les arts constituent donc un moyen important pour dire la vérité de l'Évangile. Théâtre, danse, récits, musiques, images visuelles peuvent être des expressions tant de la réalité de notre vie brisée que de l'espoir centré sur l'Évangile qui dit que toutes choses seront renouvelées.

Dans le monde de la mission, les arts sont une ressource inexploitée. Nous encourageons activement une plus grande implication chrétienne dans les arts.

A) Nous avons soif de voir, dans toutes les cultures, l'Église s'engager énergiquement dans les arts comme contexte pour la mission, en :

1. faisant entrer à nouveau les arts dans la vie de la communauté de foi comme composante valable et précieuse de notre appel de disciple ;
2. soutenant ceux qui manifestent des dons artistiques, en particulier nos frères et sœurs dans le Christ, pour qu'ils s'épanouissent dans leur travail ;
3. laissant les arts servir d'environnement favorable où nous pouvons donner de la place à notre prochain et à l'étranger pour apprendre à les connaître ;
4. respectant les différences culturelles et célébrant les expressions artistiques autochtones.

6. La vérité et les technologies émergentes

Ce siècle est universellement reconnu comme le siècle des biotechnologies, en raison de ses avancées dans toutes les technologies émergentes (biotechnologie, bio-informatique, nanotechnologies, réalité virtuelle, intelligence artificielle et robotique). Ces technologies ont des implications profondes pour l'Église et la mission, surtout pour ce qui est de la vérité biblique sur l'essence de l'humanité. Nous devons promouvoir des réponses et une action pratique authentiquement chrétiennes dans la sphère des politiques publiques, pour veiller à ce que ces technologies servent, non à manipuler, déformer et détruire, mais à préserver et mieux accomplir notre humanité, celle d'hommes et de femmes que Dieu a créés à son image. Nous en appelons :

- A) aux responsables des Églises locales pour (1) qu'ils encouragent, soutiennent et interrogent les membres de leur communauté qui sont professionnellement impliqués dans la science, la technologie, la santé et les politiques publiques, et (2) qu'ils présentent aux étudiants chrétiens ayant le souci d'une réflexion théologique le besoin pour les chrétiens de pénétrer aussi ces sphères ;
- B) aux centres de formation théologique ou pastorale pour qu'ils abordent ces domaines dans leur programme d'étude, afin que les responsables d'Église et les formateurs théologiques futurs développent une critique chrétienne éclairée à l'égard des nouvelles technologies ;
- C) aux théologiens, ainsi qu'aux chrétiens présents dans les secteurs du gouvernement, des affaires, de l'éducation et des techniques, pour qu'ils forment des « groupes de réflexion » ou des partenariats nationaux ou régionaux, pour discuter en profondeur des nouvelles technologies et apporter leur voix à la formation des politiques publiques, une voix biblique et pertinente ;
- D) à toutes les communautés chrétiennes locales pour qu'elles fassent preuve de respect envers le caractère unique de la dignité et de l'inviolabilité de la vie humaine, par une prise en charge pratique et holistique qui intègre les aspects physique, émotionnel, relationnel et spirituel de notre humanité créée.

7. La vérité et les sphères publiques

Les sphères étroitement liées du gouvernement, des affaires et de l'éducation ont une grande influence sur les valeurs de chaque nation et, en termes humains, pour définir la liberté de l'Église.

- A) Nous encourageons les disciples du Christ à s'engager activement dans ces sphères, tant dans le service public que dans l'entreprise privée, de manière à façonner les valeurs sociétales et à peser sur le débat public. Nous encourageons le soutien aux écoles et aux universités où le Christ a la première place et qui font le choix de l'excellence académique comme de la vérité biblique.
- B) La corruption est condamnée par la Bible. Elle mine le développement économique, déforme une prise de décision juste et détruit la cohésion sociale. Aucune nation n'est exempte de corruption. Nous invitons les chrétiens qui sont dans le monde du travail, surtout les jeunes entrepreneurs, à réfléchir de façon créative à la meilleure façon de prendre position contre ce fléau.

C) Nous encourageons les jeunes universitaires chrétiens à envisager une carrière longue à l'Université pour :

1. Enseigner et
2. élaborer leur enseignement à partir d'une vision biblique du monde, de manière à influencer la sphère de l'enseignement. Nous ne pouvons nous permettre de négliger l'Université⁵⁹.

⁵⁹ En effet, « l'université est le point d'appui tout désigné pour changer le monde. L'Église ne peut rendre de plus grand service à elle-même comme à la cause de l'Évangile qu'en essayant de reconquérir les universités pour le Christ. Plus que par tout autre moyen, si vous changez l'université, vous changerez le monde. » Charles Habib Malik, ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans ses allocutions pascales de 1981, A Christian Critique of the University [Une critique chrétienne de l'université].

II B**Établir la paix du Christ dans notre monde divisé et brisé****1. La paix que le Christ a faite**

La réconciliation avec Dieu est inséparable de notre réconciliation les uns avec les autres. Le Christ, qui est notre paix, a fait la paix par la croix et a prêché la paix au monde divisé entre Juifs et non-Juifs. L'unité du peuple de Dieu est à la fois un fait (« il a instauré l'unité ») et une mission (« efforcez-vous de conserver l'unité que donne l'Esprit, dans la paix qui vous lie les uns aux autres »). La réconciliation ethnique de la nouvelle humanité de Dieu est un modèle du plan de Dieu pour l'intégration de toute la création dans le Christ. Telle est la puissance de l'Évangile selon la promesse faite à Abraham⁶⁰.

Nous affirmons avec l'apôtre Paul que, si le peuple juif n'est pas étranger aux alliances et aux promesses de Dieu, contrairement aux non-Juifs, il a encore besoin de la réconciliation avec Dieu par Jésus le Messie. Paul dit qu'il n'y a aucune différence entre le Juif et le non-Juif pour ce qui est du péché ; il n'y a pas non plus de différence pour ce qui est du salut. Ce n'est que dans et par la croix que nous avons les uns et les autres accès à Dieu le Père par un seul Esprit⁶¹.

A) Nous continuons donc à affirmer avec force la nécessité que toute l'Église fasse partie, avec le peuple juif, de la bonne nouvelle de Jésus : Messie, Seigneur et Sauveur. Dans l'esprit de Romains 14-15, nous exhortons les croyants non juifs à accepter, encourager et porter dans la prière les croyants juifs en Jésus, dans leur témoignage au sein de leur propre peuple.

La réconciliation avec Dieu et les uns avec les autres est également la base et la motivation qui nous poussent à rechercher la justice que Dieu demande, sans laquelle, dit Dieu, il ne peut y avoir la paix. Pour qu'une réconciliation soit véritable et durable, il faut reconnaître les péchés passés et présents, se repentir devant Dieu, confesser sa faute à ceux qui ont été blessés, rechercher le pardon et le recevoir. Il faut également un engagement de l'Église à chercher la justice ou la réparation, le cas échéant, pour ceux que la violence et l'oppression ont blessés.

B) Nous avons soif de voir, dans le monde entier, l'Église du Christ, c'est-à-dire ceux qui ont été réconciliés avec Dieu, vivre la réconciliation les uns avec les autres et s'engager à la tâche et à la lutte de la pacification biblique au nom du Christ.

2. La paix du Christ dans les conflits ethniques

La diversité ethnique est le don et le plan de Dieu dans la création⁶². Elle a été salie et déformée par le péché et l'orgueil humains, produisant confusion, querelles, violence et guerre entre les nations. Cependant, la diversité ethnique sera préservée

⁶⁰ Éphésiens 1.10 ; 2.1-16 ; 3.6 ; Galates 3.6-8. Voir aussi la section VI qui traite des questions d'unité et de partenariat dans l'Église.

⁶¹ Éphésiens 2.11-22 ; Romains 3.23 ; 10.12-13 ; Éphésiens 2.18

⁶² Deutéronome 32.8 ; Actes 17.26

dans la nouvelle création, quand des personnes de toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues seront rassemblées parce qu'elles forment le peuple que Dieu a racheté⁶³. Nous confessons que souvent nous ne prenons pas l'identité ethnique au sérieux et ne savons pas l'apprécier comme la Bible le fait dans la création et la rédemption. Nous manquons de respect pour l'identité ethnique des autres et feignons de ne pas voir les profondes blessures qu'un tel manque de respect engendre à la longue.

A) Nous exhortons chaque pasteur et responsable d'Eglise à enseigner la vérité biblique concernant la diversité ethnique. Nous devons conforter positivement l'identité ethnique de tous les membres de l'Eglise. Mais nous devons aussi montrer comment notre loyauté ethnique a été entachée par le péché et enseigner aux croyants que toutes nos identités ethniques sont subordonnées à notre identité de rachetés, acquise à la croix, qu'est la nouvelle humanité dans le Christ.

Nous reconnaissons avec douleur et honte la complicité des chrétiens dans certains des contextes de violence et d'oppression ethniques les plus destructeurs, ainsi que le déplorable silence de pans entiers de l'Eglise quand de tels conflits ont eu lieu. Ces contextes sont malheureusement nombreux : on y trouve les conflits, l'histoire et l'héritage du racisme et de l'esclavage des Noirs ; la Shoah contre les Juifs ; l'apartheid ; « l'épuration ethnique » ; la violence sectaire entre chrétiens ; la décimation des populations autochtones ; les violences interreligieuses, politiques et ethniques ; la souffrance des Palestiniens ; l'oppression des castes et les génocides tribaux. Les chrétiens qui, par leur action ou leur inaction, brisent encore plus un monde déjà brisé, minent sérieusement notre témoignage pour l'Evangile de la paix. C'est pourquoi :

B) À cause de l'Evangile, nous nous lamentons et nous appelons à la repentance en tout lieu où les chrétiens ont participé à la violence, l'injustice et l'oppression ethniques. Nous appelons aussi à la repentance pour les nombreuses fois où les chrétiens ont été complices de tels maux par leur silence, leur apathie ou leur soi-disant neutralité, ou encore en avançant une justification théologique déficiente pour celles-ci.

Si l'Evangile ne s'enracine pas profondément dans le contexte, s'il ne remet pas en question, pour les transformer, les visions du monde et les systèmes d'injustice sous-jacents, alors, quand viendront les jours mauvais, l'allégeance chrétienne sera abandonnée comme un manteau encombrant et les gens se tourneront vers des loyautés et des actions qui ne portent pas la marque de la régénération. Une évangélisation sans formation de disciples, ou un réveil sans obéissance radicale aux commandements du Christ, ne sont pas seulement insuffisants, ils sont dangereux. Nous attendons le jour où l'Eglise sera le modèle le plus éclatant de réconciliation ethnique que le monde puisse voir et l'avocat le plus acharné de la résolution de conflits.

Une telle aspiration, enracinée dans l'Evangile, nous appelle à :

C) *Embrasser la plénitude de la puissance de réconciliation qui réside dans l'Evangile et à l'enseigner en conséquence.*

Ceci inclut une compréhension biblique complète de l'expiation : Jésus n'a pas porté nos péchés sur la croix seulement pour nous réconcilier avec Dieu, mais aussi pour détruire nos inimitiés et nous réconcilier les uns avec les autres.

⁶³ Apocalypse 7.9 ; 21.3, où le texte dit « ils seront ses peuples » (pluriel).

D) *Adopter un style de vie de réconciliation.*

D'une manière pratique, il est mis en évidence quand les chrétiens :

1. pardonnent à ceux qui les persécutent, tout en ayant le courage, en prenant leur défense, de mettre en cause l'injustice subie par d'autres ;
2. apportent leur aide et offrent l'hospitalité à leurs prochains « de l'autre bord » d'un conflit, en prenant l'initiative de franchir les barrières pour chercher la réconciliation ;
3. continuent de rendre témoignage au Christ dans des contextes violents ; et
4. sont prêts à souffrir, voire à mourir, plutôt que de participer à des actes de destruction ou de vengeance ;
5. s'engagent, après le conflit, dans le long processus de guérison des blessures infligées, faisant de l'Église un lieu sûr de refuge et de guérison pour tous, y compris les anciens ennemis.

E) *Être un phare et porteur d'espoir.*

Nous portons ce témoignage : « Dieu était en Christ, réconciliant les hommes avec lui-même ». Ce n'est qu'au nom du Christ et de la victoire que sont sa croix et sa résurrection, que nous avons l'autorité pour affronter les puissances démoniaques du mal qui aggravent les conflits humains, et que nous avons la puissance pour répandre son amour réconciliateur et sa paix.

3. La paix du Christ et les victimes de la pauvreté et de l'oppression

Le fondement biblique de notre engagement à rechercher la justice et le shalom pour les victimes de l'oppression et de la pauvreté, est résumé dans la partie 7 (c) ci-dessus de la Confession de foi du Cap. Partant de là, nous aspirons à une action plus efficace des chrétiens sur :

L'esclavage et le trafic humain

Aujourd'hui, il y a dans le monde plus de personnes esclaves (environ 27 millions) qu'il n'y en avait quand, il y a 200 ans, Wilberforce a lutté pour l'abolition du commerce transatlantique des esclaves. En Inde seulement, on estime à 15 millions le nombre d'enfants qui sont des travailleurs non rémunérés. Le système des castes opprime ceux qui appartiennent aux castes inférieures et exclut les Dalits. Mais malheureusement, l'Église chrétienne elle-même est, en de nombreux endroits, infectée par les mêmes formes de discrimination. La voix commune de l'Église mondiale doit s'élever pour protester contre ce qui n'est, en fait, que l'un des systèmes d'esclavage les plus vieux du monde. Pourtant, pour qu'un tel plaidoyer mondial ait une quelconque authenticité, l'Église doit rejeter toutes les inégalités et discriminations en son sein.

Les migrations du monde d'aujourd'hui, à une échelle sans précédent, pour toutes sortes de raisons, ont conduit au trafic humain sur tous les continents, à l'esclavage très répandu des femmes et des enfants dans le commerce du sexe, et à la maltraitance des enfants par le travail forcé ou la conscription militaire.

A) Levons-nous, nous l'Église du monde, pour lutter contre le mal du trafic humain, pour parler et agir prophétiquement et « libérer les prisonniers ». Cette démarche doit nécessairement inclure le traitement des facteurs sociaux, économiques et

politiques qui nourrissent ce commerce. Les esclaves du monde en appellent à l'Église mondiale du Christ : « Libérez nos enfants. Libérez nos femmes. Soyez notre voix. Montrez-nous la nouvelle société que Jésus a promise. »

Pauvreté

Nous embrassons le témoignage de la Bible tout entière, qui nous montre le désir de Dieu que prévale partout la justice économique et que s'exprime aussi la compassion personnelle, dans le respect et la générosité à l'égard des personnes pauvres et nécessiteuses. Nous nous réjouissons de ce que cet enseignement, qui est un fil conducteur parcourant toute la Bible, soit de plus en plus intégré dans nos stratégies et pratiques missionnaires, comme c'était le cas pour l'Église primitive et l'apôtre Paul⁶⁴.

Par conséquent :

B) Saisissons la grande occasion que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont présenté pour l'Église locale et mondiale. Appelons les Églises à plaider en leur faveur auprès des gouvernements et à participer aux efforts pour les réaliser, comme celui du Défi Michée.

C) Ayons le courage de déclarer que le monde ne peut traiter, et encore moins résoudre, le problème de la pauvreté sans remettre aussi en question l'accumulation excessive de richesse et la recherche avide du profit. L'Évangile remet en question l'idolâtrie du consumérisme effréné. Nous qui servons Dieu et non Mammon, nous sommes appelés à reconnaître que la course aux profits perpétue la pauvreté et à y renoncer. Dans le même temps, nous nous réjouissons de ce que l'Évangile inclut les personnes riches dans son appel à la repentance et les invite à entrer dans la communion des personnes transformées par la grâce qui pardonne.

4. La paix du Christ pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées forment l'un des plus grands groupes minoritaires du monde, on estime que leur nombre dépasse 600 millions. La majorité d'entre elles vit dans les pays les moins développés et fait partie des plus pauvres d'entre les pauvres. Bien que la diminution physique ou mentale fasse partie de leur expérience quotidienne, la plupart d'entre elles sont également handicapées par des attitudes sociales, l'injustice et le manque d'accès à des ressources. Prendre en charge les personnes handicapées ne s'arrête pas aux soins médicaux et à l'aide sociale ; il faut lutter à leurs côtés et aux côtés des personnes qui prennent soin d'elles et de leur famille, en faveur de l'inclusion et de l'égalité, tant dans la société que dans l'Église. Dieu nous appelle à une amitié, un respect, un amour et une justice mutuels.

A) Nous les chrétiens du monde entier, levons-nous pour rejeter les stéréotypes culturels car, comme l'apôtre Paul l'a fait remarquer, « nous ne considérons plus personne d'une manière purement humaine⁶⁵ ». Faits à l'image de Dieu, nous avons tous des dons que Dieu peut utiliser à son service. Nous nous engageons non seulement à servir les personnes handicapées, mais aussi à recevoir d'elles le

⁶⁴ Actes 4.32-37 ; Galates 2.9-10 ; Romains 15.23-29 ; 2 Corinthiens 8-9

⁶⁵ 2 Corinthiens 5.16

service qu'elles peuvent rendre.

B) Nous encourageons les responsables de l'Église et de la mission à réfléchir non seulement à la mission auprès des personnes handicapées, mais aussi à reconnaître, conforter et faciliter l'appel missionnel des croyants handicapés comme faisant eux aussi partie du Corps du Christ.

C) Nous sommes attristés que tant de personnes handicapées s'entendent dire que leur déficience est due à un péché personnel, un manque de foi ou à l'absence de volonté de guérison. Nous nions que la Bible enseigne ceci comme une vérité universelle⁶⁶. Cet enseignement fallacieux est à la fois indélicat sur le plan pastoral et invalidant sur le plan spirituel ; il vient ajouter aux autres barrières rencontrées par ces personnes, le poids de la culpabilité et il trompe leurs espoirs.

D) Nous prenons l'engagement de faire de nos Églises des lieux d'inclusion et d'égalité pour les personnes handicapées et à nous tenir à leurs côtés pour nous opposer aux préjugés et plaider en faveur de leurs besoins dans la société au sens large.

5. La paix du Christ pour les personnes vivant avec le VIH

Le VIH et le sida constituent une crise majeure dans de nombreuses nations. Des millions de personnes sont infectées par le VIH, y compris beaucoup de membres de nos Églises, et des millions d'enfants sont rendus orphelins à cause du sida. Dieu nous appelle à faire preuve de [à manifester la profondeur de sa] compassion et de son amour profonds envers toutes les personnes infectées ou affectées et à faire tous nos efforts pour sauver des vies. Nous croyons que les enseignements et l'exemple de Jésus, ainsi que la puissance de transformation de sa croix et de sa résurrection, sont essentiels à la réponse holistique que l'Évangile apporte au VIH et au sida et dont notre monde a si urgemment besoin.

A). Nous rejetons et dénonçons toute condamnation, hostilité, stigmatisation et discrimination à l'égard des personnes qui vivent avec le VIH ou le sida. Ces attitudes sont un péché et une disgrâce au sein du corps du Christ. Nous avons tous péché et sommes tous privés de la glorieuse présence de Dieu ; nous avons été sauvés par la seule grâce et nous devrions être lents à juger et prompts à restaurer et pardonner. Nous reconnaissons également avec douleur et compassion que de nombreuses personnes ont contracté le VIH sans avoir rien à se reprocher et souvent en prenant soin des autres.

B). Nous avons soif de voir tous les pasteurs montrer un exemple de chasteté et de fidélité sexuelles, comme l'a ordonné Paul, et enseigner clairement et souvent que le mariage est le lieu exclusif de l'union sexuelle. Cela est nécessaire non seulement parce que c'est un enseignement biblique clair, mais aussi parce que la prévalence de partenariats sexuels concomitants en dehors du mariage est un facteur majeur de l'extension rapide du VIH dans la plupart des pays affectés.

C). Nous qui sommes l'Église mondiale, levons-nous pour ce combat au nom du

⁶⁶ Jean 9.1-3

Christ et dans la puissance de l'Esprit Saint. Tenons-nous aux côtés de nos frères et sœurs dans les zones les plus durement touchées par le VIH et le sida ; apportons-leur un soutien pratique, des soins pleins de compassion (y compris la prise en charge des veuves et des orphelins), des programmes éducatifs (en particulier ceux qui autonomisent les femmes), aidons-les par des stratégies de prévention efficace appropriées au contexte local et défendons leur cause par un plaidoyer social et politique. Nous nous engageons à cette action urgente et prophétique qui fait partie de la mission intégrale de l'Église.

6. La paix du Christ pour sa création souffrante

Notre mandat biblique à l'égard de la création de Dieu est présenté dans la section 7 (a) ci-dessus de la Confession de foi du Cap. Tout être humain doit être gérant de l'abondance de richesse de la bonne création de Dieu. Nous sommes autorisés à exercer une domination fidèle à Dieu pour le bien et les besoins de l'humanité, par exemple, par l'agriculture, la pêche, les mines, la fourniture d'énergie, les techniques, la construction, le commerce ou la médecine. Quand nous le faisons, il nous est ordonné de prendre également soin de la terre et de toutes ses créatures parce que la terre ne nous appartient pas, elle appartient à Dieu. Nous agissons ainsi au nom du Seigneur Jésus-Christ qui l'a créé, la possède, la soutient et la rachète, et qui est l'héritier de toute la création.

Nous regrettons vivement l'utilisation abusive et la destruction généralisée des ressources de la terre, y compris sa biodiversité. Aujourd'hui, le défi probablement le plus sérieux et urgent auquel est confronté le monde physique est la menace d'un changement climatique. Ce dernier affectera de manière disproportionnée les populations des pays les plus pauvres, parce que c'est là que les extrêmes climatiques seront les plus graves et que la capacité à s'y adapter est la plus faible. Il est indispensable de s'attaquer à la pauvreté mondiale et au changement climatique, ensemble et avec une urgence égale.

Nous encourageons les chrétiens du monde entier à :

- A) adopter un style de vie qui renonce aux habitudes de consommation qui sont destructives ou polluantes ;
- B) user de moyens légitimes pour persuader les gouvernements de placer les impératifs moraux au-dessus de l'opportunisme politique en ce qui concerne les questions de la destruction de l'environnement et du changement climatique potentiel ;
- C) reconnaître et encourager l'appel missionnel à la fois
 - 1. des chrétiens qui s'impliquent dans une utilisation correcte des ressources terrestres pour les besoins et le bien des êtres humains par l'agriculture, l'industrie et la médecine, et
 - 2. des chrétiens qui plaident et travaillent dans la protection et la restauration des habitats et des espèces terrestres. Les uns comme les autres poursuivent le même but et servent le même Créateur, Dispensateur et Rédempteur.

Vivre l'amour du Christ auprès de ceux qui professent d'autres religions

1. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » inclut les personnes qui professent d'autres religions.

Au vu des affirmations énoncées dans la section 7 (d) ci-dessus de la Confession de foi du Cap, nous répondons à notre vocation céleste de disciples de Jésus-Christ : voir les personnes qui professent d'autres religions comme nos prochains au sens biblique du terme. Ces personnes sont des êtres humains créés à l'image de Dieu, que Dieu aime et pour les péchés de qui le Christ est mort. Nous faisons notre possible non seulement pour les considérer comme nos prochains, mais aussi pour obéir à l'enseignement du Christ qui nous demande d'être leurs prochains. Nous sommes appelés à être doux, sans être naïfs ; à faire preuve de discernement et ne pas être crédules ; à être attentifs à toutes les menaces qui planent sur nous, mais à ne pas vivre sous l'empire de la peur.

Nous sommes appelés à faire part de la bonne nouvelle, mais pas à nous engager dans un prosélytisme mal venu. L'évangélisation, qui comprend une argumentation rationnelle convaincante à l'instar de ce que pratiquait l'apôtre Paul, est la présentation de l'Évangile « de façon ouverte et impartiale, en laissant les auditeurs libres de se faire leur propre opinion. Nous souhaitons faire preuve de sensibilité vis-à-vis des croyances différentes de la nôtre et nous rejetons toute démarche conduisant à des conversions forcées⁶⁷. » Le prosélytisme est, au contraire, une tentative pour forcer autrui à devenir « l'un des nôtres », à « accepter notre religion », voire à « entrer dans notre dénomination ».

A) Nous nous engageons à une éthique scrupuleuse dans toute notre évangélisation. Notre témoignage doit être caractérisé par l'humilité et le respect, en veillant à garder une conscience pure⁶⁸. Nous rejetons donc toute forme de témoignage qui serait coercitive, moralement contestable, mensongère ou irrespectueuse.

B) Au nom du Dieu que nous aimons, nous nous repentons de notre manque de volonté pour rechercher l'amitié avec les personnes de confession musulmane, hindoue, bouddhiste ou autre. Animés par l'esprit de Jésus, nous prendrons l'initiative de leur manifester amour, bonne volonté et hospitalité.

C) Au nom du Dieu de vérité,

1. nous refusons de répandre des mensonges et des caricatures sur les autres religions, et
2. nous dénonçons et refusons l'incitation aux préjugés, à la haine et à la peur racistes véhiculées par les médias populaires et la rhétorique politique.

D) Au nom du Dieu de paix, nous rejetons le chemin de la violence et de la vengeance, même en cas d'attaque violente, dans toutes nos relations avec des personnes qui professent d'autres religions.

⁶⁷ Manifeste de Manille, paragraphe 12

⁶⁸ 1 Pierre 3.15-16, comparer à Actes 19.37.

E) Nous affirmons qu'il existe une juste place pour le dialogue avec les personnes d'autres religions, tout comme Paul a engagé le débat avec les Juifs et les non-Juifs dans la synagogue et dans l'arène publique. Dans le cadre légitime de notre mission chrétienne, un tel dialogue associe la confiance dans le caractère unique du Christ et dans la vérité de l'Évangile à une écoute respectueuse des autres.

2. L'amour du Christ nous appelle à souffrir et parfois mourir pour l'Évangile

Notre engagement missionnaire comme témoins du Christ peut impliquer la souffrance, comme ce fut le cas pour ses apôtres et pour les prophètes de l'Ancien Testament⁶⁹. Être prêt à souffrir est une épreuve décisive de l'authenticité de notre mission. Dieu peut permettre la souffrance, la persécution et le martyre pour faire avancer sa mission. « Le martyre est une forme de témoignage que le Christ a promis d'honorer particulièrement⁷⁰ ». Beaucoup de chrétiens qui vivent dans le confort et la prospérité ont besoin d'entendre à nouveau l'appel du Christ à être prêts à souffrir pour lui. En effet, de nombreux autres croyants vivent au sein de ces souffrances comme prix à payer pour porter témoignage à Jésus-Christ dans une culture religieuse hostile. Ils ont vu martyriser ceux qu'ils aimaient, ou ils ont eux-mêmes subi la torture ou la persécution à cause de leur obéissance fidèle, mais ils continuent d'aimer ceux qui leur ont fait du mal.

A) Nous entendons et nous nous rappelons, dans les larmes et la prière, les témoignages de ceux qui souffrent pour la cause de l'Évangile. Nous prions avec eux pour la grâce et le courage « d'aimer nos ennemis » comme le Christ nous l'a ordonné. Nous prions que l'Évangile porte du fruit dans les endroits qui sont tellement hostiles à ses messagers. Alors que nous pleurons pour ceux qui souffrent, nous nous souvenons de la peine infinie que Dieu ressent pour ceux qui refusent et rejettent son amour, son Évangile et ses serviteurs. Nous avons soif de les voir se repentir, être pardonnés et découvrir la joie de la réconciliation avec Dieu.

3. L'amour en action concrétise et rend hommage à l'Évangile de grâce

« Nous sommes... comme le parfum du Christ⁷¹ ». Nous sommes appelés à vivre et à servir, au milieu de personnes qui professent d'autres religions, d'une manière tellement saturée du parfum de la grâce de Dieu qu'elles sentent l'odeur du Christ, qu'elle parviennent à sentir et goûter que Dieu est bon. Par un tel amour concrétisé, nous rendons attractif l'Évangile dans toutes les cultures et tous les cadres religieux. Quand les chrétiens aiment ceux qui professent d'autres religions, par une vie d'amour et des actes de service, ils concrétisent la grâce transformatrice de Dieu.

Dans des cultures de « l'honneur », où la honte et la vengeance s'allient au légalisme religieux, « la grâce » est un concept étranger. Dans ces contextes, l'amour de Dieu qui est vulnérable et se sacrifie, ne se discute pas ; ce concept est beaucoup trop étranger, voire repoussant. Dans ce cadre, la grâce est un goût qui s'acquiert,

⁶⁹ 2 Corinthiens 12.9-10 ; 4.7-10

⁷⁰ Manifeste de Manille, paragraphe 12

⁷¹ 2 Corinthiens 2.15

à la longue, à petites doses, par ceux qui ont assez faim pour oser y goûter. Le parfum du Christ imprègne progressivement tout ce que touchent ses disciples.

A) Nous avons soif de voir Dieu susciter plus d'hommes et de femmes de grâce qui s'engagent à long terme à vivre, aimer et servir dans les zones difficiles dominées par d'autres religions, pour porter le parfum et le goût de la grâce de Jésus-Christ dans des cultures où il n'est pas bienvenu de le faire, voire dangereux. Il faut pour cela de la patience et de la persévérance, parfois toute la vie, parfois jusqu'à la mort.

4. L'amour respecte la diversité de la vie de disciple

On trouve de soi-disant « témoins de l'intérieur » dans plusieurs religions. Il s'agit de groupes de personnes qui sont maintenant disciples de Jésus comme leur Dieu et leur Sauveur. Ces personnes se réunissent en petits groupes pour la communion, l'enseignement, la louange et la prière autour de Jésus et de la Bible tout en continuant à vivre socialement et culturellement au sein de leur communauté de naissance, y compris pour certains éléments d'observance religieuse. C'est un phénomène complexe et il y a beaucoup de désaccord sur la façon d'y répondre. Certains font l'éloge de tels mouvements. D'autres mettent en garde contre le danger du syncrétisme. Le syncrétisme, cependant, est un danger rencontré chez les chrétiens en tout lieu qui expriment leur foi selon leur propre culture. Nous devrions éviter la tendance, quand nous voyons Dieu à l'œuvre de façon inattendue et déroutante,

soit (1) de nous hâter à classer et promouvoir cela comme une nouvelle stratégie missionnaire,

soit (2) de nous hâter à le condamner sans une écoute contextuelle attentive.

A) Dans l'esprit de Barnabas qui, à son arrivée à Antioche, « constata ce que la grâce de Dieu avait accompli », « en fut rempli de joie » et « encouragea tous les croyants à rester fidèles au Seigneur⁷² », nous en appelons à tous ceux qui sont concernés par cette question à :

1. prendre comme principe directeur principal la décision et la pratique apostoliques: « Ne créons pas de difficultés aux païens qui se convertissent à Dieu⁷³ ».
2. <http://www.lausanne.org/fr/ctcommitment> - _ftn73 faire preuve d'humilité, de patience et de bienveillance en reconnaissant la diversité des points de vue et en dirigeant les conversations sans véhémence ni condamnation mutuelle⁷⁴.

5. L'amour va vers les populations dispersées

Nous connaissons des mouvements de population sans précédent. La migration est l'une des plus grandes réalités mondiales de notre époque. On estime à 200 millions les personnes qui vivent hors de leur pays d'origine, volontairement ou involontairement. Le terme « diaspora » est utilisé ici pour parler des peuples qui

⁷² Actes 15.19

⁷³ Romains 14.1-3

⁷⁴ Genèse 50.20

se sont installés hors de leur pays de naissance pour une quelconque raison. De grands nombres de personnes, issues d'arrière-plans religieux très divers, y compris des chrétiens, vivent en diaspora : migrants économiques à la recherche de travail ; personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pour raison de guerre ou de catastrophe naturelle ; réfugiés et demandeurs d'asile ; victimes d'épuration ethnique ; personnes fuyant les violences et la persécution religieuses ; personnes souffrant de la famine causée par la sécheresse, les inondations ou la guerre ; victimes de la pauvreté rurales se déplaçant vers les villes. Nous sommes convaincus que les migrations contemporaines entrent dans le dessein missionnel souverain de Dieu, sans pour autant ignorer le mal et la souffrance qu'elles entraînent⁷⁵.

A) Nous encourageons les responsables d'Eglise et des missions à reconnaître et répondre, dans leur planification stratégique, aux ouvertures missionnelles que présentent la migration mondiale et les communautés diasporiques, ainsi qu'à axer leur formation et leurs ressources autour des personnes appelées à travailler dans ce cadre.

B) Nous encourageons les chrétiens des nations d'accueil où existent des communautés immigrantes issues d'autres arrière-plans religieux à porter un témoignage à l'amour du Christ, fût-ce en allant à contre-courant de leur propre culture, en actions et en paroles, en obéissant aux commandements nombreux à aimer l'étranger, défendre la cause de l'immigrant, rendre visite aux prisonniers, pratiquer l'hospitalité, tisser des amitiés, inviter chez eux et fournir de l'aide et des services⁷⁶.

C) Nous encourageons les chrétiens qui font eux-mêmes partie de communautés diasporiques à discerner la main de Dieu, même dans des circonstances qu'ils n'ont pas forcément choisies, et à rechercher toutes les occasions que Dieu donne de porter témoignage au Christ dans leur communauté d'accueil et pour en rechercher la prospérité⁷⁷. Là où le pays d'accueil compte des Eglises chrétiennes, nous exhortons les Eglises de migrants et les Eglises autochtones à se mettre à l'écoute les unes des autres et à apprendre les unes des autres, à entreprendre des efforts coopératifs pour que toutes les strates de leur nation entendent la proclamation de l'Evangile.

6. L'amour travaille pour la liberté religieuse de tous

Faire respecter les droits humains en défendant la liberté religieuse n'est pas incompatible avec la volonté de suivre le chemin de la croix quand on doit affronter la persécution. Il n'y a aucune contradiction entre être prêt à endurer personnellement la maltraitance ou la perte de ses propres droits pour l'amour du Christ et être engagé dans le plaidoyer et la revendication en faveur de ceux qui sont privés de toute expression parce qu'on viole leurs droits humains. Nous devons également faire la différence entre plaider pour les droits des personnes qui professent d'autres religions et souscrire à leurs croyances comme véritables. Nous pouvons défendre la liberté d'autrui à croire et pratiquer sa religion sans accepter celle-ci comme vraie.

⁷⁵ Genèse 50.20

⁷⁶ Lévitique 19.33-34 ; Deutéronome 24.17 ; Ruth 2 ; Job 29.16 ; Matthieu 25.35-36 ; Luc 10.25-37 ; 14.12-14 ; Romains 12.13 ; Hébreux 13.2-3 ; 1 Pierre 4.9

⁷⁷ Jérémie 29.7 Lévitique 19.33-34 ; Deutéronome 24.17 ; Ruth 2 ; Job 29.16 ; Matthieu 25.35-36 ; Luc 10.25-37 ; 14.12-14 ; Romains 12.13 ; Hébreux 13.2-3 ; 1 Pierre 4.9

A) Faisons tous nos efforts pour parvenir au but : la liberté religieuse pour tous. Il faut pour ceci plaider auprès des gouvernements au nom de ceux qui sont persécutés : les chrétiens comme les personnes qui professent d'autres religions.

B) La Bible nous enseigne à être de bons citoyens, à rechercher la prospérité de la nation dans laquelle nous vivons, à honorer et porter dans la prière ceux qui exercent des fonctions d'autorité, à payer nos impôts, à faire le bien et à chercher à vivre des vies paisibles et tranquilles. Obéissons consciencieusement à l'enseignement biblique. Le chrétien est appelé à se soumettre à l'État, à moins que ce dernier n'ordonne ce que Dieu interdit, ou interdise ce que Dieu ordonne. Si donc l'État nous oblige à choisir entre la loyauté envers lui et notre loyauté plus haute envers Dieu, nous devons dire Non à l'État parce que nous avons dit Oui à Jésus-Christ comme Seigneur⁷⁸.

Au cœur de tous nos efforts légitimes en faveur de la liberté religieuse pour tous, le désir le plus profond de notre cœur reste que tous parviennent à la connaissance du Seigneur Jésus-Christ, placent librement leur foi en lui pour être sauvés et entrent dans le royaume de Dieu.

⁷⁸ Jérémie 29.7 ; 1 Pierre 2.13-17 ; 1 Timothée 2.1-2 ; Romains 13.1-7 ; Exode 1.15-21 ; Daniel 6 ; Actes 3.19

II D

Discerner la volonté du Christ pour l'évangélisation du monde**1. Populations non atteintes et non prospectées**

Le cœur de Dieu aspire à ce que tous les peuples aient accès à la connaissance de l'amour de Dieu et de son œuvre de salut en Jésus-Christ. Nous reconnaissons avec douleur et honte qu'il y a des milliers de groupes de population dans le monde pour qui un tel accès au témoignage chrétien n'a pas encore été possible. Il s'agit de populations qui sont non atteintes, au sens où il n'existe chez elles aucune Église ou aucun croyant connus. Un grand nombre de ces populations sont également non prospectées, au sens où nous ne connaissons actuellement aucune Église ni aucune organisation qui cherche même à lui faire part de l'Évangile. En fait, seul un très petit pourcentage des ressources (humaines et matérielles) de l'Église est déployé vers ces populations les moins atteintes. Par définition, il s'agit de populations qui ne nous inviteront pas à leur apporter la bonne nouvelle, parce qu'elles n'en ont aucune connaissance. Pourtant leur présence parmi nous, dans notre monde, 2 000 ans après que Jésus nous a donné l'ordre de faire des disciples de toutes les nations, constitue non seulement un reproche pour notre désobéissance, non seulement une forme d'injustice spirituelle, mais aussi un « appel macedonien » silencieux.

Église du monde entier, levons-nous pour relever ce défi et :

A) repentons-nous de notre aveuglement à la permanence de tant de populations non atteintes dans notre monde et de notre manque de promptitude à partager l'Évangile au milieu d'elles ;

B) renouvelons notre engagement à aller vers ceux qui n'ont pas encore entendu l'Évangile, à nous impliquer à fond dans leur langue et leur culture, à vivre au milieu d'eux l'Évangile au travers d'un amour vécu et d'un service prêt à tous les sacrifices, à transmettre la lumière et la vérité du Seigneur Jésus-Christ en paroles et en actes, les éveillant par la puissance de l'Esprit Saint à la grâce surprenante de Dieu :

C) visons l'éradication de la pauvreté en ressources bibliques dans le monde, parce que la Bible reste indispensable à l'évangélisation. Pour y parvenir, nous devons :

1. hâter la traduction de la Bible dans les langues des populations qui n'ont encore aucune portion de la Parole de Dieu dans leur langue maternelle ;
2. rendre largement disponible le message biblique par des moyens oraux (Voir aussi le paragraphe sur les cultures orales ci-dessous).

D) Visons l'éradication de la méconnaissance de la Bible dans l'Église, parce que la Bible reste indispensable pour former les croyants jusqu'à leur ressemblance au Christ.

1. Nous avons soif de voir une conviction renouvelée, s'emparer de toute l'Église de Dieu, quant à la nécessité centrale de l'enseignement biblique pour la crois-

sance de l'Église dans le service, l'unité et la maturité⁷⁹. Nous nous réjouissons du don de tous ceux que le Christ a donnés à l'Église comme pasteurs et enseignants. Nous ferons tous nos efforts pour les reconnaître, encourager, former et soutenir en prêchant et enseignant la Parole de Dieu. Cependant, nous le ferons tout en rejetant toute espèce de cléricalisme qui restreint le ministère de la Parole de Dieu à quelques professionnels salariés, ou à la prédication formelle depuis la chaire des églises. Il y a de nombreux hommes et femmes qui sont visiblement doués pour enseigner et prendraient soin du peuple de Dieu, et qui exercent leur don de façon informelle et sans structure dénominationnelle officielle, mais avec la bénédiction manifeste de l'Esprit de Dieu. Eux aussi ont besoin d'être reconnus, encouragés et équipés comme il le faut pour utiliser la Parole de Dieu.

2. Nous devons promouvoir la familiarité avec le texte biblique parmi une génération qui dépend désormais davantage de la communication numérique que des livres, en encourageant les méthodes numériques d'étude des Écritures de manière inductive avec la même profondeur d'investigation qui exige actuellement papier et crayons.

E) Gardons l'évangélisation au cœur d'une approche pleinement intégrée de toute notre mission, dans la mesure où l'Évangile est en lui-même la source, le contenu et l'autorité de toute mission valable bibliquement. Tout ce que nous faisons devrait être à la fois une concrétisation et une proclamation de l'amour et de la grâce de Dieu et de son œuvre de salut par Jésus-Christ.

2. Cultures orales

La majorité de la population mondiale est constituée d'apprenants oraux, qui ne peuvent ou n'ont pas l'habitude d'apprendre par le moyen de l'écrit. Plus de la moitié d'entre eux font partie des populations non atteintes telles que définies ci-dessus. Parmi ces populations, on estime à 350 millions les personnes qui n'ont pas un seul verset de l'Écriture dans leur langue. Outre les « apprenants oraux primaires », il faut compter les nombreux « apprenants oraux secondaires », c'est-à-dire les personnes qui savent techniquement lire et écrire, mais préfèrent maintenant communiquer oralement, avec la montée de l'apprentissage visuel et la prédominance de l'image dans la communication.

En reconnaissant le problème de l'oralité et en agissant :

- A) Faisons un plus grand usage des méthodologies orales dans les programmes de formation de disciples, même avec les croyants qui savent lire et écrire ;
- B) Mettons à disposition la Bible sous format de récit oral, et par priorité dans les langues essentielles des populations non atteintes et non prospectées ;
- C) Encourageons les organisations missionnaires à mettre au point des stratégies orales, parmi lesquelles : l'enregistrement et la distribution de récits bibliques oraux pour l'évangélisation, la formation de disciples et la formation de responsables. Que ces stratégies soient accompagnées d'une formation appropriée à l'oralité pour les évangélistes pionniers et les implantateurs d'Églises ; ceux-ci pourraient

⁷⁹ Éphésiens 4.11-12

utiliser les méthodes fructueuses de communication orale et visuelle pour communiquer l'ensemble du récit biblique du salut, par le biais d'histoires racontées, de danses, des arts, de la poésie, de chants et de saynètes.

D) Encourageons les Églises locales du Sud à s'investir auprès des populations non atteintes de leur région par des méthodes orales spécifiques à leur vision du monde.

E) Encourageons les centres de formation pastorale et théologique à proposer un programme d'étude qui forme les pasteurs et les missionnaires aux méthodologies orales.

3. Des responsables centrés sur le Christ

La croissance rapide de l'Église reste, en beaucoup d'endroits, vulnérable et peu profonde, en raison, en partie, du manque de responsables formés et, en partie, de l'usage par un trop grand nombre d'entre eux de leur position pour exercer une puissance temporelle, asseoir un statut social et s'enrichir personnellement. Ceci provoque la souffrance du peuple de Dieu, le déshonneur du Christ et la sape de la mission de l'Évangile. « La formation de responsables » est la solution prioritaire communément avancée. En effet, les programmes de formation de responsables de tout genre se sont multipliés, mais le problème demeure pour deux raisons probables.

Premièrement, former des responsables pour qu'ils ressemblent au Christ et vivent selon le cœur de Dieu, c'est prendre les choses à l'envers. D'un point de vue biblique, pour commencer, seules les personnes dont la vie a déjà mis en évidence les qualités fondamentales d'une vie de disciple mûr devraient être nommées à des postes de responsabilité⁸⁰. Si nous sommes aujourd'hui confrontés à un si grand nombre de personnes en position de responsabilité qui n'ont guère été formées à la vie de disciple, nous n'avons alors pas d'autre choix que d'inclure une telle formation de base dans leur formation de responsable. Aujourd'hui, dans l'Église mondiale, le grand nombre de responsables, qui ne sont ni selon le cœur de Dieu ni à l'image du Christ, est sans doute la preuve flagrante de générations entières d'évangélisation réductionniste, de formation de disciples bâclée et de croissance sans profondeur. La réponse à l'échec des dirigeants ne se limite pas à davantage de formation de responsables, elle se trouve plutôt dans une meilleure formation à la vie de disciple. Celui qui dirige doit premièrement être lui-même disciple du Christ.

Deuxièmement, certains programmes de formation de responsables tournent autour d'un ensemble de connaissances, de techniques et de savoir-faire au détriment d'un caractère qui plaise à Dieu. Au contraire, les authentiques responsables chrétiens doivent ressembler au Christ, avoir un cœur de serviteur, être revêtus d'humilité, d'intégrité, de pureté, ignorer la cupidité, baigner dans la prière, dépendre de l'Esprit de Dieu et être remplis d'un profond amour pour les êtres humains. De plus, certains programmes de formation de responsables n'ont pas de formation spécifique à l'un des savoir-faire clés que Paul inclut dans sa liste de qualifications : la

⁸⁰ 1 Timothée 3.1-13 ; Tite 1.6-9 ; 1 Pierre 5.1-3

capacité à enseigner la Parole de Dieu au peuple de Dieu. Pourtant l'enseignement biblique est le moyen par excellence de la formation de disciple et c'est cela qui manque le plus gravement chez les responsables chrétiens à l'heure actuelle.

A) Nous avons soif de voir s'intensifier les efforts pour former les disciples, par un travail à long terme d'enseignement et d'accompagnement des nouveaux croyants, afin que ceux que Dieu appelle et donne à l'Eglise comme responsables soient qualifiés selon les critères bibliques de maturité et d'esprit de service.

B) Nous renouvelons notre engagement à prier pour nos dirigeants. Nous avons soif que Dieu multiplie, protège et encourage les responsables qui sont bibliquement fidèles et obéissants. Nous prions que Dieu reprenne, écarte ou conduise à la repentance les responsables qui déshonorent son nom et discréditent l'Evangile. Et nous prions pour que Dieu suscite une nouvelle génération de responsables-serviteurs, formés à la vie de disciple, dont la passion est par-dessus tout de connaître le Christ et de lui ressembler.

C) Ceux d'entre nous qui sommes des responsables chrétiens devons reconnaître notre vulnérabilité et accepter le don qu'est l'obligation de rendre des comptes au sein du Corps du Christ. Nous recommandons la pratique consistant à se soumettre à un groupe auquel nous devons rendre des comptes.

D) Nous encourageons vivement les centres de formation pastorale ou théologique, et tous ceux qui participent aux programmes de formation de responsables, à mettre davantage l'accent sur la formation spirituelle et sur le caractère, en ne se limitant pas à transmettre des connaissances ou à noter une performance, et nous nous réjouissons de tout cœur avec ceux qui le font déjà dans le cadre d'un développement complet de « toute la personne » du responsable.

4. Les grandes villes

Les grandes villes sont d'une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité et pour la mission mondiale. Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit dans les grandes villes. C'est dans les grandes villes qu'on trouve quatre types importants de personnes :

1. la prochaine génération de jeunes ;
2. les populations les moins atteintes qui ont migré ;
3. les personnes qui façonnent la culture ;
4. les plus pauvres d'entre les pauvres.

A) Nous discernons la main souveraine de Dieu dans la montée massive de l'urbanisation dont nous sommes témoins, et nous exhortons les responsables d'Eglise et de mission, dans le monde entier, à réagir à ce fait en accordant une attention stratégique urgente à la mission urbaine. Nous devons aimer nos villes comme Dieu les aime, avec un saint discernement et une compassion semblable à celle du Christ, et nous devons obéir à son commandement : « Recherchez la prospérité de la ville », où que soit cette ville. Nous ferons en sorte d'apprendre les méthodes pertinentes et souples de mission qui répondent aux réalités urbaines.

5. Enfants

Tous les enfants sont menacés. Il y a environ deux milliards d'enfants dans notre monde, dont la moitié sont menacés par la pauvreté. Des millions sont menacés par la prospérité. Les enfants des pays riches et sûrs ont tout ce qu'il faut pour vivre, mais rien pour quoi vivre.

Les enfants et les jeunes sont l'Église d'aujourd'hui et pas seulement celle de demain. Les jeunes ont un grand potentiel d'activité en tant qu'agents dans la mission de Dieu. Ils constituent un vivier largement sous-exploité d'influenceurs dotés d'une sensibilité à la voix de Dieu et d'une docilité à y répondre. Nous nous réjouissons du ministère excellent des personnes qui travaillent parmi les jeunes et les enfants, et, étant donné l'ampleur du besoin, nous avons soif de voir ce travail multiplié. Comme nous le voyons dans la Bible, Dieu peut utiliser et il utilise les enfants et les jeunes pour changer les cœurs, par leurs prières, leur perception des choses, leurs paroles, leurs initiatives. Ils constituent une « énergie nouvelle » capable de transformer le monde. Écoutons, au lieu de réprimer leur spiritualité d'enfants, dépourvue de nos approches rationalistes d'adultes.

Nous prenons l'engagement de :

- A) Prendre les enfants au sérieux, par une recherche biblique et théologique nouvelle qui reflète l'amour et le dessein de Dieu à leur égard et par leur intermédiaire, et en redécouvrant la signification profonde, pour la théologie et la mission, de l'action provocatrice de Jésus qui « prit un petit enfant par la main [et] le plaça au milieu d'eux⁸¹ ».
- B) Chercher à répondre aux besoins des enfants du monde entier en formant les adultes et en leur fournissant des ressources, en travaillant, chaque fois que cela est possible, avec la famille et la communauté qui entoure ces enfants, dans la conviction qu'un ministère holistique pour et par la prochaine génération d'enfants et de jeunes est un élément vital de la mission mondiale.
- C) Exposer toute maltraitance à l'égard des enfants, s'y opposer et agir, que cette maltraitance soit faite de violence, d'exploitation, d'esclavage, de trafic, de prostitution, de discrimination sexuelle ou ethnique, de ciblage commercial ou de négligence délibérée.

6. Prière

Au cœur de toutes ces priorités, engageons-nous à nouveau à prier. La prière est tout à la fois un appel, un commandement et un don. La prière est la base et la ressource indispensables de tous les éléments de notre mission.

- A) Nous prierons de manière unie, précise, persistante et avec une clarté nourrie bibliquement :

1. pour que Dieu envoie des ouvriers dans tous les coins du monde, dans la pui-

⁸¹ 1 Timothée 3.1-13 ; Tite 1.6-9 ; 1 Pierre 5.1-3

sance de son Esprit ;

2. pour que les perdus de tout peuple et en tout lieu soient attirés vers Dieu par son Esprit, grâce à la proclamation de la vérité de l'Évangile et à la démonstration de l'amour et de la puissance du Christ ;
3. pour que la gloire de Dieu soit révélée et que le nom du Christ soit connu et loué grâce au caractère, aux œuvres et aux paroles de son peuple. Nous élèverons la voix en faveur de nos frères et sœurs qui souffrent pour le nom du Christ ;
4. pour que vienne le royaume de Dieu, que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, par l'établissement de la justice, une gestion correcte et une prise en charge de la création et par la bénédiction de la paix de Dieu dans nos communautés.

B) Nous ne cesserons de rendre grâce à Dieu en voyant son œuvre parmi les nations, en attendant le jour où le royaume de ce monde deviendra le royaume de notre Dieu et de son Christ.

II E

Appeler l'Église du Christ à revenir à l'humilité, l'intégrité et la simplicité

Marcher est une métaphore biblique de notre façon de vivre et de notre conduite journalière. Sept fois dans la lettre aux Éphésiens, Paul parle de comment les chrétiens devraient, ou ne devraient pas, marcher⁸².

1. Marcher d'une manière distinctive : celle de la nouvelle humanité de Dieu⁸³

Le peuple Dieu marche soit conformément aux voies du Seigneur, soit conformément à celles d'autres dieux. La Bible montre que le plus grand problème de Dieu n'est pas seulement posé par les nations du monde, mais aussi par le peuple qu'il a créé et appelé à être des canaux de bénédictions pour les nations. Et le plus grand obstacle pour accomplir cette mission est l'idolâtrie qui sévit au sein du peuple de Dieu. Car si nous sommes appelés à conduire toutes les nations à rendre un culte au seul vrai Dieu vivant, nous échouons misérablement quand nous courons nous-mêmes après les faux dieux des peuples qui nous entourent.

Quand il n'y a aucune différence de conduite entre les chrétiens et les non-chrétiens – par exemple dans la pratique de la corruption et de la cupidité, la promiscuité sexuelle, le taux de divorces, le retour aux pratiques religieuses antérieures à la conversion, l'attitude à l'égard des personnes d'autres ethnies, le style de vie consumériste, ou les préjugés sociaux – alors le monde a raison de se demander si notre christianisme est un tant soit peu différent. Notre message ne paraît pas authentique aux yeux du monde qui l'observe.

A) Nous nous exhortons les uns les autres, nous qui sommes le peuple de Dieu dans toutes les cultures, à admettre l'étendue de notre emprisonnement, conscient ou inconscient, dans les idolâtries de la culture environnante. Nous prions pour un discernement prophétique qui permette de repérer et de dénoncer ces faux dieux et leur présence dans l'Église, ainsi que pour le courage de nous repentir et d'y renoncer au nom et par l'autorité de Jésus, notre Seigneur.

B) Étant donné qu'il n'y a pas de mission biblique sans vécu biblique, nous consacrons à nouveau de manière pressante et nous interpellons tous ceux qui professent le nom du Christ à faire de même, à vivre d'une manière radicale distinctive par rapport au monde et à nous « revêtir de l'homme nouveau, créé conformément à la pensée de Dieu, pour mener la vie juste et sainte que produit la vérité. »

⁸² Malgré des traductions différentes, les textes suivants utilisent tous le verbe « marcher » : Éphésiens 2,2, 10; 4,1,

⁸³ Éphésiens 4.16-31

2. Marcher dans l'amour, en rejetant l'idolâtrie d'une sexualité désordonnée⁸⁴

Dans la création, le dessein de Dieu pour le mariage est qu'il repose sur la relation ferme et fidèle entre un homme et une femme ; il est le lieu où ils deviennent une seule chair dans une nouvelle unité sociale distincte de leurs familles de naissance et où ils jouissent de la relation sexuelle, l'expression de cette « seule chair », exclusivement dans les liens du mariage. Cette union sexuelle d'amour au sein du mariage, par laquelle « les deux ne sont plus qu'une seule chair », reflète à la fois la relation du Christ avec l'Église et l'unité des Juifs et des non-Juifs dans la nouvelle humanité⁸⁵.

Paul oppose la pureté de l'amour de Dieu à la laideur de la contrefaçon qui se fait passer pour de l'amour dans une sexualité désordonnée et tout ce qui l'accompagne. La sexualité désordonnée sous toutes ses formes, dans toutes les pratiques d'intimité sexuelle avant le mariage ou en dehors de celui-ci tel qu'il est défini bibliquement, est en désaccord avec la volonté de Dieu et sa bénédiction, exprimées dans la création et la rédemption. La maltraitance et l'idolâtrie qui entourent la sexualité désordonnée contribuent à un déclin social plus étendu, avec les couples et les familles brisés, et engendre des souffrances incalculables de solitude et d'exploitation. Au cœur même de l'Église, c'est un problème grave et une cause tragiquement habituelle de chute chez les responsables.

Nous reconnaissons que nous avons besoin d'une grande humilité et d'une prise de conscience profonde de nos échecs dans ce domaine. Nous avons soif de voir les chrétiens interpeller la culture environnante par une vie conforme aux normes auxquelles la Bible nous appelle.

A) Nous encourageons vivement tous les pasteurs à :

1. faciliter, dans nos Églises, une conversation plus ouverte sur la sexualité, en annonçant positivement la bonne nouvelle du plan de Dieu pour des relations saines et la vie de famille, mais aussi en traitant avec honnêteté pastorale les domaines où les chrétiens participent aux réalités brisées et dysfonctionnelles de la culture environnante ;
2. enseigner clairement les normes de Dieu, mais en le faisant avec la compassion pastorale du Christ pour les pécheurs, et en reconnaissant combien nous sommes tous vulnérables face à la tentation ou au péché sexuels ;
3. s'efforcer de donner un exemple positif en vivant conformément aux normes bibliques de fidélité sexuelle.

B) Nous qui sommes membres de l'Église, nous nous engageons à :

1. faire tout notre possible dans l'Église et dans la société pour renforcer les mariages fidèles et une vie de famille saine ;
2. reconnaître la présence et la contribution des célibataires, des veufs et veuves ou des personnes sans enfants, pour faire en sorte que l'Église soit une famille dans le Christ, accueillante et encourageante, et à leur donner la possibilité d'exercer leurs dons dans tous les aspects du ministère ecclésial ;
3. résister aux multiples formes de sexualité désordonnée dans la culture environnante, y compris la pornographie, l'adultère et la promiscuité ;

⁸⁴ Éphésiens 5.1-7

⁸⁵ Éphésiens 5.31 ; 2.15

4. chercher à comprendre et résoudre les problèmes profonds de l'identité et de l'expérience qui attirent certains à la pratique homosexuelle ; aller vers les homosexuels avec l'amour, la compassion et la justice du Christ, et rejeter et condamner toute forme de haine, verbale ou physique, et de victimisation dont ils font l'objet ;
5. nous rappeler que, par la grâce rédemptrice de Dieu, aucune personne ou situation n'échappe à la possibilité de changement et de restauration

3. Marcher dans l'humilité, en rejetant l'idolâtrie du pouvoir⁸⁶

Dans notre nature déchue de pécheurs, le pouvoir est souvent exercé pour maltraiter et exploiter autrui. Nous nous vantons, revendiquant une supériorité de sexe, d'appartenance ethnique ou de statut social. Paul réplique à toutes ces marques du culte de l'orgueil et du pouvoir par son exigence que tous ceux qui sont remplis de l'Esprit de Dieu se soumettent les uns aux autres, par respect pour le Christ. Cette soumission mutuelle et cet amour réciproque s'expriment dans le couple, dans la famille et dans les relations socioéconomiques.

A) Nous avons soif de voir tous les chrétiens : maris et femmes, parents et enfants, employeurs et employés, vivre l'enseignement biblique de soumission des uns aux autres par respect pour le Christ.

B) Nous encourageons les pasteurs à aider les chrétiens à comprendre, discuter honnêtement et pratiquer la soumission mutuelle que Dieu attend de ses enfants les uns vis-à-vis des autres. Dans un monde de cupidité, de pouvoir et d'abus, Dieu appelle son Église à être le lieu d'une humilité pleine de douceur et d'un amour altruiste entre ses membres.

C) Nous en appelons de façon urgente et plus particulière aux maris pour qu'ils observent l'équilibre de responsabilités présenté par l'enseignement de Paul concernant les maris et les femmes. La soumission mutuelle signifie que la soumission de la femme à son mari est une soumission à un homme dont l'amour et les soins pour elle sont calquées sur l'amour de Jésus-Christ qui se sacrifie pour son Église. Toute forme de maltraitance sur la personne de son partenaire dans le couple – orale, émotionnelle ou physique – est incompatible avec l'amour du Christ, et cela quelle que soit la culture. Nous refusons qu'une quelconque coutume culturelle ou qu'une interprétation biblique dévoyée puisse justifier de battre sa femme. Nous déplorons de rencontrer cela chez des chrétiens pratiquants, y compris des pasteurs et des responsables. Nous n'hésitons pas un instant à le dénoncer comme un péché et à appeler à se repentir d'une telle pratique et à y renoncer.

4. Marcher dans l'intégrité, en rejetant l'idolâtrie du succès⁸⁷

Nous ne pouvons construire le royaume du Dieu de vérité sur une fondation de malhonnêteté. Pourtant, dans notre désir insatiable de « succès » et de « résultats », nous sommes tentés de sacrifier notre intégrité, par des prétentions dévoyées et

⁸⁶ Éphésiens 5.15-6.4

⁸⁷ Éphésiens 5.8-9

exagérées équivalentes à des mensonges. En effet, marcher dans la lumière, « c'est tout ce qui est bon, juste et vrai⁸⁸ ».

A) Nous en appelons aux responsables d'Église et de mission pour qu'ils résistent à la tentation de ne pas dire toute la vérité quand ils présentent leur travail. Nous ne sommes pas honnêtes quand nous gonflons les statistiques dans nos comptes-rendus, ou lorsque nous tordons la vérité par appât du gain. Nous prions pour qu'une vague d'honnêteté déferle, capable de purifier et mettre fin à de telles distorsions, manipulations et exagérations. Nous en appelons à tous ceux qui financent un travail spirituel pour qu'ils n'imposent pas des attentes irréalistes de résultats mesurables et visibles, au-delà des besoins d'une obligation légitime de rendre des comptes. Luttons pour une culture d'intégrité et de transparence totales. Nous choisissons de marcher dans la lumière et la vérité de Dieu, parce que le Seigneur sonde notre cœur et prend plaisir à celui qui est droit⁸⁹.

5. Marcher dans la simplicité en rejetant l'idolâtrie du toujours plus⁹⁰

La prédication et l'enseignement, répandus dans le monde entier, de ce que d'aucuns appellent « l'évangile de la prospérité » soulèvent de grandes préoccupations. Nous définissons l'évangile de la prospérité comme l'enseignement qui veut que les croyants aient droit aux bénédictions que sont la santé et la richesse, et qu'ils peuvent obtenir ces bénédictions grâce à une confession de foi positive et à la « loi de la semence » en argent et en biens matériels. L'enseignement de la prospérité est un phénomène qui transcende de nombreuses dénominations sur tous les continents⁹¹.

Nous affirmons la grâce et la puissance miraculeuses de Dieu et nous saluons la croissance des Églises et des services chrétiens qui conduit à exercer une foi pleine d'expectative dans le Dieu vivant et sa puissance surnaturelle. Nous croyons dans la puissance de l'Esprit Saint. Pourtant, nous nions que la puissance miraculeuse de Dieu puisse être considérée comme automatique, ou comme étant à la disposition de techniques humaines, ou encore qu'il soit possible de la manipuler par les paroles, les actions, les dons, les objets et les rituels humains.

Nous affirmons qu'il existe une vision biblique de la prospérité humaine et que la Bible inclut les biens matériels (tant la santé que la richesse) dans son enseignement concernant la bénédiction de Dieu. Cependant, nous réfutons, parce qu'il n'est pas biblique, l'enseignement qui veut que le bien-être spirituel puisse se mesurer en termes de bien-être matériel, ou que la richesse soit toujours un signe de la bénédiction de Dieu. La Bible montre que la richesse peut être acquise par l'oppression, la tromperie ou la corruption. Étant donné que la Bible rejette de telles explications simplistes, nous nions également que la pauvreté, la maladie ou une mort prématurée soient toujours un signe de la malédiction de Dieu, ou la preuve d'un manque de foi, ou encore le résultat de malédictions humaines.

⁸⁸ Éphésiens 5.10

⁸⁹ 1 Chroniques 29.17

⁹⁰ Éphésiens 5.5

⁹¹ Voir aussi le texte complet de The Akropong Statement, a critique of Prosperity Gospel [Déclaration d'Akropong, une critique de l'évangile de la prospérité], document émanant des théologiens africains, rassemblés par le Groupe de travail «Théologie» du Mouvement de Lausanne, sur : www.lausanne.org/akropong

Nous acceptons qu'il est bon d'exalter la puissance et la victoire de Dieu. Mais nous croyons que les enseignements de nombre de ceux qui font vigoureusement la promotion de l'évangile de la prospérité déforment gravement la Bible ; que leurs pratiques et leur style de vie sont souvent contestables et peu semblables à ceux du Christ ; qu'ils remplacent habituellement une évangélisation authentique par une recherche de miracles, et l'appel à la repentance par l'appel à donner de l'argent à l'organisation du prédicateur. Nous déplorons que cet enseignement ait sur beaucoup d'Eglises des conséquences dommageables sur un plan pastoral, et malsaines d'un point de vue spirituel. C'est avec joie et force que nous soutenons toute initiative qui, au nom du Christ, cherche à apporter la guérison aux malades, ou à délier durablement les liens de la pauvreté et de la souffrance. L'évangile de la prospérité ne propose pas de solution durable à la pauvreté et peut détourner du message et des moyens véritables du salut éternel. C'est pour cela qu'il peut être qualifié sobrement de faux évangile. Nous rejetons donc les excès de l'enseignement de la prospérité comme étant incompatibles avec un christianisme biblique équilibré.

A) Là où l'évangile de la prospérité est populaire, nous encourageons vivement les responsables d'Eglise et de mission à tester ses enseignements en accordant une grande attention à l'enseignement et à l'exemple donnés par Jésus-Christ. En particulier, nous devons tous interpréter et enseigner, dans la totalité de leur contexte et avec un juste équilibre, les textes bibliques qui servent habituellement à appuyer l'évangile de la prospérité. Là où l'enseignement de la prospérité est donné dans le contexte de la pauvreté, nous devons le contrer avec une compassion authentique et en agissant pour porter aux personnes pauvres la justice et une transformation durable. Par-dessus tout, nous devons remplacer l'avantage personnel et la cupidité par l'enseignement biblique sur le sacrifice de soi et les dons généreux qui sont les marques de la vie d'un véritable disciple du Christ. Nous réaffirmons l'appel historique de Lausanne à vivre des styles de vie plus simples.

II F

Etre partenaire dans le Corps du Christ pour l'unité dans la mission

Paul nous enseigne que l'unité chrétienne est la création de Dieu, sur la base de notre réconciliation avec Dieu et les uns avec les autres. Cette double réconciliation a été accomplie par la croix. Quand nous vivons dans l'unité et travaillons en partenariat, nous mettons en évidence la puissance surnaturelle et contre-culturelle de la croix. Mais lorsque nous révélons notre désunion par notre incapacité à travailler ensemble, nous rabaissons notre mission et notre message et nous nions la puissance de la croix.

1. L'unité dans l'Eglise

Une Eglise divisée n'a pas de message pour un monde divisé. Notre échec à vivre dans une unité réconciliée est un obstacle majeur à l'authenticité et à l'efficacité en mission.

A) Nous regrettons les séparations et le séparatisme de nos Eglises et organisations. Nous aspirons profondément et vivement à ce que les chrétiens cultivent un esprit de grâce et obéissent au commandement de Paul : « Efforcez-vous de conserver l'unité que donne l'Esprit, dans la paix qui vous lie les uns aux autres ».

B) Tout en reconnaissant que notre unité fondamentale est spirituelle, nous avons soif d'une plus grande reconnaissance de la puissance missionnelle qu'apporte une unité terrestre, pratique et visible. Pour le bien de notre mission et de notre témoignage communs, nous exhortons donc les sœurs et frères chrétiens du monde entier à résister à la tentation de diviser le Corps du Christ et à rechercher les chemins de la réconciliation et de l'unité restaurée dans toute la mesure du possible.

2. Partenariat dans la mission mondiale

Le partenariat dans la mission n'est pas seulement une question d'efficacité. Il est une mise en œuvre stratégique et pratique de notre soumission commune à Jésus-Christ comme Seigneur. Nous nous sommes trop souvent engagés dans la mission d'une manière qui préserve et donne la priorité à notre identité propre (identité ethnique, dénominationnelle, théologique, etc.) et nous n'avons pas réussi à soumettre nos passions et nos préférences à notre seul Seigneur et Maître. La suprématie et la centralité du Christ dans notre mission doivent être plus qu'une confession de foi, elles doivent également diriger nos stratégies, notre pratique et notre unité.

Nous nous réjouissons de la croissance et de la force des mouvements missionnaires émergents dans le monde majoritaire et de la fin de l'ancien schéma « de l'Ouest au Reste ». Mais nous n'acceptons pas l'idée que le témoin de la responsabilité missionnaire soit passé d'une partie de l'Eglise mondiale à une autre. Il ne rime à rien de rejeter le triomphalisme passé de l'Ouest, si c'est pour transférer le même esprit impie en Asie, en Afrique ou en Amérique latine. Aucun groupe ethnique,

aucune nation, ni aucun continent ne peut revendiquer le privilège exclusif d'être celui qui achèvera le Mandat missionnaire. Dieu seul est souverain.

A) Nous, responsables d'Église et de mission dans tous les coins du monde, appelés à nous reconnaître et nous accepter mutuellement, prenons position à égalité pour contribuer ensemble à la mission mondiale. Soumis au Christ, mettons de côté la suspicion, la rivalité et l'orgueil et soyons prêts à apprendre auprès de ceux dont Dieu se sert, même lorsqu'ils ne sont pas de notre continent, ni n'appartiennent à notre théologie particulière, notre organisation ou notre cercle d'amis.

B) Le partenariat est plus qu'une question d'argent, et l'injection mal avisée d'argent corrompt et divise fréquemment l'Église. Prouvons une fois pour toutes que l'Église n'opère pas selon le principe selon lequel ceux qui ont le plus d'argent ont tout le pouvoir de décision. N'imposons plus les noms, slogans, programmes, systèmes et méthodes que nous préférons aux autres parties de l'Église. Travaillons au contraire à une véritable mutualité entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, à une interdépendance dans le donner et le recevoir, au respect et à la dignité qui caractérisent des amis véritables et de vrais partenaires dans la mission.

3. Hommes et femmes en partenariat

Les Écritures affirment que Dieu a créé les hommes et les femmes à son image et qu'il leur a confié conjointement la domination sur la terre. Le péché est entré dans la vie et l'histoire de l'humanité par l'action conjointe de rébellion de l'homme et de la femme contre Dieu. Par la croix du Christ, Dieu a accordé le salut, l'acceptation et l'unité tant aux hommes qu'aux femmes. Lors de la Pentecôte, Dieu a déversé son Esprit de prophétie sur toute chair, les fils comme les filles. Les femmes et les hommes sont ainsi égaux sur les plans de la création, du péché, du salut et de l'Esprit⁹².

Nous tous, femmes et hommes, mariés et célibataires, sommes responsables d'utiliser les dons de Dieu pour le bien des autres, comme gérants de la grâce de Dieu et pour la louange et la gloire du Christ. Nous avons par conséquent tous aussi la responsabilité de permettre à tout le peuple de Dieu d'exercer tous les dons que Dieu lui a donnés dans tous les domaines de service où Dieu appelle l'Église⁹³. Nous ne devrions donc pas, en méprisant le ministère de qui que ce soit, empêcher l'Esprit de nous éclairer⁹⁴. Plus encore, nous sommes décidés à considérer le ministère au sein du Corps du Christ comme un don et une responsabilité par lesquels nous sommes appelés à servir et non comme un statut et un droit que nous revendiquons.

A) Nous défendons la position historique du mouvement de Lausanne : « Nous affirmons que les dons de l'Esprit sont accordés à tout le peuple de Dieu, aux femmes comme aux hommes, et qu'il faut encourager la collaboration de tous dans l'œuvre d'évangélisation, pour le bien commun ⁹⁵ ». Nous reconnaissons la contribution énorme et coûteuse des femmes à la mission mondiale au

⁹² Genèse 1.26-28 ; 3 ; Actes 2.17-18 ; Galates 3.28 ; 1 Pierre 3.7

⁹³ Romains 12.4-8 ; 1 Corinthiens 12.4-11 ; Éphésiens 4.7-16 ; 1 Pierre 4.10-11

⁹⁴ 1 Thessaloniciens 5.19-20 ; 1 Timothée 4.11-14

⁹⁵ Manifeste de Manille, Affirmation 14

service des hommes comme des femmes, depuis les temps bibliques jusqu'à aujourd'hui.

B) Nous reconnaissons que chez ceux qui cherchent sincèrement la fidélité et l'obéissance aux Écritures, il existe des points de vue différents. Certains interprètent l'enseignement apostolique comme donnant à entendre que les femmes ne devraient ni enseigner ni prêcher, ou qu'elles peuvent le faire mais non en exerçant seules une autorité sur les hommes. D'autres interprètent l'égalité spirituelle des femmes, l'exercice d'exhortation qu'est le don de prophétie par les femmes dans l'Église néotestamentaire et le fait qu'elles accueillent les Églises chez elles, comme signifiant que des dons spirituels de direction et d'enseignement peuvent être reçus et exercés tant par les femmes que par les hommes⁹⁶.

Nous appelons les tenants des deux côtés de la discussion à :

1. s'accepter mutuellement sans condamnation liée aux sujets de contestation, car si nous pouvons être en désaccord, ce n'est pas une raison pour nous diviser, pour prononcer des paroles destructrices, ou pour manifester les uns à l'égard des autres une hostilité qui déplaît à Dieu⁹⁷ ;
2. étudier soigneusement ensemble les Écritures, en tenant compte, comme il se doit, du contexte et de la culture des auteurs originaux et de leurs lecteurs contemporains ;
3. reconnaître que nous devons faire preuve de compassion là où il y a une souffrance véritable ; nous élever contre l'injustice et le manque d'intégrité là où ils se présentent ; et nous repentir là où il y a une résistance à l'œuvre manifeste de l'Esprit Saint chez une sœur ou un frère quels qu'ils soient ;
4. nous engager à vivre un modèle de service, au masculin comme au féminin, qui reflète le caractère de serviteur de Jésus-Christ, sans un désir effréné et charnel de puissance et de statut social.

C) Nous encourageons les Églises à reconnaître les femmes selon le cœur de Dieu qui enseignent et vivent ce qui est bon, comme Paul l'a ordonné⁹⁸, et à ouvrir plus grand les portes permettant aux femmes d'entrer dans le monde de l'éducation, du service et de la direction, surtout dans des contextes où l'Évangile bouleverse les traditions culturelles injustes. Nous attendons avec impatience le jour où les femmes ne seront pas empêchées d'exercer les dons de Dieu ni de suivre l'appel de Dieu sur leur vie.

4. Enseignement théologique et mission

Le Nouveau Testament présente un partenariat étroit entre le travail d'évangélisation et d'implantation d'Églises (par exemple celui de l'apôtre Paul) et le travail d'enseignement des Églises (p.ex. celui de Timothée et d'Apollos). Les deux tâches relèvent du Mandat missionnaire, où Jésus décrit la formation de disciples en

⁹⁶ 1 Timothée 2.12 ; 1 Corinthiens 14.33-35 ; Tite 2.3-5 ; Actes 18.26 ; 21.9 ; Romains 16.1-5, 7 ; Philippiens 4.2-3 ; Colossiens 4.15 ; 1 Corinthiens 11.5 ; 14.3-5

⁹⁷ Romains 14.1-13

⁹⁸ Tite 2.3-5

termes d'évangélisation (ce qui précède « baptisez-les ») et d'enseignement : « apprenez-leur à obéir à tout ce que je vous ai prescrit ». Au-delà de l'évangélisation, l'enseignement théologique fait partie de la mission⁹⁹.

La mission de l'Église sur la terre est de servir la mission de Dieu, et la mission de l'enseignement théologique est de renforcer et d'accompagner la mission de l'Église. La première raison d'être de l'enseignement théologique est la formation de ceux qui dirigent l'Église en qualité de pasteurs et enseignants, il les équipe pour enseigner la vérité de la Parole de Dieu avec fidélité, pertinence et clarté. Sa deuxième raison d'être est d'équiper tout le peuple de Dieu en vue de la tâche missionnelle consistant à comprendre la vérité de Dieu et la communiquer avec pertinence dans tous les contextes culturels. L'enseignement théologique s'investit dans le combat spirituel parce que, grâce à lui, « nous renversons les faux raisonnements ainsi que tout ce qui se dresse prétentieusement contre la connaissance de Dieu, et nous faisons prisonnière toute pensée pour l'amener à obéir au Christ¹⁰⁰ ».

A) Ceux d'entre nous qui sommes responsables d'Église ou d'organisation missionnaire devons reconnaître que l'enseignement théologique est intrinsèquement missionnel. Ceux d'entre nous qui dispensons un enseignement théologique devons veiller à ce qu'il soit intentionnellement missionnel, puisque sa place dans les sphères académiques n'est pas une fin en elle-même, mais sert la mission de l'Église dans le monde.

B) L'enseignement théologique va main dans la main avec toutes les formes d'engagement missionnel. Nous encouragerons et soutiendrons tous ceux qui dispensent un enseignement théologique fidèle aux Écritures, que cet enseignement soit formel ou informel, et qu'il soit dispensé à un niveau local, national, régional ou international.

C) Nous exhortons vivement tous les centres et programmes d'enseignement théologique à faire un « audit missionnel » de leurs programmes éducatifs, structures et système de valeurs de manière à ce que ceux-ci servent véritablement aux besoins et aux ouvertures que rencontrent les Églises au sein de leur culture.

D) Nous avons soif de voir tous ceux qui implantent des Églises et tous ceux qui apportent un enseignement théologique placer la Bible au centre de leurs partenariats, non seulement dans leurs déclarations doctrinales, mais dans la pratique. Les évangélistes doivent utiliser la Bible comme la source suprême du contenu et de l'autorité de leur message. Les enseignants en théologie doivent recentrer l'étude de la Bible comme une discipline fondamentale de la théologie chrétienne, qui intègre et pénètre tous les autres champs d'étude et d'application. Par-dessus tout, l'enseignement théologique doit servir à équiper les pasteurs et enseignants pour exercer leur responsabilité principale, à savoir : la prédication et l'enseignement de la Bible¹⁰¹.

⁹⁹ Colossiens 1.28-28 ; Actes 19.8-10 ; 20.20, 27 ; 1 Corinthiens 3.5-9

¹⁰⁰ 2 Corinthiens 10.4-5

¹⁰¹ 2 Timothée 2.2 ; 4.1-2 ; 1 Timothée 3.2b ; 4.11-14 ; Tite 1.9 ; 2.1

Conclusion

Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même. L'Esprit de Dieu était au Cap, appelant l'Église du Christ à être, auprès du monde, l'ambassadeur de l'amour de Dieu qui réconcilie. Dieu a honoré la promesse de sa Parole alors que son peuple s'était rassemblé au nom du Christ, car le Seigneur Jésus-Christ lui-même a habité parmi nous et marché au milieu de nous¹⁰².

Nous avons cherché à écouter la voix du Seigneur Jésus-Christ. Et, dans sa grâce et par son Esprit Saint, le Christ a parlé à son peuple à l'écoute. Par les nombreuses voix des exposés bibliques, des discours de plénière et des discussions de groupe, deux thèmes ont été répétés et entendus :

- le besoin d'une vie radicale de disciples obéissants, conduisant à la maturité, en vue d'une croissance tant en profondeur qu'en nombre
- le besoin d'une réconciliation radicale centrée sur la croix, conduisant à l'unité, en vue d'une croissance tant dans l'amour que dans la foi et l'espérance.

La vie de disciple et la réconciliation sont indispensables à notre mission. Nous déplorons le scandale de notre superficialité et de nos carences en tant que disciples, ainsi que le scandale de notre désunion et de notre manque d'amour. En effet, tous deux nuisent au témoignage que nous rendons à l'Évangile.

Nous discernons la voix du Seigneur Jésus-Christ dans ces deux interpellations parce qu'elles correspondent à deux paroles des plus énergiques que le Christ adresse à l'Église dans les évangiles. Dans l'évangile de Matthieu, Jésus fixe notre mandat principal : faire des disciples parmi tous les peuples. Dans l'évangile de Jean, Jésus fixe notre méthode principale : nous aimer les uns les autres afin que le monde sache que nous sommes disciples de Jésus. Nous ne devrions pas être surpris, mais plutôt nous réjouir, d'entendre la voix du Maître redire les mêmes choses, 2 000 ans plus tard à son peuple rassemblé du monde entier. Faites des disciples. Aimez-vous les uns les autres.

Faites des disciples

La mission biblique exige que ceux qui se réclament du nom du Christ lui ressemblent en portant leur croix, renonçant à eux-mêmes et le suivant sur les chemins de l'humilité, de l'amour, de l'intégrité, de la générosité et du service. Échouer dans la vie de disciple et dans la formation de disciples, c'est échouer au niveau le plus fondamental de notre mission. L'appel du Christ à son Église nous parvient à nouveau, s'élevant des pages des évangiles : « Viens, suis-moi » ; « Allez, faites des disciples ».

Aimez-vous les uns les autres

À trois reprises, Jésus a répété : « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres. Oui, comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres ». À trois reprises, Jésus a prié son Père : « Je te demande qu'ils soient tous un ». Tant le commandement que la prière sont missionnels. « À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les

¹⁰² Lévitique 26.11-12 ; Matthieu 18.20 ; 28.20

autres ». « Qu'ils soient parfaitement un et qu'ainsi le monde puisse reconnaître que c'est toi qui m'as envoyé ». Jésus ne pouvait insister davantage sur ce point.

L'évangélisation du monde et la reconnaissance de la divinité du Christ sont facilitées ou entravées selon que nous lui obéissons ou non, en pratique. L'appel du Christ et de ses apôtres revient à nouveau jusqu'à nous : « Aimez-vous les uns les autres »¹⁰³ « Efforcez-vous de conserver l'unité que donne l'Esprit, dans la paix qui vous lie les uns aux autres¹⁰⁴. » C'est pour le bien de la mission de Dieu que nous renouvelons notre engagement à obéir à ce « message que vous avez entendu dès le commencement » . Quand les chrétiens vivront dans l'unité d'amour, née de la réconciliation par la puissance de l'Esprit Saint, le monde parviendra à la connaissance de Jésus, dont nous sommes les disciples, et à la connaissance du Père qui l'a envoyé.

Au nom de Dieu le Père, le Fils et l'Esprit Saint, et sur le seul fondement de la foi dans la miséricorde infinie et la grâce salvatrice de Dieu, nous soupirons et prions instamment, attendant une réformation de la vie de disciples selon la Bible et une révolution d'amour, un amour semblable à celui du Christ.

Nous en faisons notre prière et nous l'entreprenons comme notre engagement en l'honneur du Seigneur que nous aimons et pour le bien du monde que nous servons en son nom.

¹⁰³ Jean 13.34 ; 15.12

¹⁰⁴ Jean 17.21-23

4. La déclaration de foi de l'Alliance évangélique française

Nous croyons :

- Que l'Ecriture Sainte est la Parole infaillible de Dieu, autorité souveraine en matière de foi et de vie.
- En un seul Dieu, Père Fils et Saint-Esprit de toute éternité.
- En Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu manifesté en chair, né de la vierge Marie, à son humanité exempte de péché, ses miracles, sa mort expiatoire et rédemptrice, sa résurrection corporelle, son ascension, son oeuvre médiatrice, son retour personnel dans la puissance et dans la gloire.
- Au salut de l'homme pécheur et perdu, à sa justification non par les oeuvres mais par la seule foi, grâce au sang versé par Jésus-Christ notre Seigneur, à sa régénération par le Saint-Esprit.
- En l'Esprit Saint qui, venant demeurer en nous, nous donne le pouvoir de servir Jésus-Christ, de vivre une vie sainte et de rendre témoignage.
- A l'unité véritable dans le Saint-Esprit de tous les croyants formant ensemble l'Eglise Universelle, corps de Christ.
- A la résurrection de tous : ceux qui sont perdus ressusciteront pour le jugement, ceux qui sont sauvés ressusciteront pour la vie.



1^{ère} édition
Été 2014
ISBN 978-2-919631-08-7